

# BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°1

JANVIER 2024



cnrs

## Table des matières

### 04. Personnels

#### 04.08 Traitement, indemnités, primes et remboursements de frais

##### 04.08.24 Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC)

Décision fixant le calendrier et les modalités de dépôt des candidatures pour la campagne 2024 de la prime individuelle liée à la qualité des activités et à l'engagement professionnel du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs - 22/01/2024 - - DEC246001DRH

#### 04.09 Cessation de fonctions

##### 04.09.10 Eméritat et honorariat

##### 04.09.10.02 Eméritat

Décision portant sur la campagne d'éméritat au titre de l'année 2024 - 15/01/2024 - - DEC235621DRH

### 07. Mesures particulières du CNRS

#### 07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

##### Administration centrale

##### 2024

Décision portant nomination de M. Alain Mermet aux fonctions de directeur de la direction Europe et international (DEI) - 30/01/2024 - - DEC246286DAJ

Décision chargeant M. Alain Mermet de l'intérim de la direction du Bureau du CNRS à Bruxelles - 30/01/2024 - - DEC246287DAJ

##### DR01 - Paris-Villejuif

##### 2023

Décision portant nomination de M. Richard Walter aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7172 intitulée "Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité" (THALIM) - 13/07/2023 - - DEC234680DR01

Décision portant désignation de Mme Servanne Chevaillier aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'unité UMR7583 intitulée "Laboratoire Inter-universitaire des Systèmes Atmosphériques" (LISA) et de l'UAR3563 intitulée "Observatoire des Sciences de l'Univers- Enveloppes Fluides de la Ville à l'Exobiologie" (OSU-EFLUVE) - - - DEC235174DR01

Décision portant nomination de Mme Koumba Drame aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR8041 intitulée "Centre de recherche sur le monde iranien : Langues, cultures et sociétés de l'Antiquité à nos jours" (CeRMI) - 26/10/2023 - - DEC235372DR01

##### DR02

##### 2023

Décision portant nomination de Monsieur Gabriel Peyré aux fonctions de délégué scientifique en institut - 21/12/2023 - - DEC235716INSMI

Décision portant cessation de fonctions de Mme Hélène Dumas, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA) - 09/01/2024 - - DEC235558INSHS

Décision portant nomination de Mme Cécile Sykes aux fonctions de déléguée scientifique en institut ou direction fonctionnelle - 21/12/2023 - - DEC235739INP

##### 2024

Décision portant nomination de à Mme Carole GAILLARD, aux fonctions de responsable de service adjointe du Service Financier et Comptable de la délégation régionale Paris Centre - 22/01/2024 - - DEC246052DR02

##### DR04

##### 2023

Décision portant nomination de Mme Séverine Martrenchard aux fonctions de déléguée scientifique en institut ou direction fonctionnelle - 21/12/2023 - - DEC235743INP

Décision portant nomination de Didier Torny aux fonctions de délégué scientifique en institut ou direction fonctionnelle - 21/12/2023 - - DEC235758DDOR

Décision portant nomination de M. Frédéric Restagno aux fonctions de délégué scientifique en institut ou direction fonctionnelle - 21/12/2023 - - DEC235742INP

Décision portant nomination de M. Antoine Rousse aux fonctions de délégué scientifique en institut ou direction fonctionnelle - 21/12/2023 - - DEC235738INP

2024

Décision portant nomination de M. Yohann DARDE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UAR851 intitulée Institut du développement et des ressources en informatique scientifique.

-  
- 02/01/2024 - - DEC235761DR04

Décision portant nomination de M. Denis COUPVENT DESGRAVIERS, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7643 intitulée Laboratoire de physique de la matière condensée - 30/01/2024 - - DEC246378DR04

DR05

2021

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire UMR7217 - 29/09/2021 - - DEC213255DR05

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire - UMR7023 SFL - 23/09/2021 - - DEC213182DR05

2023

Décision portant nomination de Mme Fabienne Le Pendeven aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR8533 intitulée Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société (IDHES) - 12/06/2023 - - DEC234566DR05

DR06

2023

Décision portant fin de fonction de Mme Marion Landré aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UAR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux - 30/11/2023 - - DEC235477DR06

Décision portant nomination de M. Laurent MARTINY, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7369 intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire.

-  
- 12/07/2023 - - DEC235050DR06

DR07

2022

Décision de nomination de Monsieur Arnaud Guillin aux fonctions de délégué scientifique - 13/12/2022 - - DEC222883INSMI

2023

Décision de nomination de Stefan Hohenegger aux fonctions de délégué scientifique en institut ou direction fonctionnelle - 21/12/2023 - - DEC235760DDOR

2024

Décision portant nomination de TEIXEIRA Ana Margarida aux fonctions de déléguée scientifique en institut - 16/01/2024 - - DEC245983IN2P3

Décision portant nomination de DAVESNE Dany aux fonctions de délégué scientifique en institut - 16/01/2024 - - DEC245982IN2P3

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Isabelle Mallon aux fonctions de directrice et de Mme Élodie Béthoux aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n° 5283 intitulée Centre Max Weber (CMW) - 09/01/2024 - - DEC235457INSHS

Décision portant nomination de Laurent Serlet aux fonctions de délégué scientifique en institut - 05/01/2024 - - DEC235821INSMI

DR08

2023

"Décision portant nomination de M. Damien MONCOQ aux fonctions de chargé de mission" - 21/12/2023 - - DEC235632CNPS

DR11

2023

Nomination de M. Thierry Fournier CMTP - 14/12/2023 - - DEC235669INP

Décision portant nomination de M. Florent Calvo aux fonctions de délégué scientifique en institut ou direction fonctionnelle - 21/12/2023 - - DEC235737INP

Décision portant nomination de Olivier Fruchart aux fonctions de délégué scientifique en institut ou direction fonctionnelle - 21/12/2023 - - DEC235756DDOR

DR12

2023

Décision portant fin de fonction de Mme Sophie GIRARDIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UAR2504 intitulée OpenEdition Center (CLEO) - 08/12/2023 - - DEC235661DR12

"Décision portant nomination de M. Stéphane NICOLAS aux fonctions de chargé de mission" - 21/12/2023 - - DEC235635CNPS

DR13

2023

Décision portant nomination d'Hélène Mathis aux fonctions de déléguée scientifique en institut - 09/11/2023 - - DEC235367INSMI

2024

Décision portant nomination de M. Aurélien Besnard aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5175 intitulée « Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (CEFE) ». - 12/01/2024 - - DEC235482INEE

DR14

2023

Décision portant nomination de Jean-François Coulombel aux fonctions de délégué scientifique en institut - 13/12/2023 - - DEC235674INSMI

DR15

2023

Décision portant nomination de Mme Sandrine Layrisse aux fonctions de chargée de mission à temps partiel - 21/12/2023 - - DEC235741INSMI

Décision portant fin de fonction de M. Cédric LE COZ aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5629 intitulée Laboratoire de chimie des polymères organiques (LCPO). - 01/12/2023 - - DEC235618DR15

Décision portant nomination de M. Fabrice Mendes, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR5805 intitulée Environnements et Paléoenvironnements Océaniques et Continentaux (EPOC) - 20/10/2023 - - DEC235407DR15

2024

Décision portant fin de fonction de M. Julien VERGET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5320 intitulée Acides nucléiques : Régulations Naturelles et Artificielles (ARNA) - 29/01/2024 - - DEC246108DR15

Décision portant fin de fonction de M. Lionel BUISSON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5031 intitulée Centre de Recherche Paul Pascal (CRPP). - 15/01/2024 - - DEC246058DR15

## DR16

2023

Décision portant nomination de M. Amit ARORA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité USR3330 intitulée Savoirs et mondes indiens (SMI). - 26/05/2023 - - DEC234446DR16

2024

Décision portant fin de fonction de M. Franck LEMARIE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR6252 intitulée Centre de recherche sur les Ions et les Matériaux et la Photonique (CIMAP) - 02/01/2024 - - DEC246284DR16

Décision portant cessation de fonctions et nominations de Mme Isabelle GUERIN-LASSOUS, directrice de l'unité mixte de recherche UMR5668 intitulée Laboratoire de l'informatique du parallélisme (LIP) - 11/01/2024 - - DEC235807INS2I

Décision portant Fin de fonction de Monsieur Jean-François LOHIER aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR6507 intitulée Laboratoire de Chimie Moléculaire et Thio-organique (LCMT) - 12/01/2024 - - DEC246187DR16

## DR17

2023

Décision portant nomination de M. Denis Morineau aux fonctions de délégué scientifique en institut ou direction fonctionnelle - 21/12/2023 - - DEC235740INP

Décision portant nomination de M. Ewen Poullaouec aux fonctions de responsable du service Partenariat et valorisation de la délégation Bretagne et Pays de la Loire - 22/12/2023 - - DEC235805DR17

## DR18

2023

Décision portant nomination de Pamela VÖLKEL aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR9020 intitulé Hétérogénéité, plasticité et résistance aux thérapies des cancers (CANTHER) - 11/11/2023 - - DEC235399DR18

2024

Décision portant nomination de M. Guillaume Decocq aux fonctions de délégué scientifique en institut - 11/01/2024 - - DEC245965INEE

## Instituts

2023

Décision portant nomination de M. GRANGER Pascal aux fonctions de délégué scientifique en institut - 21/12/2023 - - DEC235735INC

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Laurent Bezin directeur de l'unité mixte de recherche n°5292 intitulée « Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon ». - 29/12/2023 - - DEC235720INSB

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. François Criscuolo aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut écologie et environnement (INEE) - 22/12/2023 - - DEC235686DAJ

2024

Décision portant prolongation de M. Rémi Cornat dans ses fonctions de directeur adjoint technique par intérim de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) - 22/01/2024 - - DEC245954DAJ

## 07.02. Décisions - délégations de signature

Administration centrale

2024

Décision portant délégation de signature à M. Alain Mermet, directeur de la direction Europe et international (DEI) - 30/01/2024 - - DEC246288DAJ

## DR01 - Paris-Villejuif

2023

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Vulont pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR8104 intitulée "Institut Cochin" - 12/05/2023 - - DEC235256DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Myriam Danon-Szmydt, directrice de l'UAR3603 intitulée "Structuration et Internationalisation des SHS" (SISHS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/10/2023 - - DEC235257DR01

## DR02

2024

Décision portant délégation de signature à M. Fabrice KORDON, directeur de l'unité UMR7606 intitulée LIP6, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/01/2024 - - DEC245852DR02

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme LANG, directeur de l'unité UMR7243 intitulée Laboratoire d'Analyse et Modélisation de Systèmes pour l'Aide à la Décision - LAMSADE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/01/2024 - - DEC245851DR02

Décision portant délégation de signature à M. Yannick DE WILDE, directeur de l'unité UMR7587 intitulée Institut Langevin, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/01/2024 - - DEC245850DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Alessia GUARDASOLE, directrice de l'unité UMR8167 intitulée Orient et Méditerranée, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/01/2024 - - DEC245849DR02

## DR04

2023

Décision portant délégation de signature à Monsieur Grégoire ALLAIRE, directeur de l'unité UMR7641 intitulée Centre de mathématiques appliquées, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/12/2023 - - DEC235511DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Sophie GODIN-BEEKMANN, directrice par intérim de l'unité FR636 intitulée Institut Pierre-Simon Laplace par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/11/2023 - - DEC235145DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7641 intitulée Centre de mathématiques appliquées - 01/12/2023 - - DEC235512DR04

2024

Décision portant délégation de signature à Monsieur Alexandre MALLARD, directeur de l'unité UMR9217 intitulée Institut interdisciplinaire de l'innovation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/01/2024 - - DEC235814DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR137 intitulée Laboratoire Albert Fert - 19/01/2024 - - DEC246186DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Paolo BORTOLETTI, directeur de l'unité UMR137 intitulée Laboratoire Albert Fert, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/01/2024 - - DEC246185DR04

Décision portant délégation de signature à Mme Magali Lisbonne, responsable du service central des concours (SCC) de la direction des ressources humaines (DRH), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2024 - - DEC235685DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR855 intitulée Division technique de l'INSU - 01/01/2024 - - DEC235683DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Jacques FOURMOND, directeur de l'unité UAR855 intitulée Division technique de l'INSU, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2024 - - DEC235682DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9217 intitulée Institut interdisciplinaire de l'innovation - 08/01/2024 - - DEC235815DR04

DR05

2022

Décision portant délégation de signature à Mme Sandra Aube-Lorain directrice par intérim de l'unité UAR2999 intitulée Unité support aux Études Aréales, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/10/2022 - - DEC222679DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Aurélie Varrel pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR2999 intitulée Unité support Études Asiatiques - 21/10/2022 - - DEC222680DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Camille Oloa-Biloua, de l'unité UAR2028 intitulée Unité d'Appui et de Recherche de Condorcet (UAR Condorcet), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/10/2022 - - DEC222704DR05

Décision portant délégation de signature à M. Nazih Mechbal, directeur de l'unité UMR8006 intitulée Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux ( PIMM ), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/10/2022 - - DEC222717DR05

Décision portant délégation de signature à M. Alain Guinault, IR et Mme Latifa Fatih, AI, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8006 intitulée Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux (PIMM) - 28/10/2022 - - DEC222718DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Véronique Humbert, directrice de l'unité GDS3378 intitulée Fédération et Ressources sur l'Antiquité (FRANTIQU), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/11/2022 - - DEC222795DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Mélanie Dulong de Rosnay, directrice de l'unité GDR2091 intitulée Internet IA et société, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/11/2022 - - DEC222796DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Francesca Musiani, Mme Céline Vaslin et Mme Ouafa Rahmani pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2091 intitulée Internet IA et société - 18/11/2022 - - DEC222834DR05

Décision portant délégation de signature à M. Jean Avan, directeur de l'unité UMR8089 intitulée Laboratoire de Physique Théorique et Modélisation (LPTM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/12/2022 - - DEC222884DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Martine Esline-Accettella, directrice de l'unité UAR2276 intitulée Pouchet, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/12/2022 - - DEC223161DR05

Décision portant délégation de signature, Mme Barbara Vin, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR2276 intitulée Pouchet - 28/12/2022 - - DEC223162DR05

Décision portant délégation de signature à M. Denis Guthleben, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité MOY1676 intitulée Comité pour l'histoire du CNRS (Histoire CNRS) - 28/09/2022 - - DEC222590DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Hélène Harter, directrice de l'unité MOY1676 intitulée Comité pour l'histoire du CNRS (Histoire CNRS), par la déléguée régionale en sa qualité

d'ordonnateur secondaire - 29/09/2022 - - DEC222516DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Florence Portal, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8591 intitulée Laboratoire de géographie physique (LGP) - 25/08/2022 - - DEC222142DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Emmanuelle Gautier-Costard, directrice de l'unité UMR8591 intitulée Laboratoire de géographie physique : Environnements Quaternaires et Actuels (LGP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/08/2022 - - DEC222141DR05

Décision portant délégation de signature à M. Florent Deleflie et Mme Amélie Muslewski, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8028 intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides (IMCCE) - 13/06/2022 - - DEC221775DR05

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Robutel, directeur de l'unité UMR8028 intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides (IMCCE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/06/2022 - - DEC221773DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Stephanie Lacour, directrice de l'unité GDR3769 intitulée Normes, Sciences et Techniques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/03/2022 - - DEC221083DR05

Décision portant délégation de signature à M. Bruno Dupuy, Mme Rebecca Pavillard, Mme Mélanie Weigel, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, Mme Fanny Morland, Mme Elisabeth Darius, Mme Catherine Houy-Lemaire, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6047 intitulée Microbiologie Intégrative et Moléculaire - 03/01/2022 - - DEC220983DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Julia Chamot-Rooke, directrice de l'unité UAR2024 intitulée Spectrométrie de masse pour la biologie (MSBio), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC221793DR05

Décision portant délégation de signature à M. Vincent Coudé du Foresto, directeur de l'unité UMR8109 intitulée Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique (LESIA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2022 - - DEC220544DR05

Décision portant délégation de signature à M. Pascal Maytraud pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8109 intitulée Laboratoires d'Etudes Spatiales et d'Instrumentation Astrophysique (LESIA) - 03/01/2022 - - DEC220545DR05

## 2023

Décision portant délégation de signature à M. Arnaud Pès pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8109 intitulée Laboratoires d'Etudes Spatiales et d'Instrumentation Astrophysique (LESIA) - 11/07/2023 - - DEC234765DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Paola Barbara Arimondo, directrice de l'unité UMR3523 intitulée Chimie Biologique pour le Vivant (Chemistry for Life Sciences) (Chem4Life), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2023 - - DEC234792DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Pochet, Mme Sophie Vichier-Guerre, Mme Roxane Bayle, Mme Mélanie Weigel, Elisabeth Darius, Holitiana Ranjaharioelina, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3523 intitulée Chimie Biologique pour le Vivant (Chemistry for Life Sciences) (Chem4Life) - 17/07/2023 - - DEC234793DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Laure Bally-Cuif, directrice de l'unité UMR3738 intitulée Département Biologie du Développement et Cellules Souches, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2023 - - DEC234798DR05

Décision portant délégation de signature à M. Romain Levayer, M. Guillaume Frasca, Mme Doriane Thouvenot, Mme Mélanie Weigel, Mme Elisabeth Darius et Mme Holitiana Ranjaharioelina, pour les

actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3738 intitulée Département Biologie du Développement et Cellules Souches - 17/07/2023 - - DEC234799DR05

Décision portant délégation de signature à M. Eduardo Pimentel Cachapuz Rocha, directeur de l'unité UMR3525 intitulée Génétique des génomes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/07/2023 - - DEC234816DR05

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Barras, directeur de l'unité UMR6047 intitulée Microbiologie intégrative et moléculaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/09/2023 - - DEC235155DR05

Décision portant délégation de signature à M. Bruno Dupuy, Mme Rebecca Khaldi, Mme Mélanie Weigel, Mme Elisabeth Darius et Mme Holitiana Ranjaharioelina, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6047 intitulée Microbiologie Intégrative et Moléculaire - 15/09/2023 - - DEC235156DR05

Décision portant délégation de signature à M. Géraud Magrin, directeur de l'unité UMR8586 intitulée Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/09/2023 - - DEC235157DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Adèle Vanot, M. Luc Ronat et Mme Isabelle Reynier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR2841 intitulée CNRS Images - 26/10/2023 - - DEC235377DR05

Décision portant délégation de signature à M. Géraud Magrin, directeur de l'unité UMR8586 intitulée Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/11/2023 - - DEC235423DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine La, directrice de l'unité UAR3225 intitulée MSH Mondes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/01/2023 - - DEC233501DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Alexandra Legrand-Pineau, Mme Cynthia Sayegh, et Mme Nathalie Clequin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR3225 intitulée MSH Mondes, - 13/01/2023 - - DEC233502DR05

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Castelnau, directeur de l'unité FR2609 intitulée Fédération Francilienne de Mécanique - matériaux, structures, procédés (F2M-msp), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/01/2023 - - DEC233564DR05

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Romain directeur de l'unité UMR8051 intitulée Equipes Traitement de l'Information et Systèmes (ETIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/01/2023 - - DEC233695DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Lola Canamero et Mme Virginie Laizet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8051 intitulée Equipes Traitement de l'Information et Systèmes (ETIS) - 27/01/2023 - - DEC233696DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine Larroche, directrice de l'unité UMR8238 intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité (LEGS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/12/2022 - - DEC233855DR05

Décision portant délégation de signature à Monsieur Walid Mtimet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de de l'unité UMR8238 intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité (LEGS) - 01/12/2022 - - DEC233861DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Coralie Neiner, directrice de l'unité FR2058 intitulée Nanosatellites en Sciences de la Terre et de l'Univers (NANOSATS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/03/2023 - - DEC233991DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Pauline Guinard, directrice de l'unité UMR7218, intitulée Laboratoire Architecture Ville Urbanisme Environnement (LAVUE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/03/2023 - - DEC233992DR05

Décision portant délégation de signature M. Charles-Henri Rossignol pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7218, intitulée Laboratoire Architecture Ville Urbanisme Environnement (LAVUE) - 08/03/2023 - - DEC233994DR05

Décision portant délégation de signature à M. Eduardo Pimentel Cachapuz Rocha, directeur de l'unité UMR3525 intitulée Génétiques des génomes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/03/2023 - - DEC234180DR05

Décision portant délégation de signature à, Mme Mélanie Weigel et Mme Elisabeth Darius pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3525 intitulée Génétique des génomes - 31/03/2023 - - DEC234181DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Ghislaine Deval Glasson Deschaumes, directrice de l'unité UAR3225 intitulée MSH Mondes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/05/2023 - - DEC234417DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Cynthia Sayegh, et Mme Nathalie Cléquin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR3225 intitulée MSH Mondes - 10/05/2023 - - DEC234418DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Julie Amiot-Guillouet directrice de l'unité UMR9022 intitulée Héritages : Patrimoine(s), Culture(s), Création(s), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/05/2023 - - DEC234454DR05

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Isel, directeur de l'unité UMR7114 intitulée Modèles, Dynamiques, Corpus (MoDyCo), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/05/2023 - - DEC234455DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Corinne Pacanowski et Mme Samia Belharet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9022 intitulée Héritages : Patrimoine(s), Culture(s), Création(s) - 16/05/2023 - - DEC234466DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice Godart-Wendling, CRHC, Maria Pia Bucci, CRHC, Mme Mathilde De Saint Léger, IEHC, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7114 intitulée Modèles Dynamiques, Corpus (MODYCO) - 17/05/2023 - - DEC234472DR05

Décision portant délégation de signature à M. Olivier le Noe, directeur de l'unité UMR7220 intitulée Institut des Sciences sociales du Politique (ISP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/05/2023 - - DEC234502DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Nadine Levratto, directrice de l'unité UMR7235 intitulée EconomiX, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/06/2023 - - DEC234629DR05

Décision portant délégation de signature à M. Saïd Souam et M. Jean-Pierre Reyes, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7235 intitulée EconomiX - 21/06/2023 - - DEC234630DR05

Décision portant délégation de signature à Monsieur Mohamed Lahrouchi, directeur de l'unité UMR7023 intitulée Structures formelles du langage, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/06/2023 - - DEC234632DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Watorek Marzena et Mme Noémie Molinié, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7023 intitulée Structures formelles du langage - 22/06/2023 - - DEC234633DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Christine Cadot, directrice de l'unité UMR7217 intitulée Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris (CRESPPA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/06/2023 - - DEC234634DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Célia Bense Ferreira, Mme Florence Hulak, Mme Cornelia Moser et Mme Sandra Nicolas, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7217 intitulée Centre de Recherches Sociologiques et

Politiques de Paris (CRESPPA) - 22/06/2023 - - DEC234637DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Camille Oloa-Biloua, de l'unité UAR2028 intitulée Unité d'Appui et de Recherche de Condorcet (UAR Condorcet), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/06/2023 - - DEC234639DR05

Décision portant délégation de signature à M. Vincent Coudé du Foresto, directeur de l'unité UMR8109 intitulée Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique (LESIA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/07/2023 - - DEC234763DR05

Décision portant délégation de signature à, Romain Koszul, Mme Mélanie Weigel, Mme Elisabeth Darius, Mme Holitiana Ranjaharioelina, Mme Christelle Lenormand pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3525 intitulée Génétique des génomes - 18/07/2023 - - DEC234818DR05

Décision portant délégation de signature à M. Marc Delarue directeur de l'unité UMR3528 intitulée Biologie Moléculaire Structurale et Processus Infectieux, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/07/2023 - - DEC234824DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Julia Chamot-Rooke, directrice de l'unité UAR2024 intitulée Spectrométrie de masse pour la biologie (MSBio), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/07/2023 - - DEC234848DR05

Décision portant délégation de signature à M. Martial Rey, Mme Virginie Portelette, Mme Mélanie Weigel, Mme Elisabeth Darius, Mme Holitiana Ranjaharioelina, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR2024 intitulée Spectrométrie de Masse pour la Biologie (MSBio) - 20/07/2023 - - DEC234849DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Sandrine Etienne Manneville, directrice de l'unité UMR3691 intitulée Dynamique cellulaire physiologique et pathologique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/07/2023 - - DEC234857DR05

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe Olivo-Marin, Mme Marie Lemesle, Mme Mélanie Weigel, Mme Elisabeth Darius, et Mme Holitiana Ranjaharioelina, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3691 intitulée Dynamique cellulaire physiologique et pathologique - 20/07/2023 - - DEC234858DR05

Décision portant délégation de signature à M. Artur Scherf, directeur de l'unité EMR9195 intitulée Bases génétiques et moléculaires des interactions hôte-parasite, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/07/2023 - - DEC234860DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Cozanet Anne, Mme Mélanie Weigel, Mme Elisabeth Darius et Mme Holitiana Ranjaharioelina, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité EMR9195 intitulée Bases génétiques et moléculaires des interactions hôte-parasite - 20/07/2023 - - DEC234861DR05

Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Marie Lledo, directeur de l'unité UMR3571 intitulée Gènes, synapses et cognition, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/07/2023 - - DEC234871DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Frédérique Bouchot, Mme Mélanie Weigel, Mme Elisabeth Darius, Mme Holitiana Ranjaharioelina, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3571 intitulée Gènes, synapses et cognition - 21/07/2023 - - DEC234872DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Adèle Vanot, M. Luc Ronat et Mme Delphine Martin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR2841 intitulée CNRS Images - 21/08/2023 - - DEC235013DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Lola Canamero directrice par intérim de l'unité UMR8051 intitulée Equipes Traitement de l'Information et Systèmes (ETIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/08/2023 - - DEC235045DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Virginie Laizet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8051 intitulée Equipes

Traitement de l'Information et Systèmes (ETIS) - 25/08/2023 - - DEC235046DR05

Décision portant délégation de signature à M. Luis Quintana Murci, directeur de l'unité UMR2000 intitulée Génomique évolutive, modélisation et santé (GEMS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/09/2023 - - DEC235091DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Thérèse Vicente, M. Louis Lambrechts, Mme Mélanie Weigel, Mme Elisabeth Darius, Mme Holitiana Ranjaharioelina, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR2000 intitulée Génomique évolutive, modélisation et santé (GEMS) - 05/09/2023 - - DEC235092DR05

Décision portant délégation de signature à M. Denis Forest, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8590 intitulé Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques (IHPST) - 05/09/2023 - - DEC235094DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Francesca Merlin, directrice de l'unité UMR8590 intitulé Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques (IHPST), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/09/2023 - - DEC235095DR05

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel Bellanger, directeur de l'unité UMR8058 intitulée Centre d'histoire sociale des mondes contemporains (CHS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 12/09/2023 - - DEC235134DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Gabrielle Chomentowski et à Mme Camille Bourdiel pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8058 intitulée Centre d'histoire sociale des mondes contemporains (CHS) - 13/09/2023 - - DEC235138DR05

Décision portant délégation de signature à M. Éric Migeant, adjoint à la déléguée régionale, à Mme Christelle Le Moulec, responsable du service partenariat et valorisation, à Mme Béatrice Jeanmichel, responsable du service des affaires générales, à Mme Nathalie Royer, responsable du service des ressources humaines, à M. Pascal Simier, responsable du service logistique et technique, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Larroche, déléguée régionale de la délégation Ile-de-France Me - 14/09/2023 - - DEC235149DR05

## DR06

### 2023

Décision portant délégation de signature à M. Philippe ROUSSELOT directeur de l'unité UAR3245 intitulée Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie (THETA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/12/2023 - - DEC245931DR06

### 2024

Décision portant délégation de signature à Mme Claire FRANCOIS directrice de l'unité UAR76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique (INIST) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/01/2024 - - DEC245977DR06

Décision portant délégation de signature à M. Sylvain LAZARD, Mme Céline RANGER et Mme Armelle BRUN, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7503 intitulée Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications (LORIA) - 02/01/2024 - - DEC245974DR06

Décision portant délégation de signature à M. Yannick TOUSSAINT directeur de l'unité UMR7503 intitulée Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications (LORIA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2024 - - DEC245973DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie (FEMTO-ST) - 02/01/2024 - - DEC245967DR06

Décision portant délégation de signature à M. Michaël GAUTHIER directeur de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie (FEMTO-ST) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2024 - -

DEC245966DR06

Décision portant délégation de signature à M. Gwenaël MASSUYEAU directeur de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne (IMB) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2024 - - DEC245937DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Camille GAGNY, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique (INIST) - 08/01/2024 - - DEC245978DR06

Décision portant délégation de signature à M. Daniele FAENZI, M. Thomas CHAMBRION et Mme Anissa BELLAASSALI, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne (IMB) - 02/01/2024 - - DEC245938DR06

Décision portant délégation de signature à M. Fabrice GOLFIER, M. Jean CAUZID et Mme Sandra KENZARI, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7359 intitulée GeoRessources. - 02/01/2024 - - DEC245950DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Sylvie ANDRE-MAYER directrice de l'unité UMR7359 intitulée GeoRessources par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2024 - - DEC245948DR06

Décision portant délégation de signature à M. José LAGES directeur de l'unité UMR6213 intitulée Univers, Transport, Interfaces Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules (UTINAM) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/01/2024 - - DEC246003DR06

Décision portant délégation de signature à M. Boris LAKARD et à Mme Réjane DOS SANTOS RACE, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6213 intitulée Univers, Transport, Interfaces Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules (UTINAM) - 08/01/2024 - - DEC246004DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Jacqueline DECKER, Mme Nathalie GEY et M. Mohammed NOUARI, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux (LEM3) - 02/01/2024 - - DEC245945DR06

Décision portant délégation de signature à M. Hamid ZAHROUNI directeur de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux (LEM3) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2024 - - DEC245944DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvia NIETO-PELLETIER directrice de l'unité UMR7065 intitulée Institut de Recherche sur les ArchéoMATériaux (IRAMAT) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2024 - - DEC246126DR06

Décision portant délégation de signature à M. Philippe DILLMANN, Mme Karine NAUDIN, Mme Gwênaëlle BREARD, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7065 intitulée Institut de Recherche sur les ArchéoMATériaux (IRAMAT) - 02/01/2024 - - DEC246127DR06

DR07

2024

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle MALLON, directrice de l'unité UMR5283 intitulée Centre Max Weber, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 12/01/2024 - - DEC245998DR07

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume KERMOUCHE, directeur de l'unité UMR5307, intitulée Laboratoire Georges Friedel, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/01/2024 - - DEC246305DR07

DR08

2023

Décision portant délégation de signature à M. Gildas MERCERON, Directeur de l'unité UMR7262 intitulée Laboratoire paléontologie évolution paléoécosystèmes paléoprimateologie (PALEVOPRIM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/11/2023 - - DEC235520DR08

Décision portant délégation de signature à M. Olivier CHAVASSEAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7262 intitulée Laboratoire paléontologie évolution paléoécosystèmes paléoprimateologie (PALEVOPRIM) - 21/11/2023 - - DEC235562DR08

DR10

2024

Décision portant délégation de signature à M. Alain CLAPPIER, directeur de l'unité UMR7362 intitulée Laboratoire Image, Ville, Environnement (LIVE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/01/2024 - - DEC246177DR10

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas MOIZARD, directeur de l'unité UAR3227 intitulée Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme-Alsace (MISHA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/01/2024 - - DEC246145DR10

Décision portant délégation de signature à M. Thomas GRUTTER, directeur de l'unité UMR7199 intitulée Chémo-Biologie Synthétique et Thérapeutique (CBST), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/01/2024 - - DEC246144DR10

Décision portant délégation de signature à M. Sébastien PFEFFER, Mme Anaïs LAMALLE, Mme Sylvie VILLAIN et Mme Christelle ANSTETT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR9002 intitulée Architecture et Réactivité de l'ARN (ARN) - 16/01/2024 - - DEC246143DR10

Décision portant délégation de signature à M. Roland MARQUET, directeur de l'unité UPR9002 intitulée Architecture et Réactivité de l'ARN (ARN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/01/2024 - - DEC246140DR10

Décision portant délégation de signature à M. Didier ROGNAN, directeur de l'unité UMR7200 intitulée Laboratoire d'Innovation Thérapeutique (LIT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 12/01/2024 - - DEC246085DR10

Décision portant délégation de signature à M. Cuong PHAM-HUU, directeur de l'unité UMR7515 intitulée Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé (ICPEES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2024 - - DEC246032DR10

Décision portant délégation de signature à M. Renaud TOUSSAINT, directeur de l'unité UMR7063 intitulée Institut Terre et Environnement de Strasbourg (ITES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/01/2024 - - DEC246356DR10

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc IMLER, directeur de l'unité UAR1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/01/2024 - - DEC246328DR10

Décision portant délégation de signature à Mme Magali DAUJAT, M. Hubert SCHALLER et Mme Joëlle FRIEDLIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes (IBMP) - 25/01/2024 - - DEC246293DR10

Décision portant délégation de signature à M. Philippe GIEGE, directeur de l'unité UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes (IBMP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/01/2024 - - DEC246290DR10

Décision portant délégation de signature à M. Christian GAUTHIER, M. Philippe CHOFFEL, M. Mathias ECK, Mme Katia BRUZZONE et Mme Virginie OBERLE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3627 intitulée Matériaux et Nanosciences Grand Est (FMNGE) - 22/01/2024 - - DEC246226DR10

Décision portant délégation de signature à M. Doru CONSTANTIN, directeur de l'unité FR3627 intitulée Matériaux et Nanosciences Grand Est (FMNGE), par le délégué régional en sa qualité

d'ordonnateur secondaire - 22/01/2024 - - DEC246225DR10

Décision portant délégation de signature à M. Marc COMET, directeur de l'unité UAR3208 intitulée Nanomatériaux pour les Systèmes Sous Sollicitations Extrêmes (NS3E), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/01/2024 - - DEC246178DR10

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane LE CALVE, M. Maurice MILLET, Mme Agnès ORB et M. Kevin JEANPERT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7515 intitulée Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé (ICPEES) - 09/01/2024 - - DEC245979DR10

DR11

2023

Décision portant délégation de signature à Mme Laurence MAGAUD, directrice de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel (Néel), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/09/2023 - - DEC234760DR11

DR12

2024

Décision portant délégation de signature à M. Thierry CHIAVASSA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7345 intitulée Physique des interactions ioniques et moléculaires (PIIM) - 01/01/2024 - - DEC246209DR12

Décision portant délégation de signature à M. Armin BISCHOFF pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7263 intitulée Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale (IMBE) - 01/01/2024 - - DEC246214DR12

Décision portant délégation de signature à M. Laurent RAYMOND pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7332 intitulée Centre de Physique Théorique (CPT) - 01/01/2024 - - DEC246216DR12

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis CHASSAING pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7289 intitulée Institut de neurosciences de la Timone (INT) - 01/01/2024 - - DEC246217DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Katell BERTHELOT, directrice de l'unité UMR7297 intitulée Textes et documents de la Méditerranée antique et médiévale (Centre Paul-Albert Février) (TDMAM / CPAF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2024 - - DEC245984DR12

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas FERRE, directeur de l'unité UMR7273 intitulée Institut de Chimie Radicalaire (ICR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2024 - - DEC245985DR12

Décision portant délégation de signature à M. Eric CASCALES, directeur de l'unité UMR7255 intitulée Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Macromoléculaires (LISM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2024 - - DEC245987DR12

Décision portant délégation de signature à M. Juan REGUERA, directeur de l'unité UMR7257 intitulée Architecture et Fonction des Macromolécules Biologiques (AFMB), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2024 - - DEC245988DR12

Décision portant délégation de signature à M. Thierry CONSTANTIEUX, directeur de l'unité UMR7313 intitulée Institut des Sciences Moléculaires de Marseille (ISM2), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2024 - - DEC245989DR12

Décision portant délégation de signature à M. Pierre MULLER, directeur de l'unité UMR7325 intitulée Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille (CINaM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2024 - - DEC245990DR12

Décision portant délégation de signature à M. Christophe BARET, directeur de l'unité UMR7317 intitulée Laboratoire d'Economie et de Sociologie du Travail (LEST), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2024 - - DEC245991DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Lucilla BENEDETTI, directrice de l'unité UMR7330 intitulée Centre Européen de Recherche et d'Enseignement de Géosciences de l'Environnement (CEREGE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2024 - - DEC246005DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Julia FARGEOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3479 intitulée Institut de Microbiologie de la Méditerranée, (IMM) - 01/01/2024 - - DEC246007DR12

Décision portant délégation de signature à M. Thierry MOUTHUY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7346 intitulée Centre de Physique des Particules de Marseille (CPPM) - 01/01/2024 - - DEC246013DR12

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme MAUNIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7313 intitulée Institut des Sciences Moléculaires de Marseille (ISM2) - 01/01/2024 - - DEC246014DR12

Décision portant délégation de signature à M. Christophe PONS, directeur par intérim de l'unité URM7307 intitulée Institut d'Ethnologie et Anthropologie Sociale (IDEAS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2024 - - DEC246091DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Mitsuko ARAMAKI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7061 intitulée Perception, Représentations, Image, Son, Musique (PRISM)

- 01/01/2024 - - DEC246027DR12

Décision portant délégation de signature à M. Cyril ISNART, directeur par intérim de l'unité UAR3125 intitulée Maison Méditerranéenne des sciences de l'homme (MMSH), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2024 - - DEC246089DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Alice CARRIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7258 intitulée Centre de recherche en cancérologie de Marseille (CRCM) - 01/01/2024 - - DEC246029DR12

Décision portant délégation de signature à M. Maxime GUYE, directeur de l'unité UMR7339 intitulée Centre de Résonance Magnétique Biologique et Médicale (CRMBM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2024 - - DEC246033DR12

Décision portant délégation de signature à M. Bruno LOMBARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7031 intitulée Laboratoire de mécanique et d'acoustique (LMA)

- 01/01/2024 - - DEC246037DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle RENAUDET, directrice de l'unité UMR7303 intitulée Temps, Espaces, Langages Europe Méridionale Méditerranée (TELEMMe), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2024 - - DEC246041DR12

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric CHAVANE, directeur de l'unité UMR7289 intitulée Institut de neurosciences de la Timone (INT), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2024 - - DEC246060DR12

Décision portant délégation de signature à M. Laurent KODJABACHIAN, directeur de l'unité UMR7288 intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2024 - - DEC246084DR12

Décision portant délégation de signature à M. Yannick MARANDET, directeur de l'unité UMR7345 intitulée Physique des interactions ioniques et moléculaires (PIIM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2024 - - DEC246142DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Sølvi YSTAD, directrice de l'unité UMR7061 intitulée Perception, Représentations, Image, Son, Musique (PRISM) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2024 - - DEC245881DR12

Décision portant délégation de signature à M. Fabrice MORTESSAGNE, directeur de l'unité UAR820 intitulée Institut d'Etudes Scientifiques de Cargèse (IESC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2024 - - DEC245890DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Valérie DEPLANO, directrice de l'unité UMR7342 intitulée Institut de recherche sur les phénomènes hors équilibre (IRPHE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2024 - - DEC245892DR12

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Paul BORG directeur de l'unité UMR7258 intitulée Centre de recherche en cancérologie de Marseille (CRCM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2024 - - DEC245942DR12

Décision portant délégation de signature à M. Cristinel DIACONU, directeur de l'unité UMR7346 intitulée Centre de Physique des Particules de Marseille (CPPM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2024 - - DEC245943DR12

Décision portant délégation de signature à M. Alain BARRAT, directeur de l'unité UMR7332 intitulée Centre de Physique Théorique (CPT), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2024 - - DEC245947DR12

Décision portant délégation de signature à M. Jean-François CHAIX, directeur de l'unité UMR7031 intitulée Laboratoire de mécanique et d'acoustique (LMA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2024 - - DEC245964DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI, directrice de l'unité FR3479 intitulée Institut de Microbiologie de la Méditerranée, (IMM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2024 - - DEC245980DR12

Décision portant délégation de signature à M. Marc DALOD, directeur de l'unité UMR7280 intitulée Centre d'Immunologie de Marseille-Luminy (CIML), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2024 - - DEC245981DR12

## DR13

2024

UMR5120 - Délégation de signature M. Raphaël PELISSIER - 15/01/2024 - - DEC246121DR13

UAR3426 - Délégation de signature M. Julien CAU - 25/01/2024 - - DEC246333DR13

UMR5140 - Délégations de signature Mme Réjane ROURE - 22/01/2024 - - DEC246238DR13

UMR7621 - Délégation de signature M. Fabien JOUX - 12/01/2024 - - DEC246070DR13

UPR8521 - Délégation de signature Mme Françoise MASSINES - 04/01/2024 - - DEC245885DR13

## DR14

2023

Décision portant délégation de signature à Mme Sandrine COSTAMAGNO, directrice de l'unité UMR5608, intitulée Travaux et Recherches archéologiques sur les cultures, les espaces et les sociétés (TRACES) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/11/2023 - - DEC235560DR14

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas TEYSSANDIER, à Mme Alexandra DARDENAY, à M. Philippe MIROUX pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5608, intitulée Travaux et Recherches archéologiques sur les cultures, les espaces et les sociétés (TRACES), et à Mme Vanessa LEA responsable pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du groupement de recherche RT-GDR3766 intitulé Chasséolab - 29/11/2023 - - DEC235561DR14

## DR15

2023

Décision portant délégation de signature à M. Sandro Landi, directeur de l'UAR2004 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux. Territoires Plurilingues, Sociétés Inclusives, Humanités Evolutives (MSHBx), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 22/12/2023 - - DEC235800DR15

Décision portant délégation de signature à M. Dominique Pacot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UAR2004 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux. Territoires Plurilingues, Sociétés Inclusives, Humanités Evolutives (MSHBx) - 22/12/2023 - - DEC235801DR15

2024

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc Sotiropoulos, directeur de l'UMR5254 intitulée Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux (IPREM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2024 - - DEC246180DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Pascale Roch pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5254 intitulée Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux (IPREM) - 01/01/2024 - - DEC246181DR15

DR17

2024

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Thérèse Leblanc pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6230 intitulée Chimie et interdisciplinarité : synthèse, analyse, modélisation (CEISAM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/01/2024 - - DEC235712DR17

Décision portant délégation de signature à M. Luc Laporte, directeur de l'unité UMR6566 intitulée Centre de recherche en archéologie, archéosciences, histoire (CRéAAH), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2024 - - DEC235811DR17

Décision portant modification de la décision n° DEC220199DAJ du 10 février 2022 modifiée portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire (DR17) - 26/01/2024 - - DEC246132DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme Paillet, directeur de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale (LOPS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/01/2024 - - DEC246113DR17

Décision portant délégation de signature à M. Marc-André Gutscher, directeur de l'unité UMR6538 intitulée Geo-Océan (GO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/01/2024 - - DEC246112DR17

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel Bioteau, directeur de l'unité UMR6590 intitulée Espaces et sociétés (ESO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/01/2024 - - DEC246106DR17

DR18

2023

Décision portant délégation de signature à Mme Cécile LEGALLAIS, directrice de l'unité mixte de recherche UMR7338 intitulée Biomécanique et Bioingénierie (BMBI) par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/12/2023 - - DEC235841DR18

Décision portant délégation de signature à M. Rémy CAVENG, directeur de l'unité mixte de recherche UMR7319 intitulée Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique Epistémologie et Sciences sociales (CURAPP-ESS) par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/11/2023 - - DEC235662DR18

2024

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume DELAPLACE, directeur par intérim de l'Unité Mixte de Recherche UMR8207 intitulée Unité Matériaux et Transformations (UMET), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/01/2024 - - DEC235838DR18

DR20

2023

Décision portant délégation de signature à M. Nelson Christensen, directeur de l'unité UMR7250 intitulée Astrophysique Relativiste, Théories, Expériences, Metrologie, Instrumentation, Signaux (ARTEMIS), par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/12/2023 - - DEC235622DR20

2024

Décision portant délégation de signature à Mme Jacqueline Krafft, directrice de l'unité UMR7321 intitulée Groupement de Recherche en Droit, Economie et Gestion (GREDEG), par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 15/01/2024 - - DEC246017DR20

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Gazeau, directeur par intérim de l'unité UMR7093 intitulée Laboratoire d'Océanographie de Villefranche (LOV), par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 15/01/2024 - - DEC246016DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Elisabeth Christians, directrice de l'unité FR3761 intitulée Institut de la Mer de Villefranche (IMEV), par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/01/2024 - - DEC246015DR20

Décision portant délégation de signature à M. Cyrille Genre-Grandpierre, directeur de l'unité UMR7300 intitulée Etude des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace (ESPACE), par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/01/2024 - - DEC246300DR20

Décision portant délégation de signature à M. Boris Marcaillou, directeur de l'unité UMR7329 intitulée GéoAzur (GEOAZUR), par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/01/2024 - - DEC246299DR20

Décision portant délégation de signature à M. Elie Iskandar El Hachem, directeur par intérim de l'unité UMR7635 intitulée Centre de Mise en Forme des Matériaux (CEMEF), par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/01/2024 - - DEC246057DR20

Décision portant délégation de signature à M. Dmitry Bulavin, directeur de l'unité UMR7284 intitulée Institut de Recherche sur le Cancer et le Vieillessement, Nice (IRCAN), par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/01/2024 - - DEC246297DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Lucile Chanquoy, directrice de l'unité UMR7320 intitulée Bases Corpus Langage (BCL), par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 25/01/2024 - - DEC246251DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Fanny Meunier, directrice de l'unité UMR7320 intitulée Bases, Corpus, Langage (BCL), par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 25/01/2024 - - DEC246245DR20

Décision portant délégation de signature à M. Alexander Mc Dougall, directeur de l'unité UMR7009 intitulée Laboratoire de Biologie du Développement de Villefranche-sur-mer (LBDV), par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 25/01/2024 - - DEC246243DR20

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Jacques Fourmond, directeur de l'unité UAR855 intitulée Division Technique de l'INSU (DT INSU), par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/01/2024 - - DEC246298DR20

### 07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

#### Decisions collectives

2023

Décision portant prorogation des unités - 22/12/2023 - - DEC235784DGDS

Décision portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7363 intitulée Sociétés, acteurs, gouvernement en Europe (UMR SAGE) - 22/12/2023 - - DEC235788DGDS

Décision portant renouvellement de l'unité d'appui et de recherche intitulée Singapore partnership with Cnrs for excellence in science (SPICES) – UAR2001 - 22/12/2023 - - DEC235791DGDS

Décision portant renouvellement de l'unité d'appui et de recherche intitulée Institut de l'information scientifique et technique (INIST) – UAR76 - 22/12/2023 - - DEC235793DGDS

Instituts

2023

Création IRL FACTS - 21/11/2023 - - DEC235288INP

#### 07.04. Décisions tarifaires

DR04

2023

Décision relative au tarif des prestations de l'UMR9198 intitulée « Institut de biologie intégrative de la cellule » - 21/12/2023 - - DEC235746DR04

DR05

2023

Décision relative au tarif des produits de l'UAR3225 intitulée MSH Mondes - 28/06/2023 - - DEC234685DR05

DR08

2023

Décision relative aux tarifs des prestations/produits de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation - CEMHTI » - 10/11/2023 - - DEC235615DR08

DR10

2023

Décision relative au tarif des prestations de la Plateforme Pétrologie, Minéralogie, Caractérisation et Imagerie (PEMCI/MICROS) relevant de l'Unité Mixte de Recherche UMR7063 intitulée Institut Terre et Environnement de Strasbourg (ITES) - 20/12/2023 - - DEC235736DR10

DR12

2023

Décision portant nomination du régisseur et du mandataire suppléant auprès de la régie d'avances du Laboratoire de Neurosciences Cognitives (LNC) - UMR7291 - 16/06/2023 - - DEC234276DR12

Institution d'une régie d'avances auprès du Laboratoire de Neurosciences Cognitives (LNC) - UMR7291 - 16/06/2023 - - DEC234275DR12

Décision relative aux tarifs des prestations du CEREGE – UMR7330, pour le laboratoire LN2C, intitulée mesure et préparation de cibles d'Aluminium ou de Béryllium par spectrométrie de masse par accélérateur ASTERisques - 20/12/2023 - - DEC235730DR12

Décision relative aux tarifs des prestations du CEREGE – UMR7330, pour le laboratoire LN2C, intitulée mesure et préparation de cibles de chlore par spectrométrie de masse par accélérateur ASTERisques. - 20/12/2023 - - DEC235731DR12

DR14

2023

Décision relative aux tarifs des prestations de la Plateforme Intégrée de Criblage de Toulouse (PICT) de l'UMR5089 intitulée Institut de Pharmacologie et de Biologie Structurale (IPBS) - 19/10/2023 - - DEC235335DR14

Décision modifiant décision DEC235334DR14 relative aux tarifs de la prestation RMN de la Plateforme Intégrée de Criblage de Toulouse (PICT) de l'UMR5089 intitulée Institut de Pharmacologie et de Biologie Structurale (IPBS) - 29/12/2023 - - DEC235797DR14

Décision relative aux tarifs de la prestation RMN de la Plateforme Intégrée de Criblage de Toulouse (PICT) de l'UMR5089 intitulée Institut de Pharmacologie et de Biologie Structurale (IPBS) - 19/10/2023 - - DEC235334DR14

## 07.06. Autres décisions

### Administration centrale

2023

Décision acceptation du legs ADDA - 27/09/2023 - - DEC234859DSFIM

2024

Décision portant création et composition du Collège de déontologie du CNRS - 22/01/2024 - - DEC234916DRH

Décision modificative CCP - 08/01/2024 - - DEC235823DRH

Décision portant nomination de représentant suppléant de l'Administration à la Commission administrative paritaire n° 1 - 08/01/2024 - - DEC235822DRH

### DR01 - Paris-Villejuif

2024

Décision portant nomination de Madame Claudine PIQUE aux fonctions d'Adjointe au Directeur Scientifique Référent (ADSR) pour le site Aix-Marseille - 05/01/2024 - - DEC235812DAPP

### DR04

2023

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR9006 intitulée Institut photovoltaïque d'Ile-de-France - 26/12/2023 - - DEC235813DR04

### DR05

2022

Décision portant délégation de signature à Mme Francesca Musiani, à Mme Céline Vaslin, et Mme Ouafa Rahmani, AI, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR2000 intitulée Centre Internet et société - 05/10/2022 - - DEC222595DR05

Décision portant création d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Ile-de-France Meudon - 29/11/2022 - - DEC222885DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR3598 intitulée TGIR Humanités Numériques (TGIR Huma-Num) - 15/03/2022 - - DEC221161DR05

### DR10

2024

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR3156 intitulée Centre de neurochimie. - 12/01/2024 - - DEC246096DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR3227 intitulée Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme-Alsace (MISHA) - 12/01/2024 - - DEC246090DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7550 intitulée Observatoire Astronomique de Strasbourg (ObAS) - 16/01/2024 - - DEC246146DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR3208 intitulée Nanomatériaux pour les Systèmes Sous Sollicitations Extrêmes (NS3E) - 12/01/2024 - - DEC246092DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR830 intitulée Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST) - 12/01/2024 - - DEC246095DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7501 intitulée Institut de Recherche Mathématique Avancée (IRMA) - 25/01/2024 - - DEC246295DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR75004 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) - 25/01/2024 - - DEC246326DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR2042 intitulée Fédération de chimie "Le Bel" - 11/01/2024 - - DEC246045DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR3286 intitulée Plate-forme de chimie biologique intégrative de Strasbourg (PCBIS) - 11/01/2024 - - DEC246048DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7042 intitulée Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications (LIMA) - 12/01/2024 - - DEC246078DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR3415 intitulée Chronobiotron - 12/01/2024 - - DEC246086DR10

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC) - 19/01/2024 - - DEC246205DR10

DR11

2024

Renouvellement au 1er Janvier 2024 de la Décision portant nomination de Mme VANTARD Marilyn aux fonctions d'Adjointe au Directeur Scientifique Référent (ADSR) pour les sites Occitanie Ouest et Bourgogne Franche Comté. - 05/01/2024 - - DEC235745DAPP

DR15

2024

Décision portant modification de la composition du conseil de laboratoire de l'UMR5254 intitulée Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux (IPREM) - 02/01/2024 - - DEC235840DR15

DR16

2023

Décision portant acceptation du don consenti par la Fondation de France agissant au nom et pour le compte de la Fondation BNP Paribas - - - DEC235424DSFIM

Décision acceptation Don Rulpidon - - - DEC235639DSFIM

DR16 - ex Paris Michel-Ange

2023

Décision acceptation Don objet mobilier - 22/12/2023 - - DEC235638DSFIM

DR18

2022

Création de la Commission d'Attribution des Marchés (CAM) de la Délégation Régionale Hauts-de-France du CNRS - 25/10/2022 - - DEC235319DR18

DR20

2024

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7277 intitulée Institut de Biologie Valrose (iBV) - 25/01/2024 - - DEC246157DR20

Instituts

2023

Décision portant modification de l'intitulé de l'UMR137 « Unité Mixte de Physique CNRS/Thales » (UMPhy) en « Laboratoire Albert Fert ». - 14/12/2023 - - DEC235339INP

Décision portant retrait du CNRS de l'équipe mixte de recherche EMR9000 - Laboratoire Interactions, Dynamiques et Lasers (LIDYL). - 14/12/2023 - - DEC235316INP

Décision portant modification de certaines dispositions relatives à UMR7503 Laboratoire lorrain de recherche en informatique et ses applications (LORIA) dans la décision DEC235779DGDS. - 29/01/2023 - - DEC246362DGDS

## **DEC246001DRH**

### **Décision fixant le calendrier et les modalités de dépôt des candidatures pour la campagne 2024 de la prime individuelle liée à la qualité des activités et à l'engagement professionnel du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs**

**Vu** le code général de la fonction publique ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 modifié portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. Antoine PETIT ;

**Vu** l'arrêté du 22 décembre 2023 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ; **Vu** la délibération du Conseil d'administration du CNRS du 17 juin 2022 ;

**Vu** les lignes directrices de gestion n° ESRH2302327X du 18 janvier 2023 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** les lignes directrices de gestion CNRS n°DEC221843DRH du 30 juin 2022 modifiées le 17 juillet 2023 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** la décision n° DEC221844DRH du 30 juin 2022 fixant le montant de la prime individuelle liée à la qualité des activités et à l'engagement professionnel du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

#### **Article 1<sup>er</sup>**

La campagne 2024 d'attribution de la Prime individuelle, composante 3 du régime Indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC-C3) sera ouverte du 30 janvier 2024, 10h00 au 29 février 2024, 13h00 (heure de Paris).

Les dossiers de candidature sont à renseigner dans l'outil RIPEC-C3 <https://ripec-c3.cnrs.fr/> entre le 30 janvier 2024, 10h00 et le 29 février 2024, 13h00 (heure de Paris).

#### **Article 2**

L'examen des candidatures par les instances d'évaluation du Comité national de la recherche scientifique se déroulera au printemps 2024.

Le comité scientifique se réunira courant octobre 2024 pour examiner les dossiers des sections et CID refusant de procéder à l'évaluation.

**CNRS**

Direction des ressources humaines  
3 rue Michel Ange  
75794 Paris Cedex 16

A l'issue de la phase d'examen des candidatures, fin octobre, la décision d'attribution de la prime individuelle au titre de l'année 2024 sera établie.

La prime sera versée en paye de novembre 2024.

### Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le **22 JAN. 2024**



Le président-directeur général  
Antoine Petit

## DEC235621DRH

### Décision portant sur la campagne d'éméritat au titre de l'année 2024

**Vu** le code général de la fonction publique ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté 15 avril 2022 fixant la liste des distinctions scientifiques conférant de plein droit le titre de directeur de recherche émérite dès l'admission à la retraite ;

**Vu** l'avis du Conseil Scientifique en date des 16 et 17 octobre 2023 ;

### Article 1<sup>er</sup>

Le titre de Directeur de Recherche émérite est conféré aux chercheurs dont les noms suivent pour une durée de 5 ans à compter de la date de leur admission à la retraite :

#### CNRS Biologie

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
BILLAUD	Marc	DR1	24	UMR5286	Lyon	07
BLANK	Ulrich	DR1	27	EMR8252	Paris	01
BUSSON	Pierre	DR1	27	UMR9018	Villejuif	01
CADOR	Martine	DR1	26	UMR5287	Bordeaux	15
CAMADRO	Jean-Michel	DR1	21	UMR7592	Paris	01
CHARBONNEAU	Michel	DR2	21	UMR6293	Clermont-Ferrand	07
CHIMINI	Giovanna	DR1	27-CID50	UMR7280	Marseille	12
CHNEIWEISS	Hervé	DRCE	25	UMR8246	Paris	02
CONDEMINE	Guy	DR2	21	UMR5240	Villeurbanne	07

#### CNRS

Direction des ressources humaines  
3 rue Michel Ange  
75794 Paris Cedex 16

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
DULIC	Vjekoslav	DR2	24	UMR5535	Montpellier	13
EBEL	Christine	DR2	16	UMR5075	Grenoble	11
FAIVRE-SARRAILH	Catherine	DR2	25	UMR1249	Marseille	12
FONTA	Caroline	DR2	25	UMR5549	Toulouse	14
FORT	Philippe	DR1	21	UMR5237	Montpellier	13
HANTRAYE	Philippe	DR1	28	UMR9199	Fontenay aux Roses	04
KERKERIAN-LE GOFF	Lydia	DR1	25	UMR 7288	Marseille	12
LEBRUN	Marc-Henri	DR2	23	UMR9198	Gif-sur-Yvette	04
LUTFALLA	Georges	DR1	27	UMR5294	Montpellier	13
RADVANYI	François	DRCE	24	UMR144	Paris	02
SALIN	Paul-Antoine	DR2	26	UMR5292	Bron	07
STREITH	Michel	DR2	39	UMR6024	Clermont-Ferrand	07
UZAN	Georges	DR1	22	UMRS1193	Villejuif	01
ZYTNIKI	Daniel	DR1	25	UMR8003	Paris	01

### CNRS Chimie

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
ALBA-SIMIONESCO	Christiane	DRCE	13	UMR12	Gif-sur-Yvette	04
BAUDIN	Thierry	DR1	15	UMR8182	Orsay	04
BELLE	Catherine	DR2	16	UMR5250	Grenoble	11
CHEN	Yong	DR1	8	UMR8640	Paris	02
CLOITRE	Michel	DR1	11	UMR7167	Paris	02
DENOYEL	Renaud	DR1	15	UMR 7246	Marseille	12
EPICIER	Thierry	DR1	15	UMR5256	Villeurbanne	07
GALLANI	Jean-Louis	DR2	11	UMR7504	Strasbourg	10
HAMON	Jean-René	DRCE	14	UMR6226	Rennes	17
HENRION	Gérard	DR2	10	UMR7198	Nancy	06
IBANEZ	Alain	DR1	15	UPR2940	Grenoble	11

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
JONES	Deborah	DRCE2	14	UMR5253	Montpellier	13
LANG	Philippe	DR2	13	UMR7086	Paris	01
MAUGE	Françoise	DRCE1	14	UMR6506	Caen	16
PENENT	Francis	DR1	4	UMR7614	Paris	02
PEREIRA-RAMOS	Jean-Pierre	DR1	13	UMR7182	Thiais	01
ZHANG	Yongmin	DR1	16	UMR8232	Paris	02

### CNRS Écologie & Environnement

GEIGL	Eva Maria	DR1	31	UMR7592	Paris	01
SELLIER	Pascal	DR2	31	UMR7206	Paris	02
TILL-BOTTRAUD	Irène	DRCE	29	UMR6042	Clermont-Ferrand	07

### CNRS Ingénierie

AUSSERRE	Dominique	DR1	5	UMR7249	Marseille	12
BROWN	Ross	DR2	5	UMR5150	Pau	15
DELCOURT	Dominique	DR1	17	UMR7648	Paris	4
LEMONNIER	Denis	DR1	10	UPR3346	Chasseneuil-du-Poitou	08
LESAIN	Olivier	DR1	8	UMR5269	Grenoble	11
MAGNIN	Albert	DR1	10	UMR5520	Grenoble	11
MONTGOMERY	Paul	DR1	8	UMR7357	Strasbourg	10
TRUSKINOVSKY	Lev	DR1	9	UMR7636	Paris	02
TUCKERMAN	Laurette	DR1	10	UMR7636	Paris	02
VISONNEAU	Michel	DR1	10	UMR6598	Nantes	17

### CNRS Mathématiques

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
COURTOIS	Gilles	DR1	41	UMR7586	Paris	02
PAPADOPOULOS	Athanase	DR1	41	UMR7501	Strasbourg	10

**CNRS Nucléaire & Particules**

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
BOUGAULT	Rémi	DR1	1	UMR6534	Caen	16
COUCHOT	François	DR1	1	UMR9012	Orsay	04
DRACOS	Marcos	DR1	1	UMR7178	Strasbourg	10
KRASNY	Mieczyslaw	DR1	1	UMR7585	Paris	02
STUTTGE	Louise	DR2	1	UMR7178	Strasbourg	10

**CNRS Physique**

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
ALBOUY	Pierre-Antoine	DR1	11	UMR8502	Orsay	04
BALLOU	Rafik	DR1	3	UPR2940	Grenoble	11
CAMPARGUE	Alain	DR1	4	UMR5588	Saint Martin d'Hères	11
DESFrancois	Charles	DR1	4	UMR7538	Villetaneuse	01
FREYSZ	Eric	DR1	4	UMR5798	Talence	15
GIL	Bernard	DRCE2	3	UMR5221	Montpellier	13
HALBERSTADT	Nadine	DR1	13	UMR5589	Toulouse	14
KOENIG	Michel	DRCE	4	UMR7605	Palaiseau	04
LEVENSON	Juan Ariel	DRCE2	4	UMR9001	Palaiseau	04
MAILLET	Jean-Michel	DRCE2	2	UMR5672	Lyon	07
MELINON	Patrice	DR1	3	UMR5306	Villeurbanne	07
NADAL	Jean-Pierre	DR1	2	UMR8023	Paris	02
SMIRNOV	Fedor	DR1	2	UMR7589	Paris	02
VEUILLEN	Jean-Yves	DR2	3	UPR2940	Grenoble	11
VIALLAT	Annie	DR1	5	UMR7325	Marseille	12

**CNRS Sciences humaines & sociales**

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
ARBOGAST	Rose-Marie	DR1	31	UMR7044	Strasbourg	10
BONIFAY	Michel	DR2	32	UMR 7299	Aix-en-Provence	12

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
DETIENNE	Françoise	DR2	26	UMR9217	Palaiseau	04
DUMEZ	Hervé	DRCE	37	UMR9217	Palaiseau	04
FORTIER	Vincente	DR1	36	UMR7354	Strasbourg	10
FOUGERE	Denis	DRCE	37	UMR7049	Paris	01
GROSSETTI	Michel	DRCE	36	UMR5193	Toulouse	14
KOGEL	Judith	DR2	32	UPR841	Aubervilliers	05
KRONLAND-MARTINET	Richard	DR1	9	UMR 7061	Marseille	12
LIEBERSKI-BAGNOUD	Danouta	DR2	38	UMR8171	Aubervilliers	05
MUXEL	Anne	DR1	40	UMR7048	Paris	01
PAUL	Waltraud	DR1	34	UMR8563	Aubervilliers	01
PLANE	Patrick	DR1	37	UMR6587	Clermont-Ferrand	07
QUENNOUELLE-CORRE	Laure	DR1	33	UMR8558	Paris	02
REBOUL-MOESCHLER	Anne	DR1	34	UMR 7290	Marseille	12
REYNAUD	Bénédicte	DR1	37	UMR7170	Paris	02
ROBINNE	François	DR2	38	UMR7306	Marseille	12
ROTHSCHILD	Jean-Pierre	DR1	35	UPR841	Aubervilliers	05
SOURBES-VERGER	Isabelle	DR2	39	UMR8560	Paris	02
VALLET	Louis-André	DR1	36	UMR8598	Paris	02
WEIL	Patrick	DR1	33	UMR8058	Aubervilliers	05

### CNRS Sciences informatiques

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
BIGEON	Jean	DR2	8	UMR6004	Nantes	17
FRIBOURG	Laurent	DR1	6	UMR9021	Gif-sur-Yvette	04
GRAF	Susanne	DR1	6	UMR5104	Grenoble	11
LAMEL	Lori	DR1	7	UMR9015	Orsay	04

**CNRS Terre & Univers**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Grade</b>	<b>Section</b>	<b>Unité d'affectation</b>		<b>DR</b>
CATHELINÉAU	Michel	DRCE	18	UMR7359	Vandoeuvre	06
CHASSEFIERE	Eric	DRCE2	19-35	UMR8630	Paris	05
COX	Pierre	DR1	17	UMR7095	Paris	02
DE MEY	Pierre	DR1	19	UMR5566	Toulouse	14
DROSSART	Pierre	DRCE	17	UMR7095	Paris	02
DUVEL	Jean-Philippe	DR1	19	UMR8539	Paris	04
GARCON	Véronique	DR1	19	UMR7154	Paris	01
GRANIER	Claire	DR1	19	UMR5560	Toulouse	14
GRUAU	Gérard	DR1	30	UMR6118	Rennes	17
HOUSSAIS	Marie-Noëlle	DR1	19	UMR7159	Paris	02
JEANDEL	Catherine	DRCE	19	UMR5566	Toulouse	14
LILENSTEN	Jean	DR1	17	UMR5274	Grenoble	11
MEMERY	Laurent	DR1	19	UMR6539	Plouzané	17
MERCIER	Herlé	DR1	19	UMR6538	Plouzané	17
MUGNIER	Jean-Louis	DR2	30	UMR5275	Le Bourget du Lac	11
PEZARD	Philippe	DR2	30	UMR5243	Montpellier	13
PINET	Patrick	DR1	18	UMR5277	Toulouse	14
REISBERG	Laurie	DR1	18	UMR7358	Vandoeuvre	06
REVERDIN	Gilles	DR1	19	UMR7159	Paris	02
ROYER	Jean-Yves	DR1	18	UMR6538	Plouzané	17
SCIANDRA	Antoine	DR1	19	UMR7093	Villefranche-sur-Mer	20

**Article 2**

Le titre de Directeur de recherche émérite est renouvelé pour une période de 5 ans pour les chercheurs dont les noms suivent :

**CNRS Biologie**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Section</b>	<b>Unité d'affectation</b>		<b>DR</b>
DUJARDIN	Geneviève	21	UMR9198	Gif-sur-Yvette	04
FIGUEROA-BOSSI	Nara	21	UMR9198	Gif-sur-Yvette	04
GISQUET	Pascale	26	UMR9197	Saclay	04
GUILLEN-AGHION	Nancy	27	UMR3691	Paris	05
LANGSLEY	Gordon	27	UMR8104	Paris	01
LEVI	Francis	28	INSERM U935	Villejuif	01
LLANO	Isabel	25	UMR8003	Paris	01
MOLGO	Jordi	28	ERL9004	Saclay	04
TAUC	Patrick	20	UMR8113	Gif-sur-Yvette	04
TRAUTMANN	Alain	27	UMR8104	Paris	01
VENTURA-CLAPIER	Renée	24	INSERM UMR-S1180	Orsay	01

**CNRS Chimie**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Section</b>	<b>Unité d'affectation</b>		<b>DR</b>
BOURGUIGNON	Jean-Jacques	16	UMR7200	Illkirch Graffenstaden	10
DUTASTA	Jean-Pierre	12	UMR5182	Lyon	07
EISENSTEIN	Odile	13	UMR5253	Montpellier	13
GARRIGUES	Philippe	13	UMR5255	Talence	15
GREE	René	12	UMR6226	Rennes	17
GREENE	Andrew	12	UMR5250	Grenoble	11
HIBERTY	Philippe	13	UMR8000	Orsay	04
KIEDA	Claudine	20	UPR4301	Orléans	08
LALLEMAND	Jean-Yves	16	UPR2301	Gif-sur-Yvette	04
MARCUS	Philippe	14	UMR8247	Paris	02

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Section</b>	<b>Unité d'affectation</b>		<b>DR</b>
PEREZ	Serge	11	UPR5301	St Martin d'Hères	11
SPIEGELMAN	Fernand	4	UMR5626	Toulouse	14
TADJEDDINE	Abderrahmane	14	UMR8000	Orsay	4
TETOT	Robert	15	UMR8182	Orsay	04

### **CNRS Écologie & Environnement**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Section</b>	<b>Unité d'affectation</b>		<b>DR</b>
ALVAREZ-PEREYRE	Franck	34	UMR7206	Paris	02
BELLAN-SANTINI	Denise	29	UMR7263	Marseille	12
BRUZEK	Jaroslav	31	UMR5199	Pessac	15
DEHARVENG	Louis	29	UMR7205	Paris	02
JOURDAIN DE MUIZON	Christian	18	UMR7207	Paris	02
KUZUCUOGLU- BIGONNEAU	Catherine	31	UMR8591	Thiais	01
RAYNAL	Jean-Paul	31	UMR5199	Pessac	15
RICHARD	Hervé	31	UMR6249	Besançon	06
ROUE	Michèle	38	UMR7206	Paris	02
SEN	Sevket	18	UMR7207	Paris	02
YAKOVLEV	Sonja	29	UMR8079	Gif-sur-Yvette	04

### **CNRS Ingénierie**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Section</b>	<b>Unité d'affectation</b>		<b>DR</b>
BELMONT	Gérard	17	UMR7648	Palaiseau	04
CHANTEUR	Gérard	17	UMR7648	Paris	04
DUPLESSIS- KERGOMARD	Jean	9	UMR 7031	Marseille	12
HULIN	Jean-Pierre	10	UMR7608	Orsay	04
LAURENT	Christian	8	UMR5213	Toulouse	14
LEGUILLON	Dominique	9	UMR 7190	Paris	02
MONTHAILLET	Frank	9	UMR5307	Saint Etienne	07
MOST	Jean-Michel	10	UPR3346	Chasseneuil-du- Poitou	08

Nom	Prénom	Section	Unité d'affectation		DR
NAVARD	Patrick	11	UMR7635	Sophia Antipolis	20
QUINTARD	Michel	10	UMR5502	Toulouse	14
YOUSFI	Mohammed	10	UMR5213	Toulouse	14

### CNRS Mathématiques

Nom	Prénom	Section	Unité d'affectation		DR
COQUEREAUX	Robert	2	UMR7373	Marseille	12
GIRARD	Jean-Yves	41	UMR7373	Marseille	12
HARAUX	Alain	41	UMR7598	Paris	02
HILHORST	Danielle	41	UMR8628	Orsay	04
MURAT	François	41	UMR7598	Paris	02
SJOSTRAND	Johannes	41	UMR5584	Dijon	06
WEBER	Michel	41	UMR7501	Strasbourg	10

### CNRS Nucléaire & Particules

Nom	Prénom	Section	Unité d'affectation		DR
CARBONELL	Jaume	1	UMR9012	Orsay	4
DUMARCHEZ	Jacques	1	UMR7589	Paris	2
DUMOULIN	Louis	1	UMR9012	Orsay	04
FOURNIER	Daniel	1	UMR9012	Orsay	04
GALES	Sydney	1	UMR9012	Orsay	04
RICHARD	François	1	UMR9012	Orsay	04
THOME	Lionel	15	UMR9012	Orsay	04
VAN DE WIELE	Jacques	1	UMR9012	Orsay	04

### CNRS Physique

Nom	Prénom	Section	Unité d'affectation		DR
ALLOUL	Henri	3	UMR8502	Orsay	04
BALANZAT	Emmanuel	5	UMR6252	Caen	16

Nom	Prénom	Section	Unité d'affectation		DR
BLAIZOT	Jean-Paul	2	UMR3681	Gif-sur-Yvette	04
BOSSIS	Georges	5	UMR7010	Nice	20
BRACHET	Marc	2	UMR8023	Paris	02
DE FORNEL	Frédérique	4	UMR6303	Dijon	06
JULIA	Bernard	2	UMR8023	Paris	02
JUPILLE	Jacques	14	UMR7588	Paris	02
LASSAILLY	Yves	3	UMR7643	Palaiseau	04
MARTINEZ	Gérard	3	UPR3228	Grenoble	11
SOEP	Benoît	4	UMR8214	Orsay	04
SORBA	Paul	2	UMR5108	Annecy-le-Vieux	11
TOURNIER	Robert	3	UPR3228	Grenoble	11

#### CNRS Sciences humaines & sociales

Nom	Prénom	Section	Unité d'affectation		DR
AUTANT-MATHIEU	Marie-Christine	35	UMR8224	Paris	02
BAILLY MAITRE	Marie-Christine	32	UMR7298	Aix-en-Provence	12
BAROU	Jacques	39	UMR5194	St Martin d'Hères	11
BASZANGER	Isabelle	36	UMR8211	Paris	01
BEJA	Jean-Philippe	40	UMR7050	Paris	01
BOPEARACHCHI	Christie Osmund	32	UMR8546	Paris	02
BORDREUIL	Jean Samuel	36	UMR7064	Aix en Provence	12
BOUFFARTIGUE	Paul	40	UMR7317	Aix-en-Provence	12
BUCHSENSCHUTZ	Olivier	31	UMR8546	Paris	02
CAHEN	Michel	33	UMR5115	Pessac	15
CARVAIS	Robert	36	UMR7074	Nanterre	05
COLAS	Gérard	33	UMR8077	Paris	02
DE GLAS	Michel	34	UMR7219	Paris	01
DELL	François	34	UMR8563	Aubervilliers	01

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Section</b>	<b>Unité d'affectation</b>		<b>DR</b>
DENIEUIL	Pierre Noël	40	UMR8245	NICE	01
GALLAND	Olivier	36	UMR8598	Paris	02
GASSE	Annie	32	UMR5140	Montpellier	13
GRUEL	Katherine	31	UMR8546	Paris	02
LASCOUMES	Pierre	40	UMR8239	Paris	01
LAURENT-GERMAIN	Annie	40	UMR8026	Lille	18
LEVY	René	36	UMR8183	Guyancourt	04
LYONNET	Bertille	32	UMR7192	Paris	02
MAITRE	Claire	32	UPR841	Aubervilliers	05
MAUZE	Marie	38	UMR7130	Paris	02
MEMMI	Dominique	40	UMR7217	Paris	05
OLIVIER DE SARDAN	Jean-Pierre	38	UMR8562	Marseille	12
PEATRIK	Anne-Marie	38	UMR7186	Nanterre	05
RIETH	Eric	32	UMR8589	Paris	05
SEVERI	Carlo	38	UMR7130	Paris	02
STREIFF-FENART	Jocelyne	36	UMR8245	Nice	20
ZAUBERMAN	Renée	36	UMR8183	Guyancourt	04
ZOCK	Michael	34	UMR7020	Marseille	12

### **CNRS Sciences informatiques**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Section</b>	<b>Unité d'affectation</b>		<b>DR</b>
DUBOIS	Didier	6	UMR5505	Toulouse	14
DUHAMEL	Pierre	7	UMR8506	Gif-sur-Yvette	04
LASSERRE	Jean Bernard	7	UPR8001	Toulouse	14
LESSELIER	Dominique	8	UMR8506	Gif-sur-Yvette	04
NAPOLI	Amedeo	6	UMR7503	Vandoeuvre	06
PRADE	Henri	6	UMR5505	Toulouse	14

**CNRS Terre & Univers**

Nom	Prénom	Section	Unité d'affectation		DR
ALECIAN	Georges	17	UMR8102	Meudon	05
ALLARD	Patrick	18	UMR7154	Paris	01
AUDOUBE	Jean	17	UMR7095	Paris	02
BIRCK	Jean-Louis	18	UMR7154	Paris	01
FARGE	Marie	41	UMR8539	Paris	04
FRITZ	Bertrand	30	UMR7063	Strasbourg	10
LANOE	Brigitte	18	UMR6538	Plouzané	17
MARCELIN	Michel	17	UMR7326	Marseille	12
MILLIARD	Bruno	17	UMR7326	Marseille	12

**Article 3**

Le titre de Directeur de Recherche émérite est renouvelé pour une période de 2 ans pour le chercheur dont le nom suit :

**CNRS Sciences informatiques**

Nom	Prénom	Section	Unité d'affectation		DR
MOOG	Claude	7	UMR6004	Nantes	17

**Article 4**

Le titre de Directeur de recherche émérite est conféré, de plein droit, pour une période de 5 ans au titre d'une distinction scientifique listée dans l'arrêté du 15 avril 2022 pour les chercheurs dont les noms suivent :

**CNRS Ingénierie**

Nom	Prénom	Section	Unité d'affectation		DR
GRIL	Joseph	09	UMR6602	Aubières	07
SOMMERIA-KLEIN	Joël	10	UMR5519	St Martin d'Hères	11

**CNRS Terre & Univers**

Nom	Prénom	Section	Unité d'affectation		DR
CANNAT	Mathilde	18	UMR7154	Paris	01

**Article 5**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15 JAN. 2024



Le Président-Directeur général  
Antoine PETIT

## **DEC246286DAJ**

**Décision portant nomination de M. Alain Mermet aux fonctions de directeur de la direction Europe et international (DEI)**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC100175DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction Europe et international (DEI) ;

**Sur** proposition du directeur général délégué à la science,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - A compter du 1<sup>er</sup> février 2024, M. Alain Mermet, directeur de recherche, est nommé directeur de la direction Europe et international (DEI), en remplacement de Mme Christelle Roy appelée à d'autres fonctions.

**Art. 2.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 janvier 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

## **DEC246287DAJ**

**Décision chargeant M. Alain Mermet de l'intérim de la direction du bureau du CNRS à Bruxelles**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC100175DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction Europe et international (DEI) ;

Considérant la nomination de M. Alain Mermet aux fonctions de directeur de la direction Europe et international (DEI) à compter du 1<sup>er</sup> février 2024,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Il est mis fin aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à Bruxelles exercées par M. Alain Mermet à compter du 1<sup>er</sup> février 2024.

A compter de cette même date, M. Alain Mermet, directeur de la direction Europe et international (DEI), est chargé de l'intérim de la direction du bureau du CNRS à Bruxelles.

**Art. 2.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 janvier 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

## **DEC234680DR01**

**Décision portant nomination de M. Richard Walter aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7172 intitulée « Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité » (THALIM)**

### **LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité mixte UMR7172 intitulée « Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité » (THALIM) et nommant M. Alain Schaffner en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 7 juillet 2021 ;

**Considérant** que M. Richard Walter a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le service mutualisé d'Ile-de-France, les 6, 8 et 9 mars 2023 et du 4 au 6 avril 2023.

### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Richard Walter, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7172 intitulée « Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité » (THALIM), à compter du 7 avril 2023.

M. Richard Walter exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Richard Walter, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 13 juillet 2023

Le directeur l'unité  
Alain SCHAFFNER

Visa de la déléguée régionale du CNRS



Marie-Hélène PAPILLON

Visa du Président de l'Université Sorbonne Nouvelle  
Daniel MOUCHARD



**DEC235174DR01**

**Décision portant désignation de Mme Servanne Chevaillier aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'unité UMR7583 intitulée « Laboratoire Inter-universitaire des Systèmes Atmosphériques » (LISA) et de l'UAR3563 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers - Enveloppes Fluides de la Ville à l'Exobiologie » (OSU-EFLUVE)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

**Vu** les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

**Vu** l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS en date du 19 décembre 2019 nommant M. Patrice Coll, directeur de l'unité UMR7583 ;

**Vu** l'arrêté ESR52027358A en date du 12 octobre 2020 nommant M. Matthias Beekmann, directeur de l'unité OSU-EFLUVE ;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur « industrie », option « *sources scellées, générateurs électriques de rayons X, accélérateurs de particules* » délivré à Mme Servanne Chevaillier le 26 mai 2023 par Cerap Prévention ;

**Vu** l'attestation du directeur d'unité en date du 12 janvier 2015 ;

**DECIDE :****Article 1er : Désignation**

Mme Servanne Chevaillier, ingénieure de recherche classe normale, est désignée conseillère en radioprotection au sein de l'unité UMR7583 intitulée, Laboratoire Inter-universitaire des Systèmes Atmosphériques (LISA) et de l'UAR3563 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers - Enveloppes Fluides de la Ville à l'Exobiologie » (OSU-EFLUVE) à compter du 26/09/2023 jusqu'au 25/09/2028.



## **Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

Mme Servanne Chevaillier exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.

Elle exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

## **Article 3 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif., le

Le directeur d'unité, Patrice COLL

Le directeur de l'OSU-EFLUVE, Matthias BEEKMANN

Visa de Marie-Hélène PAPILLON, déléguée régionale CNRS Ile-de-France Villejuif

Visa d'Edouard KAMINSKI, président de l'Université Paris Cité

---

<sup>1</sup> [Le/la Directeur(trice) d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du/de la Conseiller(ère) en radioprotection. Il/Elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du/de la CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Visa de Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ, président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne

**DEC235372DR01**

**Décision portant nomination de Mme Koumba Drame aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR8041 intitulée « Centre de recherche sur le monde iranien : Langues, cultures et sociétés de l'Antiquité à nos jours » (CeRMI)**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision DEC191238DGDS en date du 19 décembre 2019 portant création de l'unité mixte UMR8041 intitulée « Centre de recherche sur le monde iranien : Langues, cultures et sociétés de l'Antiquité à nos jours » (CeRMI) et nommant Mme Maria Irena Szuppe en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 15 mars 2023 ;

**Considérant** que Mme Koumba Drame a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Villejuif du CNRS, du 7 au 9 mars et du 4 au 6 avril 2023.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Koumba Drame, assistante ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR8041 intitulée « Centre de recherche sur le monde iranien : Langues, cultures et sociétés de l'Antiquité à nos jours » (CeRMI), à compter du 7 avril 2023.

Mme Koumba Drame exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Koumba Drame, est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 26 octobre 2023

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Marie-Hélène Papillon

La directrice d'unité  
Maria Irena Szuppe

Visa du Président de l'INALCO  
Jean-François Huchet

Visa du Président de l'Université Sorbonne Nouvelle  
Daniel Mouchard

## DEC235176INSMI

Décision portant nomination de Gabriel Peyré aux fonctions de délégué scientifique en institut

### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Christophe Besse, directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Gabriel Peyré, Directeur de recherche est nommé délégué scientifique auprès de l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026

La quotité consacrée à cette mission est de 20% d'un temps plein.

#### Article 2

En qualité de délégué scientifique auprès de l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions M. Gabriel Peyré est en charge de l'Intelligence artificielle.

#### Article 3

Pour l'exercice de cette mission, M. Gabriel Peyré demeure affecté au Département de Mathématiques et Applications de l'ENS - UMR8053 relevant de la délégation Paris-Centre (DR02).

#### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2023

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



DEC235558INSHS

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Hélène Dumas, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA)****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA) ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC213732INSHS en date du 6 janvier 2022 portant nomination de M. Stéphane Audoin-Rouzeau aux fonctions de directeur, et de Mme Hélène Dumas aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA) ;

**Vu** la demande de l'intéressée en date du 28 novembre 2023 ;

**Vu** l'avis de la directrice de CNRS Sciences humaines & sociales ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin aux fonctions de Mme Hélène Dumas, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

-9 JAN. 2024



Le Président-directeur général  
Antoine Petit



## **DEC235739INP**

### **Décision portant nomination de Mme Cécile Sykes aux fonctions de déléguée scientifique en institut ou direction fonctionnelle**

#### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de M. Thierry Dauxois

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Mme Cécile Sykes, est nommée déléguée scientifique en institut ou direction fonctionnelle auprès de CNRS Physique, du 01/01/2024 au 31/12/2024.

La quotité consacrée à cette mission est de 40% d'un temps plein.

##### **Article 2**

En qualité de déléguée scientifique en institut ou directions fonctionnelle auprès de CNRS Physique, Mme Cécile Sykes est en charge de l'étude de l'interface de la physique avec les sciences du vivant, et correspondante parité égalité.



### Article 3

Mme Cécile Sykes demeure rattachée au laboratoire de physique de l'ENS (LPENS) – UMR8023 relevant de la délégation Paris Centre (DR02).

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/12/23

Pour le Président-directeur général et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
- en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
- en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.



## DEC246052DR02

### Décision portant nomination de Mme Carole GAILLARD, aux fonctions de responsable de service adjointe du Service Financier et Comptable de la délégation régionale Paris Centre

#### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC222638DAJ du 17 novembre 2022 donnant délégation de signature à M. Christophe GIRAUD aux fonctions de délégué régional de la circonscription Paris-Centre ;

#### DÉCIDE :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, Mme Carole GAILLARD, est nommée aux fonctions de responsable du service adjointe du Service Financier et Comptable de la délégation régionale.

**Art. 2.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président-directeur général et par délégation,  
Le délégué régional,  
**Christophe GIRAUD**



## **DEC235743INP**

### **Décision portant nomination de Mme Séverine Martrenchard aux fonctions de déléguée scientifique en institut ou direction fonctionnelle**

#### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de M. Thierry Dauxois

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Mme Séverine Martrenchard, chargée de recherche hors classe est nommée déléguée scientifique en institut ou direction fonctionnelle auprès de CNRS Physique, du 01/01/2024 au 31/12/2024.

La quotité consacrée à cette mission est de 60% d'un temps plein.

##### **Article 2**

En qualité de déléguée scientifique en institut ou directions fonctionnelle auprès de CNRS Physique, Mme Séverine Martrenchard est responsable du pôle communication de CNRS Physique.



### Article 3

Mme Séverine Martrenchard demeure rattachée à l'Institut des Sciences Moléculaires d'Orsay (ISMO) – UMR8214 relevant de la délégation Gif sur Yvette (DR4).

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/12/23

Pour le Président-directeur général et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
- en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
- en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.



## **DEC235758DDOR**

### **Décision portant nomination de Didier Torny aux fonctions de délégué scientifique en direction fonctionnelle**

#### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Madame Sylvie Rousset

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Didier Torny, Directeur de recherche est nommé délégué scientifique en direction fonctionnelle auprès de la direction des données ouvertes de la recherche, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.

La quotité consacrée à cette mission est de 20% d'un temps plein.

##### **Article 2**

En qualité de délégué scientifique en direction fonctionnelle auprès de la direction des données ouvertes de la recherche, Didier Torny est en charge des publications scientifiques et leur écosystème et les outils bibliographiques et bibliométriques.



### Article 3

Didier Torny demeure rattaché à l'Institut Interdisciplinaire de l'Innovation (UMR9217) relevant de la délégation Ile-de-France Gif sur Yvette.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

délégation

Pour le Président-directeur général et par  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

**Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :**

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
- en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
- en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.



## **DEC235742INP**

### **Décision portant nomination de M. Restagno Frederic aux fonctions de délégué scientifique en institut ou direction fonctionnelle**

#### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de M. Thierry Dauxois

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Frédéric Restagno, directeur de recherche de deuxième classe est nommé délégué scientifique auprès de CNRS Physique du 01/01/2024 au 31/12/2024.

La quotité consacrée à cette mission est de 25% d'un temps plein.

##### **Article 2**

En qualité de délégué scientifique en institut ou directions fonctionnelle auprès de CNRS Physique, M. Frédéric Restagno est en charge de la prospective.



### Article 3

M. Frédéric Restagno demeure rattaché au laboratoire de physique des solides (LPS) – UMR8502 relevant de la délégation Ile de France Gif sur Yvette (DR04).

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/12/23

Pour le Président-directeur général et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
- en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
- en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.



## **DEC235738INP**

### **Décision portant nomination de M. Antoine Rousse aux fonctions de délégué scientifique en institut ou direction fonctionnelle**

#### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de M. Thierry Dauxois

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Antoine Rousse, directeur de recherche de première classe est nommé délégué scientifique auprès de CNRS Physique du 01/01/24 au 31/12/24.

La quotité consacrée à cette mission est de 10 % d'un temps plein.

##### **Article 2**

En qualité de délégué scientifique auprès de CNRS Physique, M. Antoine Rousse est en charge des lasers intenses.

### Article 3

M. Antoine Rousse demeure rattaché au Laboratoire d'optique appliquée (LOA) – UMR7639 relevant de la délégation Régionale Gif sur Yvette (DR4).

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/12/23

Pour le Président-directeur général et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
- en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
- en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.





DEC235761DR04

**Décision portant nomination de M. Yohann DARDE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UAR851 intitulée Institut du développement et des ressources en informatique scientifique****LE DIRECTEUR,**

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision DEC191249DGDS du 19 décembre 2019 nommant Monsieur Pierre-François LAVALLEE, directeur de l'unité UAR851 ;

**Considérant que** M. Yohann DARDE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS les 16, 17 et 18 octobre et 21, 22 et 23 novembre 2023 ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Yohann DARDE, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UAR851 intitulée Institut du développement et des ressources en informatique scientifique, à compter du 01/12/2023.

M. Yohann DARDE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Yohann DARDE, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orsay, le 02/01/2024

Le directeur de l'unité  
Pierre-François LAVALLEE

Visa du délégué régional  
du CNRS Île-de-France Gif-sur-Yvette  
Benoît FORÊT



DEC246378DR04

**Décision portant nomination de M. Denis COUPVENT DESGRAVIERS, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7643 intitulée Laboratoire de physique de la matière condensée**

**LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC191245DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7643, intitulée Laboratoire de physique de la matière condensée ;

**Vu** la décision DEC222951INP du 10 janvier 2023 portant nomination de M. Jacques PERETTI aux fonctions de directeur de l'unité UMR7643 ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Denis COUPVENT DESGRAVIERS, IEHC, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7643 à compter du 30/01/2024, en remplacement de M. Hervé HENRY.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 30 janvier 2024

Pour le président - directeur général et par  
délégation,  
Le directeur d'unité  
Jacques PERETTI

## DEC213255DR05

### Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

#### LE DELEGUE REGIONAL

**Vu** la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 portant nomination de Philippe Cavalier aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Meudon ;

**Vu** la décision DEC180331DAJ, modifiée, du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Philippe Cavalier, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Meudon et notamment son article 1.1 ;

**Vu** la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

#### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité UMR7217 CRESPPA :

Mme Cornelia Möser

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.



**Article 2.** - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVerif » et ne sont pas conservées.

**Article 3.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 29 septembre 2021

Le Délégué régional

Philippe Cavalleri

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cavalleri', with a long horizontal stroke underneath.

## **DEC213182DR05**

### **Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire**

#### **LE DELEGUE REGIONAL**

**Vu** la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 portant nomination de Philippe Cavelier aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Meudon ;

**Vu** la décision DEC180331DAJ, modifiée, du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Meudon et notamment son article 1.1 ;

**Vu** la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont habilités à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de l'unité : UMR7023 Structures Formelles du Langage (SFL) :

- M. Giorgio MAGRI

Les personnes habilitées nominativement par la présente décision ne peuvent déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

#### **CNRS**

##### **Délégation Ile-de-France Meudon**

1 place Aristide Briand

92195 Meudon Cedex

T. 01 45 07 52 52

**www.cnrs.fr**



**Article 2.** - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

**Article 3.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 23 septembre 2021

Le Délégué régional

Philippe Cavelier



**DEC234566DR05**

**Décision portant nomination de Mme Fabienne Le Pendeven aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR8533 intitulée Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société (DHES)**

**LA DIRECTRICE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié concernant l'organisation et le fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122842DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC191895DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8533, intitulée Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société (DHES), dont la directrice est Mme Valérie Boussara ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 23/02/2023 ;

Considérant que Mme Fabienne Le Pendeven a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 7 au 9 mars (1<sup>ère</sup> session) et du 4 au 6 avril 2023 (2<sup>ème</sup> session) à Villejuif ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Fabienne Le Pendeven, Ingénieure d'études CNRS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR8533, intitulée Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société, à compter du 07/04/2023.

Mme Fabienne Le Pendeven exerce ses fonctions conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Fabienne Le Pendeven, est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 3 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 12 juin 2023

La Directrice de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS



Visa de la Présidente de l'Université Paris  
Panthéon-Sorbonne (ou de son délégué)



IDHES - CNRS UMR8533  
Valérie Bousseard  
Directrice



DEC235477DR06

**Décision portant fin de fonction de Mme Marion Landré aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UAR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux****LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision DEC233483INSHS en date du 02 février 2023 nommant M. Boris Vannière, directeur de l'unité UAR3124 ;

**Vu** la décision DEC221397DR06 en date du 06 mai 2022 nommant Mme Marion Landré aux fonctions d'assistant de prévention à compter du 15 mai 2022 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention exercées par Mme Marion Landré, au sein de l'unité UAR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux, à compter du 30/11/2023.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 30/11/2023

Le directeur de l'unité

**Boris Vannière**

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Comté

**Edwige Helmer-Laurent**

Visa de la Présidente de l'Université de Franche-Comté

**Macha Woronoff**

DEC235050DR06

**Décision portant nomination de M. Laurent Martiny, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7369 intitulée MEDyC, Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire.**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC133017DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'UMR7369 intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 renouvelant l'UMR7369 intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

**Vu** la décision DEC223096DGS du 2 janvier 2023 portant prorogation de l'unité UMR7369, intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire, dont le directeur est M. Laurent Martiny ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre-Est ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Laurent Martiny, Professeur des Universités 1<sup>ère</sup> classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7369 à compter du 12 juillet 2023.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandoeuvre-les-Nancy, le 12 juillet 2023

Pour le président - directeur général et par délégation,  
La Déléguée Régionale du CNRS

Edwige Helmer-Laurent



**Décision portant nomination de Arnaud Guillin aux fonctions de délégué scientifique en institut****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Christophe Besse, Directeur de l'INSMI,

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

**Guillin Arnaud, professeur des universités** est nommé délégué scientifique en institut auprès de l'institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 décembre 2023.

La quotité consacrée à cette mission est de 20% d'un temps plein.

**Article 2**

En qualité de délégué scientifique en institut, Arnaud Guillin est en charge du pilotage scientifique du Programme et équipement prioritaire de recherche (PEPR) relevant du champ des Mathématiques pour le vivant, l'environnement, la société.

**Article 3**

**Arnaud Guillin** demeure rattaché à l'UMR6620 – LMBP relevant de la délégation Rhône-Auvergne (DR7).

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 décembre 2022

Pour le Président-directeur général et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



## **DEC235760DDOR**

### **Décision portant nomination de Stefan Hohenegger aux fonctions de délégué scientifique en institut ou direction fonctionnelle**

#### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Madame Sylvie Rousset

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Stefan Hohenegger, Maître de conférence est nommé délégué scientifique en direction fonctionnelle auprès de la direction des données ouvertes de la recherche, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.

La quotité consacrée à cette mission est de 20% d'un temps plein.

##### **Article 2**

En qualité de délégué scientifique en direction fonctionnelle auprès de la direction des données ouvertes de la recherche, Stefan Hohenegger est en charge de la participation du CNRS à l'initiative SCOAP3 (Sponsoring Consortium for Open Access Publishing in Particle Physics).

#### **CNRS**

##### **Campus Gérard Mégie**

3, rue Michel Ange  
75794 Paris Cedex 16  
T. 01 44 96 40 00

**www.cnrs.fr**



### Article 3

Stefan Hohenegger demeure rattaché à l'Institut de Physique des deux Infinis de Lyon (IP2I Lyon - UMR5822) relevant de la délégation Rhône - Auvergne.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

délégation

Pour le Président-directeur général et par  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

**Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :**

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
- en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
- en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.



## **DEC245983N2P3**

### **Décision portant nomination de TEIXEIRA Ana Margarida aux fonctions de déléguée scientifique en institut**

#### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Reynald PAIN, Directeur de l'IN2P3

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

TEIXEIRA Ana Margarida, directrice de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, est nommée déléguée scientifique en institut auprès de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 juin 2024.

La quotité consacrée à cette mission est de 20% d'un temps plein.

##### **Article 2**

En qualité de déléguée scientifique en institut auprès de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules, TEIXEIRA Ana Margarida est en charge des activités « Théorie et Phénoménologie ».

##### **Article 3**

TEIXEIRA Ana Margarida demeure rattachée au Laboratoire de Physique de Clermont Auvergne - UMR6533 relevant de la délégation 07 - Rhône Auvergne.

#### **CNRS**

##### **Campus Gérard Mégie**

3, rue Michel Ange  
75794 Paris Cedex 16  
T. 01 44 96 40 00  
[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

## Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 janvier 2024

délégation

Pour le Président-directeur général et par  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain SCHUHL

**Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :**

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
- en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
- en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.

## **DEC245982IN2P3**

### **Décision portant nomination de DAVESNE Dany aux fonctions de délégué scientifique en institut**

#### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Reynald PAIN, Directeur de l'IN2P3

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

DAVESNE Dany, professeur des universités de classe exceptionnelle à l'université Claude Bernard Lyon 1, est nommé délégué scientifique en institut auprès de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 juin 2024.

La quotité consacrée à cette mission est de 20% d'un temps plein.

##### **Article 2**

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules, DAVESNE Dany est en charge des activités « enseignements et formations supérieurs ».

##### **Article 3**

#### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 janvier 2024

délégation

Pour le Président-directeur général et par  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain SCHUHL

**Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :**

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
- en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
- en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.

DEC235457INSHS

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Isabelle Mallon aux fonctions de directrice et de Mme Élodie Béthoux aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n° 5283 intitulée Centre Max Weber (CMW)****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS

**Vu** la décision DEC213767DGDS en date du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5283 intitulée Centre Max Weber (CMW) et nommant Mme Christine Detrez directrice de cette unité ;

**Vu** la décision DEC234179INSHS en date du 25 avril 2023 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Gaëlle Clavandier aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5283 intitulée Centre Max Weber (CMW) ;

**Vu** la décision DEC234739DGDS en date du 11 juillet 2023 portant nomination de Mme Gaëlle Clavandier, directrice adjointe de cette unité ;

**Vu** l'accord des tutelles principales ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

- I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Christine Detrez, directrice et de Mmes Isabelle Mallon et Emmanuelle Santelli, directrices adjointes de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- II. A compter de cette même date, Mme Isabelle Mallon, professeure à l'Université Lumière Lyon 2 et Mme Élodie Béthoux, professeure à l'École Nationale Supérieure de Lyon, sont nommées respectivement directrice et directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC213767DGDS portant renouvellement de l'unité.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

- 9 JAN. 2024

Le président - directeur général  
Antoine Petit



## DEC235821INSMI

Décision portant nomination de Laurent Serlet aux fonctions de délégué scientifique en institut

### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Christophe Besse, directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Laurent Serlet, Professeur des universités, est nommé délégué scientifique auprès de l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour 20 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet : La Formation.

Pour l'exercice de cette mission, M. Laurent Serlet demeure affecté à l'unité UMR6620 (LMBP) rattachée à la délégation régionale du CNRS Rhône-Auvergne (DR7).

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05 janvier 2024

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl



## **DEC235632CNPS**

### **Décision portant nomination de M. Damien MONCOQ aux fonctions de chargé de mission**

#### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;]

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Damien MONCOQ, ingénieur de recherche hors classe (IRHC), responsable du service de prévention et sécurité de la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la coordination nationale de prévention et sécurité du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025.

Sa mission a pour objet d'apporter une expertise et des compétences dans la prévention des risques liés à l'utilisation de nanomatériaux.

Pour l'exercice de cette mission, M. Damien MONCOQ demeure affecté à la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes, 3E avenue de la Recherche Scientifique, 45071 Orléans Cedex 2.

##### **Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 M. Damien MONCOQ, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

##### **Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes.

#### **CNRS / CNPS**

##### **Délégation DR05**

1 Place Aristide Briand

92195 MEUDON Cedex

T. 01 45 07 54 88

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)



## **Article 2 ou 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2023

Le Président-directeur général  
Antoine Petit



## **DEC235669INP**

### **Décision portant nomination de M. Thierry Fournier aux fonctions de chargé de mission**

#### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Thierry Fournier, ingénieur de recherche hors classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science pour CNRS Physique du 01/01/2023 au 31/07/2024.

Sa mission a pour objet l'apprentissage et la formation.

Pour l'exercice de cette mission, M. Thierry Fournier demeure affecté à l'Institut NEEL (NEEL) - UPR2940, 25 avenue des Martyrs 38042 GRENOBLE CEDEX 9 - France

##### **Article 2**

Du 01/01/2023 au 31/07/2024 M. Thierry Fournier, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

##### **Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation régionale Alpes (DR11).



#### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14/12/23

Le Président-directeur général  
Antoine Petit



## **DEC235737INP**

### **Décision portant nomination de M. Florent Calvo aux fonctions de délégué scientifique en institut ou direction fonctionnelle**

#### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de M. Thierry Dauxois

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Florent Calvo, directeur de recherche de seconde classe est nommé délégué scientifique en institut ou direction fonctionnelle auprès de CNRS Physique, du 01/01/2024 au 31/12/2024.

La quotité consacrée à cette mission est de 40% d'un temps plein.

##### **Article 2**

En qualité de délégué scientifique en institut ou directions fonctionnelle auprès de CNRS Physique, M. Florent Calvo est en charge du suivi des groupements de recherche (GDR) et des fédérations de recherche (FR).



### Article 3

M. Florent Calvo demeure rattaché laboratoire interdisciplinaire de physique (LiPhy) – UMR5588 relevant de la délégation Alpes (DR11).

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/12/23

Pour le Président-directeur général et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
- en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
- en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.



## **DEC235756DDOR**

### **Décision portant nomination de Olivier Fruchart aux fonctions de délégué scientifique en direction fonctionnelle**

#### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Madame Sylvie Rousset

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Olivier Fruchart, Directeur de recherche est nommé délégué scientifique en direction fonctionnelle auprès de la direction des données ouvertes de la recherche, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.

La quotité consacrée à cette mission est de 20% d'un temps plein.

##### **Article 2**

En qualité de délégué scientifique en direction fonctionnelle auprès de la direction des données ouvertes de la recherche, Olivier Fruchart est en charge de représenter le CNRS au comité exécutif du consortium français ORCID et de faire le lien avec les communautés scientifiques.



### Article 3

Olivier Fruchart demeure rattaché à SPINTEC (UMR 8191) relevant de la délégation Alpes.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

délégation

Pour le Président-directeur général et par  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

**Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :**

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
- en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
- en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.



**DEC235661DR12****Décision portant fin de fonction de Mme Sophie GIRARDIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UAR2504 intitulée OpenEdition Center (CLEO)****LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision DEC223096DGDS en date du 02/01/2023 nommant Mme Marie ISNART PELLEN directrice de l'unité UAR2504 ;

**Vu** la décision DEC210766DR12 en date du 8/02/2021 nommant Mme Sophie GIRARDIN aux fonctions d'assistante de prévention à compter du 1<sup>er</sup> février 2021 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention exercées par Mme Sophie GIRARDIN au sein de l'unité UAR2504 intitulée OpenEdition Center (CLEO) à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023.

**Article 3** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 8/12/2023

La directrice de l'unité  
Marie ISNART PELLEN

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Aurélie PHILIPPE

Visa du président d'Aix-Marseille Université  
Eric BERTON

## **DEC235635CNPS**

### **Décision portant nomination de M. Stéphane NICOLAS aux fonctions de chargé de mission**

#### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;]

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Stéphane NICOLAS, ingénieur de recherche (IR), est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la coordination nationale de prévention et sécurité du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025.

Sa mission a pour objet d'apporter une expertise et des compétences dans la prévention du risque biologique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Stéphane NICOLAS demeure affecté à délégation Provence et Corse, 31 chemine Joseph Aiguier, 13402 Marseille Cedex 9

##### **Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025, M. Stéphane NICOLAS, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

##### **Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse

#### **CNRS / CNPS**

##### **Délégation DR05**

1 Place Aristide Briand

92195 MEUDON Cédex

T. 01 45 07 54 88

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)



**Article 2 ou 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2023

Le Président-directeur général  
Antoine Petit



**Décision portant nomination d'Hélène Mathis aux fonctions de déléguée scientifique en institut****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Christophe Besse, Directeur de de l'institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

**Hélène Mathis, enseignante-chercheuse** est nommée déléguée scientifique en institut auprès de l'institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.

La quotité consacrée à cette mission est de 20% d'un temps plein.

**Article 2**

En qualité de déléguée scientifique en institut, Hélène Mathis est en charge de l'Innovation et Transfert des sciences mathématiques.

**Article 3**

**Hélène Mathis** demeure rattachée à l'Institut Montpellierain Alexander Grothendieck, relevant de la délégation Occitanie Est (DR13).

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 novembre 2023

Pour le Président-directeur général et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



DEC235482INEE

**Décision portant nomination de M. Aurélien Besnard aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5175 intitulée « Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (CEFE) ».**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5175 intitulée « Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (CEFE) » et nommant Mme Marie-Laure Navas, directrice de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires tutelles principales ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 12 octobre 2023, M. Aurélien Besnard, Maître de Conférences à l'EPHE, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2024.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 janvier 2024

Le président – directeur général  
Antoine Petit



**Décision portant nomination de Monsieur Jean-François Coulombel aux fonctions de délégué scientifique en institut****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Christophe Besse

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

**Jean-François Coulombel, directeur de recherche** est nommé délégué scientifique en institut auprès de l'institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2027.

La quotité consacrée à cette mission est de 20% d'un temps plein.

**Article 2**

En qualité de délégué scientifique en institut, Jean-François Coulombel est en charge de « l'Information Scientifique et Technique » (IST).

**Article 3**

**Jean-François Coulombel** demeure rattaché à l'Institut Mathématiques de Toulouse, relevant de la délégation Occitanie Ouest (DR14).

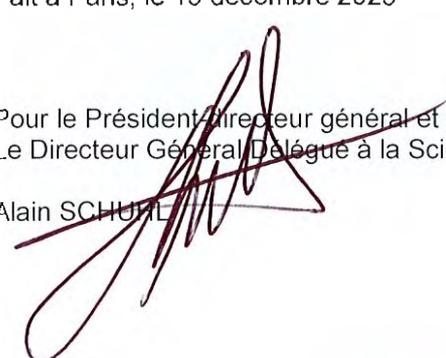
**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 décembre 2023

Pour le Président Directeur général et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUMER



## DEC235741INSMI

### Décision portant nomination de Mme Sandrine Layrisse aux fonctions de chargé de mission à temps partiel

#### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;]

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Mme Sandrine Layrisse, ingénieure de recherche est nommée chargée de mission auprès du président-directeur général pour l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Sa mission a pour objet « Outil numérique ».

##### Article 2

Du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026, Mme Sandrine Layrisse percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

##### Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation – DR15.

##### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2023

Le Président-directeur général  
Antoine Petit



DEC235618DR15

**Décision portant fin de fonction de M. Cédric LE COZ aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5629 intitulée Laboratoire de chimie des polymères organiques (LCPO).**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS en date du 20 décembre 2021 nommant M. Sébastien LECOMMANDOUX, directeur de l'UMR 5629 ;

**Vu** la décision DEC150643DR15 en date du 10 février 2015 nommant M. Cédric LE COZ, aux fonctions d'assistant de prévention à compter du 1<sup>er</sup> février 2015 ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention exercées par M. Cédric LE COZ, au sein de l'UMR 5629 intitulée Laboratoire de chimie des polymères organiques (LCPO), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 1<sup>er</sup> décembre 2023

Le directeur de l'unité

Sébastien LECOMMANDOUX

Visa du délégué régional du CNRS

Younis HERMES

DEC235407DR15

**Décision portant nomination de M. Fabrice Mendes, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR5805 intitulée Environnements et Paléoenvironnements Océaniques et Continentaux (EPOC).**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UMR5805 intitulée Environnements et Paléoenvironnements Océaniques et Continentaux (EPOC), dont la directrice est Mme Hélène Budzinski ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Aquitaine ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Fabrice Mendes, ingénieur d'études, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'UMR5805 intitulée Environnements et Paléoenvironnements Océaniques et Continentaux (EPOC) à compter du 20 octobre 2023 en remplacement de M. Christophe Delalande.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 20 octobre 2023

Pour le président - directeur général et par délégation,  
La directrice d'unité  
Hélène Budzinski



DEC246108DR15

**Décision portant fin de fonction de M. Julien VERGET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5320 intitulée Acides nucléiques : Régulations Naturelles et Artificielles (ARNA).**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS en date du 20 décembre 2021 nommant M. Philippe BARTHELEMY, directeur de l'UMR 5320 ;

**Vu** la décision DEC172722DR15 en date du 27 septembre 2017 nommant M. Julien VERGET, aux fonctions d'assistant de prévention à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention exercées par M. Julien VERGET, au sein de l'UMR 5320 intitulée Acides nucléiques : Régulations Naturelles et Artificielles (ARNA), à compter du 1<sup>er</sup> février 2024.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 29 janvier 2024

Le directeur de l'unité

Philippe BARTHELEMY

Visa du délégué régional du CNRS

Younis HERMES



DEC246058DR15

**Décision portant fin de fonction de M. Lionel BUISSON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5031 intitulée Centre de Recherche Paul Pascal (CRPP).**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS en date du 20 décembre 2021 nommant Mme Cécile ZAKRI, directrice de l'UMR 5031 ;

**Vu** la décision DEC182527DR15 en date du 11 septembre 2018 nommant M. Lionel BUISSON aux fonctions d'assistant de prévention à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention exercées par M. Lionel BUISSON, au sein de l'UMR 5031 intitulée Centre de Recherche Paul Pascal, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 15 janvier 2024

La directrice de l'unité

Cécile ZAKRI

Visa du délégué régional du CNRS

Younis HERMES



DEC234446DR16

**Décision portant nomination de M. Amit ARORA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UAR3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens »****LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre nationale de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2018 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision DEC210459INSHS 09/03/2021 nommant Mme Blandine RIPERT, Directrice de l'unité USR3330 SMI ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité ;

**Considérant** que M. Amit ARORA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention en ligne organisée par le CNRS DR16 du 26/08/2022 au 18/04/2023.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Amit ARORA, ATR2 (agent de droit local en contrat avec le laboratoire), est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UAR3330 intitulée Savoirs et mondes indiens à compter du 19/04/2023

M. Amit ARORA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Amit ARORA, est placé sous l'autorité de la Directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS;

Fait à Paris, le 26 mai 2023

La Directrice de l'UAR3330

Blandine RIPERT

Visa la directrice adjointe de l'UAR3330

Odile HENRY

Visa de la Déléguée Régionale du CNRS Paris-Normandie

Isabelle LONGIN

Visa du conseiller de coopération et d'action culturelle et directeur de l'Institut français d'Inde

Emmanuel LEBRUN-DAMIENS

  
Nicolas GHERARDI  
Par délégation de l'ordonnateur de l'UAR3330

**DEC246284DR16**

**Décision portant fin de fonction de M. Franck LEMARIE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR6252 intitulée Centre de recherche sur les Ions et les Matériaux et la Photonique (CIMAP)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision DEC201037INP portant nomination de Mme Isabelle MONNET en qualité de directrice du laboratoire CIMAP UMR6252

**Vu** la décision DEC210625DR19 en date du 21/01/2021 nommant M. Franck LEMARIE aux fonctions d'assistant de prévention à compter du 02/01/2021

**Vu** l'avis du conseil de l'unité

**Considérant** que M Franck LEMARIE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Caen Normandie du 15 au 17 octobre 2007 et du 7 au 9 novembre 2007.

**DECIDE :**

**Article 2 :** Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention exercées par M Franck LEMARIE au sein de l'unité UMR6252 - CIMAP, intitulée Centre de recherche sur les Ions et les Matériaux et la Photonique, à compter du 30 novembre 2023

**Article 3 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, 02/01/2024

Le Directeur de l'unité  
du

CNRS Paris-Normandie

Mme Isabelle LONGIN

Visa de la Déléguée Régionale

**CNRS Délégation Paris-Normandie**

Site PMA 3 rue Michel Ange 75794 Paris Cedex 16

Site de Caen - Unicité - 14 rue Alfred Kastler 14052 Caen Cedex 4

T. 01 44 96 44 68 (PMA)

T. 02 31 43 45 00 (Caen)

[www.paris-normandie.cnrs.fr](http://www.paris-normandie.cnrs.fr)



DEC235807INS2I

**Décision portant cessation de fonctions et nominations de Mme Isabelle GUERIN-LASSOUS, directrice de l'unité mixte de recherche UMR5668 intitulée Laboratoire de l'informatique du parallélisme (LIP)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS

**Vu** la décision DEC201509DGDS en date du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5668 intitulée Laboratoire de l'informatique du parallélisme (LIP) ;

**Vu** l'accord des partenaires tutelles principales ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Nicolas TROTIGNON, directeur et de Mme Isabelle GUERIN-LASSOUS, directrice-adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, suite à leur changement de fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

II. À compter de cette même date, Mme Isabelle GUERIN-LASSOUS, professeure des universités à l'UCBL, est nommée directrice et M. Nicolas TROTIGNON, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité 5668 (LIP).

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2024

Le président - directeur général

Antoine Petit



**Décision portant Fin de fonction de Monsieur Jean-François LOHIER aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR6507 intitulée Laboratoire de Chimie Moléculaire et Thio-organique (LCMT)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

**Vu** les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

**Vu** l'article R 593-112 du code de l'environnement

**Vu** l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision 161216DGDS portant renouvellement de l'unité UMR6507 - LCMT, et nommant M. Thierry LEQUEUX en qualité de directeur ;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur Industrie options sources scellées, délivré à M. Jean-François LOHIER à compter du 05/07/2021 au 07/09/2026, date d'expiration du certificat, par l'Université de Caen Normandie, IMOGERE, organisme certifié CEFRI N°001 O F R.

**Vu** l'avis de la Formation Spécialisée de Service en matière de Santé, de Sécurité et des conditions de Travail (F4SCT).

**DECIDE :**

**Article 1er : Désignation**

Il est mis fin aux fonctions conseiller en radioprotection exercées par M. Jean-François LOHIER, IEHC CNRS, au sein de l'unité UMR6507 intitulée Laboratoire de Chimie Moléculaire et Thio-organique (LCMT), à compter du 30/06/2023.

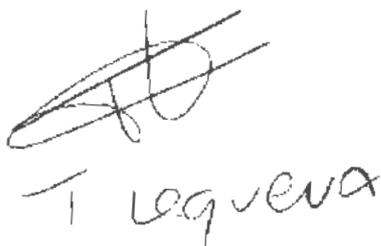
**Article 2 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Caen, le 12/01/2024

Le Directeur de l'UMR6507-LCMT  
M. Thierry LEQUEUX

La Déléguée Régionale du CNRS  
Délégation Paris- Normandie



T. Lequeux

## **DEC235740INP**

### **Décision portant nomination de M. Denis Morineau aux fonctions de délégué.e scientifique en institut ou direction fonctionnelle**

#### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de M. Thierry Dauxois

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Denis Morineau, directeur de recherche de première classe est nommé délégué scientifique en institut ou direction fonctionnelle auprès de CNRS Physique, du 01/01/2024 au 31/12/2024.

La quotité consacrée à cette mission est de 40% d'un temps plein.

##### **Article 2**

En qualité de délégué scientifique en institut ou directions fonctionnelle auprès de CNRS Physique, M. Denis Morineau est en charge du suivi des infrastructures de recherche de CNRS Physique.



### Article 3

M. Denis Morineau demeure rattaché à l'Institut de physique de Rennes (IPR) – UMR6252 relevant de la délégation DR17 – Bretagne et Pays de la Loire.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/12/23

Pour le Président-directeur général et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
- en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
- en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.



DEC235805DR17

**Décision portant nomination de M. Ewen Poullaouec aux fonctions de responsable du service Partenariat et valorisation de la délégation Bretagne et Pays de la Loire**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC220199DAJ du 10 février 2022 donnant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Ewen Poullaouec, ingénieur d'études, est nommé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, responsable du service Partenariat et valorisation de la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 22/12/2023

Pour le président - directeur général et par délégation,  
La déléguée régionale  
Gabrielle Inguscio



## DEC235399DR18

### Décision portant nomination de Pamela VÖLKEL aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR9020 intitulé Hétérogénéité, plasticité et résistance aux thérapies des cancers (CANTHER)

#### LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision n° DEC191237DGDS en date du 19/12/2019 nommant Mme Isabelle VAN SEUNINGEN, Directrice de l'Unité UMR9020 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité UMR9020, intitulée Hétérogénéité, plasticité et résistance aux thérapies des cancers (CANTHER), en date du 03/07/2023 ;

**Considérant** que Mme. Pamela VÖLKEL a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la Délégation CNRS Hauts-de-France aux dates suivantes : 12, 13 et 14/11/2008 et 01, 02 et 03/12/2008.

#### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme. Pamela VÖLKEL, Ingénieure d'Etude (IE), est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR9020, intitulée Hétérogénéité, plasticité et résistance aux thérapies des cancers (CANTHER), à compter du 01/12/2023.

Mme. Pamela VÖLKEL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Pamela VÖLKEL est placée sous l'autorité du Directeur d'Unité.

**Article 3** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 11/12/2023

La Directrice de l'unité  
Mme Isabelle VAN SEUNINGEN



Visa du Délégué Régional CNRS Hauts-de-France  
M. Christophe J. MULLER



## **DEC245965INEE**

### **Décision portant nomination de M. Guillaume Decocq aux fonctions de délégué scientifique en institut**

#### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Stéphane Blanc, Directeur de l'Institut écologie et environnement,

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Guillaume Decocq, professeur des Universités praticien hospitalier à l'Université de Picardie Jules Verne, est nommé délégué scientifique en institut l'Institut écologie et environnement du 1<sup>er</sup> février 2024 au 31 décembre 2025.

La quotité consacrée à cette mission est de 50% d'un temps plein.

##### **Article 2**

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de l'Institut écologie et environnement, M. Guillaume Decocq est en charge du suivi des écosystèmes forestiers.

### Article 3

M. Guillaume Decocq demeure rattaché à l'UMR7058-EDYSAN, Université de Picardie Jules Verne, UFR de Pharmacie - Pôle santé (GEP), 1 Rue des Louvels, 80037 AMIENS CEDEX 1, relevant de la délégation Hauts-de-France.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

délégation

Pour le Président-directeur général et par  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain SCHUHL

**Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :**

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
- en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
- en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.



**Décision portant nomination de M. GRANGER Pascal aux fonctions de délégué scientifique en institut****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;  
**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;  
**Vu** le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;  
**Vu** l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;  
**Vu** les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;  
**Vu** la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs.

Sur proposition de **M. Jacques MADDALUNO, Directeur de l'Institut de chimie,**

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

**M. GRANGER Pascal**, professeur des universités de classe exceptionnelle, est nommé délégué scientifique en institut auprès de l'Institut de chimie, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025.

La quotité consacrée à cette mission est de **20 %** d'un temps plein.

**Article 2**

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de l'Institut de chimie, **M. GRANGER Pascal** est en charge d'assurer auprès de la direction le **suivi des outils d'animation de recherche pour l'Institut de chimie.**

**Article 3**

**M. GRANGER Pascal** demeure rattaché à l'**Unité de Catalyse et de Chimie du Solide (UCCS) – UMR8181** relevant de la délégation **18 – Hauts-De-France.**

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2023

Pour le Président-directeur général et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



DEC235720INSB

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Laurent Bezin directeur de l'unité mixte de recherche n°5292 intitulée « Centre de recherche en neurosciences de Lyon ».**

**LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC201522DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5292 intitulée « Centre de recherche en neurosciences de Lyon » ;

**Vu** l'accord des partenaires tutelles principales ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du conseil de laboratoire ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Olivier Bertrand, directeur de l'unité mixte de recherche n°5292 intitulée « Centre de recherche en neurosciences de Lyon » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- II. Il est mis fin aux fonctions de M. Laurent Bezin, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5292 intitulée « Centre de recherche en neurosciences de Lyon » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- III. À compter de cette même date, M. Laurent Bezin, directeur de recherche au CNRS est nommé directeur de l'unité mixte de recherche n°5292 intitulée « Centre de recherche en neurosciences de Lyon » pour la durée fixée dans la décision DEC201522DGDS portant renouvellement de l'unité n°5292.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 décembre 2023

Le président - directeur général

Antoine Petit

## **DEC235686DAJ**

### **Décision portant fin de fonctions et nomination de M. François Criscuolo aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut écologie et environnement (INEE)**

#### **LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC221843DRH du 30 juin 2022 portant lignes directrices de gestion du CNRS relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** la décision DEC234783DRH du 25 septembre 2023 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montant de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut écologie et environnement (INEE),

#### **DECIDE :**

**Article 1.** - A compter du 8 janvier 2024, M. François Criscuolo, directeur de recherche, est nommé aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'INEE, en charge de la thématique « Ecologie, Evolution et Biodiversité », en remplacement de Mme Agnès Mignot, appelée à d'autres fonctions.

La quotité de temps de travail consacrée à ces fonctions est de 80% d'un temps plein.

**Article 2.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 décembre 2023

Le président-directeur général

Antoine Petit

## **DEC245954DAJ**

**Décision portant prolongation de M. Rémi Cornat dans ses fonctions de directeur adjoint technique par intérim de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)**

### **LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n° DEC235450DAJ du 13 décembre 2023 portant nomination de M. Rémi Cornat aux fonctions de directeur adjoint technique par intérim de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut national de physique nucléaire et de physique de particules (IN2P3),

### **DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - M. Rémi Cornat, ingénieur de recherche hors classe, est prolongé dans ses fonctions de directeur adjoint technique par intérim de l'IN2P3, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024.

**Art. 2.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2024

Le président-directeur  
général

Antoine Petit

## **DEC246288DAJ**

**Décision portant délégation de signature à M. Alain Mermet, directeur de la direction Europe et international (DEI)**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC100175DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction Europe et international (DEI) ;

**Vu** la décision n° DEC246286DAJ portant nomination de M. Alain Mermet aux fonctions de directeur de la direction Europe et international (DEI),

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Alain Mermet, directeur de la direction Europe et international (DEI), à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, les accords de coopération scientifique avec des partenaires académiques de l'espace européen et hors espace européen, à l'exception de ceux entrant dans le champ de compétence des délégués régionaux du CNRS ou de ceux créant une unité de recherche du CNRS.

**Art. 2.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 janvier 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit

**DEC235256DR01**

**Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Vulont pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR8104 intitulée « Institut Cochin »**

## **LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC183339DGDS du 26 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8104, intitulée « Institut Cochin » dont la directrice est Madame Florence Niedergang;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Sophie Vulont, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie Vulont, délégation est donnée à Madame Noémie Marrant, ingénieure d'études hors classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Noémie Marrant, délégation est donnée à Madame Fatma Ben Abdallah, ingénieure d'études hors classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Fatma Ben Abdallah, délégation est donnée à Monsieur Lucien Tabele, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lucien Tabele, délégation est donnée à Madame Sandrine Duarte, ingénieure d'études de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 6**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine Duarte, délégation est donnée à Monsieur Yannig Pauchont, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 7**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 8**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 mai 2023

La directrice d'unité  
Florence Niedergang



**DEC235257DR01**

**Décision portant délégation de signature à Madame Myriam Danon-Szmydt, directrice de l'UAR3603 intitulée « Structuration et Internationalisation des SHS » (SISHS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC191180INSHS du 21 mai 2019 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de service UMS3603, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019, et la DEC213795DGDS du 20 décembre 2021 portant modification de typologie et recodification d'unités mixtes de service (UMS) en unités d'appui et de recherche de l'UAR3603 intitulée « Structuration et internationalisation des SHS » (SISHS), dont la directrice est Madame Miryam Danon-Szmydt ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Miryam Danon-Szmydt, directrice de l'UAR3603, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Miryam Danon-Szmydt, délégation de signature est donnée à Madame Chiara Chelini, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

#### **Article 3**

La décision n° DEC211037DR01 du 15 mars 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 13 septembre 2023

La déléguée régionale  
Marie-Hélène Papillon



## **DEC245852DR02**

### **Décision portant délégation de signature à M. Fabrice KORDON, directeur de l'unité UMR7606 intitulée LIP6, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE(LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E),**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le Code de la Recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7606 intitulée LIP6, dont le directeur est M. Fabrice KORDON;

**Vu** la décision 235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation de l'unité UME7606 intitulée LIP6, dont le directeur est M. Fabrice KORDON, la directrice adjointe Mme. Vanda LUENGO et le directeur adjoint M. Stef GRAILLAT, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe KORDON, directeur de l'unité UMR7606, à l'effet de signer, au nom du (de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités



publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice KORDON, délégation de signature est donnée à Mme Vanda LUENGO (PU2), directrice adjointe, à M. Stef GRAILLAT(PU2), directeur adjoint et à Mme Aline LEVAILLANT (IR2), administratrice aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC222356DR02 du 18 novembre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du (de la) délégué(e) régional(e) (déléguant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional  
Christophe GIRAUD

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



## **DEC245851DR02**

**Décision portant délégation de signature à M. Jérôme LANG, directeur de l'unité UMR7243 intitulée Laboratoire d'Analyse et Modélisation de Systèmes pour l'Aide à la Décision - LAMSADE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE(LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E),**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le Code de la Recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7243 intitulée Laboratoire d'Analyse et Modélisation de Systèmes pour l'Aide à la Décision - LAMSADE, dont la directrice est Mme Daniela GRIGORI;

**Vu** la décision DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation de l'unité UMR7243, intitulée Laboratoire d'Analyse et Modélisation de Systèmes pour l'Aide à la Décision - LAMSADE dont le directeur par intérim est M. Jérôme LANG et la directrice adjointe par intérim est Mme Joyce EL HADDAD, à compter du 1<sup>er</sup> janvier et pour une durée de 1 an

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jérôme LANG, directeur de l'unité UMR7243, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme LANG, délégation de signature est donnée à Mme Joyce EL HADDAD, Directrice adjointe (MC) et à Mme Marie-Clotilde QUINIO, responsable administrative et financière (IECN) , aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

La décision n°DEC222276DR02 du 18 novembre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ou du directeur d'unité ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional  
Christophe GIRAUD

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



## **DEC245850DR02**

**Décision portant délégation de signature à M. Yannick DE WILDE, directeur de l'unité UMR7587 intitulée Institut Langevin, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE(LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E),**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le Code de la Recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

**Vu** la décision DEC223038DGDS du 02 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Yannick DE WILDE aux fonctions de directeur de plein exercice de l'UMR7587 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

**Vu** la décision DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation de l'unité UMR7606 intitulée Institut Langevin dont le directeur est Yannick DE WILDE et le directeur adjoint Julien DE LA GORGUE DE ROSNY à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Yannick DE WILDE de l'unité UMR7587, à l'effet de signer, au nom du (de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités



publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick DE WILDE, délégation de signature est donnée à M. Julien DE ROSNY (DE LA GORGUE DE ROSNY), directeur adjoint (DR2) et à Mme Christelle JACQUET, administratrice (IECN° aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>).

## **Article 3**

La décision n° DEC233415DR02 du 11 janvier 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du (de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional  
Christophe GIRAUD

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



## DEC245849DR02

**Décision portant délégation de signature à Mme Alessia GUARDASOLE, directrice de l'unité UMR8167 intitulée Orient et Méditerranée, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE(LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E),

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le Code de la Recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8167 intitulée Orient et Méditerranée, dont le directeur est M. Pierre TALLET ;

**Vu** la décision DE235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation de l'unité UMR8167 intitulée Orient et Méditerranée dont la directrice de plein exercice est Mme Alessia GUARDASOLE et les directeurs adjoints par intérim M. Vincent DEROUCHE, M. Sébastien MORLET, Jérôme ROHMER et M. Jean-Pierre VAN STAEVEL, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Alessia GUARDASOLE, directrice de l'unité UMR8167, à l'effet de signer, au nom du (de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités



publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alessia GUARDASOLE, délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre VAN STAEVEL, directeur adjoint (PU) à Mme Claire SOMAGLINO (MC), à M. Sébastien MORLET, directeur adjoint (MC), M. Vincent DEROCHE, directeur adjoint (P2), à M. Jérôme ROHMER, directeur adjoint, (CRCN) à Mme Carole EVENO, gestionnaire (TCS) et à Mme Marie-Véronique DIAMANT, secrétaire générale (AI), aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° DEC233674DR02 du 1<sup>er</sup> février 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du (de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional  
Christophe GIRAUD

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**DEC235511DR04**

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Grégoire ALLAIRE*, directeur de l'unité *UMR7641* intitulée *Centre de mathématiques appliquées*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7641, intitulée « Centre de mathématiques appliquées » ;

**Vu** la décision DEC222042DGDS du 26 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Grégoire ALLAIRE aux fonctions de directeur de l'unité UMR7641 ;

## **DÉCIDE :**

### **Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Grégoire ALLAIRE, directeur de l'unité UMR7641, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Grégoire ALLAIRE, délégation de signature est donnée à Madame Nasséra NAAR, ingénieure de recherche et Monsieur Alain DURMUS, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1.

**Article 3**

La décision DEC222146DR04 du 01/09/2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er décembre 2023

Le délégué régional  
Benoît FORÊT



**DEC235145DR04**

**Décision portant délégation de signature à *Madame Sophie GODIN BEEKMANN*, directrice par intérim de l'unité *FR636* intitulée *Institut Pierre-Simon Laplace*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

**Vu** la décision DEC191243DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité FR636, intitulée « Institut Pierre-Simon Laplace » ;

**Vu** la décision DEC235260INSU du 21 novembre 2023 portant nomination de Madame Sophie GODIN BEEKMANN aux fonctions de directrice par intérim de l'unité FR636 ;

**DÉCIDE :**

**Article 1**

Délégation est donnée à Madame Sophie GODIN BEEKMANN, directrice par intérim de l'unité FR636, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie GODIN BEEKMANN, délégation de signature est donnée à Monsieur Mehdi AYAD, technicien classe supérieure, Monsieur Olivier BOUCHER, directeur de recherche classe exceptionnelle, et Martial HAEFFELIN, ingénieur de recherche hors classe, aux fins mentionnées à l'article 1.

**Article 3**

La décision DEC234056DR04 du 01/04/2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21 novembre 2023

Le délégué régional  
Benoît FORÊT



DEC235512DR04

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7641 intitulée Centre de mathématiques appliquées**

**LE DIRECTEUR D'UNITÉ,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7641, intitulée « Centre de mathématiques appliquées » ;

**Vu** la décision DEC222042DGDS du 26 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Grégoire ALLAIRE aux fonctions de directeur de l'unité UMR7641 ;

**DÉCIDE :**

**Article 1**

Délégation est donnée à Madame Nasséra NAAR, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC190902DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nasséra NAAR, délégation est donnée à Monsieur Alain DURMUS, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 1er décembre 2023

Le directeur d'unité  
Monsieur Grégoire ALLAIRE



**DEC235814DR04**

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Alexandre MALLARD*, directeur par intérim de l'unité *UMR9217* intitulée *Institut interdisciplinaire de l'innovation*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

**Vu** la décision DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation de l'unité UMR9217, intitulée « Institut interdisciplinaire de l'innovation », dont le directeur par intérim est Monsieur Alexandre MALLARD ;

**DÉCIDE :**

**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Alexandre MALLARD, directeur par intérim de l'unité UMR9217, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexandre MALLARD, délégation de signature est donnée à Madame Florence CHARUE-DUBOC, directrice de recherche de 2e classe, Monsieur Jérôme DENIS, professeur des universités, Monsieur Franck GUIMONET, ingénieur d'études classe normale, Monsieur Christian LICOPPE, professeur des universités, et Monsieur Etienne MINVIELLE, directeur de recherche de 2e classe, aux fins mentionnées à l'article 1.

**Article 3**

La décision DEC210360DR04 du 01/02/2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 8 janvier 2024

Le délégué régional  
Benoît FORÊT

DEC246186DR04

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR137 intitulée Laboratoire Albert Fert**

**LE DIRECTEUR D'UNITÉ,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR137, intitulée « Laboratoire Albert Fert », dont le directeur est Monsieur Paolo BORTOLOTTI ;

**DÉCIDE :**

**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Vincent CROS, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Vincent CROS, délégation est donnée à Madame Anne DUSSART, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Vincent CROS et de Madame Anne DUSSART, délégation est donnée à Monsieur Frédéric NGUYEN VAN DAU, chercheur THALES, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 19 janvier 2024

Le directeur d'unité  
Monsieur Paolo BORTOLOTTI

**DEC246185DR04**

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Paolo BORTOLOTTI*, directeur de l'unité UMR137 intitulée *Laboratoire Albert Fert*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR137, intitulée « Laboratoire Albert Fert », dont le directeur est Monsieur Paolo BORTOLOTTI ;

**DÉCIDE :**

**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Paolo BORTOLOTTI, directeur de l'unité UMR137, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Paolo BORTOLOTTI, délégation de signature est donnée à Monsieur Vincent CROS, directeur de recherche, Madame Anne DUSSART, assistante ingénieure, et Monsieur Frédéric NGUYEN VAN DAU, chercheur THALES, aux fins mentionnées à l'article 1.

**Article 3**

La décision DEC210177DR04 du 01/02/2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 19 janvier 2024

Le délégué régional  
Benoît FORÊT

**DEC235685DR04**

**Décision portant délégation de signature à Mme Magali Lisbonne, responsable du service central des concours (SCC) de la direction des ressources humaines (DRH), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

**Vu** la décision DEC213923DAJ du 17 décembre 2021 nommant Magali Lisbonne, responsable du Service Central des Concours à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**DÉCIDE :****Article 1**

Délégation est donnée à Mme Magali Lisbonne, responsable du service central des concours de la direction des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> janvier 2024

Le délégué régional  
Benoît FORÊT

**DEC235683DR04**

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR855 intitulée Division technique de l'INSU**

**LE DIRECTEUR D'UNITÉ,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191249DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UPS855, intitulée « Division technique de l'INSU », dont le directeur est Monsieur Jean-Jacques FOURMOND ;

**Vu** la décision DEC202354DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines Unités propres de service (UPS) en Unités d'appui et de recherche (UAR) au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

**DÉCIDE :**

**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Olivier CHARADE, ingénieur de recherche hors classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier CHARADE, délégation est donnée à Madame Vanessa MARTRAY, ingénieure d'études de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier CHARADE et de Madame Vanessa MARTRAY, délégation est donnée à Madame Josiane PELLEGRINO, ingénieure d'études de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2024

Le directeur d'unité  
Monsieur Jean-Jacques FOURMOND



**DEC235682DR04**

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Jean-Jacques FOURMOND*, directeur de l'unité *UAR855* intitulée *Division technique de l'INSU*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

**Vu** la décision DEC191249DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UPS855, intitulée « Division technique de l'INSU », dont le directeur est Monsieur Jean-Jacques FOURMOND ;

**Vu** la décision DEC202354DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines Unités propres de service (UPS) en Unités d'appui et de recherche (UAR) au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

**DÉCIDE :**

**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Jacques FOURMOND, directeur de l'unité UAR855, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Jacques FOURMOND, délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier CHARADE, ingénieur de recherche hors classe, Madame Vanessa MARTRAY, ingénieure d'études de classe normale, et Madame Josiane PELLEGRINO, ingénieure d'études de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2024

Le délégué régional  
Benoît FORÊT



**DEC235815DR04**

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9217 intitulée Institut interdisciplinaire de l'innovation**

**LE DIRECTEUR PAR INTÉRIM D'UNITÉ,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation de l'unité UMR9217, intitulée « Institut interdisciplinaire de l'innovation », dont le directeur par intérim est Monsieur Alexandre MALLARD ;

**DÉCIDE :**

**Article 1**

Délégation est donnée à Madame Florence CHARUE-DUBOC, directrice de recherche de 2e classe, à l'effet de signer au nom du directeur par intérim d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence CHARUE-DUBOC, délégation est donnée à Monsieur Jérôme DENIS, professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence CHARUE-DUBOC et de Monsieur Jérôme DENIS, délégation est donnée à Monsieur Franck GUIMONET, ingénieur d'études classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence CHARUE-DUBOC, de Monsieur Jérôme DENIS et de Monsieur Franck GUIMONET, délégation est donnée à Monsieur Christian LICOPPE, professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

**Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence CHARUE-DUBOC, de Monsieur Jérôme DENIS, de Monsieur Franck GUIMONET et de Monsieur Christian LICOPPE, délégation est donnée à Monsieur Etienne MINVIELLE, directeur de recherche de 2e classe, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

**Article 6**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 7**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 8 janvier 2024

Le directeur par intérim d'unité  
Monsieur Alexandre MALLARD

DEC222679DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Sandra Aube-Lorain directrice par intérim de l'unité UAR2999 intitulée Unité support aux Études Aréales, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC181910DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UPS2999, intitulée Unité support Études Asiatiques ;

**Vu** la décision DEC202354DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités propres de service (UPS) en unités d'appui et de recherche (UAR) ;

**Vu** la décision DEC213071INSHS du 2 novembre 2021 portant changement d'intitulé de l'UAR2999 intitulée à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 Unité support aux Études Aréales, dont la directrice par intérim est Mme Sandra Aube-Lorain ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sandra Aube-Lorain directrice par intérim de l'unité UAR2999, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandra Aube-Lorain, délégation de signature est donnée à Mme Aurélie Varrel, CRCN, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC220542DR05 du 3 janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 21 octobre 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC222680DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Aurélie Varrel pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR2999 intitulée Unité support Études Asiatiques**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181910DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UPS2999, intitulée Unité support Études Asiatiques ;

**Vu** la décision DEC202354DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités propres de service (UPS) en unités d'appui et de recherche (UAR) ;

**Vu** la décision DEC213071INSHS du 2 novembre 2021 portant changement d'intitulé de l'UAR2999 intitulée à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 Unité support aux Études Aréales, dont la directrice par intérim est Mme Sandra Aube-Lorain ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Aurélie Varrel CRCN, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aubervilliers, le 21 octobre 2022

La directrice d'unité par intérim  
Sandra Aube-Lorian





DEC222704DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Camille Oloa-Biloua, de l'unité UAR2028 intitulée Unité d'Appui et de Recherche de Condorcet (UAR Condorcet), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC221645INSHS du 16 juin 2022 portant création de l'unité UAR2028 intitulée Unité d'Appui et de Recherche de Condorcet (UAR Condorcet) dont la directrice est Mme Camille Oloa-Biloua ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée Mme Camille Oloa-Biloua directrice de l'unité UAR2028, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 26 octobre 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC222717DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Nazih Mechbal, directeur de l'unité UMR8006 intitulée Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux ( PIMM ), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8006 intitulée Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux (PIMM), dont le directeur est M. Nazih Mechbal ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Nazih Mechbal, directeur de l'unité UMR8006, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nazih Mechbal, délégation de signature est donnée à M. Alain Guinault, IR, Mme Latifa Solange Fatih, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique Favier, de M. Alain Guinault, IR et de Mme Latifa Fatih, AI, délégation de signature est donnée à Mme Claire Mandon, AI ENSAM, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, dans la limite de 3000 € HT.

#### **Article 4**

La décision n° DEC220072DR05 du 3 janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 28 octobre 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC222718DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Alain Guinault, IR et Mme Latifa Fatih, AI, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8006 intitulée Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux (PIMM)**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8006, intitulée Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux (PIMM) dont le directeur est M. Nazih Mechbal ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Alain Guinault, IR et Mme Latifa Fatih, AI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 octobre 2022

Le directeur d'unité  
Nazih Mechbal



DEC222795DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Véronique Humbert, directrice de l'unité GDS3378 intitulée Fédération et Ressources sur l'Antiquité (FRANTIQ), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC181913DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité GDS3378, intitulée Fédération et Ressources sur l'Antiquité (FRANTIQ), dont la directrice est Mme Véronique Humbert ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Véronique Humbert, directrice de l'unité GDS3378, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique Humbert, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie Le Tellier-Becquart, IR1, Mme Nathalie Cléquin, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

La décision n° DEC190084DR05 du 1<sup>er</sup> janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 18 novembre 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC222796DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Mélanie Dulong de Rosnay, directrice de l'unité GDR2091 intitulée Internet IA et société, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC191251DGDS du 19 décembre 2019 portant création de l'unité GDR2091, intitulée Internet IA et société, dont la directrice est Mme Mélanie Dulong de Rosnay ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Mélanie Dulong de Rosnay, directrice de l'unité GDR2091, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mélanie Dulong de Rosnay, délégation de signature est donnée à Mme Francesca Musiani, CR, à Mme Céline Vaslin, IE, Mme Ouafa Rahmani, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

La décision n° DEC214039DR05 du 3 janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 18 novembre 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC222834DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Francesca Musiani, Mme Céline Vaslin et Mme Ouafa Rahmani pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2091 intitulée Internet IA et société**

## **LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191251DGDS du 19 décembre 2019 portant création de l'unité GDR2091, intitulée Internet IA et société, dont la directrice est Mme Mélanie Dulong de Rosnay ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Francesca Musiani, CR, Mme Céline Vaslin, IE et Mme Ouafa Rahmani, AI à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 novembre 2022

La directrice d'unité  
Mélanie Dulong de Rosnay



DEC222884DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Jean Avan, directeur de l'unité UMR8089 intitulée Laboratoire de Physique Théorique et Modélisation (LPTM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8089, intitulée Laboratoire de Physique Théorique et Modélisation (LPTM), dont le directeur est M. Jean Avan ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean Avan, directeur de l'unité UMR8089, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Avan, délégation de signature est donnée à M. Andreas Joachim Honecker, PU2, Mme Sylvie Villemin, AI et Mme Hawa Gary, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

La décision n° DEC214102DR05 du 3 janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 décembre 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC223161DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Martine Esline-Accettella, directrice de l'unité UAR2276 intitulée Pouchet, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC181910DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UPS2776, intitulée Pouchet, dont la directrice est Mme Martine Esline-Accettella ;

**Vu** la décision DEC202354DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités propres de service (UPS) en unités d'appui et de recherche (UAR) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Martine Esline-Accettella, directrice de l'unité UAR2276, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités



publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine Esline-Accettella, délégation de signature est donnée à Mme Barbara Vin, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

La décision n° DEC214103DR05 du 03 janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 28 décembre 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC223162DR05

**Décision portant délégation de signature, Mme Barbara Vin, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR2276 intitulée Pouchet**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181910DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UPS2776, intitulée Pouchet, dont la directrice est Mme Martine Esline-Accettella ;

**Vu** la décision DEC202354DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités propres de service (UPS) en unités d'appui et de recherche (UAR) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à, Mme Barbara Vin, AI, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 décembre 2022

La directrice d'unité  
Martine Esline-Accettella



DEC222590DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Denis Guthleben, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité MOY1676 intitulée Comité pour l'histoire du CNRS (Histoire CNRS)**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC090040DAJ du 9 avril 2009 portant création de l'unité de l'unité MOY1676, intitulée Comité pour l'histoire du CNRS (Histoire CNRS), dont la directrice est Mme Hélène Harter ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Denis Guthleben, IR1, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 septembre 2022

La directrice d'unité  
Hélène Harter



DEC222516DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Hélène Harter, directrice de l'unité MOY1676 intitulée Comité pour l'histoire du CNRS (Histoire CNRS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC221515DAJ du 3 mai 2022 portant nomination de Mme Hélène Harter aux fonctions de présidente du Comité pour l'histoire du CNRS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Hélène Harter, directrice de l'unité MOY1676, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène Harter, délégation de signature est donnée à M. Denis Guthleben, IR1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC220553DR05 du 3 janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 29 septembre 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC222142DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Florence Portal, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8591 intitulée Laboratoire de Géographie Physique : Environnements Quaternaires et Actuels (LGP)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8591, intitulée Laboratoire de géographie physique : Environnements Quaternaires et Actuels - LGP, dont la directrice est Mme Emmanuèle Gautier-Costard ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Florence Portal, IE, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 25 août 2022

La directrice d'unité  
Emmanuèle Gautier-Costard

DEC222141DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Emmanuèle Gautier-Costard, directrice de l'unité UMR8591 intitulée Laboratoire de géographie physique : Environnements Quaternaires et Actuels ( LGP ), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8591, intitulée Laboratoire de géographie physique : Environnements Quaternaires et Actuels - LGP, dont la directrice est Mme Emmanuèle Gautier-Costard ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Emmanuèle Gautier-Costard, directrice de l'unité UMR8591, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emmanuèle Gautier-Costard, délégation de signature est donnée à Mme Nicole Lozouet, DR, M. Laurent Lespez, PU et Mme Florence Portal, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC214050DR05 du 3 janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 25 août 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC221775DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Florent Deleflie et Mme Amélie Muslewski, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8028 intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides (IMCCE)**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC190133DGDS du 7 mars 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8028, intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides (IMCCE), dont le directeur est M. Philippe Robutel ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Florent Deleflie, ASTA, et Mme Amélie Muslewski, AI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 juin 2022

Le directeur d'unité  
Philippe Robutel



DEC221773DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Philippe Robutel, directeur de l'unité UMR8028 intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides (IMCCE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC190133DGDS du 7 mars 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8028, intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides (IMCCE), dont le directeur est M. Philippe Robutel ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe Robutel, directeur de l'unité UMR8028, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Robutel, délégation de signature est donnée à M. Florent Deleflie ASTA, et Mme Amélie Muslewski, AI, aux fins mentionnées à l'article 1er.

#### **Article 3**

La décision n° DEC220508DR05 du 3 janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 13 juin 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC221083DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Stephanie Lacour, directrice de l'unité GDR3769 intitulée Normes, Sciences et Techniques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC2110703DGDS du 29 janvier 2021 portant prolongation pour une durée d'un an de l'unité GDR3769 intitulée Normes, Sciences et Techniques, dont la directrice est Mme Stephanie Lacour ;

**Vu** le renouvellement de l'unité GDR3769 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 5 ans ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Stephanie Lacour, directrice de l'unité GDR3769, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités



publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stephanie Lacour, délégation de signature est donnée à Mme Aleksandra Mikanovic IECN, Mme Audrey Montes, TCN, fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC221049DR5 du 3 janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 7 mars 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC220983DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Bruno Dupuy, Mme Rebecca Pavillard, Mme Mélanie Weigel, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, Mme Fanny Morland, Mme Elisabeth Darius, Mme Catherine Houy-Lemaire, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6047 intitulée Microbiologie Intégrative et Moléculaire**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC200548INSB du 21 février 2020 portant création de l'unité UMR2001, intitulée Microbiologie intégrative et moléculaire, dont le directeur est M. Frédéric Barras ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6047, Microbiologie intégrative et moléculaire, dont le directeur est M. Frédéric Barras ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Bruno Dupuy, DR1, Mme Rebecca Pavillard, T, Mme Mélanie Weigel, IE, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, IE, Mme Fanny Morland, T, Mme Elisabeth Darius, T, Mme Catherine Houy-Lemaire, T, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 janvier 2022

Le directeur d'unité  
Frédéric Barras



DEC220694DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Julia Chamot-Rooke, directrice de l'unité UAR2024 intitulée Spectrométrie de masse pour la biologie (MSBio), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité USR2000, intitulée Spectrométrie de masse pour la biologie (MSBio), dont la directrice est Mme Julia Chamot-Rooke ;

**Vu** la décision DEC214035DGDS du 20 décembre 2021 portant modification de typologie et recodification d'Unités de service et de recherche (USR) en Unités d'appui et de recherche (UAR) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Julia Chamot-Rooke, directrice de l'unité UAR2024, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Julia Chamot-Rooke, délégation de signature est donnée à M. Martial Rey, CRCN, Mme Virginie Portelette, AI, Mme Mélanie Weigel, IE, Mme Nantsoaniaina Razafinarivo, IE, Mme Fanny Morland, T, Mme Elisabeth Darius, T, et Mme Catherine Houy-Lemaire, T, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

La décision n° DEC200573DR05 du 13 février 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC220544DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Vincent Coudé du Foresto, directeur de l'unité UMR8109 intitulée Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique (LESIA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8109, intitulée Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique (LESIA), dont le directeur est M. Vincent Coudé du Foresto ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Vincent Coudé du Foresto, directeur de l'unité UMR8109, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent Coudé du Foresto, délégation de signature est donnée à Mme Carine Briand, AST, M. Anthony Boccaletti, DR, M. Jean-Tristan Buey, IR, M. Pascal Maytraud, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent Coudé du Foresto et de Mme Carine Briand, et de M. Anthony Boccaletti, et de M. Jean-Tristan Buey, et de M. Pascal Maytraud, délégation de signature est donnée à Mme Ourdya Achelhi, SAENES, à Cristine Dupont, T, à M. Denis Savary, SAENES, à Anne-Sophie Thomas, T, et à Mme Patricia Nibert, T, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>  
1<sup>er</sup> limitées aux commandes inférieures ou égales à 5000€ HT.

**Article 4**

La décision n° DEC212907DR05 du 26 août 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC220545DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Pascal Maytraud pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8109 intitulée Laboratoires d'Etudes Spatiales et d'Instrumentation Astrophysique (LESIA)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8109, intitulée Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation astrophysique (LESIA), dont le directeur est M. Vincent Coudé du Foresto ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pascal Maytraud IE, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

Le directeur d'unité  
Vincent Coudé du Foresto

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC234765DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Arnaud Pès pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8109 intitulée Laboratoires d'Etudes Spatiales et d'Instrumentation Astrophysique (LESIA)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8109, intitulée Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation astrophysique (LESIA), dont le directeur est M. Vincent Coudé du Foresto ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Arnaud Pès, IR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 11 juillet 2023

Le directeur d'unité  
Vincent Coudé du Foresto



DEC234792DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Paola Barbara Arimondo, directrice de l'unité UMR3523 intitulée Chimie Biologique pour le Vivant (Chemistry for Life Sciences) (Chem4Life), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3523, intitulée Chimie Biologique pour le Vivant (Chemistry for Life Sciences) (Chem4Life), dont la directrice est Mme Paola Barbara Arimondo ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Paola Barbara Arimondo, directrice de l'unité UMR3523, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Paola Barbara Arimondo, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie Pochet, Mme Sophie Vichier-Guerre, Mme Roxane Bayle, Mme Mélanie Weigel, Mme Elisabeth Darius, Mme Holitiana Ranjaharioelina, aux fins mentionnées à l'article 1er.

**Article 3**

La décision n° DEC220688DR05 du 3 janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 17 juillet 2023

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC234793DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Pochet, Mme Sophie Vichier-Guerre, Mme Roxane Bayle, Mme Mélanie Weigel, Elisabeth Darius, Holitiana Ranjaharioelina, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3523 intitulée Chimie Biologique pour le Vivant (Chemistry for Life Sciences) (Chem4Life)**

## **LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3523, intitulée Chimie Biologique pour le Vivant (Chemistry for Life Sciences) (Chem4Life), dont la directrice est Mme Paola Barbara Arimondo;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sylvie Pochet, DR1, Mme Sophie Vichier-Guerre, CRCN, Mme Roxane Bayle, AI, Mme Mélanie Weigel, AB, Elisabeth Darius, AB, Holitiana Ranjaharioelina, T, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 juillet 2023

La directrice d'unité  
Paola Barbara Arimondo



DEC234798DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Laure Bally-Cuif, directrice de l'unité UMR3738 intitulée Département Biologie du Développement et Cellules Souches, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3738 intitulée Département Biologie du Développement et Cellules Souches, dont la directrice est Mme Laure Bally-Cuif ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Laure Bally-Cuif, directrice de l'unité UMR3738, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure Bally-Cuif, délégation de signature est donnée à M. Romain Levayer, Guillaume Frasca, Mme Doriane Thouvenot, Mme Mélanie Weigel, Mme Elisabeth Darius et Mme Holitiana Ranjaharioelina, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

La décision n° DEC220541DR05 du 3 janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 17 janvier 2023

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC234799DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Romain Levayer, M. Guillaume Frasca, Mme Doriane Thouvenot, Mme Mélanie Weigel, Mme Elisabeth Darius et Mme Holitiana Ranjaharioelina, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3738 intitulée Département Biologie du Développement et Cellules Souches**

## **LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3738, intitulée Département Biologie du Développement et Cellules Souches, dont la directrice est Mme Laure Bailly-Cuif ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Romain Levayer, DR, M. Guillaume Frasca, Phd, Mme Doriane Thouvenot, Mme Mélanie Weigel, AB, Mme Elisabeth Darius, AB et Mme Holitiana Ranjaharioelina, T, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 juillet 2023

La directrice d'unité  
Laure Bailly-Cuif



DEC234816DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Eduardo Pimentel Cachapuz Rocha, directeur de l'unité UMR3525 intitulée Génétique des génomes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC223096DGDS du 2 janvier 2023 portant prorogation de l'unité UMR3525, intitulée Génétique des génomes, dont le directeur est M. Eduardo Pimentel Cachapuz Rocha ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Eduardo Pimentel Cachapuz Rocha, directeur de l'unité UMR3525, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eduardo Pimentel Cachapuz Rocha, délégation de signature est donnée à Romain Koszul, Mme Mélanie Weigel, Mme Elisabeth Darius, Mme Holitiana Ranjaharioelina, Mme Christelle Lenormand, aux fins mentionnées à l'article 1er.

#### **Article 3**

La décision n° DEC234180DR05 du 31 mars 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 18 juillet 2023

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC235155DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Barras, directeur de l'unité UMR6047 intitulée Microbiologie intégrative et moléculaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6047, Microbiologie intégrative et moléculaire, dont le directeur est M. Frédéric Barras ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Frédéric Barras, directeur de l'unité UMR6047, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Barras, délégation de signature est donnée à M. Bruno Dupuy, Mme Rebecca Khaldi, Mme Mélanie Weigel, Mme Elisabeth Darius et Mme Holitiana Ranjaharioelina, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

La décision n° DEC220689DR05 du 3 janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 15 septembre 2023

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC235156DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Bruno Dupuy, Mme Rebecca Khaldi, Mme Mélanie Weigel, Mme Elisabeth Darius et Mme Holitiana Ranjaharioelina, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6047 intitulée Microbiologie Intégrative et Moléculaire**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6047, Microbiologie intégrative et moléculaire, dont le directeur est M. Frédéric Barras ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Bruno Dupuy, Mme Rebecca Khaldi, Mme Mélanie Weigel, Mme Elisabeth Darius et Mme Holitiana Ranjaharioelina, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 septembre 2023

Le directeur d'unité  
Frédéric Barras



DEC235157DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Géraud Magrin, directeur de l'unité UMR8586 intitulée Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8586, intitulée Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG), dont le directeur est M. Géraud Magrin ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Géraud Magrin, directeur de l'unité UMR8586, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Géraud Magrin, délégation de signature est donnée à Mme Elisabeth Peyroux, CRCN, Mme Pauline Gluski, IR, Mme Chafia Dordoigne, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Délégation de signature est donnée à Mme Burgos Vigna, secrétaire générale du GIS Institut des Amériques, M. Charles Joseph, trésorier du GIS Institut des Amériques, et Mme Marion Magnan, IR2, responsable du GIS Institut des Amériques, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles du GIS Institut des Amériques, les actes concernant cette structure hébergée au sein de l'UMR8586.

**Article 4**

La décision n° DEC214047DR05 du 3 janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 15 septembre 2023

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC235377DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Adèle Vanot, M. Luc Ronat et Mme Isabelle Reynier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR2841 intitulée CNRS Images**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC221481DGDS du 15 avril 2022 portant renouvellement de l'unité d'appui et de recherche UAR2841 intitulée CNRS images dont le directeur par intérim est M. Jérôme Guilbert

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Adèle Vanot, cheffe du service médiathèque, M. Luc Ronat chef du service Vidéos, à l'effet de signer au nom du directeur de l'unité par intérim tous les actes et décisions (dans la limite de 40 000 euros HT) et à Mme Isabelle Reynier (dans la limite de 5000 euros HT) relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 26 octobre 2023

Le directeur d'unité  
Jérôme Guilbert

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique.



DEC235423DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Géraud Magrin, directeur de l'unité UMR8586 intitulée Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8586, intitulée Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG), dont le directeur est M. Géraud Magrin ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Géraud Magrin, directeur de l'unité UMR8586, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Géraud Magrin, délégation de signature est donnée à Mme Elisabeth Peyroux, CRCN, Mme Pauline Gluski, IR, Mme Chafia Dordoigne, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Délégation de signature est donnée à Mme Burgos Vigna, secrétaire générale du GIS Institut des Amériques, M. Charles Joseph, trésorier du GIS Institut des Amériques, et Mme Anne Muller Fontaine, responsable de l'administration et du pilotage, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles du GIS Institut des Amériques, les actes concernant cette structure hébergée au sein de l'UMR8586.

**Article 4**

La décision n° DEC235157DR05 du 15 septembre 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 8 novembre 2023

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC233501DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Catherine Larroche, directrice de l'unité UAR3225 intitulée MSH Mondes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC191246DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité USR3225 intitulée MSH Mondes, dont la directrice par intérim est Mme Catherine Larroche ;

**Vu** la décision DEC214035DGDS du 20 décembre 2021 portant modification de typologie et recodification d'unités de service et de recherche (USR) en unités d'appui et de recherche (UAR) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Catherine Larroche, directrice par intérim de l'unité UAR3225, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités



publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Larroche, délégation de signature est donnée à Madame Alexandra Legrand-Pineau, IR1, Mme Cynthia Sayegh, IR2, Mme Nathalie Cléquin, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC214076DR05 du 3 janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 13 janvier 2023

La déléguée régionale  
Catherine Larroche

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC233502DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Alexandra Legrand-Pineau, Mme Cynthia Sayegh, et Mme Nathalie Clequin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR3225 intitulée MSH Mondes,**

## **LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191246DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité USR3225 intitulée MSH Mondes, dont la directrice par intérim est Mme Catherine Larroche ;

**Vu** la décision DEC214035DGDS du 20 décembre 2021 portant modification de typologie et recodification d'unités de service et de recherche (USR) en unités d'appui et de recherche (UAR) ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Alexandra Legrand-Pineau, IR1, Mme Cynthia Sayegh, IR2 et Mme Nathalie Clequin AI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 13 janvier 2023

La directrice d'unité par intérim  
Catherine Larroche



DEC233564DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Olivier Castelnau, directeur de l'unité FR2609 intitulée Fédération Francilienne de Mécanique - matériaux, structures, procédés (F2M-msp), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC181904DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité FR2609, intitulée Fédération Francilienne de Mécanique - matériaux, structures, procédés (F2M-msp), dont le directeur est M. Olivier Castelnau ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Olivier Castelnau, directeur de l'unité FR2609, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Castelnau, délégation de signature est donnée à Mme Latifa Solange Fatih au laboratoire PIMM (UMR8006), aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

La décision n° DEC214038DR05 du 3 janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 18 janvier 2023

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC233695DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Olivier Romain directeur de l'unité UMR8051 intitulée Equipes Traitement de l'Information et Systèmes (ETIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8051, intitulée Equipes Traitement de l'Information et Systèmes (ETIS), dont le directeur est M. Olivier Romain ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Olivier Romain, directeur de l'unité UMR8051, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Romain, délégation de signature est donnée à Mme Lola Canamero, PU1 et Mme Virginie Laizet TCE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC220538DR05 du 3 janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 27 janvier 2023

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC233696DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Lola Canamero et Mme Virginie Laizet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8051 intitulée Equipes Traitement de l'Information et Systèmes (ETIS)**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8051, intitulée Equipes Traitement de l'Information et Systèmes (ETIS), dont le directeur est M. Olivier Romain ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Lola Canamero PU1 et Mme Virginie Laizet TCE, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC190902DAJ susvisée.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Cergy Pontoise, le 27 janvier 2023

Le directeur d'unité  
Olivier Romain



DEC233855DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Catherine Larroche, directrice de l'unité UMR8238 intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité (LEGS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS du 1<sup>er</sup> janvier 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8238 intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité (LEGS), dont la directrice par intérim est Mme Catherine Larroche ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Catherine Larroche, directrice par intérim de l'unité UMR8238, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités



publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Larroche, délégation de signature est donnée à Monsieur Walid Mtimet, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC221489DR05 du 11 avril 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

La déléguée régionale  
Catherine Larroche

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC233861DR05

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Walid Mtimet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de de l'unité UMR8238 intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité (LEGS)**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS du 1<sup>er</sup> janvier 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8238 intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité (LEGS), dont la directrice par intérim est Mme Catherine Larroche ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Walid Mtimet à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

La directrice d'unité par intérim  
Catherine Larroche



DEC233991DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Coralie Neiner, directrice de l'unité FR2058 intitulée Nanosatellites en Sciences de la Terre et de l'Univers (NANOSATS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC223092DGDS du 2 janvier 2023 portant création de la fédération de recherche FR2058, Nanosatellites en Sciences de la Terre et de l'Univers (NANOSATS, dont la directrice est Mme Coralie Neiner ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Coralie Neiner, directrice la fédération de recherche FR2058, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Coralie Neiner, délégation de signature est donnée à Monsieur Gauthier Hulot DR1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 8 mars 2023

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC233992DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Pauline Guinard, directrice de l'unité UMR7218, intitulée Laboratoire Architecture Ville Urbanisme Environnement (LAVUE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7218, intitulée Laboratoire Architecture Ville Urbanisme Environnement (LAVUE), dont la directrice est Mme Pauline Guinard;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Pauline Guinard directrice de l'unité UMR7218, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pauline Guinard, délégation de signature est donnée à Jérôme Boissonade, MC, Mme Jodelle Zetlaoui-Léger, PEA, et M. Charles-Henri Rossignol, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1er.

#### **Article 3**

La décision n° DEC220524DR05 du 8 janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 8 mars 2023

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC233994DR05

**Décision portant délégation de signature M. Charles-Henri Rossignol pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7218, intitulée Laboratoire Architecture Ville Urbanisme Environnement (LAVUE)**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7218, intitulée Laboratoire Architecture Ville Urbanisme Environnement (LAVUE), dont la directrice est Mme Pauline Guinard;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Charles-Henri Rossignol, IEHC, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 8 mars 2023

La directrice d'unité  
Pauline Guinard



DEC234180DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Eduardo Pimentel Cachapuz Rocha, directeur de l'unité UMR3525 intitulée Génétique des génomes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC223096DGDS du 2 janvier 2023 portant prorogation de l'unité UMR3525, intitulée Génétique des génomes, dont le directeur est M. Eduardo Pimentel Cachapuz Rocha ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Eduardo Pimentel Cachapuz Rocha, directeur de l'unité UMR3525, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eduardo Pimentel Cachapuz Rocha, délégation de signature est donnée à Romain Koszul, DR, Mme Mélanie Weigel, IE, Mme Elisabeth Darius, T, aux fins mentionnées à l'article 1er.

#### **Article 3**

La décision n°DEC214105DR05 du 3 janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 31 mars 2023

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC234181DR05

**Décision portant délégation de signature à, Mme Mélanie Weigel et Mme Elisabeth Darius pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3525 intitulée Génétique des génomes**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC223096DGDS du 2 janvier 2023 portant prorogation de l'unité UMR3525, intitulée Génétique des génomes, dont le directeur est M. Eduardo Pimentel Cachapuz Rocha ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à, Mme Mélanie Weigel, IE, Mme Elisabeth Darius, T, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 mars 2023

Le directeur d'unité  
Eduardo Pimentel Cachapuz Rocha



DEC234417DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Ghislaine Deval Glasson Deschaumes, directrice de l'unité UAR3225 intitulée MSH Mondes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC191246DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité USR3225 intitulée MSH Mondes, dont la directrice est Mme Ghislaine Deval Glasson Deschaumes ;

**Vu** la décision DEC214035DGDS du 20 décembre 2021 portant modification de typologie et recodification d'unités de service et de recherche (USR) en unités d'appui et de recherche (UAR) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Ghislaine Deval Glasson Deschaumes, directrice de l'unité UAR3225, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités



publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ghislaine Deval Glasson Deschaumes, délégation de signature est donnée à, Mme Cynthia Sayegh, IR2, Mme Nathalie Cléquin, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC233501DR05 du 13 janvier 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 10 mai 2023

La déléguée régionale  
Catherine Larroche

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC234418DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Cynthia Sayegh, et Mme Nathalie Cléquin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR3225 intitulée MSH Mondes**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191246DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité USR3225 intitulée MSH Mondes, dont la directrice est Mme Ghislaine Deval Glasson Deschaumes ;

**Vu** la décision DEC214035DGDS du 20 décembre 2021 portant modification de typologie et recodification d'unités de service et de recherche (USR) en unités d'appui et de recherche (UAR) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à, Mme Cynthia Sayegh, IR2 et Mme Nathalie Cléquin AI, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 10 mai 2023

La directrice d'unité  
Ghislaine Deval Glasson Deschaumes



DEC234454DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Julie Amiot-Guillouet directrice de l'unité UMR9022 intitulée Héritages : Patrimoine(s), Culture(s), Création(s), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UMR9022, intitulée Héritages : Patrimoine(s), Culture(s), Création(s), dont la directrice est Mme Julie Amiot-Guillouet.;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Julie Amiot-Guillouet, directrice de l'unité UMR9022, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Julie Amiot-Guillouet, délégation de signature est donnée à Mme Vincent-Cassy, PU, à Corinne Pacanowski, SAR, à Mme Samia Belharet, T, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC214104DR05 du 3 janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 16 mai 2023

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC234455DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Isel, directeur de l'unité UMR7114 intitulée Modèles, Dynamiques, Corpus (MoDyCo), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7114 intitulée Modèles, Dynamiques, Corpus (MoDyCo), dont le directeur est M. Frédéric Isel ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Frédéric Isel, directeur de l'unité UMR7114, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Isel, délégation de signature est donnée à Béatrice Godart-Wendling, CRHC, Maria Pia Bucci, CRHC et Mme Mathilde De Saint Léger, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

La décision n° DEC220293DR05 du 3 janvier 2022, donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 17 mai 2023

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC234466DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Corinne Pacanowski et Mme Samia Belharet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9022 intitulée Héritages : Patrimoine(s), Culture(s), Création(s)**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UMR9022, intitulée Héritages : Patrimoine(s), Culture(s), Création(s), dont la directrice est Mme Julie Amiot-Guillouet ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Corinne Pacanowski, SARE, et Mme Samia Belharet, T, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Cergy Pontoise, le 16 mai 2023

La directrice de l'unité  
Mme Julie Amiot-Guillouet



DEC234472DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice Godart-Wendling, CRHC, Mme Maria Pia Bucci, CRHC, Mme Mathilde De Saint Léger, IEHC, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7114 intitulée Modèles Dynamiques, Corpus (MODYCO)**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7114 intitulée Modèles Dynamiques, Corpus (MODYCO), dont le directeur est M. Frédéric Isel ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à, Mme Béatrice Godart-Wendling, CRHC, Mme Maria Pia Bucci, CRHC, Mme Mathilde De Saint Léger, IEHC, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 17 mai 2023

Le directeur d'unité  
Frédéric Isel



DEC234502DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Olivier le Noe, directeur de l'unité UMR7220 intitulée Institut des Sciences sociales du Politique (ISP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7220, intitulée Institut des Sciences sociales du Politique (ISP), dont le directeur est M. Olivier le Noe;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Olivier le Noe, directeur de l'unité UMR7220, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier le Noe, délégation de signature est donnée à M. Baptiste Coulmont, PU, à M. Jérôme Truc, CRCN, à Mme Aleksandra Mikanovic, IECN, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

La décision n° DEC220526DR05 du 3 janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 25 mai 2023

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC234629DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Nadine Levratto, directrice de l'unité UMR7235 intitulée EconomiX, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7235, intitulée EconomiX, dont la directrice est Mme Nadine Levratto ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Nadine Levratto, directrice de l'unité UMR7235, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nadine Levratto, délégation de signature est donnée à, M. Saïd Souam, PU, à M. Jean-Pierre Reyes, IR, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

La décision n° DEC220297DR05 du 3 janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 21 juin 2023

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC234630DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Saïd Souam et M. Jean-Pierre Reyes, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7235 intitulée EconomiX**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7235, intitulée EconomiX dont la directrice est Mme Nadine Levratto;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Saïd Souam, PU, et M. Jean-Pierre Reyes, IR, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 21 juin 2023

La directrice de l'unité  
Madame Nadine Levratto



DEC234632DR05

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Mohamed Lahrouchi, directeur de l'unité UMR7023 intitulée Structures formelles du langage, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7023, intitulée Structures formelles du langage, dont le directeur M. Mohamed Lahrouchi;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Mohamed Lahrouchi, directeur de l'unité UMR7023, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mohamed Lahrouchi, délégation de signature est donnée à Mme Watorek Marzena, PU, et Mme Noémie Molinié, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC220522DR05 du 3 janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 22 juin 2023

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC234633DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Watorek Marzena et Mme Noémie Molinié, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7023 intitulée Structures formelles du langage**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7023, intitulée Structures formelles du langage, dont le directeur M. Mohamed Lahrouchi ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Watorek Marzena, PU, et Mme Noémie Molinié, AI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint Denis, le 22 juin 2023

Le directeur d'unité  
M. Mohamed Lahrouchi



DEC234634DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Christine Cadot, directrice de l'unité UMR7217 intitulée Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris (CRESPPA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7217, intitulée Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris (CRESPPA), dont la directrice est Mme Christine Cadot ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Christine Cadot, directrice de l'unité UMR7217, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine Cadot, délégation de signature est donnée à Mme Célia Bense Ferreira, MC, Mme Florence Hulak, PU, Cornelia Moser, CRCN, et Mme Sandra Nicolas, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

La décision n° DEC220361DR05 du 3 janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 22 juin 2023

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC234637DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Célia Bense Ferreira, Mme Florence Hulak, Mme Cornelia Moser et Mme Sandra Nicolas, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7217 intitulée Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris (CRESPPA)**

## **LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7217, intitulée Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris (CRESPPA), dont la directrice est Mme Christine Cadot ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Célia Bense Ferreira, MC, Mme Florence Hulak, PU, Cornelia Moser, CRCN, et Mme Sandra Nicolas, AI, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 juin 2023

La directrice d'unité  
Christine Cadot



DEC234639DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Camille Oloa-Biloua, de l'unité UAR2028 intitulée Unité d'Appui et de Recherche de Condorcet (UAR Condorcet), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC221645INSHS du 16 juin 2022 portant création de l'unité UAR2028 intitulée Unité d'Appui et de Recherche de Condorcet (UAR Condorcet) dont la directrice est Mme Camille Oloa-Biloua ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée Mme Camille Oloa-Biloua directrice de l'unité UAR2028, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Camille Oloa-Biloa, délégation de signature est donnée à Mme Valérie Tinchon TCE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC222704DR05 du 26 octobre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 22 juin 2023

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC234763DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Vincent Coudé du Foresto, directeur de l'unité UMR8109 intitulée Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique (LESIA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8109, intitulée Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique (LESIA), dont le directeur est M. Vincent Coudé du Foresto ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Vincent Coudé du Foresto, directeur de l'unité UMR8109, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent Coudé du Foresto, délégation de signature est donnée à Mme Carine Briand, AST, M. Anthony Boccaletti, DR2, M. Jean-Tristan Buey, IRHC, M. Arnaud Pès, IR, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent Coudé du Foresto et de Mme Carine Briand, et de M. Anthony Boccaletti, et de M. Jean-Tristan Buey, et de M. Arnaud Pès, délégation de signature est donnée à Mme Ourdya Achelhi, SAENES, à Cristine Dupont, TCE, à M. Denis Savary, SAENES, à Anne-Sophie Thomas, TCN, et à Mme Patricia Nibert, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> limitées aux commandes inférieures ou égales à 5000€ HT.

**Article 4**

La décision n° DEC220544DR05 du 3 janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 11 juillet 2023

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC234818DR05

**Décision portant délégation de signature à, Romain Koszul, Mme Mélanie Weigel, Mme Elisabeth Darius, Mme Holitiana Ranjaharioelina, Mme Christelle Lenormand pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3525 intitulée Génétique des génomes**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC223096DGDS du 2 janvier 2023 portant prorogation de l'unité UMR3525, intitulée Génétique des génomes, dont le directeur est M. Eduardo Pimentel Cachapuz Rocha ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à, Romain Koszul, DR, Mme Mélanie Weigel, AB, Mme Elisabeth Darius, T, Mme Holitiana Ranjaharioelina, T, Mme Christelle Lenormand, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juillet 2023

Le directeur d'unité  
Eduardo Pimentel Cachapuz Rocha



DEC234824DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Marc Delarue directeur de l'unité UMR3528 intitulée Biologie Moléculaire Structurale et Processus Infectieux, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC213778DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3528, intitulée Biologie Moléculaire Structurale et Processus Infectieux, dont le directeur est M. Marc Delarue;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Marc Delarue, directeur de l'unité UMR3528, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Delarue délégation de signature est donnée à Mme Mélanie Weigel, Mme Elisabeth Darius, Mme Holitiana Ranjaharioelina, aux fins mentionnées à l'article 1er.

**Article 3**

La décision n° DEC220567DR05 du 3 janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 18 juillet 2023

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC234848DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Julia Chamot-Rooke, directrice de l'unité UAR2024 intitulée Spectrométrie de masse pour la biologie (MSBio), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité USR2000, intitulée Spectrométrie de masse pour la biologie (MSBio), dont la directrice est Mme Julia Chamot-Rooke ;

**Vu** la décision DEC214035DGDS du 20 décembre 2021 portant modification de typologie et recodification d'Unités de service et de recherche (USR) en Unités d'appui et de recherche (UAR) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Julia Chamot-Rooke, directrice de l'unité UAR2024, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Julia Chamot-Rooke, délégation de signature est donnée à M. Martial Rey, Mme Virginie Portelette, Mme Mélanie Weigel, Mme Elisabeth Darius, Mme Holitiana Ranjaharioelina, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC220694DR05 du 3 janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 20 juillet 2023

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC234849DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Martial Rey, Mme Virginie Portelette, Mme Mélanie Weigel, Mme Elisabeth Darius, Mme Holitiana Ranjaharioelina, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR2024 intitulée Spectrométrie de Masse pour la Biologie (MSBio)**

## **LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité USR2000, intitulée Spectrométrie de masse pour la biologie (MSBio), dont la directrice est Mme Julia Chamot-Rooke ;

**Vu** la décision DEC214035DGDS du 20 décembre 2021 portant modification de typologie et recodification d'Unités de service et de recherche (USR) en Unités d'appui et de recherche (UAR);

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Martial Rey, CRCN, Mme Virginie Portelette, Mme Mélanie Weigel, AB, Mme Elisabeth Darius, AB, Mme Holitiana Ranjaharioelina, T, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 juillet 2023

La directrice d'unité  
Julia Chamot-Rooke



DEC234857DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Sandrine Etienne Manneville, directrice de l'unité UMR3691 intitulée Dynamique cellulaire physiologique et pathologique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC191239DGDS du 19 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR3691, intitulée Dynamique cellulaire physiologique et pathologique, dont la directrice est Mme Sandrine Etienne Manneville ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sandrine Etienne Manneville, directrice de l'unité UMR3691, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités



publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine Etienne Manneville, délégation de signature est donnée M. Jean-Christophe Olivo-Marin, Mme Marie Lemesle, Mme Mélanie Weigel, Mme Elisabeth Darius, Mme Holitiana Ranjaharioelina, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC220519DR05 du 3 janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 20 juillet 2023

La déléguée régionale  
Catherine Larroche

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC234858DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe Olivo-Marin, Mme Marie Lemesle, Mme Mélanie Weigel, Mme Elisabeth Darius, et Mme Holitiana Ranjaharioelina, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3691 intitulée Dynamique cellulaire physiologique et pathologique**

## **LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191239DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR3691, intitulée Dynamique cellulaire physiologique et pathologique, dont la directrice est Mme Sandrine Etienne Manneville;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Christophe Olivo-Marin, CL, Mme Marie Lemesle, Mme Mélanie Weigel, AB, Mme Elisabeth Darius, AB, et Mme Holitiana Ranjaharioelina, T, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 juillet 2023

La directrice d'unité  
Sandrine Etienne Manneville



DEC234860DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Artur Scherf, directeur de l'unité EMR9195 intitulée Bases génétiques et moléculaires des interactions hôte-parasite, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC191248DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité ERL9195, intitulée Bases génétiques et moléculaires des interactions hôte-parasite, dont le directeur est M. Artur Scherf ;

**Vu** la décision DEC213796DGDS du 20 décembre 2021 portant modification de typologie et recodification d'Équipes de recherche labellisée (ERL) en Équipes mixtes de recherche (EMR) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Artur Scherf, directeur de l'unité EMR9195, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités



publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Artur Scherf, délégation de signature est donnée à Mme Cozanet Anne, Mme Mélanie Weigel, Mme Elisabeth Darius, et Mme Holitiana Ranjaharioelina, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

La décision n° DEC214037DR05 du 3 janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 20 juillet 2023

La déléguée régionale  
Catherine Larroche

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC234861DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Cozanet Anne, Mme Mélanie Weigel, Mme Elisabeth Darius et Mme Holitiana Ranjaharioelina, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité EMR9195 intitulée Bases génétiques et moléculaires des interactions hôte-parasite**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191248DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité ERL9195, intitulée Bases génétiques et moléculaires des interactions hôte-parasite, dont le directeur est M. Arthur Scherf ;

**Vu** la décision DEC213796DGDS du 20 décembre 2021 portant modification de typologie et recodification d'Équipes de recherche labellisées (ERL) en Équipes mixtes de recherche (EMR),

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Cozanet Anne, Mme Mélanie Weigel, AB, Mme Elisabeth Darius, AB, Mme Holitiana Ranjaharioelina, T, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 juillet 2023

Le directeur d'unité  
Arthur Scherf



DEC234871DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Marie Lledo, directeur de l'unité UMR3571 intitulée Gènes, synapses et cognition, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC181900DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3571, intitulée Gènes, synapses et cognition, dont le directeur est M. Pierre-Marie Lledo ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pierre-Marie Lledo, directeur de l'unité UMR3571, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Marie Lledo, délégation de signature est donnée à Mme Frédérique Bouchot, Mme Mélanie Weigel, Mme Elisabeth Darius, Mme Holitiana Ranjaharioelina aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

La décision n° DEC220518DR05 du 3 janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 21 juillet 2023

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC234872DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Frédérique Bouchot, Mme Mélanie Weigel, Mme Elisabeth Darius, Mme Holitiana Ranjaharioelina, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3571 intitulée Gènes, synapses et cognition**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181900DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3571, intitulée Gènes, synapses et cognition, dont le directeur est M. Pierre-Marie Lledo ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée Mme Frédérique Bouchot, Mme Mélanie Weigel, Mme Elisabeth Darius, Mme Holitiana Ranjaharioelina, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 juillet 2023

Le directeur d'unité  
Pierre-Marie Lledo



DEC235013DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Adèle Vanot, M. Luc Ronat et Mme Delphine Martin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR2841 intitulée CNRS Images**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC221481DGDS du 15 avril 2022 portant renouvellement de l'unité d'appui et de recherche UAR2841 intitulée CNRS images dont le directeur par intérim est M. Jérôme Guilbert

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Adèle Vanot, cheffe du service médiathèque, M. Luc Ronat chef du service Vidéos, Mme Delphine Martin, chargée de gestion financière et comptable, à l'effet de signer au nom du directeur de l'unité par intérim tous les actes et décisions (dans la limite de 40 000 euros HT) relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 21 août 2023

Le directeur d'unité  
Jérôme Guilbert

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique.



DEC235045DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Lola Canamero directrice par intérim de l'unité UMR8051 intitulée Equipes Traitement de l'Information et Systèmes (ETIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8051, intitulée Equipes Traitement de l'Information et Systèmes (ETIS), dont la directrice par intérim est Mme Lola Canamero;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Lola Canamero, directrice par intérim de l'unité UMR8051, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités



publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lola Canamero, délégation de signature est donnée à Mme Virginie Laizet TCE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC233695DR05 du 27 janvier 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 25 août 2023

La déléguée régionale  
Catherine Larroche

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC235046DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Virginie Laizet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8051 intitulée Equipes Traitement de l'Information et Systèmes (ETIS)**

**LA DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8051, intitulée Equipes Traitement de l'Information et Systèmes (ETIS), dont la directrice par intérim est Mme Lola Canamero ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Virginie Laizet TCE, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Cergy Pontoise, le 25 août 2023

La directrice d'unité par intérim  
Lola Canamero



DEC235091DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Luis Quintana Murci, directeur de l'unité UMR2000 intitulée Génomique évolutive, modélisation et santé (GEMS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC223096DGDS du 2 janvier 2023 portant prorogation de l'unité UMR2000, intitulée Génomique évolutive, modélisation et santé (GEMS), dont le directeur est M. Luis Quintana Murci,;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Luis Quintana Murci, directeur de l'unité UMR2000, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luis Quintana Murci, délégation de signature est donnée à, Mme Marie-Thérèse Vicente, M. Louis Lambrechts, Mme Mélanie Weigel, Mme Elisabeth Darius, Mme Holitiana Ranjaharioelina, aux fins mentionnées à l'article 1er

#### **Article 3**

La décision n° DEC220517DR05 du 3 janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 5 septembre 2023

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC235092DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Thérèse Vicente, M. Louis Lambrechts, Mme Mélanie Weigel, Mme Elisabeth Darius, Mme Holitiana Ranjaharioelina, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR2000 intitulée Génomique évolutive, modélisation et santé (GEMS)**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC223096DGDS du 2 janvier 2023 portant prorogation de l'unité UMR2000, intitulée Génomique évolutive, modélisation et santé (GEMS), dont le directeur est M. Luis Quintana Murci ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Marie-Thérèse Vicente, M. Louis Lambrechts, Mme Mélanie Weigel, Mme Elisabeth Darius, Mme Holitiana Ranjaharioelina, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05 septembre 2023

Le directeur d'unité  
Luis Quintana-Murci



DEC235094DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Denis Forest, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8590 intitulé Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques (IHPST)**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8590 intitulée Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques (IHPST), dont la directrice est à Mme Francesca Merlin ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Denis Forest, PU, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05 septembre 2023

La directrice d'unité  
Francesca Merlin



DEC235095DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Francesca Merlin, directrice de l'unité UMR8590 intitulé Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques (IHPST), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8590 intitulée Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques (IHPST), dont la directrice est à Mme Francesca Merlin ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Francesca Merlin, directrice de l'unité UMR8590, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Francesca Merlin, délégation de signature est donnée à M. Denis Forest, PU, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

La décision n° DEC220334DR05 du 03 janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 05 septembre 2023

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC235134DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel Bellanger, directeur de l'unité UMR8058 intitulée Centre d'histoire sociale des mondes contemporains (CHS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8058 intitulée Centre d'histoire sociale des mondes contemporains (CHS), dont le directeur est M. Emmanuel Bellanger ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Emmanuel Bellanger, directeur de l'unité UMR8058, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel Bellanger, délégation de signature est donnée à Mme Gabrielle Chomentowski, à Mme Camille Bourdiel, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC220537DR05 du 3 janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 12 septembre 2023

La déléguée régionale  
Catherine Larroche



DEC235138DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Gabrielle Chomentowski et à Mme Camille Bourdiel pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8058 intitulée Centre d'histoire sociale des mondes contemporains (CHS)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8058 intitulée Centre d'histoire sociale des mondes contemporains (CHS), dont le directeur est M. Emmanuel Bellanger ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Gabrielle Chomentowski et à Mme Camille Bourdiel, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 septembre 2023

Le directeur d'unité  
Emmanuel Bellanger



DEC235149DR05

Décision portant **délégation de signature** à **M. Eric Migevant**, adjoint à la déléguée régionale, à **Mme Christelle Le Moullec**, responsable du service partenariat et valorisation, à **Mme Béatrice Jeanmichel**, responsable du service des affaires générales, à **Mme Nathalie Royer**, responsable du service des ressources humaines, à **M. Pascal Simier**, responsable du service logistique et technique, en cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Catherine Larroche**, déléguée régionale de la délégation Ile-de-France Meudon

## LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC00401 (SDAJ) du 5 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC213587DAJ du 5 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

Vu la décision DEC212054DAJ du 4 juin 2021 nommant M. Eric Migevant, aux fonctions d'adjoint au délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;

Vu la décision n° DEC110220DR05 du 17 janvier 2011 nommant Mme Christelle Le Moullec, aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Ile-de-France Meudon ;

Vu la décision n° DEC151079DR05 du 20 avril 2015 nommant Mme Béatrice Jeanmichel, aux fonctions de responsable du service des affaires générales de la délégation Ile-de-France Meudon ;

Vu la décision n° DEC153273DR05 du 18 décembre 2018 nommant M. Pascal Simier, aux fonctions de responsable du service logistique et technique de la délégation Ile-de-France Meudon ;

Vu la décision n° DEC201018DR05 du 12 mai 2020 nommant Mme Nathalie Royer, aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Ile-de-France Meudon ;



**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Larroche, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon, délégation est donnée à M. Eric Migevant, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Larroche, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon, et de M. Eric Migevant, adjoint à la déléguée régionale, délégation est donnée à :

- Mme Christelle Le Moullier, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service et relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Catherine Larroche,
- Mme Béatrice Jeanmichel, responsable du service des affaires générales, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Catherine Larroche,
- M. Pascal Simion, responsable du service logistique et technique, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service et relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Catherine Larroche,
- Mme Nathalie Royer, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service et relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Catherine Larroche.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Larroche, de M. Eric Migevant et de Mme Béatrice Jeanmichel, délégation est donnée à M. Pascal Meyraud, adjoint à la responsable du service des affaires générales, à la seule signature des ordres de mission.

**Article 3**

La décision n° DEC221150DR05 du 14 mars 2022 est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CHRS.

Fait à Meudon, le 30 octobre 2023.

  
 La déléguée régionale  
 Catherine Larroche

**DEC245931DR06**

**Décision portant délégation de signature à M. Philippe ROUSSELOT directeur de l'unité UAR3245 intitulée Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie (THETA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC19191404DAJ du 1<sup>er</sup> juillet 2019 nommant Edwige HELMER-LAURENT déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC172863INSU du 1<sup>er</sup> décembre 2017 portant nomination de Philippe Rousselot aux fonctions de directeur de l'unité UAR3245 intitulée Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie ;

**Vu** la décision DEC213775DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UAR3245 intitulée Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie dont le directeur est Philippe Rousselot ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe Rousselot directeur de l'unité UAR3245, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des



autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Rousselot, délégation de signature est donnée à Mme Christiane GRILLIER, Assistante administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC200584DR06 du 2 janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 11 Décembre 2023

La Déléguée Régionale  
Edwige HELMER-LAURENT

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





**DEC245977DR06**

**Décision portant délégation de signature à Mme Claire FRANCOIS directrice de l'unité UAR76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique (INIST) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC19191404DAJ du 1<sup>ER</sup> juillet 2019 nommant Edwige HELMER-LAURENT déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC235793DGDS du 22 Décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UAR76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique (INIST) dont la directrice est Mme Claire FRANCOIS ;

**DÉCIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Claire FRANCOIS, directrice de l'unité UAR76, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire FRANCOIS, délégation de signature est donnée à Mme Camille GAGNY, Secrétaire générale et Responsable du Département des Systèmes d'Information et Secrétariat Général, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

La décision n° DEC222450DR06 du 01 Octobre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 08 Janvier 2024

La Déléguée Régionale  
Edwige HELMER-LAURENT



**DEC245974DR06**

**Décision portant délégation de signature à M. Sylvain LAZARD, Mme Céline RANGER et Mme Armelle BRUN, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7503 intitulée Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications (LORIA)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 Décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7503 intitulée Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications (LORIA) dont le directeur est M. Yannick TOUSSAINT ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Sylvain LAZARD, Directeur de recherche et Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain LAZARD, délégation est donnée à Mme Céline RANGER, Secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline RANGER, délégation est donnée à Mme Armelle BRUN, Professeure et Directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Fait à Vandoeuvre Lès Nancy, le 02 Janvier 2024.

Le directeur d'unité  
Yannick TOUSSAINT



**DEC245973DR06**

**Décision portant délégation de signature à M. Yannick TOUSSAINT directeur de l'unité UMR7503 intitulée Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications (LORIA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC19191404DAJ du 1<sup>ER</sup> juillet 2019 nommant Edwige HELMER-LAURENT déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 Décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7503 intitulée Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications (LORIA) dont le directeur est M. Yannick TOUSSAINT ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Yannick TOUSSAINT directeur de l'unité UMR7503, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick TOUSSAINT, délégation de signature est donnée à M. Sylvain LAZARD, Directeur de recherche et Directeur adjoint, Mme Céline RANGER, Secrétaire générale, et à Mme Armelle BRUN, Professeure et Directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

La décision n° DEC235466DR06 du 17 Octobre 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 02 Janvier 2024.

La Déléguée Régionale  
Edwige HELMER-LAURENT



**DEC245967DR06**

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie (FEMTO-ST)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 Décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie (FEMTO-ST) dont le directeur est M. Michaël GAUTHIER ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Thérèse LEBLOIS, Professeure et Directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thérèse LEBLOIS, délégation est donnée à Mme Marie-Ange MANIER, Professeure et Directrice adjointe par intérim aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Ange MANIER, délégation est donnée à M. Florian BOUCHERIE, Secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florian BOUCHERIE, délégation est donnée à Mme Fabienne FICHEPOIL, Secrétaire générale adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



### Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Thérèse LEBLOIS**, de **Mme Marie-Ange MANIER**, de **M. Florian BOUCHERIE** et de **Mme Fabienne FICHEPOIL**, délégation est également donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision aux directeurs de départements mentionnées ci-après, relevant de l'unité **et dans la limite de la gestion de leurs départements respectifs** :

- à **M. Yann LE GORREC**, Professeur, Directeur du département AS2M ;
- à **Mme Karine DESCHINKEL**, Professeure, Directrice du département DISC ;
- à **M. Robin ROCHE**, Professeur, Directeur du département Energie ;
- à **M. Philippe PICART**, Professeur, Directeur du département Mécanique Appliquée ;
- à **M. Vincent LAUDE**, Directeur de recherche, Directeur du département MN2S ;
- à **M. Maxime JACQUOT**, Professeur, Directeur du département Optique ;
- à **M. Yann KERSALE**, Professeur, Directeur du département Temps-Fréquence ;
- à **M. Thomas BARON**, Ingénieur de Recherche, Directeur de la centrale MIMENTO ;

### Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 02 Janvier 2024

Le directeur d'unité  
Michaël GAUTHIER



**DEC245966DR06**

**Décision portant délégation de signature à M. Michaël GAUTHIER directeur de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie (FEMTO-ST) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC19191404DAJ du 1<sup>ER</sup> juillet 2019 nommant Edwige HELMER-LAURENT déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 Décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie (FEMTO-ST) dont le directeur est M. Michaël GAUTHIER ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Michaël GAUTHIER directeur de l'unité UMR6174, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michaël GAUTHIER, délégation de signature est donnée à Mme Thérèse LEBLOIS, Professeure et Directrice adjointe, Mme Marie-Ange MANIER, Professeure et Directrice adjointe par intérim, M. Florian BOUCHERIE, Secrétaire général et à Mme Fabienne FICHEPOIL, Secrétaire générale adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

Délégation est également donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, aux directeurs de départements mentionnés ci-après, relevant de l'unité **et dans la limite de la gestion de leurs départements respectifs** :

- à **M. Yann LE GORREC**, Professeur, Directeur du département AS2M ;
- à **Mme Karine DESCHINKEL**, Professeure, Directrice du département DISC ;
- à **M. Robin ROCHE**, Professeur, Directeur du département Energie ;
- à **M. Philippe PICART**, Professeur, Directeur du département Mécanique Appliquée ;
- à **M. Vincent LAUDE**, Directeur de recherche, Directeur du département MN2S ;
- à **M. Maxime JACQUOT**, Professeur, Directeur du département Optique ;
- à **M. Yann KERSALE**, Professeur, Directeur du département Temps-Fréquence ;
- à **M. Thomas BARON**, Ingénieur de Recherche, Directeur de la centrale MIMENTO ;

## Article 4

La décision n° DEC222449DR06 du 01 Septembre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 02 Janvier 2024.

La Déléguée Régionale  
Edwige HELMER-LAURENT



**DEC245937DR06**

**Décision portant délégation de signature à M. Gwenaël MASSUYEAU directeur de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne (IMB) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC19191404DAJ du 1<sup>ER</sup> juillet 2019 nommant Edwige HELMER-LAURENT déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 Décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne (IMB) dont le directeur est M. Gwenaël MASSUYEAU ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Gwenaël MASSUYEAU, directeur de l'unité UMR5584, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gwenaël MASSUYEAU, délégation de signature est donnée à M. Daniele FAENZI, Professeur, à M. Thomas CHAMBRION, Professeur et à Mme Anissa BELLAASSALI, Responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

La décision n° DEC193312DR06 du 16 Décembre 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 02 janvier 2024

La Déléguée Régionale  
Edwige HELMER-LAURENT



**DEC245978DR06**

**Décision portant délégation de signature à Mme Camille GAGNY, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique (INIST)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC235793DGDS du 22 Décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UAR76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique (INIST) dont la directrice est Mme Claire FRANCOIS ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Camille GAGNY, Secrétaire générale et Responsable du Département des Systèmes d'Information et Secrétariat Général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Lès Nancy, le 08 Janvier 2024.

Le directeur d'unité  
Claire FRANCOIS

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





**DEC245938DR06**

**Décision portant délégation de signature à M. Daniele FAENZI, M. Thomas CHAMBRION et Mme Anissa BELLAASSALI, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne (IMB)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 Décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne (IMB) dont le directeur est M. Gwenaël MASSUYEAU ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Daniele FAENZI, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniele FAENZI, délégation est donnée à M. Thomas CHAMBRION, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniele FAENZI, délégation est donnée à Mme Anissa BELLAASSALI, Responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Fait à Dijon, le 02 Janvier 2024.

Le directeur d'unité  
Gwenaël MASSUYEAU



**DEC245950DR06**

**Décision portant délégation de signature à M. Fabrice GOLFIER, M. Jean CAUZID et Mme Sandra KENZARI, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7359 intitulée GeoRessources.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC235779DGSDGDS du 22 Décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7359 intitulée GeoRessources dont la directrice est Mme Anne-Sylvie ANDRE-MAYER ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Fabrice GOLFIER, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice GOLFIER, délégation est donnée à M. Jean CAUZID, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean CAUZID, délégation est donnée à Mme Sandra KENZARI, Responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Fait à Vandoeuvre Lès Nancy, le 02 Janvier 2024

Le directeur d'unité  
Anne-Sylvie ANDRE-MAYER



**DEC245948DR06**

**Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Sylvie ANDRE-MAYER directrice de l'unité UMR7359 intitulée GeoRessources par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC19191404DAJ du 1<sup>ER</sup> juillet 2019 nommant Edwige HELMER-LAURENT déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC235779DGSDGDS du 22 Décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7359 intitulée GeoRessources dont la directrice est Mme Anne-Sylvie ANDRE-MAYER ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Anne-Sylvie ANDRE-MAYER directrice de l'unité UMR7359, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Sylvie ANDRE-MAYER, délégation de signature est donnée à M. Fabrice GOLFIER, Directeur adjoint, M. Jean CAUZID, Directeur adjoint et Mme Sandra KENZARI, Responsable administrative aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

La décision n° DEC234232DR06 du 17 Avril 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 02 Janvier 2024.

La Déléguée Régionale  
Edwige HELMER-LAURENT



**DEC246003DR06**

**Décision portant délégation de signature à M. José LAGES directeur de l'unité UMR6213 intitulée Univers, Transport, Interfaces Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules (UTINAM) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC19191404DAJ du 1<sup>ER</sup> juillet 2019 nommant Edwige HELMER-LAURENT déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 Décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6213 intitulée Univers, Transport, Interfaces Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules (UTINAM), dont le directeur est M. José LAGES ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. José LAGES, directeur de l'unité UMR6213, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José LAGES, délégation de signature est donnée à M. Boris LAKARD, Professeur et Directeur Adjoint, et à Mme Réjane DOS SANTOS ARCE, Responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

La décision n° DEC192256DR06 du 26 Aout 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 08 Janvier 2024

La Déléguée Régionale  
Edwige HELMER-LAURENT



**DEC246004DR06**

**Décision portant délégation de signature à M. Boris LAKARD et à Mme Réjane DOS SANTOS RACE, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6213 intitulée Univers, Transport, Interfaces Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules (UTINAM)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code la recherche ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 Décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6213 intitulée Univers, Transport, Interfaces Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules (UTINAM), dont le directeur est M. José LAGES ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. José LAKARD, Professeur et Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José LAKARD, délégation est donnée à Mme Réjane DOS SANTOS ARCE, Responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 08 Janvier 2024

Le directeur d'unité  
José LAGES

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





**DEC245945DR06**

**Décision portant délégation de signature à Mme Jacqueline DECKER, Mme Nathalie GEY et M. Mohammed NOUARI, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux (LEM3)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 Décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux (LEM3) dont le directeur est M. Hamid ZAHROUNI ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Jacqueline DECKER, Responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jacqueline DECKER, délégation est donnée à Mme Nathalie GEY, Directrice adjointe aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie GEY, délégation est donnée à M. Mohammed NOUARI, Directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Fait à Metz, le 02 Janvier 2024

Le directeur d'unité  
Hamid ZAHROUNI



**DEC245944DR06**

**Décision portant délégation de signature à M. Hamid ZAHROUNI directeur de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux (LEM3) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC19191404DAJ du 1<sup>ER</sup> juillet 2019 nommant Edwige HELMER-LAURENT déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 Décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux (LEM3) dont le directeur est M. Hamid ZAHROUNI ;

**DÉCIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Hamid ZAHROUNI directeur de l'unité UMR7239, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hamid ZAHROUNI, délégation de signature est donnée à Mme Jacqueline DECKER, Responsable administrative, à Mme Nathalie GEY, Directrice adjointe et à M. Mohammed NOUARI, Directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

La décision n° DEC192229DR06 du 26 Aout 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 02 Janvier 2024.

La Déléguée Régionale  
Edwige HELMER-LAURENT



**DEC246126DR06**

**Décision portant délégation de signature à Mme Sylvia NIETO-PELLETIER directrice de l'unité UMR7065 intitulée Institut de Recherche sur les ArchéoMATériaux (IRAMAT) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC19191404DAJ du 1<sup>ER</sup> juillet 2019 nommant Edwige HELMER-LAURENT déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 Décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7065 intitulée UMR7065 intitulée Institut de Recherche sur les ArchéoMATériaux (IRAMAT) dont la directrice est Mme Sylvia NIETO-PELLETIER ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sylvia NIETO-PELLETIER, directrice de l'unité UMR7065, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvia NIETO-PELLETIER, délégation de signature est donnée à M. Philippe DILLMANN, Directeur de Recherche et Directeur Adjoint, à Mme Karine NAUDIN, Responsable Administrative et Financière, et à Mme Gwénaëlle BREARD, Assistante en Gestion Administrative Financière et RH, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

La décision n° DEC220599DR06 du 03 Janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-Lès-Nancy, le 02 Janvier 2024.

La Déléguée Régionale  
Edwige HELMER-LAURENT



**DEC246127DR06**

**Décision portant délégation de signature à M. Philippe DILLMANN, Mme Karine NAUDIN, Mme Gwénaëlle BREARD, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7065 intitulée Institut de Recherche sur les ArchéoMATériaux (IRAMAT)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code la recherche ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 Décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7065 intitulée UMR7065 intitulée Institut de Recherche sur les ArchéoMATériaux (IRAMAT) dont la directrice est Mme Sylvia NIETO-PELLETIER ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe DILLMANN, Directeur de Recherche et Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe DILLMANN, délégation est donnée à Mme Karine NAUDIN, Responsable Administrative et Financière, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine NAUDIN, délégation est donnée à Mme Gwénaëlle BREARD, Assistante en Gestion Administrative Financière et RH, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Fait à Orléans, le 02 Janvier 2024

Le directeur d'unité  
Sylvia NIETO-PELLETIER



**DEC245998DR07**

**Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle MALLON, directrice de l'unité UMR5283 intitulée Centre Max Weber, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignations des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 11 janvier 2024 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5283, intitulée Centre Max Weber ;

**Vu** la décision DEC235457INSHS du 9 janvier 2024 portant nomination de Mme Isabelle MALLON aux fonctions de directrice de l'unité UMR5283 intitulé Centre Max Weber ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Isabelle MALLON, directrice de l'unité UMR5283, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle MALLON, délégation de signature est donnée à Mme Gaëlle CLAVANDIER, Directrice adjointe, Mme Elodie BETHOUX, directrice adjointe, à Mme Aude CHAPELON, Ingénieure d'études, et à M. Kamel GUERCHOUCHE, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n°DEC234338DR07 du 28 avril 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2024 sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI

**DEC246305DR07**

**Décision portant délégation de signature à M. Guillaume KERMOUCHE, directeur par intérim de l'unité UMR5307 intitulée Laboratoire Georges Friedel, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignations des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

**Vu** la décision DEC201539DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5307, intitulée Laboratoire Georges Friedel ;

**Vu** la décision DEC235722INSIS du 5 janvier 2024 portant nomination de M. Guillaume KERMOUCHE aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR5307 intitulé Laboratoire Georges Friedel ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Guillaume KERMOUCHE, directeur par intérim de l'unité UMR5307, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services



passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume KERMOUCHE, délégation de signature est donnée à M. Johan DEBAYLE, Directeur adjoint par intérim, Mme Sophie VIALA-CARRIER, Secr. adm. rech et à Mme Geraldine FOURNIER-MOULIN, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2024 sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI

DEC235520DR08

**Décision portant délégation de signature à M. Gildas MERCERON, Directeur de l'unité UMR7262 intitulée Laboratoire paléontologie évolution paléoécosystèmes paléoprimateologie (PALEVOPRIM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1er janvier 2019 ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'unité UMR7262 intitulée Laboratoire paléontologie évolution paléoécosystèmes paléoprimateologie (PALEVOPRIM), dont le directeur est M. Gildas MERCERON.

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Gildas MERCERON, directeur de l'unité UMR7262, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement M. Gildas MERCERON, la délégation de signature est donnée à M. Olivier CHAVASSEAU, Directeur adjoint, Maître de conférences et à Mme Guylaine REYNAUD, gestionnaire, technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC220821DR08 du 3 janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 23 novembre 2023

Le délégué régional  
Ludovic HAMON

DEC235562DR08

**Décision portant délégation de signature à M. Olivier CHAVASSEAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7262 intitulée Laboratoire paléontologie évolution paléoécosystèmes paléoprimateologie (PALEVOPRIM)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'unité UMR7262 intitulée Laboratoire paléontologie évolution paléoécosystèmes paléoprimateologie (PALEVOPRIM), dont le directeur est M. Gildas MERCERON.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Olivier CHAVASSEAU, Directeur adjoint, Maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M Olivier CHAVASSEAU, délégation est donnée à Mme Guylaine REYNAUD, gestionnaire, technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 23 novembre 2023

Le directeur d'unité  
Gildas MERCERON

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique



DEC246177DR10

Décision portant délégation de signature à M. Alain CLAPPIER, directeur de l'unité UMR7362 intitulée Laboratoire Image, Ville, Environnement (LIVE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche du 1er janvier 2024 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 normant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant prolongation de l'unité UMR7362, intitulée Laboratoire Image, Ville, Environnement (LIVE), dont le directeur est M. Alain CLAPPIER ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Alain CLAPPIER, directeur de l'unité UMR7362, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain CLAPPIER, délégation de signature est donnée à Mme Corinne GRAC, IDAE, à Mme Wahida KIHAL, Chargée de recherche, et à Mme Estelle BAEHREL, ASI, dans la limite de 4 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC234008DR10 du 13 mars 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **18 JAN. 2024**



Le délégué régional  
Géraud DELORME

DEC244165DR10

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas MOIZARD, directeur de l'unité UAR3227 intitulée Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme-Alsace (MISHA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation de l'unité UAR3227, intitulée Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme-Alsace (MISHA), dont le directeur est M. Nicolas MOIZARD ;

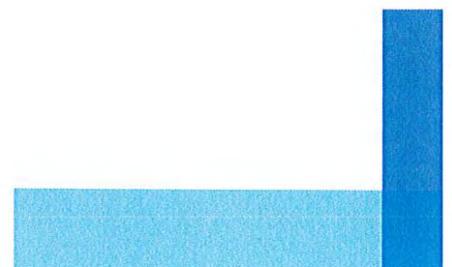
## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Nicolas MOIZARD, directeur de l'unité UAR3227, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas MOIZARD, délégation de signature est donnée à M. Sébastien MICHON, Directeur de recherche, et à M. Yves ARMANDO, Ingénieur d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC235178DR10 du 20 septembre 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le

**16 JAN. 2024**

  
Le délégué régional  
Géraud DELORME



DEC246144DR10

Décision portant délégation de signature à M. Thomas GRUTTER, directeur de l'unité UMR7199 intitulée Chémo-Biologie Synthétique et Thérapeutique (CBST) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche du 1er janvier 2024 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR7199, intitulée Chémo-Biologie Synthétique et Thérapeutique (CBST), dont le directeur est M. Thomas GRUTTER ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Thomas GRUTTER, directeur de l'unité UMR7199, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas GRUTTER, délégation de signature est donnée à Mme Françoise TIRMARCHE, Ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1er.

**Article 3**

La décision n° DEC233511DR10 du 13 janvier 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

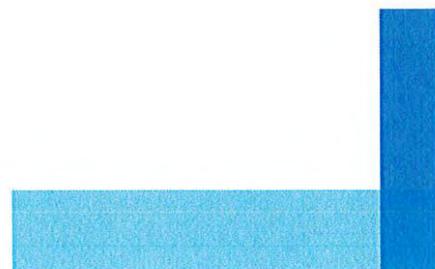
**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **16 JAN. 2024**



Le délégué régional  
Géraud DELORME



DEC246143DR10

Décision portant délégation de signature à M. Sébastien PFEFFER, Mme Anaïs LAMALLE, Mme Sylvie VILLAIN et Mme Christelle ANSTETT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR9002 intitulée Architecture et Réactivité de l'ARN (ARN)

## LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche du 1er janvier 2024 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC235776DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation de l'unité UPR9002, intitulée Architecture et Réactivité de l'ARN (ARN), dont le directeur est M. Roland MARQUET ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Sébastien PFEFFER, Directeur de recherche, Mme Anaïs LAMALLE, Technicienne, Mme Sylvie VILLAIN, Assistante ingénieur, et Mme Christelle ANSTETT, Ingénieure d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

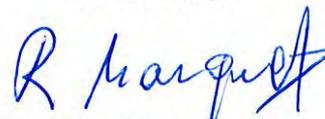
### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 16 janvier 2024

Le directeur d'unité  
Roland MARQUET

Le directeur de l'UPR9002  
du C.N.R.S.



Dr Roland MARQUET

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC246140DR10

Décision portant délégation de signature à M. Roland MARQUET, directeur de l'unité UPR9002 intitulée Architecture et Réactivité de l'ARN (ARN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche du 1er janvier 2024 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Vu la décision DEC235776DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UPR9002, intitulée Architecture et Réactivité de l'ARN (ARN), dont le directeur est M. Roland MARQUET ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Roland MARQUET, directeur de l'unité UPR9002, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Roland MARQUET, délégation de signature est donnée à M. Sébastien PFEFFER, Directeur de recherche, dans la limite de 20 000 € HT maximum, à Mme Anais LAMALLE, Technicienne, dans la limite de 5 000 € HT maximum, à Mme Sylvain VILLAIN, Assistante ingénieur, dans la limite de 5 000 € HT maximum, et à Mme Christelle ANSTETT, Ingénieure d'étude, dans la limite de 5 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC233638DR10 du 20 janvier 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **16 JAN. 2024**

  
Le délégué régional  
Géraud DELORME



DEC246085DR10

Décision portant délégation de signature à M. Didier ROGNAN, directeur de l'unité UMR7200 intitulée Laboratoire d'Innovation Thérapeutique (LIT) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche du 1er janvier 2024 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 renouvelant l'unité UMR7200, intitulée Laboratoire d'Innovation Thérapeutique (LIT) dont le directeur est M. Didier ROGNAN ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Didier ROGNAN, directeur de l'unité UMR7200, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier ROGNAN, délégation de signature est donnée à M. Dominique BONNET, Directeur de recherche, et à M. David PALMIS, Assistant ingénieur, dans la limite de 10 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1er.

**Article 3**

La décision n° DEC233822DR10 du 13 février 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **12 JAN. 2024**

  
Le délégué régional  
Géraud DELORME





DEC246032DR10

Décision portant délégation de signature à M. Cuong PHAM-HUU, directeur de l'unité UMR7515 intitulée Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé (ICPEES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche du 1er janvier 2024 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 renouvelant l'unité UMR7515, intitulée Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé (ICPEES), dont le directeur est M. Cuong PHAM-HUU ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Cuong PHAM-HUU, directeur de l'unité UMR7515, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cuong PHAM-HUU, délégation de signature est donnée à M. Stéphane LE CALVÉ, Directeur de recherche, à M. Maurice MILLET, Professeur, dans la limite de 25 000 € HT maximum, à Mme Agnès ORB, Ingénieure de recherche, dans la limite de 25 000 € HT maximum, et à M. Kevin JEANPERT, Ingénieur d'étude, dans la limite de 25 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC233432DR10 du 11 janvier 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **11 JAN. 2024**



Le délégué régional  
Géraud DELORME



DEC246356DR10

Décision portant délégation de signature à M. Renaud TOUSSAINT, directeur de l'unité UMR7063 intitulée Institut Terre et Environnement de Strasbourg (ITES) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche du 1er janvier 2024 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR7063, intitulée Institut Terre et Environnement de Strasbourg (ITES) dont le directeur est M. Renaud TOUSSAINT ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Renaud TOUSSAINT, directeur de l'unité UMR7063, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Renaud TOUSSAINT, délégation de signature est donnée à Mme Séverine ROSAT, Directrice de recherche, à M. Sylvain WEILL, Maître de conférences, à M. Thierry REUSCHLE, Chargé de recherche, et à Mme Binta MESMACQUE, Ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1er.

**Article 3**

La décision n° DEC210290DR10 du 13 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **29 JAN. 2024**



Le délégué régional  
Géraud DELORME

DEC246328DR10

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc IMLER, directeur de l'unité UAR1589 intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche du 1er janvier 2024 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1er janvier 2023 ;

**Vu** la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant création de l'unité UAR1589, intitulée Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC), dont le directeur est M. Jean-Luc IMLER ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Luc IMLER, directeur de l'unité UAR1589, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc IMLER, délégation de signature est donnée à Mme Ludivine RAMOLU, Ingénieure d'étude, à Mme Sophie SIEGEL, Ingénieure d'étude, et à Mme Christelle ANSTETT, Ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

Pour la certification du service fait, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie VILLAIN, Assistante ingénieur, dans la limite de 5 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC235342DR10 du 19 octobre 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **25 JAN. 2024**

  
Le délégué régional  
Géraud DELORME

DEC246293DR10

**Décision portant délégation de signature à Mme Magali DAUJAT, M. Hubert SCHALLER et Mme Joëlle FRIEDLIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes (IBMP)**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche du 1er janvier 2024 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC235776DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UPR2357, intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes (IBMP), dont le directeur est M. Philippe GIEGÉ ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Magali DAUJAT, Ingénieure de recherche, à M. Hubert SCHALLER, Directeur de recherche, et à Mme Joëlle FRIEDLIN, Ingénieure d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 25 janvier 2024

Le directeur d'unité  
Philippe GIEGÉ



**Philippe Giegé**  
Directeur de l'IBMP

---

<sup>1</sup> Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC246290DR10

Décision portant délégation de signature à M. Philippe GIEGÉ, directeur de l'unité UPR2357 intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes (IBMP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche du 1er janvier 2024 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu la décision DEC235776DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UPR2357, intitulée Institut de Biologie Moléculaire des Plantes (IBMP), dont le directeur est M. Philippe GIEGÉ ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Philippe GIEGÉ, directeur de l'unité UPR2357, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe GIEGÉ, délégation de signature est donnée à Mme Magali DAJJAT, Ingénieure de recherche, dans la limite de 20 000 € HT maximum, à M. Hubert SCHALLER, Directeur de recherche, dans la limite de 20 000 € HT maximum, et à Mme Joëlle FRIEDLIN, Ingénieure d'étude, dans la limite de 20 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

Délégation de signature est donnée à Mme Joëlle FRIEDLIN, Ingénieure d'étude, et à Mme Cathie NÖTHISEN, Assistante ingénieur, pour la certification du service fait.

**Article 3**

La décision n° DEC233476DR10 du 12 janvier 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **25 JAN. 2024**

  
Le délégué régional  
Géraud DELORME





DEC246226DR10

Décision portant délégation de signature à M. Christian GAUTHIER, M. Philippe CHOFFEL, M. Mathias ECK, Mme Katia BRUZZONE et Mme Virginie OBERLE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3627 intitulée Matériaux et Nanosciences Grand Est (FMNGE)

## LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche du 1er janvier 2024 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC235786DGDS du 22 décembre 2023 portant prolongation de l'unité FR3627, intitulée Matériaux et Nanosciences Grand Est (FMNGE) dont le directeur est M. Doru CONSTANTIN ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Christian GAUTHIER, Professeur, à M. Philippe CHOFFEL, Ingénieur de recherche, à M. Mathias ECK, Ingénieur d'étude, à Mme Katia BRUZZONE, Assistante ingénieur, et à Mme Virginie OBERLE, Assistante ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 22 janvier 2024

Le directeur d'unité  
Doru CONSTANTIN

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC246225DR10

**Décision portant délégation de signature à M. Doru CONSTANTIN, directeur de l'unité FR3627 intitulée Matériaux et Nanosciences Grand Est (FMNGE) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche du 1er janvier 2024 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**Vu** la décision DEC235786DGDS du 22 décembre 2023 portant prolongation de l'unité FR3627, intitulée Matériaux et Nanosciences Grand Est (FMNGE) dont le directeur est M. Doru CONSTANTIN ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Doru CONSTANTIN, directeur de l'unité FR3627, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Doru CONSTANTIN, délégation de signature est donnée à M. Christian GAUTHIER, Professeur, dans la limite de 25 000 € HT maximum, à M. Philippe CHOFFEL, Ingénieur de recherche, dans la limite de 25 000 € HT maximum, à M. Mathias ECK, Ingénieur d'étude, dans la limite de 25 000 € HT maximum, à Mme Katia BRUZZONE, Assistante ingénieur dans la limite de 10 000 € HT maximum, et à Mme Virginie OBERLE, Assistante ingénieur, dans la limite de 10 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1er.

**Article 3**

La décision n° DEC233676DR10 du 25 janvier 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

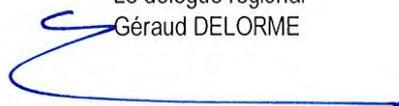
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **22 JAN, 2024**

Le délégué régional  
Géraud DELORME



DEC246178DR10

Décision portant délégation de signature à M. Marc COMET, directeur de l'unité UAR3208 intitulée Nanomatériaux pour les Systèmes Sous Sollicitations Extrêmes (NS3E) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche du 1er janvier 2024 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant création de l'unité UAR3208, intitulée Nanomatériaux pour les Systèmes Sous Sollicitations Extrêmes (NS3E), dont le directeur est M. Marc COMET ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Marc COMET, directeur de l'unité UAR3208, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc COMET, délégation de signature est donnée à M. Cédric MARTIN, Chargé de recherche, à M. Guillaume THOMAS, Chargé de recherche, et à M. Fabien SCHNELL, Ingénieur d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1er.

**Article 3**

La décision n° DEC192627DR10 du 2 octobre 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

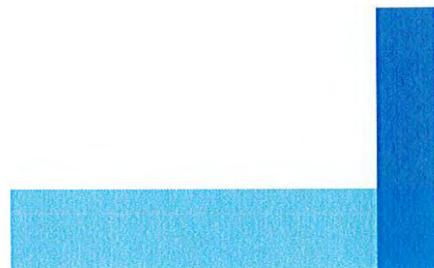
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **18 JAN. 2024**

  
Le délégué régional  
Géraud DELORME





DEC245979DR10

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane LE CALVÉ, M. Maurice MILLET, Mme Agnès ORB et M. Kevin JEANPERT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7515 intitulée Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé (ICPEES)

## LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche du 1er janvier 2024 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 renouvelant l'unité UMR7515, intitulée Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé (ICPEES), dont le directeur est M. Cuong PHAM-HUU ;

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Stéphane LE CALVÉ, Directeur de recherche, à M. Maurice MILLET, Professeur, à Mme Agnès ORB, Ingénieure de recherche, et à M. Kevin JEANPERT, Ingénieur d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 9 janvier 2024



Le directeur d'unité  
Cuong PHAM-HUU

<sup>1</sup> Pour mémoire, le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**DEC234760DR11****Décision portant délégation de signature à Mme Laurence MAGAUD, directrice de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel (Néel), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire****LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC201513DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021, de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel (Néel), dont la directrice est Mme Laurence MAGAUD, Mmes Virginie SIMONET et Nathalie BOUDET les directrices adjointes et MM. Jan VOGEL, Jean-Philippe POIZAT et Thierry FOURNIER, les directeurs adjoints ;

**Vu** la décision DEC211833DAJ du 11 mai 2021 portant nomination de Mme Marjorie FRAISSE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée Mme Laurence MAGAUD, directrice de l'unité UPR2940, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence MAGAUD, délégation de signature est donnée à Mme Virginie SIMONET, DR CNRS, directrice adjointe et directrice du département MCBT, M. Jean-Philippe POIZAT, DR CNRS, directeur adjoint et directeur du département PLUM, M. Jan VOGEL, DR CNRS, directeur adjoint et directeur du département QUEST, Mme Nathalie BOUDET, IR CNRS, directrice adjointe et directrice technique, à Mme Nathalie BOURGEAT-LAMI, IE CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, et à Mme Caroline BARTOLI, IE CNRS, responsable de la gestion financière, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, dans la limite de 50.000 euros HT.

Pour la bibliothèque des laboratoires du polygone scientifique, à Mme Armelle MICHETTI, IE CNRS, documentaliste, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, pour les factures et commandes de fonctionnement, dans la limite de 2.000 euros HT.

Pour le service de liquéfaction et le service achats, à M. Johan GUILHOT, IE CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, pour les factures et commandes, dans la limite de 20.000 euros HT.

Pour le service SERAS, à M. Emmanuel ROY, IR CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, pour les factures et commandes, dans la limite de 20.000 euros HT,

Pour le magasin, à M. Fabrice BRUNOUD, AI CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, pour les factures et commandes, dans la limite de 10.000 euros HT,

Pour les factures, ordres de missions et commandes de l'institut, à M. Yohan MILIN, AI CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, dans la limite de 5.000 euros HT,

Pour le département QUEST, à M. Hermann SELLIER, MCF UGA, directeur-adjoint du département QUEST, et à Mme Anne-Laure JAUSSENT, AI CNRS, assistante de direction, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>,

Pour le département PLUM, à Mme Patricia DE RANGO, DR CNRS, directrice-adjointe du département PLUM, et à Mme Muriel BOYER, AI CNRS, assistante de direction, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

Pour le département MCBT, à M. Benoît CHABAUD, MCF UGA, directeur-adjoint du département MCBT aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



### **Article 3**

La décision n° DEC212172DR11 du 01 juillet 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 22 septembre 2023.

La déléguée régionale,  
Marjorie FRAISSE



## DEC246209DR12

**Décision portant délégation de signature à M. Thierry CHIAVASSA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7345 intitulée Physique des interactions ioniques et moléculaires (PIIM)**

### LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7345, intitulée Physique des interactions ioniques et moléculaires, dont le directeur est M. Yannick MARANDET ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Thierry CHIAVASSA, PU, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry CHIAVASSA, délégation est donnée à M. Eric ROSTANG, AAE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry CHIAVASSA et de M. Eric ROSTANG, délégation est donnée à Mme Marie-Pierre SERGENT, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2024

Le directeur d'unité  
Yannick MARANDET

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.



## DEC246214DR12

**Décision portant délégation de signature à M. Armin BISCHOFF pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7263 intitulée Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale (IMBE)**

### LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7263, intitulée Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale, dont le directeur est M. Emmanuel CORCKET ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Armin BISCHOFF**, PR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Armin BISCHOFF, délégation est donnée à **Mme Carole BORCHIPELLINI**, MCF, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Armin BISCHOFF et de Mme Carole BORCHIPELLINI, délégation est donnée à **Mme Brigitte TALON**, MCF, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Armin BISCHOFF, de Mme Carole BORCHIPELLINI et de Mme Brigitte TALON, délégation est donnée à **Mme Anne BOUSQUET-MELOU**, PR, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Armin BISCHOFF, de Mme Carole BORCHIPELLINI, de Mme Brigitte TALON et de Mme Anne BOUSQUET-MELOU délégation est donnée à **Mme Marine BERRO**, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.



**Article 6**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 7**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2024

Le directeur d'unité  
Emmanuel CORCKET



## DEC246216DR12

**Décision portant délégation de signature à M. Laurent RAYMOND pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7332 intitulée Centre de Physique Théorique (CPT)**

### LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7332, intitulée Centre de Physique Théorique, dont le directeur est M. Alain BARRAT ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Laurent RAYMOND**, PR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent RAYMOND, délégation est donnée à **Mme Catherine LEVET**, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2024

Le directeur d'unité  
Alain BARRAT

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.



## DEC246217DR12

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis CHASSAING pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7289 intitulée Institut de neurosciences de la Timone (INT)**

### LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7289, intitulée Institut de neurosciences de la Timone, dont le directeur est M. Frédéric CHAVANE ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Jean-Louis CHASSAING**, IR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis CHASSAING, délégation est donnée à **M. Olivier COULON**, DR aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis CHASSAING et de M. Olivier COULON, délégation est donnée à **M. Frédéric BROCARD**, DR, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

#### Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis CHASSAING, de M. Olivier COULON et de M. Frédéric BROCARD, délégation est donnée à **Mme Céline SAUTEREAU**, AI, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

#### Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis CHASSAING, de M. Olivier COULON, de M. Frédéric BROCARD et de Mme Céline SAUTEREAU, délégation est donnée à **Mme Joëlle DADOUN**, AI, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

#### Article 6

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis CHASSAING, de M. Olivier COULON, de M. Frédéric BROCARD, de Mme Céline SAUTEREAU et de Mme Joëlle DADOUN, délégation est donnée à **Mme Hélène SALOMONI**, AI, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 7**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 8**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2024

Le directeur d'unité  
Frédéric CHAVANE



## DEC245984DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Katell BERTHELOT, directrice de l'unité UMR7297 intitulée Textes et documents de la Méditerranée antique et médiévale (Centre Paul-Albert Février) (TDMAM / CPAF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7297, intitulée Textes et documents de la méditerranée antique et Médiévale (Centre Paul Albert Février), dont la directrice est Emmanuèle CAIRE ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7297, intitulée Textes et documents de la méditerranée antique et Médiévale (Centre Paul Albert Février), dont la directrice est Mme Katell BERTHELOT ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **Mme Katell BERTHELOT**, directrice de l'unité **UMR7297**, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Katell BERTHELOT**, délégation de signature est donnée à **M. Pedro DUARTE**, MCF, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC220033DR12 du 1<sup>er</sup> janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2024

La déléguée régionale,  
Aurélie PHILIPPE



## DEC245985DR12

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas FERRÉ, directeur de l'unité UMR7273 intitulée Institut de Chimie Radicalaire (ICR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7273, intitulée Institut de chimie radicalaire, dont le directeur est M. Nicolas FERRÉ ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Nicolas FERRÉ**, directeur de l'unité **UMR7273**, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Nicolas FERRÉ**, délégation de signature est donnée à **Mme Giulia MOLLICA**, DR et **M. Stéphane GASTALDI**, DR aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC220020DR12 du 1<sup>er</sup> janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2024

La déléguée régionale,  
Aurélie PHILIPPE



## DEC245987DR12

Décision portant délégation de signature à **M. Eric CASCALES**, directeur de l'unité **UMR7255** intitulée **Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Macromoléculaires (LISM)**, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7255, intitulée Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires, dont le directeur est M. Eric CASCALES ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Eric CASCALES**, directeur de l'unité **UMR7255**, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Eric CASCALES** délégation de signature est donnée à **Mme Sophie BLEVES**, PR, **Mme Maïalène CHABALIER**, AI, **Mme Isabelle MARINARI**, TCS et **Mme Audrey GOZZI**, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC220012DR12 du 1<sup>er</sup> janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2024

La déléguée régionale,  
Aurélie PHILIPPE



## DEC245988DR12

Décision portant délégation de signature à M. Juan REGUERA, directeur de l'unité UMR7257 intitulée Architecture et Fonction des Macromolécules Biologiques (AFMB), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7257, intitulée Architecture et fonction des macromolécules biologiques, dont le directeur est M. Juan REGUERA ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Juan REGUERA**, directeur de l'unité **UMR7257**, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Juan REGUERA**, délégation de signature est donnée à **M. Pedro MALDONADO COUTINHO**, PR, **Mme Gerlind SULZENBACHER**, IR et **Mme Béatrice ROLLAND**, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC220014DR12 du 1<sup>er</sup> janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2024

La déléguée régionale,  
Aurélie PHILIPPE



## DEC245989DR12

Décision portant délégation de signature à M. Thierry CONSTANTIEUX, directeur de l'unité UMR7313 intitulée Institut des Sciences Moléculaires de Marseille (ISM2), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7313, intitulée Institut des Sciences Moléculaires de Marseille, dont le directeur est M. Thierry CONSTANTIEUX ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Thierry CONSTANTIEUX**, directeur de l'unité **UMR7313**, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Thierry CONSTANTIEUX**, délégation de signature est donnée à **M. Jérôme MAUNIER**, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC220051DR12 du 1<sup>er</sup> janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2024

La déléguée régionale,  
Aurélie PHILIPPE



## DEC245990DR12

Décision portant délégation de signature à M. Pierre MULLER, directeur de l'unité UMR7325 intitulée Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille (CINaM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7325, intitulée Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille, dont le directeur est M. Pierre MULLER ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Pierre MULLER**, directeur de l'unité **UMR7325**, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pierre MULLER**, délégation de signature est donnée à **M. Olivier SIRI**, DR, **Mme Christine MOTTET**, DR, **Mme Claudie JOLIVET**, IR, et **Mme Véronique COSQUER**, IE aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC234894DR12 du 1<sup>er</sup> juillet 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2024

La déléguée régionale,  
Aurélie PHILIPPE



## DEC245991DR12

Décision portant délégation de signature à M. Christophe BARET, directeur de l'unité UMR7317 intitulée Laboratoire d'Economie et de Sociologie du Travail (LEST), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7317, intitulée Laboratoire d'économie et de sociologie du travail, dont le directeur est **M. Christophe BARET** ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. **Christophe BARET** directeur de l'unité **UMR7317**, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Christophe BARET**, délégation de signature est donnée à **Mme Nathalie BESSET**, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC220053DR12 du 1<sup>er</sup> janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2024

La déléguée régionale,  
Aurélie PHILIPPE



## DEC246005DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Lucilla BENEDETTI, directrice de l'unité UMR7330 intitulée Centre Européen de Recherche et d'Enseignement de Géosciences de l'Environnement (CEREGE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7330, intitulée Centre européen de recherche et d'enseignement des géosciences de l'environnement, dont la directrice est Mme Lucilla BENEDETTI ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **Mme Lucilla BENEDETTI**, directrice de l'unité **UMR7330**, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Lucilla BENEDETTI** délégation de signature est donnée à et **Mme Mélanie AUFFAN**, DR, et **Mme Sandrine MAGNETTO**, IR, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC220057DR12 du 1<sup>er</sup> janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2024

La déléguée régionale,  
Aurélie PHILIPPE



## DEC246007DR12

**Décision portant délégation de signature à Mme Julia FARGEOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3479 intitulée Institut de Microbiologie de la Méditerranée, (IMM)**

### LA DIRECTRICE D'UNITE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC235786DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité FR3479, intitulée Institut de microbiologie de la Méditerranée, dont la directrice est Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Julia FARGEOT, IR, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2024

La directrice d'unité  
Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.



## DEC246013DR12

**Décision portant délégation de signature à M. Thierry MOUTHUY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7346 intitulée Centre de Physique des Particules de Marseille (CPPM)**

### LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7346, intitulée Centre de Physique des Particules de Marseille (CPPM), dont le directeur est M. Cristinel DIACONU ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Thierry MOUTHUY**, IRHC, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry MOUTHUY, délégation est donnée à **Mme Marie-Thérèse BECHIER-DONEL**, IR, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry MOUTHUY et Mme Marie-Thérèse BECHIER-DONEL, délégation est donnée à **M. Guy INGARSIA**, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry MOUTHUY, de Mme Marie-Thérèse BECHIER-DONEL et de M. Guy INGARSIA délégation est donnée à **Mme Isabelle GONZALEZ**, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.



Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2024

Le directeur d'unité  
Cristinel DIACONU



## DEC246014DR12

**Décision portant délégation de signature à M. Jérôme MAUNIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7313 intitulée Institut des Sciences Moléculaires de Marseille (ISM2),**

### LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7313, intitulée Institut des Sciences Moléculaires de Marseille, dont le directeur est M. Thierry CONSTANTIEUX ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Jérôme MAUNIER**, IE, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2024

Le directeur d'unité  
Thierry CONSTANTIEUX

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.



## DEC246026DR12

Décision portant délégation de signature à M. Christophe PONS, directeur par intérim de l'unité URM7307 intitulée Institut d'Ethnologie et Anthropologie Sociale (IDEAS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité URM7307, intitulée Institut d'Ethnologie et Anthropologie Sociale, dont le directeur par intérim est M. Christophe PONS ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Christophe PONS**, directeur par intérim de l'unité **UMR7307**, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Christophe PONS**, délégation de signature est donnée à **Mme Marion DUMOULIN**, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> (*pour les engagements inférieurs à 1000€*).

**Article 3**

La décision n° DEC222107DR12 du 1<sup>er</sup> septembre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2024

La déléguée régionale,  
Aurélie PHILIPPE



## DEC246027DR12

**Décision portant délégation de signature à Mme Mitsuko ARAMAKI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7061 intitulée Perception, Représentations, Image, Son, Musique (PRISM)**

### LA DIRECTRICE D'UNITE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7061, intitulée Perception, Représentations, Image, Son, Musique (PRISM), dont la directrice est Mme Sølvi YSTAD ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à, **Mme Mitsuko ARAMAKI**, DR2, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mitsuko ARAMAKI, délégation est donnée à **M. Richard KRONLAND-MARTINET**, DR1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2024

La directrice d'unité  
**Sølvi YSTAD**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.



## DEC246089DR12

Décision portant délégation de signature à M. Cyril ISNART, directeur par intérim de l'unité UAR3125 intitulée Maison Méditerranéenne des sciences de l'homme (MMSH), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3125, intitulée Maison Méditerranéenne des sciences de l'Homme, dont le directeur par intérim est M. Cyril ISNART ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. **Cyril ISNART**, directeur par intérim de l'unité **UAR3125**, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### Article 2

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.



En cas d'absence ou d'empêchement de M. **Cyril ISNART**, délégation de signature est donnée à **Mme Christiane LAYE**, IR, et **Mme Marielle FIUMARA**, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> .

**Article 3**

La décision n° DEC220353DR12 du 1<sup>er</sup> janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2024

La déléguée régionale,  
Aurélie PHILIPPE



## DEC246029DR12

**Décision portant délégation de signature à Mme Alice CARRIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7258 intitulée Centre de recherche en cancérologie de Marseille (CRCM)**

### LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC235778DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7258, intitulée Centre de recherche en cancérologie de Marseille, dont le directeur est Jean-Paul BORG ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **Mme Alice CARRIER**, DR2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alice CARRIER, délégation est donnée à **M. Yves COLLETTE**, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alice CARRIER et de M. Yves COLLETTE, délégation est donnée à **M. Christophe LACHAUD**, CRCN, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alice CARRIER, de M. Yves COLLETTE et de M. Christophe LACHAUD, délégation est donnée à **M. Rodolphe MOREAU**, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.



**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2024

Le directeur d'unité  
Jean-Paul BORG



## DEC246033DR12

Décision portant délégation de signature à M. Maxime GUYE, directeur de l'unité UMR7339 intitulée Centre de Résonance Magnétique Biologique et Médicale (CRMBM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7339, intitulée Centre de résonance magnétique biologique et médicale, dont le directeur est M. Maxime GUYE ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Maxime GUYE**, directeur de l'unité **UMR7339**, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Maxime GUYE**, délégation de signature est donnée à **Mme Monique BERNARD**, DRHC, et **Mme Danielle ROUSSEAU**, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC220061DR12 du 1<sup>er</sup> janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2024

La déléguée régionale,  
Aurélie PHILIPPE



## DEC246037DR12

**Décision portant délégation de signature à M. Bruno LOMBARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7031 intitulée Laboratoire de mécanique et d'acoustique (LMA)**

### LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7031, intitulée Laboratoire de mécanique et d'acoustique, dont le directeur est M. Jean-François CHAIX ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Bruno LOMBARD**, DR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno LOMBARD, délégation est donnée à **M. Stéphane LEJEUNES**, IR, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno LOMBARD et de M. Stéphane LEJEUNES, délégation est donnée à **Mme Eloïse DUMAS**, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno LOMBARD et de M. Stéphane LEJEUNES et de **Mme Eloïse DUMAS**, délégation est donnée à **Mme Marie-Madeleine MORANO**, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2024

Le directeur d'unité

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.



Jean-François CHAIX



## DEC246041DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle RENAUDET, directrice de l'unité UMR7303 intitulée Temps, Espaces, Langages Europe Méridionale Méditerranée (TELEMMe), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7303, intitulée Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale Méditerranée, dont le directrice est Mme Isabelle RENAUDET ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **Mme Isabelle RENAUDET**, directrice de l'unité **UMR7303**, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Isabelle RENAUDET**, délégation de signature est donnée à **M. Alexandre GRONDEAU**, PR, **Mme Agnès RABION**, AI et **Mme Caroline CHAGNIOT**, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> .

**Article 3**

La décision n° DEC235324DR12 du 17 octobre 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2024

La déléguée régionale,  
Aurélie PHILIPPE



## DEC246060DR12

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric CHAVANE, directeur de l'unité UMR7289 intitulée Institut de neurosciences de la Timone (INT), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7289, intitulée Institut de neurosciences de la Timone, dont le directeur est M. Frédéric CHAVANE ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Frédéric CHAVANE**, directeur de l'unité **UMR7289**, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Frédéric CHAVANE**, délégation de signature est donnée à **M. Olivier COULON**, DR, **M. Frédéric BROCARD**, DR, **M. Jean-Louis CHASSAING**, IR, **Mme Celine SAUTEREAU**, AI, **Mme Joëlle DADOUN**, AI, et **Mme Hélène SALOMONI**, AI, et aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC220026DR12 du 1<sup>er</sup> janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2024

La déléguée régionale,  
Aurélie PHILIPPE



## DEC246084DR12

Décision portant délégation de signature à **M. Laurent KODJABACHIAN**, directeur de l'unité **UMR7288** intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7288, intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille, dont le directeur est **M. Laurent KODJABACHIAN** ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Laurent KODJABACHIAN**, directeur de l'unité **UMR7288**, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### Article 2

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.



En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Laurent KODJABACHIAN**, délégation de signature est donnée à **Mme Pascale DURBEC**, DR et à **Mme Faustine KURZ**, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC220025DR12 du 1<sup>er</sup> janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2024

La déléguée régionale,  
Aurélie PHILIPPE



## DEC246142DR12

Décision portant délégation de signature à M. Yannick MARANDET, directeur de l'unité UMR7345 intitulée Physique des interactions ioniques et moléculaires (PIIM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7345, intitulée Physique des interactions ioniques et moléculaires, dont la directrice est M. Yannick MARANDET ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Yannick MARANDET, directeur de l'unité **UMR7345**, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Yannick MARANDET**, délégation de signature est donnée à **M. Thierry CHIAVASSA**, **PUCE**, et **M. Eric ROSTANG**, **AAEHC** et **Mme Marie-Pierre SERGENT**, **AI**, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC222181DR12 du 1<sup>er</sup> septembre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2024

La déléguée régionale,  
Aurélie PHILIPPE



## DEC245881DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Sølvi YSTAD, directrice de l'unité UMR7061 intitulée Perception, Représentations, Image, Son, Musique (PRISM) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7061, intitulée Perception, Représentations, Image, Son, Musique (PRISM), dont la directrice est **Mme Sølvi YSTAD** ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **Mme Sølvi YSTAD**, directrice de l'unité UMR7061 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Sølvi YSTAD**, délégation de signature est donnée à **Mme Mitsuko ARAMAKI**, DR2 et **M. Richard KRONLAND-MARTINET**, DR1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC220008DR12 du 1<sup>er</sup> janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2024

La déléguée régionale,  
Aurélie PHILIPPE



## DEC245890DR12

Décision portant délégation de signature à **M. Fabrice MORTESSAGNE**, directeur de l'unité **UAR820** intitulée Institut d'Etudes Scientifiques de Cargèse (IESC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UAR820, intitulée Institut d'Etudes scientifiques de Cargèse, dont le directeur est Fabrice MORTESSAGNE ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Fabrice MORTESSAGNE**, directeur de l'unité **UAR820**, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Fabrice MORTESSAGNE**, délégation de signature est donnée à **Mme Nathalie GIUDICELLI**, IE aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC220343DR12 du 1<sup>er</sup> janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2024

La déléguée régionale,  
Aurélie PHILIPPE



## DEC245892DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Valérie DEPLANO, directrice de l'unité UMR7342 intitulée Institut de recherche sur les phénomènes hors équilibre (IRPHE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR7342, intitulée Institut de recherche sur les phénomènes hors équilibre ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **Mme Valérie DEPLANO**, directrice de l'unité **UMR7342**, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Valérie DEPLANO**, délégation de signature est donnée à **M. Julien TOUBOUL**, MCF, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC234712DR12 du 1<sup>er</sup> juillet 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2024

La déléguée régionale,  
Aurélie PHILIPPE



## DEC245942DR12

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Paul BORG directeur de l'unité UMR7258 intitulée Centre de recherche en cancérologie de Marseille (CRCM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC235778DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7258, intitulée Centre de recherche en cancérologie de Marseille, dont le directeur est Jean-Paul BORG ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Jean-Paul BORG**, directeur de l'unité **UMR7258**, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jean-Paul BORG**, délégation de signature est donnée à **Mme Alice CARRIER**, DR2, **M. Yves COLLETTE**, DR2, **M. Christophe LACHAUD**, CRCN et **M. Rodolphe MOREAU**, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC235284DR12 du 17 octobre 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2024

La déléguée régionale,  
Aurélie PHILIPPE



## DEC245943DR12

Décision portant délégation de signature à **M. Cristinel DIACONU**, directeur de l'unité UMR7346 intitulée Centre de Physique des Particules de Marseille (CPPM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7346, intitulée Centre de Physique des Particules de Marseille (CPPM), dont le directeur est M. Cristinel DIACONU ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Cristinel DIACONU**, directeur de l'unité **UMR7346**, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Cristinel DIACONU**, délégation de signature est donnée à **M. Thierry MOUTHUY**, IRHC, **Mme Marie-Thérèse BECHIER-DONEL**, IR, et **M. Guy INGARSIA**, IEHC et **Mme Isabelle GONZALEZ**, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC221550DR12 du 1<sup>er</sup> avril 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2024

La déléguée régionale,  
Aurélie PHILIPPE



## DEC245947DR12

Décision portant délégation de signature à M. Alain BARRAT, directeur de l'unité UMR7332 intitulée Centre de Physique Théorique (CPT), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7332, intitulée Centre de Physique Théorique, dont le directeur est M. Alain BARRAT ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Alain BARRAT**, directeur de l'unité **UMR7332**, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Alain BARRAT**, délégation de signature est donnée à **M. Laurent RAYMOND**, PR, et à **Mme Catherine LEVET**, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC220058DR12 du 1<sup>er</sup> janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2024

La déléguée régionale,  
Aurélie PHILIPPE



## DEC245964DR12

Décision portant délégation de signature à **M. Jean-François CHAIX**, directeur de l'unité **UMR7031** intitulée **Laboratoire de mécanique et d'acoustique (LMA)**, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7031, intitulée Laboratoire de mécanique et d'acoustique, dont le directeur est M. Jean-François CHAIX ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Jean-François CHAIX**, directeur de l'unité **UMR7031**, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jean-François CHAIX**, délégation de signature est donnée à **M. Stéphane LEJEUNES**, IR, **M. Bruno LOMBARD**, DR, **Mme Eloïse DUMAS**, IE, et **Mme Marie-Madeleine MORANO**, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° **DEC220006DR12** du 1<sup>er</sup> janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2024

La déléguée régionale,  
Aurélie PHILIPPE



## DEC245980DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI, directrice de l'unité FR3479 intitulée Institut de Microbiologie de la Méditerranée, (IMM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC235786DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité FR3479, intitulée Institut de microbiologie de la Méditerranée, dont la directrice est Mme Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **Mme Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI**, directrice de l'unité **FR3479**, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI**, délégation de signature est donnée à **Mme Julia FARGEOT**, IR et **Mme Aurélia BIMBI**, TCS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> .

**Article 3**

La décision n° DEC222624DR12 du 1<sup>er</sup> octobre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2024

La déléguée régionale,  
Aurélia PHILIPPE



## DEC245981DR12

Décision portant délégation de signature à **M. Marc DALOD**, directeur de l'unité **UMR7280** intitulée **Centre d'Immunologie de Marseille-Luminy (CIML)**, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7280, intitulée Centre d'Immunologie de Marseille Luminy, dont le directeur est M. Marc DALOD ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Marc DALOD**, directeur de l'unité **UMR7280**, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 143 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2024.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Marc DALOD**, délégation de signature est donnée à **M. Pierre MILPIED**, CR et à **Mme Monique DENARNAUD**, IRHC, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC220021DR12 du 1<sup>er</sup> janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2024

La déléguée régionale,  
Aurélie PHILIPPE



## **DEC246121DR13**

Décision portant **modification** de la décision **DEC235471DR13** donnant délégation de signature à **M. Raphaël PELISSIER**, directeur par intérim de l'unité **UMR5120** intitulée **Botanique et modélisation de l'architecture des plantes et des végétations (AMAP)**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision DEC220195 DAJ du 10 février 2022 portant renouvellement de délégation de signature de M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Occitanie Est ;

**Vu** la décision DEC235725DGDS du 20 décembre 2023, portant nomination des directeurs, directrices, directeurs adjoints, directrices adjointes de diverses unités du CNRS

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Sur la décision portant le n° **DEC235471DR13** du 13 novembre 2023, les dispositions relatives à l'unité UMR5120 sont modifiées comme suit :

La ligne suivante :

« Directeur et directeurs adjoints par intérim »

Est remplacée par

« Directeur et directeurs adjoints »

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin du CNRS

Fait à Montpellier, le 15 janvier 2024

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE



**DEC246333DR13**

Décision portant délégation de signature à **M. Julien CAU**, directeur de l'unité **UAR3426** intitulée **BioCampus Montpellier**, par le **délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC220195 DAJ du 10 février 2022 portant renouvellement de délégation de signature de M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Occitanie Est ;

**Vu** la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UAR3426 intitulée *BioCampus Montpellier*, dont le directeur est M. Julien CAU

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. Julien CAU**, directeur de l'unité UAR3426, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien CAU, délégation de signature est donnée à **Mme CHAUMONT-DUBEL Séverine MC Directrice Adjointe, à Mme Edith DEMETTRE-VERCEIL IR responsable de l'administration du pilotage, et M. Simon ROUSSEAU, AI responsable du service gestion**, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° **DEC234808DR13** du **18 juillet 2023** donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 25 janvier 2024

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE



DEC246238DR13

Décision portant délégation de signature à **Mme Réjane ROURE**, directrice de l'unité **UMR5140** intitulée **Archéologie des sociétés méditerranéennes**, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC220195 DAJ du 10 février 2022 portant renouvellement de délégation de signature de M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Occitanie Est ;

**Vu** la décision DEC182411INSHS, portant nomination de Mme Réjane ROURE, directrice de l'unité UMR5140 intitulée *Archéologie des sociétés méditerranéennes* ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **Mme Réjane ROURE**, directrice de l'unité UMR5140, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Réjane ROURE**, délégation de signature est donnée à, **Mme Corinne SANCHEZ Directrice Adjointe**, DR, et à **Mme Marie-Laure CHÊNEBEAU**, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° **DEC233453DR13** du 11 janvier 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 22 janvier 2024

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE



## DEC246070DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Fabien JOUX**, directeur de l'unité **UMR7621** intitulée **laboratoire d'océanographie microbienne (LOMIC)**, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC220195 DAJ du 10 février 2022 portant renouvellement de délégation de signature de M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Occitanie Est ;

**Vu** la décision DEC235784DGDS du 22 décembre 2023, de proroger pour une durée d'un an à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 l'unité UMR762 intitulée laboratoire d'océanographie microbienne (LOMIC), dont le directeur est M. Fabien JOUX

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Fabien JOUX**, directeur de l'unité UMR7621, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien JOUX, délégation de signature est donnée à **Mme Eva ORTEGA-RETUERTA Directrice Adjointe par intérim, CR**, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° **DEC170810DR13** du 01 mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 11 janvier 2024

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE



## DEC245885DR13

Décision portant délégation de signature à **Mme Françoise MASSINES**, directrice de l'unité **UPR8521** intitulée **Laboratoire Procédés, Matériaux Energie Solaire (PROMES)**, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision DEC220195 DAJ du 10 février 2022 portant renouvellement de délégation de signature de M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Occitanie Est ;

**Vu** la décision DEC235645INSIS du 22 décembre 2023, portant cessation de fonctions et nomination de Mme Françoise MASSINES aux fonctions de directrice de l'unité UPR8521, intitulée *Laboratoire Procédés, Matériaux Energie Solaire (PROMES)*.

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **Mme Françoise MASSINES**, directrice de l'unité UPR8521, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise MASSINES, délégation de signature est donnée à **M. Ludovic CHARPENTIER Directeur Adjoint CRCN** et à **Mme Naoual AUTONES Administratrice IEHC**, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° **DEC235282DR13** du **9 octobre 2023** donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 04 janvier 2023

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE



DEC235560DR14

**Décision portant délégation de signature à Mme Sandrine COSTAMAGNO, directrice de l'unité UMR5608, intitulée Travaux et Recherches archéologiques sur les cultures, les espaces et les sociétés (TRACES) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

**Vu** la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5608, intitulée Travaux et Recherches archéologiques sur les cultures, les espaces et les sociétés (TRACES) ;

**Vu** la décision DEC222188DAJ du 26 septembre 2022 nommant M. Jocelyn MÉRÉ délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 ;

**Vu**, la décision DEC234739DGDS portant nomination de Mme Sandrine COSTAMAGNO directrice, de Mme Alexandra DARDENAY directrice adjointe et M. Nicolas TEYSSANDIER directeur adjoint de l'UMR5608 TRACES, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sandrine COSTAMAGNO, directrice de l'unité UMR5608, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités



- publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
  3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine COSTAMAGNO, délégation de signature est donnée à M. Nicolas TEYSSANDIER directeur adjoint, à Mme Alexandra DARDENAY directrice adjointe et à M. Philippe MIROUX secrétaire général ;

et pour les actes de groupement de recherches Chasséolab à Mme Vanessa LEA, responsable du RT-GDR3766 - Chasséolab, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC234069DR14 du 21 mars 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 29 novembre 2023

Le délégué régional  
Jocelyn MÉRÉ



DEC235561DR14

**Décision portant délégation de signature à M. Nicolas TEYSSANDIER, à Mme Alexandra DARDENAY, à M. Philippe MIROUX pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5608, intitulée Travaux et Recherches archéologiques sur les cultures, les espaces et les sociétés (TRACES), et à Mme Vanessa LEA responsable pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du groupement de recherche RT-GDR3766 intitulé Chasséolab**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;  
**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;  
**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;  
**Vu** la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5608, Travaux et Recherches archéologiques sur les cultures, les espaces et les sociétés ;  
**Vu**, la décision DEC234739DGDSE portant nomination de Mme Sandrine COSTAMAGNO, directrice, Mme Alexandra DARDENAY directrice adjointe et M. Nicolas TEYSSANDIER directeur adjoint de l'UMR5608 TRACES, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Nicolas TEYSSANDIER, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas TEYSSANDIER, délégation est donnée à Mme Alexandra DARDENAY directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement M. Nicolas TEYSSANDIER et de Mme Alexandra DARDENAY délégation est donnée à M. Philippe MIROUX secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision

### **Article 4**

Pour les actes relevant du groupement de recherche Chasséolab délégation est donnée à Mme Vanessa LEA, responsable du groupement de recherche RT-GDR3766 - Chasséolab aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 29 novembre 2023

La directrice d'unité  
Sandrine COSTAMAGNO



DEC235800DR15

**Décision portant délégation de signature à M. Sandro Landi, directeur de l'UAR2004 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux. Territoires Plurilingues, Sociétés Inclusives, Humanités Evolutives (MSHBx), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 nommant M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'UAR2004 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux. Territoires Plurilingues, Sociétés Inclusives, Humanités Evolutives (MSHBx), dont le directeur est M. Sandro Landi ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Sandro Landi, directeur de l'UAR2004, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sandro Landi, délégation de signature est donnée à M. Dominique Pacot, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sandro Landi et de M. Dominique Pacot, délégation de signature est donnée à Mme Fabienne Perilhou, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 4**

La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et abroge la décision n° DEC220412DR15 du 11 janvier 2022.

#### **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 22 décembre 2023

Le délégué régional  
Younis Hermès



DEC235801DR15

**Décision portant délégation de signature à M. Dominique Pacot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UAR2004 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux. Territoires Plurilingues, Sociétés Inclusives, Humanités Evolutives (MSHBx)**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'UAR2004 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux. Territoires Plurilingues, Sociétés Inclusives, Humanités Evolutives (MSHBx), dont le directeur est M. Sandro Landi ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Dominique Pacot, ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique Pacot, délégation est donnée à Mme Perilhou, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

La présente décision prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et abroge la décision DEC220418DR15 du 11 janvier 2022.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 22 décembre 2023

Le directeur d'unité



Sandro Landi



DEC246180DR15

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc Sotiropoulos, directeur de l'UMR5254 intitulée Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux (IPREM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 nommant M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UMR5254 intitulée Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux (IPREM), dont le directeur est M. Ryszard Lobinski ;

**Vu** la décision DEC235634INC du 20 décembre 2023 portant cessation de fonctions de M. Ryszard Lobinski et nomination de M. Jean-Marc Sotiropoulos en qualité de directeur et de Mme Christine Lartigau-Dagron en qualité de directrice adjointe de l'UMR5254 intitulée Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux (IPREM)

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Marc Sotiropoulos, directeur de l'UMR5254, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur



au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc Sotiropoulos délégation de signature est donnée à Mme Pascale Roch, ingénieure de recherche, Mme Sophie Puyou-Lascassies, ingénieure d'études et Mme Céline Clouet, secrétaire administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

La décision DEC221924DR15 du 8 juillet 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1<sup>er</sup> janvier 2024

Le délégué régional  
Younis Hermès



DEC246181DR15

**Décision portant délégation de signature à Mme Pascale Roch pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5254 intitulée Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux (IPREM)**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UMR5254 intitulée Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux (IPREM), dont le directeur est M. Ryszard Lobinski ;

**Vu** la décision DEC235634INC du 20 décembre 2023 portant cessation de fonctions de M. Ryszard Lobinski et nomination de M. Jean-Marc Sotiropoulos en qualité de directeur et de Mme Christine Lartigau-Dagron en qualité de directrice adjointe de l'UMR5254 intitulée Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux (IPREM)

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Pascale Roch, ingénieure de recherches, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale Roch, délégation est donnée à Mme Sophie Puyou-Lascassies, ingénieure d'études aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale Roch et de Mme Sophie Puyou-Lascassies, délégation est donnée à Mme Céline Clouet, secrétaire administrative aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pau, le 1<sup>er</sup> janvier 2024

Le directeur d'unité  
Jean-Marc Sotiropoulos



DEC235712DR17

**Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Thérèse Leblanc pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6230 intitulée Chimie et interdisciplinarité : synthèse, analyse, modélisation (CEISAM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6230 intitulée Chimie et interdisciplinarité : synthèse, analyse, modélisation (CEISAM), dont le directeur est M. Jean-Michel Boulter ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Marie-Thérèse Leblanc, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 04 Janvier 2024

Le directeur d'unité  
Jean-Michel BOULTER



DEC235811DR17

**Décision portant délégation de signature à M. Luc Laporte, directeur de l'unité UMR6566 intitulée Centre de recherche en archéologie, archéosciences, histoire (CReAAH), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6566 intitulée Centre de recherche en archéologie, archéosciences, histoire (CReAAH), dont la directrice est Mme Marie-Yvane Daire ;

**Vu** la décision DEC23537INEE du 30 novembre 2023 portant cession de fonctions et nomination de M. Luc Laporte, directeur par intérim de l'unité UMR6566 intitulée Centre de recherche en archéologie, archéosciences, histoire (CReAAH) ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Luc Laporte, directeur de l'unité UMR6566, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc Laporte, délégation de signature est donnée à Mme Cécile Le Carlier, ingénieure de recherche, M. Jimmy Mouchard, maître de conférences, Mme Anne Gangloff, professeure, Mme Aline Durand, professeure et Mme Catherine Louazel, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2024

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



## **DEC246132DAJ**

**Décision portant modification de la décision n° DEC220199DAJ du 10 février 2022 modifiée portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire (DR17)**

### **LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC220199DAJ du 10 février 2022 modifiée portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la Loire (DR17) ;

**Vu** la décision n° DEC235805DR17 du 22 décembre 2023 portant nomination de M. Ewen Poullaouec aux fonctions de responsable du service Partenariat et valorisation de la délégation Bretagne et Pays de la Loire,

### **DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - L'article 3 de la décision n° DEC220199DAJ du 10 février 2022 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes : « **Art. 3** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale, et de Mme Emmanuelle Malésys, adjointe à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Valérie Roch, responsable du service ressources humaines, et à M. Ewen Poullaouec, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1. ».

**Art. 2.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 janvier 2024

Le président-directeur  
général

Antoine Petit

DEC246113DR17

**Décision portant délégation de signature à M. Jérôme Paillet, directeur de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale (LOPS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale (LOPS), dont le directeur est M. Jérôme Paillet ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jérôme Paillet, directeur de l'unité UMR6523, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme Paillet, délégation de signature est donnée à M. Thierry Huck, chargé de recherche, M. Benoit Soyer, ingénieur de recherche, M. Steven Herbette, maître de conférences et M. Pierrick Penven, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

La décision n° DEC221075DR17 du 3 mars 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 15/01/2024

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC246112DR17

**Décision portant délégation de signature à M. Marc-André Gutscher, directeur de l'unité UMR6538 intitulée Geo-Ocean (GO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6538 intitulée Laboratoire géosciences océan (Geo-Ocean), dont le directeur est M. Marc-André Gutscher ;

**Vu** la décision DEC221210INSU du 11 avril 2022 modifiant dans la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021, l'intitulé de l'UMR6538 Geo-Ocean (GO) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Marc-André Gutscher, directeur de l'unité UMR6538, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc-André Gutscher, délégation de signature est donnée à Mme Marina Rabineau, directrice de recherche, Mme Margot Sauvadet, ingénieure d'études et Mme Véronique Terrom, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

La décision n° DEC220621DR17 du 20 avril 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 15/01/2024

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC246106DR17

**Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel Bioteau, directeur de l'unité UMR6590 intitulée Espaces et sociétés (ESO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6590 intitulée Espaces et sociétés (ESO), dont la directrice est Mme Emmanuelle Hellier ;

**Vu** la décision DEC234694INSHS du 11 septembre 2023 portant cessation et nomination de M. Emmanuel Bioteau aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche N° 6590 intitulée Espaces et sociétés (ESO) ;

**Vu** la décision DEC235725DGDS du 20 décembre 2023 portant nomination des directeurs, directeurs adjoints de diverses unités du CNRS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Emmanuel Bioteau, directeur de l'unité UMR6590, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités



publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel Bioteau, délégation de signature est donnée à M. Yvon Le Caro, maître de conférences, M. Christophe Guibert, professeur, Mme Claudie Péron, assistante-ingénieure et M. François Madore, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC235286DR17 du 9 octobre 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 15/01/2024

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC235841DR18

**Décision portant délégation de signature à Mme Cécile LEGALLAIS, directrice de l'unité mixte de recherche UMR7338 intitulée Biomécanique et Bioingénierie (BMBI) par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191679DAJ du 1<sup>er</sup> juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER Délégué Régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 ;

**Vu** la décision DEC223096DGDS du 02 janvier 2023 portant prorogation de l'UMR7338 intitulée Biomécanique et Bioingénierie (BMBI) dont la directrice est Mme Cécile LEGALLAIS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Cécile LEGALLAIS, directrice de l'UMR7338, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile LEGALLAIS, directrice, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine BELFEKI BANDEIRA, administratrice, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

La décision n° DEC233481DR18 du 12 janvier 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du Délégué Régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 29 décembre 2023

Le Délégué Régional  
M. Christophe J. MULLER



DEC235662DR18

Décision portant délégation de signature à M. Rémy CAVENG, directeur de l'unité mixte de recherche UMR7319 intitulée Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique Epistémologie et Sciences sociales (CURAPP-ESS) par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1<sup>er</sup> juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER Délégué Régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 ;

Vu la décision DEC223096DGDS du 02 janvier 2023 portant prorogation de l'UMR7319, intitulée Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique Epistémologie et Sciences sociales (CURAPP-ESS), dont la directrice est Mme Nathalie LE BOUTEILLEC ;

Vu la décision DEC234909INSHS du 17 octobre 2023 portant cessation de fonctions et nomination de M. Rémy CAVENG aux fonctions de directeur par intérim et de Mme Lucie DELABIE aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°7319, intitulée Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique Epistémologie et Sciences sociales (CURAPP-ESS)

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Rémy CAVENG, directeur par intérim de l'UMR7319 du 1<sup>er</sup> août 2023 au 31 décembre 2023, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémy CAVENG, directeur par intérim, délégation de signature est donnée à Mme Lucie DELABIE, Directrice adjointe par intérim, professeur des universités, et à Mme Virginie BEQUET, Responsable administrative et financière, ITRF IGE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC233482DR18 du 12 janvier 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du Délégué Régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 29 novembre 2023

  
P/le Délégué Régional  
Le Délégué Régional  
Empêché par délégation  
Christophe J. MULLEA  
L'Adjointe au Délégué Régional  
Sonia DUVAL

DEC235838DR18

**Décision portant délégation de signature à M. Guillaume DELAPLACE, directeur par intérim de l'Unité Mixte de Recherche UMR8207 intitulée Unité Matériaux et Transformations (UMET), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191679 du 1<sup>er</sup> juillet 2019 nommant M. Christophe MULLER Délégué Régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8207, intitulée Unité Matériaux et Transformation (UMET), dont le directeur est M. Patrice WOISEL;

**Vu** la décision DEC235649INC du 20 décembre 2023 portant cessation de fonctions et nomination de M. Guillaume DELAPLACE, directeur par intérim, de Madame Sophie DUQUESNE, Directrice adjointe par intérim, et Monsieur Damien JACOB, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8207 intitulée Unité Matériaux et Transformations (UMET) ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Guillaume DELAPLACE, directeur par intérim de l'unité UMR8207, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume DELAPLACE, directeur par intérim, délégation de signature est donnée à Mme Sophie DUQUESNE, directrice adjointe par intérim, professeur des universités, M. Damien JACOB, directeur adjoint par intérim, professeur des universités, et Mme Corinne HENRY, responsable administratif et financier, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC220631DR18 du 27 janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le

Le Délégué Régional  
M. Christophe J. MULLER



DEC235622DR20

**Décision portant délégation de signature à M. Nelson Christensen, directeur de l'unité UMR7250 intitulée Astrophysique Relativiste, Théories, Expériences, Metrologie, Instrumentation, Signaux (ARTEMIS), par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL par intérim,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC235409DAJ portant fin de fonctions et nomination de M. Laurent Barbieri aux fonctions de délégué régional par intérim de la circonscription Côte d'Azur (DR20) à compter du 6 novembre 2023 ;

**Vu** la décision DEC223096DGDS du 2 janvier 2023 portant prorogation de l'unité UMR7250, intitulée Astrophysique Relativiste, Théories, Expériences, Metrologie, Instrumentation, Signaux (ARTEMIS), dont le directeur est Nelson Christensen ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Nelson Christensen, directeur de l'unité UMR7250, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nelson Christensen, la délégation de signature est donnée à M. Oualid Chaibi, chargé de recherche et à Mme Angélique Guitard, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC220247DR20 du 1<sup>er</sup> janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 06/11/2023

Le délégué régional par intérim  
Laurent Barbieri



DEC246017DR20

**Décision portant délégation de signature à Mme Jacqueline Krafft, directrice de l'unité UMR7321 intitulée Groupement de Recherche en Droit, Economie et Gestion (GREDEG), par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

## **LE DELEGUE REGIONAL par intérim,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC235409DAJ portant fin de fonctions et nomination de M. Laurent Barbieri aux fonctions de délégué régional par intérim de la circonscription Côte d'Azur (DR20) à compter du 6 novembre 2023 ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche, dont l'unité UMR 7321 intitulée « Groupement de Recherche en Droit, Economie et Gestion – GREDEG », dont la directrice est Mme Jacqueline Krafft ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Jacqueline Krafft, directrice de l'unité UMR7321, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jacqueline Krafft, la délégation de signature est donnée à M. Mauro Napoletano, enseignant chercheur et à Mme Agnès Moreau, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC221726DR20 du 1<sup>er</sup> mai 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 05/01/2024

Le délégué régional par intérim  
Laurent Barbieri



DEC246016DR20

**Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Gazeau, directeur par intérim de l'unité UMR7093 intitulée Laboratoire d'Océanographie de Villefranche (LOV), par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

## **LE DELEGUE REGIONAL par intérim,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC235409DAJ portant fin de fonctions et nomination de M. Laurent Barbieri aux fonctions de délégué régional par intérim de la circonscription Côte d'Azur (DR20) à compter du 6 novembre 2023 ;

**Vu** la décision DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation des unités pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, dont l'unité UMR 7093 intitulée Laboratoire d'Océanographie de Villefranche (LOV) et dont le directeur par intérim est M. Frédéric Gazeau ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Frédéric Gazeau, directeur par intérim de l'unité UMR7093, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Gazeau, la délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Thomin, ingénieure d'études hors classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Les décisions n° DEC220252DR20 du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et n° DEC221086DR20 du 15 février 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 10/01/2024

Le délégué régional par intérim  
Laurent Barbieri



DEC246015DR20

**Décision portant délégation de signature à Mme Elisabeth Christians, directrice de l'unité FR3761 intitulée Institut de la Mer de Villefranche (IMEV), par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL par intérim,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC235409DAJ portant fin de fonctions et nomination de M. Laurent Barbieri aux fonctions de délégué régional par intérim de la circonscription Côte d'Azur (DR20) à compter du 6 novembre 2023 ;

**Vu** la décision DEC181904DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité FR3761, intitulée Institut de la Mer de Villefranche (IMEV), dont la directrice est Elisabeth Christians ;

**Vu** la décision DEC235784DGDS portant prorogation des unités au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Elisabeth Christians, directrice de l'unité FR3761, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elisabeth Christians, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie Vigier, directrice de recherche, M. Grégory Maggion, ingénieur de recherche et à Mme Corinne Poutier, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC220091DR20 du 1<sup>er</sup> janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 05/01/2024

Le délégué régional par intérim  
Laurent Barbieri



DEC246300DR20

**Décision portant délégation de signature à M. Cyrille Genre-Grandpierre, directeur de l'unité UMR7300 intitulée Etude des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace (ESPACE), par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL par intérim,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC235409DAJ portant fin de fonctions et nomination de M. Laurent Barbieri aux fonctions de délégué régional par intérim de la circonscription Côte d'Azur (DR20) à compter du 6 novembre 2023 ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement des unités mixtes de recherche à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, dont l'UMR7300, intitulée Etude des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace (ESPACE), dont le directeur est M. Cyrille Genre-Grandpierre ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Cyrille Genre-Grandpierre, directeur de l'unité UMR7300, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cyrille Genre-Grandpierre, la délégation de signature est donnée à Mme Sandra Perez, maître de conférences, Mme Margot Chapuis, maître de conférences, et à Mme Valérie Salin, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC235508DR20 du 6 novembre 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 15/01/2024

Le délégué régional par intérim  
Laurent Barbieri



DEC246299DR20

**Décision portant délégation de signature à M. Boris Marcaillou, directeur de l'unité UMR7329 intitulée GéoAzur (GEOAZUR), par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL par intérim,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC235409DAJ portant fin de fonctions et nomination de M. Laurent Barbieri aux fonctions de délégué régional par intérim de la circonscription Côte d'Azur (DR20) à compter du 6 novembre 2023 ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement des unités mixtes de recherche à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, dont l'UMR7329 GéoAzur (GEOAZUR), dont le directeur est M. Boris Marcaillou ;  
;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. M. Boris Marcaillou, directeur de l'unité UMR7329, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. M. Boris Marcaillou, la délégation de signature est donnée à M. Gilles Metris, directeur adjoint, Mme Françoise Courboux, directrice adjointe, M. Guillaume Duclaux, directeur adjoint, Mme Fabienne Graglia, administrative, et à Mme Sandrine Bertetic, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC235499DR20 du 6 novembre 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 15/01/2024

Le délégué régional par intérim  
Laurent Barbieri



DEC246057DR20

**Décision portant délégation de signature à M. Elie Iskandar El Hachem, directeur par intérim de l'unité UMR7635 intitulée Centre de Mise en Forme des Matériaux (CEMEF), par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL par intérim,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC235409DAJ portant fin de fonctions et nomination de M. Laurent Barbieri aux fonctions de délégué régional par intérim de la circonscription Côte d'Azur (DR20) à compter du 6 novembre 2023 ;

**Vu** la décision DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant prorogation des unités, dont l'unité UMR7635, intitulée Centre de Mise en Forme des Matériaux (CEMEF), dont le directeur par intérim est M. Elie Iskandar El Hachem ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Elie Iskandar El Hachem, directeur par intérim de l'unité UMR7635, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Elie Iskandar El Hachem, la délégation de signature est donnée à Mme Coralie Fischer, directrice administrative, et à Mme Sylvie Massol, assistante de direction, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC235506DR20 du 6 novembre 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 10/01/2024

Le délégué régional par intérim  
Laurent Barbieri



DEC246297DR20

**Décision portant délégation de signature à M. Dmitry Bulavin, directeur de l'unité UMR7284 intitulée Institut de Recherche sur le Cancer et le Vieillessement, Nice (IRCAN), par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL par intérim,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC235409DAJ portant fin de fonctions et nomination de M. Laurent Barbieri aux fonctions de délégué régional par intérim de la circonscription Côte d'Azur (DR20) à compter du 6 novembre 2023 ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement des unités mixtes de recherche à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, dont l'UMR7284 intitulée Institut de Recherche sur le Cancer et le Vieillessement, Nice (IRCAN), dont le directeur est M. Dmitry Bulavin ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Dmitry Bulavin, directeur de l'unité UMR7284, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dmitry Bulavin, la délégation de signature est donnée à Mme Laurence Genet, ingénieure de recherche, à Mme Carole Hoffert-Nicolai, ingénieure d'études, et à Mme Vénérique Paquis, PUPHCE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC235507DR20 du 6 novembre 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 15/01/2024

Le délégué régional par intérim  
Laurent Barbieri



DEC246251DR20

**Décision portant délégation de signature à Mme Lucile Chanquoy, directrice de l'unité UMR7320 intitulée Bases Corpus Langage (BCL), par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

## **LE DELEGUE REGIONAL par intérim,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC235409DAJ portant fin de fonctions et nomination de M. Laurent Barbieri aux fonctions de délégué régional par intérim de la circonscription Côte d'Azur (DR20) à compter du 6 novembre 2023 ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement des unités mixtes de recherche à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, dont l'unité UMR7320, intitulée Bases Corpus Langage (BCL), dont la directrice est Mme Lucile Chanquoy ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Lucile Chanquoy, directrice de l'unité UMR7320, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucile Chanquoy, la délégation de signature est donnée à M. Diego Pescarini, directeur de recherche, et à M. Pierre-Aurélien Georges, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC246245DR20 du 6 novembre 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 15/01/2024

Le délégué régional par intérim  
Laurent Barbieri



DEC246245DR20

**Décision portant délégation de signature à Mme Fanny Meunier, directrice de l'unité UMR7320 intitulée Bases, Corpus, Langage (BCL), par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

## **LE DELEGUE REGIONAL par intérim,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC235409DAJ portant fin de fonctions et nomination de M. Laurent Barbieri aux fonctions de délégué régional par intérim de la circonscription Côte d'Azur (DR20) à compter du 6 novembre 2023 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7320, intitulée Bases, Corpus, Langage (BCL), dont la directrice est Fanny Meunier ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Fanny Meunier, directrice de l'unité UMR7320, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fanny Meunier, la délégation de signature est donnée à M. Diego Pescarini, directeur de recherche, et à M. Pierre-Aurélien Georges, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Les décisions n° DEC220258DR20 du 1<sup>er</sup> janvier 2022, n° DEC222437DR20 du 20 septembre 2022 et n° DEC222807DR20 du 24 octobre 2022, donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 06/11/2023

Le délégué régional par intérim  
Laurent Barbieri



DEC246243DR20

**Décision portant délégation de signature à M. Alexander Mc Dougall, directeur de l'unité UMR7009 intitulée Laboratoire de Biologie du Développement de Villefranche-sur-mer (LBDV), par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

## **LE DELEGUE REGIONAL par intérim,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC235409DAJ portant fin de fonctions et nomination de M. Laurent Barbieri aux fonctions de délégué régional par intérim de la circonscription Côte d'Azur (DR20) à compter du 6 novembre 2023 ;

**Vu** la décision DEC235784DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR7009, intitulée Laboratoire de Biologie du Développement de Villefranche-sur-mer (LBDV), dont le directeur est Alexander Mc Dougall ;

**Vu** la décision DEC235784DGDS portant prorogation des unités ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Alexander Mc Dougall, directeur de l'unité UMR7009, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexander Mc Dougall, la délégation de signature est donnée à M. Frédéric Bonino, ingénieur d'études, à Mme Evelyn Houlston, directrice de recherche et à M. Hitoyoshi Yasuo, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC220255DR20 du 1er janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 05/01/2024

Le délégué régional par intérim  
Laurent Barbieri



DEC246298DR20

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Jacques Fourmond, directeur de l'unité UAR855 intitulée Division Technique de l'INSU (DT INSU), par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL par intérim,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC235409DAJ portant fin de fonctions et nomination de M. Laurent Barbieri aux fonctions de délégué régional par intérim de la circonscription Côte d'Azur (DR20) à compter du 6 novembre 2023 ;

**Vu** la décision DEC142131DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UAR855, intitulée Division Technique de l'INSU (DT INSU), dont le directeur est Jean-Jacques Fourmond ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Jacques Fourmond, directeur de l'unité UAR855, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques Fourmond, la délégation de signature est donnée à M. Emmanuel Alessandrini, capitaine d'armement, et à Mme Malika Oudia Bousserrou, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC220308DR20 du 1<sup>er</sup> janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 06/11/2023

Le délégué régional par intérim  
Laurent Barbieri





**DEC235784DGDS**

**Décision portant prorogation des unités**

**LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales, le cas échéant

Sur proposition des directeurs ou des directrices d'institut concernés ;

**DÉCIDE :**

**Art. 1.** - Sont prorogées pour une durée de un an à compter du 1er janvier 2024, dans un intérêt de service, les unités suivantes, sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes :

**Instituts de rattachement : CNRS Biologie (INSB), CNRS Sciences humaines & sociales (INSHS)**

*Délégation Paris-Centre*

UMR n° 8554

Intitulé : Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique (LSCP)

Directeur : M. Jérôme SACKUR, Directeur d'études

Tutelles principales : CNRS, EHESS, ENS - PSL

Sections : 26, 34

**Instituts de rattachement : CNRS Ingénierie (INSIS), CNRS Physique (INP)***Délégation Ile-de-France Villejuif*

UMR n° 7057

Intitulé : Laboratoire Matière et Systèmes Complexes (MSC)

Directeur : M. Laurent LIMAT, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Florence GAZEAU, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE

Sections : 10, 2, 5, 11, 28

**Instituts de rattachement : CNRS Physique (INP), CNRS Biologie (INSB)***Délégation Paris-Centre*

UMR n° 168

Intitulé : Physique des Cellules et Cancer (PCC)

Directeur : M. Pascal HERSEN, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Matthieu COPPEY, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSTITUT CURIE, SORBONNE UNIV

Sections : 11, 22, 27

**Instituts de rattachement : CNRS Terre & Univers (INSU), CNRS Écologie & environnement (INEE)***Délégation Paris-Centre*

UMR n° 7619

Intitulé : Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les hydrosystèmes et les Sols (METIS)

Directeur : M. Jean-Marie MOUCHEL, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Hélène BLANCHOU, Maîtresse de conférences

Directrice adjointe : Mme Agnes DUCHARNE, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, EPHE - PSL, SORBONNE UNIV

Section : 30

**Institut de rattachement : CNRS Biologie (INSB)***Délégation Bretagne et Pays de la Loire*

UMR n° 8227

Intitulé : Laboratoire de Biologie Intégrative des Modèles Marins (LBI2M)

Directeur : M. Stéphane EGEE, Maître de conférences

Directrice adjointe : Mme Mirjam CZJZEK, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 23, 16, 29

*Délégation Côte d'Azur*

UMR n° 7009

Intitulé : Laboratoire de Biologie du développement de Villefranche-sur-Mer (LBDV)

Directeur : M. Alexander MC DOUGALL, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Section : 22

*Délégation Ile-de-France Meudon*

UMR n° 3569

Intitulé : Virologie

Directeur : M. Felix Augusto REY, Directeur de recherche

Directrice adjointe par intérim : Mme Nadia NAFFAKH HULOT, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSTITUT PASTEUR

Sections : 27, 20

UMR n° 3571

Intitulé : Gènes, synapses et cognition

Directeur : M. Pierre-Marie LLEDO, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSTITUT PASTEUR

Section : 25

*Délégation Ile-de-France Villejuif*

UMR n° 7212

Intitulé : Génome, Biologie cellulaire et Thérapeutique (GenCellDi)

Directeur : M. Jean SOULIER, Professeur des universités - Praticien hospitalier

Directrice adjointe par intérim : Mme Emmanuelle FABRE, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSERM, UNIV PARIS CITE

Tutelle secondaire : COLLEGE DE FRANCE

Section : 24

UMR n° 7216

Intitulé : Epigénétique et destin cellulaire

Directrice : Mme Valerie MEZGER, Directrice de recherche

Directrice adjointe : Mme Claire ROUGEULLE, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE

Sections : 21, 22, 24

UMR n° 7592

Intitulé : Institut Jacques Monod (IJM)

Directrice : Mme Valerie DOYE, Directrice de recherche

Directeur adjoint : M. Nicolas MINC, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE

Sections : 21, 22, 25, 29

UMR n° 8002

Intitulé : Centre Neurosciences Intégrative et Cognition (INCC)

Directeur : M. Florian WASZAK, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Cendra Véronique AGULHON, Chargée de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE

Sections : 26, 25

UMR n° 8003

Intitulé : Institut des Neurosciences Paris Saint-Pères (SPPIN)

Directeur : M. Martin OHEIM, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE

Section : 25

## UMR n° 8104

Intitulé : Institut Cochin

Directrice : Mme Florence NIEDERGANG, Directrice de recherche

Directrice adjointe : Mme Sophie VAULONT, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSERM, UNIV PARIS CITE

Sections : 27, 24

## UMR n° 8251

Intitulé : Unité de biologie fonctionnelle et adaptative (BFA)

Directeur : M. Jean-Marie DUPRET, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Joelle COHEN-TANNOUJJI, Professeure des universités

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE

Tutelle secondaire : INSERM

Section : 24

## UMR n° 8253

Intitulé : Institut Necker Enfants Malades - Centre de Recherche (INEM)

Directrice : Mme Fabiola TERZI, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSERM, UNIV PARIS CITE

Sections : 27, 24

*Délégation Occitanie Est*

## UMR n° 7232

Intitulé : Biologie intégrative des organismes marins (BIOM)

Directeur : M. Hector ESCRIVA-GARCIA, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 22, 23

*Délégation Paris-Centre*

## FR n° 550

Intitulé : Institut de biologie physico-chimique (IBPC)

Directeur : M. Bruno MIROUX, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Carine TISNE-VICROBECK, Directrice de recherche

Tutelle principale : CNRS

Sections : 23, 20

## UMR n° 144

Intitulé : Biologie cellulaire et cancer

Directeur : M. Franck PEREZ, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Renata BASTO, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSTITUT CURIE

Tutelles secondaires : INRIA, SORBONNE UNIV

Sections : 22, 20, 24

## UMR n° 3215

Intitulé : Génétique et biologie du développement (UGBD)

Directeur : M. Pierre LEOPOLD, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Yohanns BELLAICHE, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSERM, INSTITUT CURIE

Tutelle secondaire : SORBONNE UNIV

Sections : 22, 21

## UMR n° 3244

Intitulé : Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer (DIG-CANCER)

Directeur : M. Antonin MORILLON, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Valerie BORDE, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSTITUT CURIE, SORBONNE UNIV

Section : 21

## UMR n° 3664

Intitulé : Dynamique du noyau

Directrice : Mme Angela TADDEI, Directrice de recherche

Directrice adjointe : Mme Nathalie DOSTATNI, Professeure des universités

Tutelles principales : CNRS, INSTITUT CURIE, SORBONNE UNIV

Sections : 21, 22

## UMR n° 7099

Intitulé : Biochimie des protéines membranaires (BPM)

Directeur par intérim : M. Martin PICARD, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE

Sections : 20, 16

## UMR n° 7141

Intitulé : Biologie du chloroplaste et Perception de la lumière chez les Microalgues

Directrice : Mme Angela FALCIATORE, Directrice de recherche

Directeur adjoint : M. Yves CHOQUET, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Section : 23

## UMR n° 7210

Intitulé : Institut de la vision (IDV)

Directeur : M. Serge PICAUD, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSERM, SORBONNE UNIV

Sections : 25, 26

## UMR n° 7221

Intitulé : Physiologie Moléculaire et adaptation (PhyMa)

Directeur : M. Laurent SACHS, Directeur de recherche

Directeur adjoint par intérim : M. Herve TOSTIVINT, Professeur

Tutelles principales : CNRS, MNHN

Sections : 24, 22

## UMR n° 7225

Intitulé : Institut du Cerveau et de la Moelle épinière (ICM)

Directeur : M. Alexis BRICE, Professeur des universités - Praticien hospitalier

Tutelles principales : CNRS, INSERM, SORBONNE UNIV

Tutelle secondaire : EPHE - PSL

Sections : 25, 26, 7

## UMR n° 7238

Intitulé : Laboratoire Biologie Computationnelle et Quantitative (LCQB)

Directrice : Mme Alessandra CARBONE, Professeure des universités

Directeur adjoint : M. Gilles FISCHER, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 51, 21, 2, 6, 23

## UMR n° 7241

Intitulé : Centre interdisciplinaire de recherche en biologie (CIRB)  
Directrice : Mme Marie-Helene CHEDOTAL VERLHAC, Directrice de recherche  
Directeur adjoint : M. Olivier ESPELI, Directeur de recherche  
Tutelles principales : CNRS, COLLEGE DE FRANCE, INSERM  
Sections : 24, 22, 25, 26

## UMR n° 7371

Intitulé : Laboratoire d'Imagerie Biomédicale (LIB)  
Directrice : Mme Sharon BRIDAL, Directrice de recherche  
Tutelles principales : CNRS, INSERM, SORBONNE UNIV  
Sections : 28, 9

## UMR n° 7622

Intitulé : Laboratoire de Biologie du développement (LBD)  
Directeur : M. Thierry JAFFREDO, Directeur de recherche  
Directrice adjointe : Mme Sylvie SCHNEIDER-MAUNOURY, Directrice de recherche  
Directrice adjointe : Mme Dominique WEIL, Directrice de recherche  
Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV  
Tutelle secondaire : INSERM  
Sections : 22, 21

## UMR n° 8197

Intitulé : Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure (IBENS)  
Directeur : M. Pierre PAOLETTI, Directeur de recherche  
Tutelles principales : CNRS, ENS - PSL, INSERM  
Sections : 22, 21, 25, 23, 29

## UMR n° 8226

Intitulé : Laboratoire biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes (LBMCE)  
Directrice : Mme Teresa TEIXEIRA, Directrice de recherche  
Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV  
Sections : 21, 22

## UMR n° 8246

Intitulé : Neurosciences Paris-Seine (NPS)  
Directeur : M. Herve CHNEIWEISS, Directeur de recherche  
Directrice adjointe : Mme Laure RONDI-REIG, Directrice de recherche  
Tutelles principales : CNRS, INSERM, SORBONNE UNIV  
Section : 25

## UMR n° 8248

Intitulé : Laboratoire des Systèmes Perceptifs (LSP)  
Directeur : M. Pascal MAMASSIAN, Directeur de recherche  
Tutelles principales : CNRS, ENS - PSL  
Section : 26

## UMR n° 8249

Intitulé : Plasticité du cerveau (PdC)  
Directeur : M. Thomas PREAT, Directeur de recherche  
Directeur adjoint : M. Philippe FAURE, Directeur de recherche  
Tutelles principales : CNRS, ESPCI PARIS - PSL  
Section : 25

## UMR n° 8256

Intitulé : Adaptation Biologique et Vieillessement (B2A)

Directeur : M. Bertrand FRIGUET, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Rachel SHERRARD, Professeure des universités

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Tutelle secondaire : INSERM

Sections : 24, 25

## UMR n° 8261

Intitulé : Expression Génétique Microbienne

Directeur : M. Ciaran CONDON, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Harald PUTZER, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE

Sections : 20, 21

**Institut de rattachement : CNRS Chimie (INC)***Délégation Ile-de-France Villejuif*

## UMR n° 7086

Intitulé : Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes (ITODYS)

Directeur : M. François MAUREL, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Souad AMMAR, Professeure des universités

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE

Sections : 13, 15

## UMR n° 7591

Intitulé : Laboratoire d'Electrochimie Moléculaire (LEM)

Directrice : Mme Elodie ANXOLABEHÈRE MALLART, Directrice de recherche

Directeur adjoint : M. Julien BONIN, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE

Section : 13

## UMR n° 8038

Intitulé : Cibles Thérapeutiques et Conception de Médicaments (CiTCoM)

Directeur : M. Nicolas LEULLIOT, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Philippe BELMONT, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Isabelle BROUTIN-L'HERMITE, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE

Tutelle secondaire : INSERM

Sections : 16, 20, 12

## UMR n° 8258

Intitulé : Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la Santé (UTCBS)

Directrice : Mme Nathalie MIGNET ZOPPI, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSERM, UNIV PARIS CITE

Sections : 16, 28

## UMR n° 8601

Intitulé : Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques (LCBPT)

Directeur : M. Laurent MICOUIN, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE

Sections : 16, 12, 27, 14

UMR n° 3666

Intitulé : Chimie et Biologie de la Cellule (CBC)

Directeur : M. Ludger JOHANNES, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Christophe LAMAZE, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSERM, INSTITUT CURIE

Sections : 16, 22

UMR n° 7083

Intitulé : GULLIVER

Directeur : M. Olivier DAUCHOT, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, ESPCI PARIS - PSL

Section : 11

UMR n° 7167

Intitulé : Chimie Moléculaire, Macromoléculaire, Matériaux (C3M)

Directeur par intérim : M. Renaud NICOLAY, Professeur

Tutelles principales : CNRS, ESPCI PARIS - PSL

Sections : 11, 12

UMR n° 7196

Intitulé : Structure et Instabilité des Génomes (StrInG)

Directeur : M. Jean-Baptiste BOULE, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Patrizia ALBERTI, Maîtresse de conférences

Directeur adjoint : M. Jean-Paul CONCORDET, Chargé de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSERM, MNHN

Sections : 16, 20

UMR n° 7197

Intitulé : Laboratoire de Réactivité de Surface (LRS)

Directeur par intérim : M. Vincent VIVIER, Directeur de recherche

Directrice adjointe par intérim : Mme Juliette BLANCHARD, Chargée de recherche

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Section : 14

UMR n° 7203

Intitulé : Laboratoire des Biomolécules (LBM)

Directeur : M. Olivier LEQUIN, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Fabienne BURLINA, Directrice de recherche

Directrice adjointe : Mme Clotilde POLICAR, Professeure des universités

Tutelles principales : CNRS, ENS - PSL, SORBONNE UNIV

Sections : 16, 11, 13, 20

UMR n° 7574

Intitulé : Laboratoire de Chimie de la Matière Condensée de Paris (LCMCP)

Directeur : M. Christian BONHOMME, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Francois RIBOT, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Tutelle secondaire : COLLEGE DE FRANCE

Sections : 15, 11

## UMR n° 7614

Intitulé : Laboratoire de Chimie Physique - Matière et Rayonnement (LCPMR)

Directeur : M. Richard TAIEB, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Ahmed NAITABDI, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 13, 4, 3, 5

## UMR n° 7615

Intitulé : Sciences et Ingénierie de la Matière Molle (SIMM)

Directeur : M. Etienne BARTHEL, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, ESPCI PARIS - PSL, SORBONNE UNIV

Sections : 11, 5

## UMR n° 7616

Intitulé : Laboratoire de Chimie Théorique (LCT)

Directeur : M. Jean-Philip PIQUEMAL, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 13, 17

## UMR n° 8004

Intitulé : Institut des MATériaux poreux de Paris (IMAP)

Directeur : M. Christian SERRE, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, ENS - PSL, ESPCI PARIS - PSL

Section : 15

## UMR n° 8060

Intitulé : Institute of Chemistry for Life and Health Sciences (i-CLeHS)

Directeur : M. Carlo ADAMO, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Gilles GASSER, Professeur des universités

Tutelles principales : CHIMIE PARISTECH - PSL, CNRS

Sections : 12, 16, 13

## UMR n° 8220

Intitulé : Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale (LAMS)

Directrice : Mme Maguy JABER, Professeure des universités

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 13, 32

## UMR n° 8229

Intitulé : Laboratoire de Chimie des Processus Biologiques (LCPB)

Directeur : M. Marc FONTECAVE, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Caroline MELLLOT-DRAZNIIEKS, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, COLLEGE DE FRANCE

Tutelle secondaire : SORBONNE UNIV

Sections : 16, 15

## UMR n° 8231

Intitulé : Chimie Biologie Innovation (CBI)

Directrice par intérim : Mme Valérie PICHON, Professeure des universités

Directeur adjoint par intérim : M. Jean-Marie BAUDRY, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, ESPCI PARIS - PSL

Sections : 13, 11, 16, 29, 28

## UMR n° 8232

Intitulé : Institut Parisien de Chimie Moléculaire (IPCM)

Directrice : Mme Anna PROUST, Professeure des universités

Directeur adjoint : M. Mathieu SOLLOGOUB, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 12, 14, 16, 13, 11

## UMR n° 8233

Intitulé : De la Molécule aux Nano-objets : Réactivité, Interactions et Spectroscopies (MONARIS)

Directeur : M. Christophe PETIT, Professeur des universités

Directeur adjoint par intérim : M. Lahouari KRIM, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 13, 14

## UMR n° 8234

Intitulé : PHysicochimie des Electrolytes et Nanosystèmes Interfaciaux (PHENIX)

Directeur : M. Laurent MICHOT, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Marie JARDAT, Professeure des universités

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 13, 11, 5

## UMR n° 8235

Intitulé : Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques (LISE)

Directeur : M. Hubert PERROT, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Catherine DEBIEMME, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Section : 14

## UMR n° 8247

Intitulé : Institut de Recherche de Chimie Paris (IRCP)

Directeur : M. Michel MORTIER, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Christophe THOMAS, Professeur des universités

Tutelles principales : CHIMIE PARISTECH - PSL, CNRS

Tutelle secondaire : MINISTERE DE LA CULTURE

Sections : 15, 11, 12, 13, 14, 10

## UMR n° 8260

Intitulé : Chimie du solide et de l'énergie (CSE)

Directeur : M. Jean-Marie TARASCON, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, COLLEGE DE FRANCE, SORBONNE UNIV

Sections : 15, 13

## UMR n° 8640

Intitulé : Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Energie Uni-électronique ou Radiatif (PASTEUR)

Directeur : M. Rodolphe VUILLEUMIER, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Laurent THOUIN, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, ENS - PSL, SORBONNE UNIV

Sections : 13, 11, 16, 21, 28, 8, 54

## UPR n° 9080

Intitulé : Laboratoire de Biochimie Théorique (LBT)

Directeur : M. Marc BAADEN, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Chantal PREVOST, Chargée de recherche

Tutelle principale : CNRS

Etablissement conventionné avec le CNRS : UNIV PARIS CITE

Sections : 13, 16, 20, 51

**Institut de rattachement : CNRS Ingénierie (INSIS)***Délégation Côte d'Azur*

UMR n° 7635

Intitulé : Centre de Mise en Forme des Matériaux (CEMEF)

Directeur par intérim : M. Elie ISKANDAR EL HACHEM, Professeur

Tutelles principales : CNRS, MINES PARIS - PSL

Sections : 9, 11

*Délégation Ile-de-France Meudon*

UMR n° 8006

Intitulé : Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux (PIMM)

Directeur : M. Nazih MECHBAL, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Alain GUINAULT, Ingénieur de recherche

Tutelles principales : ARTS ET METIERS SCIENCES ET TECHNOLOGIES, CNAM, CNRS

Sections : 9, 11, 10

*Délégation Ile-de-France Villejuif*

UMR n° 7052

Intitulé : Laboratoire de Biologie, Bioingénierie et Bioimagerie Ostéo-articulaires (B3OA)

Directeur : M. Hervé PETITE, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Rémi NIZARD, Praticien hospitalier universitaire

Tutelles principales : CNRS, INSERM, UNIV PARIS CITE

Tutelle secondaire : ECOLE NATIONALE VETERINAIRE D'ALFORT

Sections : 28, 9

UPR n° 3407

Intitulé : Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux (LSPM)

Directeur : M. Dominique VREL, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Damien FAURIE, Professeur

Tutelle principale : CNRS

Etablissement conventionné avec le CNRS : UNIV SORBONNE PARIS NORD

Sections : 10, 9, 15, 5

*Délégation Paris-Centre*

UMR n° 7190

Intitulé : Institut Jean le Rond d'Alembert (DALEMBERT)

Directeur : M. Pierre-Yves LAGREE, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Régis WUNENBURGER, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Tutelle secondaire : MINISTERE DE LA CULTURE

Sections : 9, 10

UMR n° 7587

Intitulé : Institut Langevin

Directeur : M. Yannick DE WILDE, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Julien DE LA GORGUE DE ROSNY, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, ESPCI PARIS - PSL

Tutelles secondaires : SORBONNE UNIV, UNIV PARIS CITE

Sections : 8, 4, 5, 9, 28

UMR n° 7633

Intitulé : Centre des matériaux (CDM)

Directeur : M. Jérôme CREPIN, Chargé de recherche

Directeur adjoint : M. Jacques BESSON, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, MINES PARIS - PSL

Section : 9

UMR n° 7636

Intitulé : Physique et mécanique des milieux hétérogènes (PMMH)

Directeur : M. Damien VANDEMBROUCQ, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Philippe PETITJEANS, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, ESPCI PARIS - PSL, SORBONNE UNIV, UNIV PARIS CITE

Sections : 10, 9, 5, 13, 2

UMR n° 8063

Intitulé : Physique pour la Médecine (PhysMed Paris)

Directeur : M. Mickaël TANTER, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Mathieu PERNOT, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, ESPCI PARIS - PSL, INSERM

Sections : 28, 8, 9

### **Institut de rattachement : CNRS Mathématiques (INSMI)**

#### *Délégation Ile-de-France Villejuif*

UMR n° 7539

Intitulé : Laboratoire Analyse, Géométrie et Applications (LAGA)

Directeur par intérim : M. Gregory GINOT, Professeur

Tutelles principales : CNRS, UNIV SORBONNE PARIS NORD

Tutelle secondaire : UNIV VINCENNES-SAINT-DENIS

Sections : 41, 6, 7

UMR n° 8145

Intitulé : Mathématiques appliquées à Paris 5 (MAP5)

Directeur par intérim : M. Antoine CHAMBAZ, Professeur

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE

Sections : 41, 7, 21

#### *Délégation Paris-Centre*

UMR n° 7534

Intitulé : Centre de recherche en mathématiques de la décision (CEREMADE)

Directeur : M. Mathieu LEWIN, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS DAUPHINE - PSL

Sections : 41, 7, 37

UMR n° 7586

Intitulé : Institut de mathématiques de Jussieu - Paris Rive Gauche (IMJ-PRG)

Directeur : M. Olivier BIQUARD, Professeur

Directrice adjointe : Mme Claire DEBORD, Professeure

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV, UNIV PARIS CITE

Sections : 41, 6

UMR n° 7598

Intitulé : Laboratoire Jacques-Louis Lions (LJLL)

Directeur : M. Emmanuel TRELAT, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV, UNIV PARIS CITE

Tutelle secondaire : INRIA

Sections : 41, 10, 28

UMR n° 8001

Intitulé : Laboratoire de Probabilités, Statistique et Modélisation (LPSM)

Directeur : M. Lorenzo ZAMBOTTI, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV, UNIV PARIS CITE

Section : 41

UMR n° 8553

Intitulé : Département de mathématiques et applications de l'ENS (DMA)

Directeur : M. Cyril IMBERT, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, ENS - PSL

Section : 41

### **Institut de rattachement : CNRS Nucléaire & particules (IN2P3)**

#### *Délégation Ile-de-France Villejuif*

UMR n° 7164

Intitulé : Astroparticule et Cosmologie (APC)

Directeur par intérim : M. Eric CHASSANDE MOTTIN, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE

Tutelles secondaires : CEA, CNES, OBSERVATOIRE DE PARIS - PSL

Sections : 1, 2, 4, 17

#### *Délégation Paris-Centre*

UMR n° 7585

Intitulé : Laboratoire Physique Nucléaire et Hautes Energies (LPNHE)

Directeur : M. Marco ZITO, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Tristan BEAU, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Tutelle secondaire : UNIV PARIS CITE

Sections : 1, 2, 17

### **Institut de rattachement : CNRS Physique (INP)**

#### *Délégation Ile-de-France Villejuif*

UMR n° 7162

Intitulé : Laboratoire Matériaux et Phénomènes Quantiques (MPQ)

Directeur : M. Cristiano CIUTI, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Vincent REPAIN, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE

Sections : 3, 4, 5

## UMR n° 7538

Intitulé : Laboratoire de physique des lasers (LPL)

Directrice : Mme Anne AMY KLEIN, Professeure des universités

Directrice adjointe : Mme Hélène PERRIN, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV SORBONNE PARIS NORD

Sections : 4, 8, 13

*Délégation Paris-Centre*

## UAR n° 2205

Intitulé : Centre national de compétences en Nanosciences (C'Nano)

Directrice : Mme Corinne CHANEAC, Professeure

Tutelle principale : CNRS

Sections : 3, 4, 8, 15

## UMR n° 7588

Intitulé : Institut des NanoSciences de Paris (INSP)

Directeur : M. Massimiliano MARANGOLO, Professeur des universités

Directeur adjoint par intérim : M. Geoffroy PREVOT, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 5, 4, 3

## UMR n° 7589

Intitulé : Laboratoire de physique théorique et hautes énergies (LPTHE)

Directrice : Mme Michela PETRINI, Professeure

Directeur adjoint par intérim : M. Marco PICCO, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Section : 2

## UMR n° 7590

Intitulé : Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie (IMPMC)

Directeur : M. Antonino Marco SAITTA, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Daniele ANTONANGELI, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Sandra NINET, Maîtresse de conférences

Directeur adjoint : M. Mathieu ROSKOSZ, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, MNHN, SORBONNE UNIV

Tutelle secondaire : IRD

Sections : 5, 18, 3, 30, 21, 15

## UMR n° 7600

Intitulé : Laboratoire de physique théorique de la matière condensée (LPTMC)

Directeur par intérim : M. Nicolas SATOR, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 2, 3, 13

## UMR n° 8023

Intitulé : Laboratoire de physique de l'ENS (LPENS)

Directeur : M. Jean-Marc BERROIR, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Jean-François ALLEMAND, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Denis BERNARD, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, ENS - PSL, SORBONNE UNIV, UNIV PARIS CITE

Sections : 2, 3, 5, 17, 8, 11

UMR n° 8213

Intitulé : Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux (LPEM)  
 Directeur : M. Dimitri RODITCHEV, Directeur de recherche  
 Tutelles principales : CNRS, ESPCI PARIS - PSL, SORBONNE UNIV  
 Sections : 3, 4, 8

UMR n° 8237

Intitulé : Laboratoire Jean Perrin (LJP)  
 Directrice par intérim : Mme Léa-Laetitia PONTANI, Chargée de recherche  
 Directeur adjoint par intérim : M. Maxime DEFORET, Chargé de recherche  
 Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV  
 Section : 11

UMR n° 8552

Intitulé : Laboratoire Kastler Brossel (LKB)  
 Directeur : M. Antoine HEIDMANN, Directeur de recherche  
 Directeur adjoint par intérim : M. Sylvain GIGAN, Professeur des universités  
 Tutelles principales : CNRS, COLLEGE DE FRANCE, ENS - PSL, SORBONNE UNIV  
 Sections : 4, 8

### **Institut de rattachement : CNRS Sciences humaines & sociales (INSHS)**

#### *Délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette*

UMR n° 9217

Intitulé : Institut Interdisciplinaire de l'Innovation (I3)  
 Directeur par intérim : M. Alexandre MALLARD, Directeur de recherche  
 Tutelles principales : CNRS, ECOLE POLYTECHNIQUE, MINES PARIS - PSL, TELECOM PARIS  
 Sections : 37, 36, 40

#### *Délégation Ile-de-France Meudon*

UAR n° 2276

Intitulé : POUCHET  
 Directrice : Mme Martine ESLINE-ACCETTELLA, Ingénieure de recherche  
 Tutelle principale : CNRS  
 Sections : 32, 33, 34, 35, 36, 38, 40

UAR n° 2999

Intitulé : Unité support aux Études Aréales  
 Directrice : Mme Sandra AUBE LORAIN, Chargée de recherche  
 Tutelle principale : CNRS  
 Section : 50

UMR n° 3320

Intitulé : Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique (LISE)  
 Directrice : Mme Corinne GAUDART, Directrice de recherche  
 Directeur adjoint : M. Frederic REY, Maître de conférences  
 Tutelles principales : CNAM, CNRS  
 Sections : 40, 36

## UMR n° 7041

Intitulé : Archéologies et Sciences de l'Antiquité (ArScAn)

Directeur : M. Ricardo GONZALEZ VILLAESCUSA, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Laurent COSTA, Ingénieur de recherche

Directrice adjointe : Mme Maria GOREA, Professeure

Tutelles principales : CNRS, MINISTERE DE LA CULTURE, UNIV PANTHEON-SORBONNE, UNIV PARIS NANTERRE

Tutelles secondaires : INRAP, UNIV VINCENNES-SAINT-DENIS

Sections : 32, 31

## UMR n° 7533

Intitulé : Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS)

Directeur : M. Thomas LAMARCHE, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Johan MILIAN, Maître de conférences

Directrice adjointe : Mme Zoé VAILLANT, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : CNRS, UNIV PANTHEON-SORBONNE, UNIV PARIS CITE, UNIV PARIS NANTERRE, UNIV VINCENNES-SAINT-DENIS

Sections : 39, 36

## UMR n° 8058

Intitulé : Centre d'histoire sociale des mondes contemporains (CHS)

Directeur : M. Emmanuel BELLANGER, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Gabrielle CHOMENTOWSKI, Chargée de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PANTHEON-SORBONNE

Section : 33

## UMR n° 8096

Intitulé : Archéologie des Ameriques (ARCHAM)

Directeur : M. Nicolas GOEPFERT, Chargé de recherche

Directrice adjointe : Mme Claire ALIX, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : CNRS, UNIV PANTHEON-SORBONNE

Tutelle secondaire : MINISTERE DE LA CULTURE

Section : 31

## UMR n° 8103

Intitulé : Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne

Directeur par intérim : M. Xavier PHILIPPE, Professeur

Directrice adjointe : Mme Sandra LAUGIER, Professeure des universités

Directrice adjointe par intérim : Mme Christine NOIVILLE-GUIGON, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PANTHEON-SORBONNE

Sections : 36, 35

## UMR n° 8138

Intitulé : Sorbonne-Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe (SIRICE)

Directeur par intérim : M. Olivier FORCADE, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Corine DEFRAANCE, Directrice de recherche

Directrice adjointe par intérim : Mme Hélène HARTER, Professeure des universités

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV, UNIV PANTHEON-SORBONNE

Section : 33

## UMR n° 8171

Intitulé : Institut des mondes africains (IMAf)

Directrice par intérim : Mme Violaine TISSEAU, Chargée de recherche

Directrice adjointe : Mme Anne DOQUET, Chargée de recherche

Directrice adjointe par intérim : Mme Aïssatou MBODJ-POUYE, Chargée de recherche

Directeur adjoint : M. Henri MEDARD, Professeur des universités

Tutelles principales : AIX-MARSEILLE UNIV, CNRS, EHESS, IRD, UNIV PANTHEON-SORBONNE

Tutelle secondaire : EPHE - PSL

Sections : 33, 38, 40

## UMR n° 8174

Intitulé : Centre d'économie de la Sorbonne

Directeur par intérim : M. Stéphane ZUBER, Directeur de recherche

Directrice adjointe par intérim : Mme Lisa CHAUVET, Chargée de recherche

Directrice adjointe par intérim : Mme Sarah FLECHE, Chargée de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PANTHEON-SORBONNE

Tutelle secondaire : IRD

Sections : 37, 41, 36

## UMR n° 8209

Intitulé : Centre Européen de Sociologie et de Science Politique de la Sorbonne (CESSP)

Directeur par intérim : M. Antoine VAUCHEZ, Directeur de recherche

Directrice adjointe par intérim : Mme Christelle COTON, Maîtresse de conférences

Directrice adjointe par intérim : Mme Sarah KOLOPP, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : CNRS, EHESS, UNIV PANTHEON-SORBONNE

Sections : 40, 36

## UMR n° 8210

Intitulé : Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques (ANHIMA)

Directrice : Mme Cecilia D'ERCOLE, Directeur d'études

Directrice adjointe : Mme Silvia D'INTINO, Chargée de recherche

Directrice adjointe : Mme Florence GHERCHANOC, Professeure

Tutelles principales : CNRS, EHESS, EPHE - PSL, UNIV PANTHEON-SORBONNE, UNIV PARIS CITE

Section : 32

## UMR n° 8215

Intitulé : Trajectoires. De la sédentarisation à l'Etat (VIIe - Ier millénaire av. J.-C.)

Directeur : M. Olivier WELLER, Chargé de recherche

Directeur adjoint : M. Laurent AUBRY, Ingénieur de recherche

Directrice adjointe : Mme Lamys HACHEM, Chargée de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PANTHEON-SORBONNE

Tutelles secondaires : INRAP, MINISTERE DE LA CULTURE

Section : 31

## UMR n° 8504

Intitulé : Géographie-cités

Directeur : M. Eric DENIS, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, EHESS, UNIV PANTHEON-SORBONNE, UNIV PARIS CITE

Section : 39

## UMR n° 8533

Intitulé : Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société (IDHES)

Directrice : Mme Valérie BOUSSARD, Professeure des universités

Tutelles principales : CNRS, ENS PARIS-SACLAY, UNIV EVRY-VAL-D'ESSONNE, UNIV PANTHEON-SORBONNE, UNIV PARIS NANTERRE, UNIV VINCENNES-SAINT-DENIS

Sections : 33, 37, 40, 36

## UMR n° 8586

Intitulé : Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG)

Directeur : M. Géraud MAGRIN, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Pauline GLUSKI, Ingénieure d'études

Directrice adjointe : Mme Elisabeth PEYROUX, Chargée de recherche

Tutelles principales : AGROPARISTECH, CNRS, IRD, UNIV PANTHEON-SORBONNE, UNIV PARIS CITE

Section : 39

## UMR n° 8589

Intitulé : Laboratoire de Médiévisiologie Occidentale de Paris (LAMOP)

Directrice par intérim : Mme Eliana MAGNANI SOARES, Chargée de recherche

Directeur adjoint : M. Didier PANFILI, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, UNIV PANTHEON-SORBONNE

Section : 32

## UMR n° 8590

Intitulé : Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques (IHPST)

Directrice : Mme Francesca MERLIN, Chargée de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PANTHEON-SORBONNE

Sections : 35, 34

## UPR n° 2000

Intitulé : Centre Internet et Société (CIS)

Directrice : Mme Mélanie DULONG DE ROSNAY, Directrice de recherche

Directrice adjointe : Mme Francesca MUSIANI, Chargée de recherche

Tutelle principale : CNRS

Sections : 40, 53

*Délégation Ile-de-France Villejuif*

## UAR n° 2259

Intitulé : Appui à la Recherche et à la Diffusion des Savoirs (ARDIS)

Directeur : M. Bernard WEISS, Ingénieur de recherche

Tutelle principale : CNRS

Sections : 38, 32, 34, 35

## UAR n° 3611

Intitulé : Institut des Systèmes Complexes de Paris Île-de-France (ISC-PIF)

Directeur : M. David CHAVALARIAS, Directeur de recherche

Tutelle principale : CNRS

Section : 35

## UMR n° 7018

Intitulé : Laboratoire de Phonétique et Phonologie (LPP)

Directeur : M. Rachid RIDOUANE, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Naomi YAMAGUCHI, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : CNRS, UNIV SORBONNE NOUVELLE

Section : 34

## UMR n° 7049

Intitulé : Centre de Recherche sur les Inégalités Sociales (CRIS)

Directrice : Mme Mirna SAFI, Chargée de recherche

Tutelles principales : CNRS, SCIENCES PO PARIS

Sections : 36, 40

## UMR n° 7106

Intitulé : Centre d'Etudes et de Recherches de Sciences Administratives et Politiques (CERSA)

Directeur : M. Yves SUREL, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Géraldine AIDAN, Chargée de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS PANTHEON ASSAS

Sections : 36, 40

## UMR n° 7107

Intitulé : Laboratoire de Langues & Civilisations à Tradition Orale (LACITO)

Directeur par intérim : M. Mostafa Lameen SOUAG, Chargé de recherche

Directrice adjointe par intérim : Mme Camille SIMON, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : CNRS, INALCO, UNIV SORBONNE NOUVELLE

Section : 34

## UMR n° 7110

Intitulé : Laboratoire de Linguistique Formelle (LLF)

Directeur : M. Olivier BONAMI, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Giuseppina TURCO, Chargée de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE

Section : 34

## UMR n° 7116

Intitulé : Centre de sociologie des organisations (CSO)

Directrice : Mme Sophie DUBUISSON-QUELLIER, Directrice de recherche

Directeur adjoint : M. Patrick CASTEL, Chercheur débutant : 3 à 5 ans d'expérience

Tutelles principales : CNRS, SCIENCES PO PARIS

Section : 40

## UMR n° 7172

Intitulé : Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité (THALIM)

Directeur par intérim : M. Sarga MOUSSA, Directeur de recherche

Directeur adjoint par intérim : M. Serge LINARES, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, UNIV SORBONNE NOUVELLE

Tutelle secondaire : ENS - PSL

Section : 35

## UMR n° 7184

Intitulé : Institut d'histoire du droit Jean Gaudemet

Directrice : Mme Emmanuelle CHEVREAU, Professeure des universités

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS PANTHEON ASSAS

Tutelles secondaires : ARCHIVES NATIONALES, MINISTERE DE LA CULTURE

Section : 36

## UMR n° 7219

Intitulé : Sciences - Philosophie - Histoire (SPHERE)

Directeur : M. Aurelien ROBERT, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Solène LELLINGER, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE

Tutelle secondaire : UNIV PANTHEON-SORBONNE

Sections : 35, 33, 41

## UMR n° 7227

Intitulé : Centre de recherche et de documentation des Amériques (CREDA)

Directrice : Mme Camille GOIRAND, Professeure des universités

Directeur adjoint : M. Franck POUPEAU, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV SORBONNE NOUVELLE

Section : 39

## UMR n° 7597

Intitulé : Histoire des Théories Linguistiques (HTL)

Directrice : Mme Anne GRONDEUX, Directrice de recherche

Directeur adjoint : M. Jean-Marie FOURNIER, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE, UNIV SORBONNE NOUVELLE

Section : 34

## UMR n° 8041

Intitulé : Centre de recherche sur le monde iranien : Langues, cultures et sociétés de l'Antiquité à nos jours (CeRMI)

Directrice : Mme Maria Irena SZUPPE, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, INALCO, UNIV SORBONNE NOUVELLE

Tutelle secondaire : EPHE - PSL

Sections : 32, 33, 34, 38

## UMR n° 8043

Intitulé : Institut Français de Recherche sur l'Asie de l'Est (IFRAE)

Directrice : Mme Estelle BAUER, Professeure des universités

Directrice adjointe : Mme Hui-Yeon KIM, Maîtresse de conférences

Directeur adjoint : M. Emmanuel POISSON, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, INALCO, UNIV PARIS CITE

Section : 33

## UMR n° 8070

Intitulé : Centre de recherche sur les liens sociaux (CERLIS)

Directeur par intérim : M. Romain PUDAL, Chargé de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE, UNIV SORBONNE NOUVELLE

Tutelle secondaire : MINISTERE DE LA CULTURE

Section : 36

## UMR n° 8135

Intitulé : Langage, langues et cultures d'Afrique noire (LLACAN)

Directeur : M. Mark VAN DE VELDE, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Yvonne TREIS, Chargée de recherche

Tutelles principales : CNRS, INALCO

Tutelle secondaire : EPHE - PSL

Section : 34

## UMR n° 8156

Intitulé : Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux Sciences sociales, Politique, Santé (IRIS)

Directrice par intérim : Mme Isabelle COUTANT, Directrice de recherche

Directrice adjointe par intérim : Mme Carine VASSY, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : CNRS, EHESS, INSERM, UNIV SORBONNE PARIS NORD

Sections : 38, 36

## UMR n° 8202

Intitulé : Structure et Dynamique des Langues (SEDYL)

Directrice : Mme Sophie VASSILAKI, Professeure des universités

Directrice adjointe : Mme Isabelle LEGLISE, Directrice de recherche

Directeur adjoint : M. Stéfano MANFREDI, Chargé de recherche

Tutelles principales : CNRS, INALCO, IRD

Section : 34

## UMR n° 8211

Intitulé : Centre de Recherche Médecine, Sciences, Santé, Santé Mentale, Société (CERMES 3)

Directrice : Mme Catherine BOURGAIN, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSERM, UNIV PARIS CITE

Tutelle secondaire : EHESS

Sections : 36, 37

## UMR n° 8225

Intitulé : Laboratoire de Recherches sur les Cultures Anglophones (LARCA)

Directrice : Mme Cecile ROUDEAU, Professeure des universités

Directeur adjoint : M. Jean-Christian VINEL, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE

Sections : 35, 33

## UMR n° 8230

Intitulé : Centre Jean Pépin

Directeur : M. Pierre CAYE, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, ENS - PSL

Section : 35

## UMR n° 8236

Intitulé : Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain (LIED)

Directeur : M. Mathieu ARNOUX, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Christophe GOUPIL, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Philippe SILAR, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE

Sections : 39, 33, 36, 5, 10

## UMR n° 8239

Intitulé : Centre d'Études Européennes et de Politique Comparée (CEE)

Directrice : Mme Florence FAUCHER, Professeure associée

Tutelles principales : CNRS, SCIENCES PO PARIS

Sections : 40, 36

## UMR n° 8240

Intitulé : Laboratoire de Psychologie du Développement et de l'Éducation de l'enfant (LaPsyDÉ)

Directeur : M. Gregoire BORST, Professeur

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE

Section : 26

## UMR n° 8245

Intitulé : Unité de recherche Migrations et Société (URMIS)

Directrice : Mme Swanie POTOT, Directrice de recherche

Directrice adjointe : Mme Florence BOYER, Chargée de recherche

Directrice adjointe : Mme Marie LESCLINGAND, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : CNRS, IRD, UNIV COTE D'AZUR, UNIV PARIS CITE

Sections : 36, 38

## UMR n° 8259

Intitulé : Sciences économiques - Sciences Po

Directeur par intérim : M. Emeric HENRY, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, SCIENCES PO PARIS

Section : 37

## UMR n° 8563

Intitulé : Centre de recherches linguistiques sur l'Asie orientale (CRLAO)

Directeur : M. Huy-Linh DAO, Maître de conférences

Directeur adjoint : M. Thomas PELLARD, Chargé de recherche

Tutelles principales : CNRS, EHESS, INALCO

Section : 34

## UMR n° 8584

Intitulé : Laboratoire d'Etudes sur les Monothéismes (LEM)

Directeur : M. Sylvio Hermann DE FRANCESCHI, Directeur d'études

Directrice adjointe : Mme Laetitia CICCOLINI, Maîtresse de conférences

Directeur adjoint : M. Daniel HUREL, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, EPHE - PSL, SORBONNE UNIV

Tutelle secondaire : UNIV JEAN MONNET

Sections : 32, 35

*Délégation Paris-Centre*

## UAR n° 2506

Intitulé : UAR PROGEDO (PROGEDO)

Directeur par intérim : M. Nicolas SAUGER, Professeur

Tutelle principale : CNRS

Section : 33

## UMR n° 7088

Intitulé : Dauphine Recherches en Management (DRM)

Directrice : Mme Gwenaëlle NOGATCHEWSKY, Professeure des universités

Directrice adjointe : Mme Eva DELACROIX, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS DAUPHINE - PSL

Section : 37

## UMR n° 7130

Intitulé : Laboratoire d'anthropologie sociale (LAS)

Directrice : Mme Andréa-Luz GUTIERREZ-CHOQUEVILCA, Maîtresse de conférences

Directeur adjoint : M. Julien BONHOMME, Maître de conférences

Directrice adjointe : Mme Florence BRUNOIS, Chargée de recherche

Tutelles principales : CNRS, COLLEGE DE FRANCE, EHESS

Tutelle secondaire : EPHE - PSL

Section : 38

## UMR n° 7170

Intitulé : Institut de Recherche Interdisciplinaire en Sciences Sociales (IRISSO)

Directeur par intérim : M. Eric AGRIKOLIANSKY, Professeur

Directrice adjointe : Mme Marlène BENQUET, Chargée de recherche

Directeur adjoint : M. Nicolas FORTANE, Chargé de recherche

Tutelles principales : CNRS, INRAE, UNIV PARIS DAUPHINE - PSL

Sections : 40, 34, 36

## UMR n° 7192

Intitulé : Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures

Directeur : M. Thomas ROMER, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Lionel MARTI, Chargé de recherche

Tutelles principales : CNRS, COLLEGE DE FRANCE, EPHE - PSL

Sections : 32, 33

## UMR n° 8007

Intitulé : Laboratoire D'Economie de Dauphine (LEDA)

Directeur : M. Philippe DE VREYER, Professeur certifié

Directrice adjointe : Mme Anne-Sophie ROBILLIARD, Chargée de recherche associée

Tutelles principales : CNRS, IRD, UNIV PARIS DAUPHINE - PSL

Section : 37

## UMR n° 8011

Intitulé : Sciences Normes Démocratie (SND)

Directeur : M. Philippe AUDEGEAN, Professeur

Directeur adjoint : M. Johannes MARTENS, Chargé de recherche

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Section : 35

## UMR n° 8032

Intitulé : Centre d'études turques, ottomanes, balkaniques et centrasiatiques (CETOBAC)

Directeur : M. Marc AYMES, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, COLLEGE DE FRANCE, EHESS

Sections : 33, 32

## UMR n° 8036

Intitulé : Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA)

Directeur : M. Stephane AUDOIN-ROUZEAU, Directeur d'études

Tutelles principales : CNRS, EHESS

Sections : 40, 35

## UMR n° 8044

Intitulé : Centre d'étude des mouvements sociaux (CEMS)

Directrice : Mme Sezin TOPCU, Chargée de recherche

Directeur adjoint : M. Vincent-Arnaud CHAPPE, Chargé de recherche

Tutelles principales : CNRS, EHESS

Tutelle secondaire : INSERM

Sections : 36, 40, 38

## UMR n° 8061

Intitulé : Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique

Directeur : M. Jean-Baptiste GOURINAT, Directeur de recherche

Directeur adjoint par intérim : M. Marwan RASHED, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Section : 35

## UMR n° 8065

Intitulé : Laboratoire Interdisciplinaire d'Études sur les Réflexivités - Fonds Yann Thomas (LIER-FYT)

Directrice par intérim : Mme Julia CHRIST, Chargée de recherche

Directeur adjoint par intérim : M. Edouard GARDELLA, Chargé de recherche

Tutelles principales : CNRS, EHESS

Sections : 36, 35, 40

## UMR n° 8066

Intitulé : Institut d'histoire moderne et contemporaine (IHMC)

Directeur : M. Jean-Luc CHAPPEY, Maître de conférences

Directrice adjointe : Mme Muriel LE ROUX, Chargée de recherche

Tutelles principales : CNRS, ENS - PSL, UNIV PANTHEON-SORBONNE

Section : 33

## UMR n° 8083

Intitulé : Centre d'Etudes Russes, Caucasiennes, Est-européennes et Centre-asiatique (CERCEC)

Directrice par intérim : Mme Masha CEROVIC, Maîtresse de conférences

Directrice adjointe par intérim : Mme Isabelle OHAYON, Chargée de recherche

Tutelles principales : CNRS, EHESS

Section : 33

## UMR n° 8094

Intitulé : Langues, Textes, Traitements informatiques, Cognition (LATTICE)

Directrice : Mme Sophie PREVOST, Directrice de recherche

Directeur adjoint : M. Thierry POIBEAU, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, ENS - PSL, UNIV SORBONNE NOUVELLE

Section : 34

## UMR n° 8097

Intitulé : Centre Maurice Halbwachs (CMH)

Directeur : M. Serge PAUGAM, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Séverine GOJARD, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, EHESS, ENS - PSL

Tutelle secondaire : INRAE

Sections : 36, 40

## UMR n° 8129

Intitulé : Institut Jean-Nicod (IJN)

Directeur : M. Roberto CASATI, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Frederique DE VIGNEMONT, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, ENS - PSL

Tutelle secondaire : EHESS

Sections : 35, 34, 26

## UMR n° 8131

Intitulé : Centre Georg Simmel. Recherches franco-allemandes en sciences sociales.

Directeur : M. Jean LASSEGUE, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, EHESS

Sections : 33, 35, 36, 38

## UMR n° 8132

Intitulé : Institut des textes et manuscrits modernes (ITEM)

Directrice par intérim : Mme Nathalie FERRAND, Directrice de recherche

Directeur adjoint par intérim : M. Pierre MUSITELLI, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, ENS - PSL

Tutelle secondaire : UNIV POITIERS

Sections : 35, 34

## UMR n° 8150

Intitulé : Centre André Chastel : Laboratoire de recherche en histoire de l'art

Directeur : M. Jean-Baptiste MINNAERT, Professeur

Directrice adjointe : Mme Antonella FENECH, Chargée de recherche

Directrice adjointe : Mme Elisabeth YOTA, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : CNRS, MINISTERE DE LA CULTURE, SORBONNE UNIV

Sections : 33, 32

## UMR n° 8155

Intitulé : Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale (CRCAO)

Directrice : Mme Sylvie HUREAU, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : CNRS, COLLEGE DE FRANCE, EPHE - PSL, UNIV PARIS CITE

Section : 33

## UMR n° 8167

Intitulé : Orient et Méditerranée

Directrice : Mme Alessia GUARDASOLE, Directrice de recherche

Directeur adjoint par intérim : M. Vincent DEROUCHE, Professeur

Directeur adjoint par intérim : M. Sébastien MORLET, Maître de conférences

Directeur adjoint par intérim : M. Jérôme ROHMER, Chargé de recherche

Directeur adjoint par intérim : M. Jean-Pierre VAN STAEVEL, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, COLLEGE DE FRANCE, EPHE - PSL, SORBONNE UNIV, UNIV PANTHEON-SORBONNE

Section : 32

## UMR n° 8168

Intitulé : Mondes Américains

Directeur : M. Clement THIBAUD, Directeur d'études

Directrice adjointe : Mme Veronique BOYER, Directrice de recherche

Directeur adjoint : M. Gilles HAVARD, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, EHESS, UNIV PARIS NANTERRE

Tutelle secondaire : UNIV PANTHEON-SORBONNE

Sections : 33, 38

## UMR n° 8170

Intitulé : Centre Asie du Sud-Est (CASE)

Directrice par intérim : Mme Annabel VALLARD, Chargée de recherche

Directrice adjointe par intérim : Mme Véronique DEGROOT, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : CNRS, EHESS, INALCO

Sections : 33, 38, 39

## UMR n° 8173

Intitulé : Chine, Corée, Japon (CCJ)

Directeur par intérim : M. Guillaume CARRE, Maître de conférences

Directeur adjoint par intérim : M. Alain ARRAULT, Maître de conférences

Directrice adjointe par intérim : Mme Justine Charlotte GUICHARD, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : CNRS, EHESS, UNIV PARIS CITE

Sections : 33, 36, 38

## UMR n° 8177

Intitulé : Laboratoire d'Anthropologie Politique - approches interdisciplinaires et critiques des mondes contemporains (LAP)

Directeur : M. Riccardo CIAVOLELLA, Chargé de recherche

Directrice adjointe : Mme Clara LECADET, Chargée de recherche

Directrice adjointe : Mme Catherine NEVEU, Directrice de recherche

Directeur adjoint : M. Gianfranco REBUCINI, Chargé de recherche

Tutelles principales : CNRS, EHESS

Section : 38

## UMR n° 8216

Intitulé : Centre D'Etudes en Sciences Sociales du Religieux (CESOR)

Directrice par intérim : Mme Emma AUBIN-BOLTANSKI, Directrice de recherche

Directeur adjoint par intérim : M. Filippo RONCONI, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, EHESS

Sections : 38, 40

## UMR n° 8223

Intitulé : Institut de recherche en Musicologie (IReMus)

Directrice : Mme Théodora PSYCHOYOU, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE, CNRS, MINISTERE DE LA CULTURE, SORBONNE UNIV

Section : 35

## UMR n° 8224

Intitulé : Cultures et sociétés d'Europe orientale, balkanique et médiane (EUR'ORBEM)

Directrice : Mme Lubov JURGENSON, Professeure des universités

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 35, 33, 38

## UMR n° 8545

Intitulé : Paris Jourdan Sciences Economiques (PJSE)

Directeur : M. Jean-Marc TALLON, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Mireille CHIROLEU, Professeure des universités

Tutelles principales : CNRS, ECOLE DES PONTS PARISTECH, EHESS, ENS - PSL, INRAE, UNIV PANTHEON-SORBONNE

Section : 37

## UMR n° 8546

Intitulé : Archéologie et philologie d'Orient et d'Occident (AOROC)

Directeur : M. Christophe GODDARD, Chargé de recherche

Directrice adjointe : Mme Elsa OREAL, Chargée de recherche

Tutelles principales : CNRS, ENS - PSL, EPHE - PSL

Sections : 32, 31, 34, 35

## UMR n° 8547

Intitulé : Pays germaniques (Histoire, Culture, Philosophie) - Transferts Culturels / Archives Husserl de Paris

Directrice : Mme Isabelle KALINOWSKI, Directrice de recherche

Directeur adjoint : M. Dominique PRADELLE, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, ENS - PSL

Section : 35

## UMR n° 8557

Intitulé : Centre d'analyses et de mathématiques sociales (CAMS)

Directeur : M. Jean-Pierre NADAL, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Amandine AFTALION, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, EHESS

Sections : 35, 6, 41

## UMR n° 8558

Intitulé : Centre de recherches historiques (CRH)

Directeur : M. Raphael MORERA, Chargé de recherche

Directrice adjointe : Mme Dinah RIBARD, Directeur d'études

Tutelles principales : CNRS, EHESS

Sections : 33, 32, 35

## UMR n° 8560

Intitulé : Centre Alexandre Koyre / Histoire des sciences et des techniques (CAK)

Directrice : Mme Anne RASMUSSEN, Professeure

Tutelles principales : CNRS, EHESS, MNHN

Sections : 33, 35, 32

## UMR n° 8566

Intitulé : Centre de recherche sur les arts et le langage (CRAL)

Directrice : Mme Tiphaine SAMOYAULT, Professeure

Directrice adjointe : Mme Yolaine ESCANDE, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, EHESS

Section : 35

## UMR n° 8582

Intitulé : Groupe Sociétés Religions Laïcités (GSRL)

Directrice : Mme Alfonsina BELLIO, Directrice d'études

Tutelles principales : CNRS, EPHE - PSL

Sections : 38, 33

## UMR n° 8596

Intitulé : Centre Roland Mousnier (CRM)

Directeur : M. Cyril GRANGE, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Tutelle secondaire : EPHE - PSL

Sections : 33, 32

## UMR n° 8598

Intitulé : Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne (GEMASS)

Directeur : M. Michel DUBOIS, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Section : 36

## UMR n° 8599

Intitulé : Centre d'étude de la langue et des littératures françaises (CELLF)

Directrice : Mme Christine NOILLE, Professeure des universités

Directeur adjoint : M. Didier KAHN, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Section : 35

*Délégation Provence et Corse*

UMR n° 8562

Intitulé : Centre Norbert Elias (CNELIAS)

Directrice par intérim : Mme Dorothee DUSSY, Directrice de recherche

Directrice adjointe par intérim : Mme Brigitte JUANALS, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : AIX-MARSEILLE UNIV, AVIGNON UNIV, CNRS

Sections : 38, 36

**Institut de rattachement : CNRS Sciences informatiques (INS2I)***Délégation Ile-de-France Villejuif*

UMR n° 7030

Intitulé : Laboratoire d'Informatique de Paris-Nord (LIPN)

Directrice : Mme Frédérique BASSINO, Professeure des universités

Tutelles principales : CNRS, UNIV SORBONNE PARIS NORD

Sections : 6, 7

UMR n° 8243

Intitulé : Institut de Recherche en Informatique Fondamentale (IRIF)

Directeur : M. Giuseppe CASTAGNA, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Thomas COLCOMBET, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE

Tutelle secondaire : INRIA

Sections : 6, 41

UMR n° 9912

Intitulé : Sciences et Technologies de la Musique et du Son (STMS)

Directeur par intérim : M. Nicolas MISDARIIS, Chargé de recherche

Tutelles principales : CNRS, IRCAM, MINISTERE DE LA CULTURE, SORBONNE UNIV

Sections : 7, 9, 35

*Délégation Paris-Centre*

UMR n° 7222

Intitulé : Institut des Systèmes Intelligents et de Robotique (ISIR)

Directeur par intérim : M. Stéphane DONCIEUX, Professeur des universités

Directeur adjoint par intérim : M. Mohamed CHETOUANI, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Tutelle secondaire : INSERM

Sections : 7, 9, 26

UMR n° 7243

Intitulé : Laboratoire d'Analyse et Modélisation de Systèmes pour l'Aide à la Décision (LAMSADE)

Directeur par intérim : M. Jerome LANG, Directeur de recherche

Directrice adjointe par intérim : Mme Joyce EL HADDAD, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS DAUPHINE - PSL

Sections : 6, 37

UMR n° 7606

Intitulé : LIP6 (LIP6)

Directeur : M. Fabrice KORDON, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Stef GRAILLAT, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Vanda LUENGO, Professeure des universités

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 6, 7

UMR n° 8548

Intitulé : Département d'Informatique de l'Ecole Normale Supérieure (DI ENS)

Directeur : M. David POINTCHEVAL, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Pierre SENELLART, Professeur

Tutelles principales : CNRS, ENS - PSL, INRIA

Sections : 6, 7

## **Institut de rattachement : CNRS Terre & Univers (INSU)**

### *Délégation Côte d'Azur*

UMR n° 7093

Intitulé : Laboratoire d'océanographie de Villefranche (LOV)

Directeur par intérim : M. Frédéric GAZEAU, Chargé de recherche

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 19, 29, 30

### *Délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette*

UMR n° 8539

Intitulé : Laboratoire de météorologie dynamique (LMD)

Directeur : M. Philippe DROBINSKI, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Fabio D'ANDREA, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Francois FORGET, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Riwal PLOUGONVEN, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, ECOLE POLYTECHNIQUE, ENS - PSL, SORBONNE UNIV

Tutelle secondaire : ECOLE DES PONTS PARISTECH

Sections : 19, 30, 17

### *Délégation Ile-de-France Meudon*

UMR n° 8028

Intitulé : Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides (IMCCE)

Directeur : M. Philippe ROBUTEL, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Florent DELEFLIE, Astronome adjoint

Tutelles principales : CNRS, OBSERVATOIRE DE PARIS - PSL

Tutelles secondaires : BUREAU DES LONGITUDES, SORBONNE UNIV, UNIV LILLE

Sections : 17, 41

UMR n° 8102

Intitulé : Laboratoire Univers et Théories (LUTH)

Directeur : M. Philippe GRANDCLEMENT, Chargé de recherche

Directeur adjoint : M. Zakaria MELIANI, Astronome adjoint

Tutelles principales : CNRS, OBSERVATOIRE DE PARIS - PSL

Tutelle secondaire : UNIV PARIS CITE

Sections : 17, 2, 1, 4

## UMR n° 8109

Intitulé : Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique (LESIA)

Directeur : M. Vincent COUDE DU FORESTO, Astronome

Directeur adjoint : M. Anthony BOCCALETTI, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Carine BRIAND, Astronome

Directeur adjoint par intérim : M. Jean-Tristan BUEY, Ingénieur de recherche

Tutelles principales : CNRS, OBSERVATOIRE DE PARIS - PSL, SORBONNE UNIV, UNIV PARIS CITE

Tutelle secondaire : CNES

Section : 17

## UMR n° 8111

Intitulé : Galaxies, Etoiles, Physique, Instrumentation (GEPI)

Directeur : M. Hector FLORES, Astronome

Directrice adjointe par intérim : Mme Isabelle GUINOUARD, Ingénieure de recherche

Directeur adjoint : M. Noël ROBICHON, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, OBSERVATOIRE DE PARIS - PSL

Section : 17

## UMR n° 8112

Intitulé : Laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphères (LERMA)

Directeur : M. Philippe SALOME, Astronome adjoint

Directeur adjoint : M. Ludovic PETITDEMANGE, Chargé de recherche

Directrice adjointe : Mme Martina WIEDNER, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, CY CERGY PARIS UNIV, OBSERVATOIRE DE PARIS - PSL, SORBONNE UNIV

Sections : 17, 4, 8, 19

## UMR n° 8630

Intitulé : Systèmes de référence temps-espace (SYRTE)

Directeur : M. Arnaud LANDRAGIN, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Sebastien BIZE, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Christophe LE PONCIN-LAFITTE, Astronome adjoint

Tutelles principales : CNRS, OBSERVATOIRE DE PARIS - PSL, SORBONNE UNIV

Tutelle secondaire : LABO NAT DE METROLOGIE ET D'ESSAIS

Sections : 17, 4, 8, 35

*Délégation Ile-de-France Villejuif*

## UMR n° 7154

Intitulé : UMR-Institut de physique du globe de Paris (IPGP-UMR)

Directeur : M. Marc CHAUSSIDON, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Gauthier HULOT, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, INST PHYSIQUE DU GLOBE DE PARIS, UNIV PARIS CITE

Tutelles secondaires : IGN, UNIV LA REUNION

Sections : 18, 30

*Délégation Occitanie Est*

## UMR n° 7621

Intitulé : Laboratoire d'océanographie microbienne (LOMIC)

Directeur : M. Fabien JOUX, Maître de conférences

Directrice adjointe par intérim : Mme Eva ORTEGA RETUERTA, Chargée de recherche

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 19, 29, 30

UMR n° 7095

Intitulé : Institut d'astrophysique de Paris (IAP)

Directeur par intérim : M. Patrick PETER, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Kumiko KOTERA, Directrice de recherche

Directeur adjoint : M. Damien LE BORGNE, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 17, 2

UMR n° 7159

Intitulé : Laboratoire d'océanographie et du climat : expérimentations et approches numériques (LOCEAN)

Directeur : M. Jean-Benoît CHARRASSIN, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Jacqueline BOUTIN, Directrice de recherche

Directeur adjoint : M. Francis CODRON, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Eric GUILYARDI, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Bruno TURCQ, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, IRD, MNHN, SORBONNE UNIV

Sections : 19, 30

UMR n° 7193

Intitulé : Institut des sciences de la Terre Paris (ISTEP)

Directeur : M. Olivier LACOMBE, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Hélène BALCONE-BOISSARD, Maîtresse de conférences

Directrice adjointe : Mme Elia D'ACREMONT, Professeure des universités

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Section : 18

UMR n° 8538

Intitulé : Laboratoire de géologie de l'Ecole Normale Supérieure (LG-ENS)

Directeur : M. Alexandre SCHUBNEL, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Sophie VIOLETTE, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : CNRS, ENS - PSL

Sections : 18, 9, 30

**Institut de rattachement : CNRS Écologie & environnement (INEE)**

*Délégation Ile-de-France Villejuif*

UMR n° 8591

Intitulé : Laboratoire de Géographie Physique : Environnements Quaternaires et Actuels (LGP)

Directrice : Mme Emmanuèle GAUTIER-COSTARD, Professeure des universités

Directeur adjoint : M. Laurent LESPEZ, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Nicole LOZOUET, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PANTHEON-SORBONNE, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE

Tutelle secondaire : INRAP

Sections : 31, 39

UMR n° 8222

Intitulé : Laboratoire d'Ecogéochimie des Environnements Benthiques (LECOB)

Directrice : Mme Katell GUIZIEN, Directrice de recherche

Directeur adjoint : M. Stéphane HOURDEZ, Chargé de recherche

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Section : 30

Délégation Paris-Centre

UMR n° 7179

Intitulé : Mécanismes Adaptatifs et Evolution (MECADEV)

Directrice : Mme Fabienne AUJARD, Directrice de recherche

Directrice adjointe : Mme Anick ABOURACHID, Maîtresse de conférences

Directeur adjoint : M. Fabien PIFFERI, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, MNHN

Sections : 29, 30, 26, 31

UMR n° 7194

Intitulé : Histoire naturelle de l'Homme préhistorique (HNHP)

Directeur : M. Jean-Jacques BAHAIN, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Yannick MIRAS, Ingénieur de recherche

Tutelles principales : CNRS, MNHN, UNIV PERPIGNAN VIA DOMITIA

Section : 31

UMR n° 7204

Intitulé : Centre d'Ecologie et des Sciences de la Conservation (CESCO)

Directrice : Mme Emmanuelle PORCHER, Professeure des universités

Directeur adjoint : M. Colin FONTAINE, Chargé de recherche

Tutelles principales : CNRS, MNHN, SORBONNE UNIV

Section : 29

UMR n° 7205

Intitulé : Institut de Systématique, Evolution, Biodiversité (ISYEB)

Directrice : Mme Violaine NICOLAS, Maîtresse de conférences

Directeur adjoint : M. Jean-Yves DUBUISSON, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Jean-Lou JUSTINE, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Géraldine VERON, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : CNRS, EPHE - PSL, MNHN, SORBONNE UNIV

Tutelle secondaire : UNIV ANTILLES

Section : 29

UMR n° 7206

Intitulé : Eco-anthropologie (EA)

Directrice : Mme Evelyne HEYER, Professeure des universités

Directeur adjoint : M. Richard DUMEZ, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, MNHN

Tutelle secondaire : UNIV PARIS CITE

Sections : 31, 29, 38, 26, 39

## UMR n° 7207

Intitulé : Centre de recherche en Paléontologie, Paris (CR2P)  
 Directrice : Mme Sylvie CRASQUIN, Directrice de recherche  
 Directeur adjoint : M. Sylvain CHARBONNIER, Professeur des universités  
 Tutelles principales : CNRS, MNHN, SORBONNE UNIV  
 Sections : 18, 29

## UMR n° 7209

Intitulé : Archéozoologie, Archéobotanique : Sociétés, pratiques et environnements (AASPE)  
 Directrice : Mme Marie Pierre RUAS, Directrice de recherche  
 Directrice adjointe : Mme Marjan MASHKOUR, Directrice de recherche  
 Tutelles principales : CNRS, MNHN  
 Sections : 31, 32

## UMR n° 7245

Intitulé : Molécules de Communication et Adaptation des Microorganismes (MCAM)  
 Directeur : M. Philippe GRELLIER, Professeur des universités  
 Directrice adjointe : Mme Soizic PRADO, Professeure  
 Tutelles principales : CNRS, MNHN  
 Sections : 30, 16, 29

## UMR n° 7618

Intitulé : Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris (IEES)  
 Directrice : Mme Martine MAIBECHE, Professeure des universités  
 Directeur adjoint : M. Pierre FEDERICI, Ingénieur d'études  
 Directeur adjoint : M. Thibaud MONNIN, Directeur de recherche  
 Directeur adjoint : M. Philippe MORA, Professeur des universités  
 Directrice adjointe : Mme Emma ROCHELLE-NEWALL, Directrice de recherche  
 Tutelles principales : CNRS, INRAE, IRD, SORBONNE UNIV, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE  
 Tutelle secondaire : UNIV PARIS CITE  
 Sections : 30, 29, 25, 23

## UMR n° 8067

Intitulé : Biologie des organismes et écosystèmes aquatiques (BOREA)  
 Directeur : M. Tarik MEZIANE, Professeur des universités  
 Directrice adjointe : Mme Céline ZATYLNKY-GAUDIN, Maîtresse de conférences  
 Tutelles principales : CNRS, IRD, MNHN, SORBONNE UNIV  
 Tutelles secondaires : UNIV ANTILLES, UNIV CAEN NORMANDIE  
 Sections : 29, 22, 30

**Art. 2.** - Sont prorogées pour une durée de un an à compter du 1er janvier 2024, dans un intérêt de service, les unités suivantes, sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes :

**Instituts de rattachement : CNRS Terre & Univers (INSU), CNRS Biologie (INSB), CNRS Écologie & environnement (INEE)**

*Délégation Paris-Centre*

## UAR n° 2017

Intitulé : OSU Stations marines (STAMAR)  
 Directeur : M. Eric THIEBAUT, Professeur des universités  
 Directeur adjoint par intérim : M. Pascal CONAN, Maître de conférences  
 Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV  
 Sections : 19, 30, 29

**Instituts de rattachement : CNRS Biologie (INSB), CNRS Écologie & environnement (INEE)***Délégation Paris-Centre*

UAR n° 2209

Intitulé : European Marine Biological Resource Centre - France (EMBRC France)

Directeur : M. Alexander MC DOUGALL, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 22, 23

**Instituts de rattachement : CNRS Sciences informatiques (INS2I), CNRS Mathématiques (INSMI)***Délégation Ile-de-France Villejuif*

FR n° 3734

Intitulé : Fédération MathSTIC (MathSTIC)

Directeur : M. Roberto WOLFLER-CALVO, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, UNIV SORBONNE PARIS NORD

Sections : 6, 41, 7

**Instituts de rattachement : CNRS Écologie & environnement (INEE), CNRS Biologie (INSB)***Délégation Occitanie Est*

UAR n° 3579

Intitulé : Laboratoire de biodiversité et biotechnologies microbiennes (LBBM)

Directeur : M. Marcelino SUZUKI, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Didier STIEN, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Tutelles secondaires : PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE, UNIV PERPIGNAN VIA DOMITIA

Sections : 30, 16, 29

**Institut de rattachement : CNRS Biologie (INSB)***Délégation Ile-de-France Villejuif*

EMR n° 3649

Intitulé : Pharmacologie et Thérapies des Addictions

Directrice : Mme Florence NOBLE, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSERM, UNIV PARIS CITE

Section : 28

EMR n° 8252

Intitulé : Centre de recherche sur l'inflammation (CRI)

Directeur : M. Renato MONTEIRO, Professeur des universités - Praticien hospitalier

Tutelles principales : CNRS, INSERM, UNIV PARIS CITE

Sections : 27, 24

UAR n° 2009

Intitulé : BIOMEDTECH Facilities

Directrice : Mme Evelynne BENDIRDJIAN, Directrice de recherche

Directrice adjointe : Mme Corinne SAGNE, Chargée de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSERM, UNIV PARIS CITE

Sections : 20, 25

UAR n° 3633

Intitulé : Structure Fédérative de Recherche Necker

Directeur : M. Vincent GOFFIN, Directeur de recherche associé décret d'avance

Tutelles principales : CNRS, INSERM, UNIV PARIS CITE

Tutelle secondaire : ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS

Section : 27

#### *Délégation Occitanie Est*

FR n° 3724

Intitulé : Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer (OOB)

Directeur : M. Yves DESDEVISES, Professeur agrégé

Directeur adjoint : M. Franck LARTAUD, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 22, 19, 30

#### *Délégation Paris-Centre*

EMR n° 8228

Intitulé : Métabolisme et physiologie rénale

Directeur : M. Gilles CRAMBERT, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSERM, SORBONNE UNIV, UNIV PARIS CITE

Section : 24

EMR n° 8255

Intitulé : Centre d'Immunologie et de Maladies Infectieuses (CIMI)

Directeur : M. Christophe COMBADIÈRE, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSERM, SORBONNE UNIV

Section : 27

FR n° 3631

Intitulé : Institut de biologie Paris-Seine (IBPS)

Directrice : Mme Sylvie SCHNEIDER-MAUNOURY, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 22, 21, 24, 25

UAR n° 3332

Intitulé : Relais d'information sur les sciences de la cognition (RISC)

Directeur : M. Vincent ROGER DE GARDELLE, Chargé de recherche

Tutelles principales : CNRS, ENS - PSL

Section : 26

**Institut de rattachement : CNRS Chimie (INC)***Délégation Alsace*

UAR n° 2003

Intitulé : UAR Institut Carnot MICA (MICA)

Directeur : M. Lionel LIMOUSY, Professeur des universités

Tutelles principales : AERIAL, ASS DEVELOP METHODES TECH HOLOGRAPHIQUES, CENTRE RECHERCHE MECA APPLIQUEE TEXTILE, CNRS, CRITT MATERIAUX ALSACE, CRITT MATERIAUX ET TRAITEMENT DE SURFACE, HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG, INSTITUT FRANCAIS TEXTILE &amp; HABILLEMENT, IREPA LASER, ISL, RITTMO, UNIV HAUTE-ALSACE, UNIV REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE, UNIV STRASBOURG

Section : 15

*Délégation Ile-de-France Villejuif*

FR n° 2046

Intitulé : Fédération de Chimie de l'Université Paris (Féd-CUP)

Directeur : M. Marc ROBERT, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Patricia BUSCA, Maîtresse de conférences

Directeur adjoint : M. Laurent MICOUIN, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE

Sections : 13, 16, 12

UAR n° 3612

Intitulé : Plates-formes Mutualisées de l'Institut du Médicament (P-MIM)

Directrice : Mme Valérie BESSON, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : CHIMIE PARISTECH - PSL, CNRS, INSERM, IRD, UNIV PARIS CITE

Sections : 16, 28

*Délégation Paris-Centre*

FR n° 2482

Intitulé : Fédération de Chimie et Matériaux de Paris-Centre (FCMat)

Directeur : M. Xavier CARRIER, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, ESPCI PARIS - PSL, SORBONNE UNIV

Sections : 15, 11, 14

FR n° 2622

Intitulé : Institut Parisien de Chimie Physique et Théorique (IP2CT )

Directeur : M. François ROCHET, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Section : 13

FR n° 2769

Intitulé : Institut de Chimie Moléculaire de Paris Centre, Organique, Inorganique et Biologique

Directeur : M. Alejandro PEREZ LUNA, Directeur de recherche

Tutelles principales : CHIMIE PARISTECH - PSL, CNRS, ENS - PSL, ESPCI PARIS - PSL, SORBONNE UNIV

Sections : 12, 13, 14, 16, 11

FR n° 3615

Intitulé : Fédération de Physico-Chimie Analytique et Biologique (PCAB)

Directeur : M. Ludovic JULLIEN, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, COLLEGE DE FRANCE, ENS - PSL, SORBONNE UNIV

Sections : 16, 13, 11, 51

UAR n° 3750

Intitulé : Unité mixte de service pour la plateforme technologique de l'IPGG

Directeur : M. Bertrand CINQUIN, Ingénieur de recherche

Tutelles principales : CHIMIE PARISTECH - PSL, CNRS, ENS - PSL, ESPCI PARIS - PSL, INSTITUT CURIE

Section : 11

### **Institut de rattachement : CNRS Ingénierie (INSIS)**

#### *Délégation Alpes*

FR n° 3344

Intitulé : Fédération de Recherche sur l'Energie Solaire (FédESol)

Directeur : M. Christophe MENEZO, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Stéphanie GIROUX, Maîtresse de conférences

Directrice adjointe : Mme Françoise MASSINES, Directrice de recherche

Tutelles principales : AIX-MARSEILLE UNIV, ARTS ET METIERS SCIENCES ET TECHNOLOGIES, BORDEAUX INP, CHIMIE PARISTECH - PSL, CIRAD, CNRS, COMUE UNIV DE LYON, CPE LYON, ECOLE CENTRALE DE LYON, ECOLE CENTRALE DE NANTES, ECOLE DES PONTS PARISTECH, ECOLE NATIONALE SUP ARCHITECTURE NANTES, ECOLE POLYTECHNIQUE, EDF, ENGEES, IMT ATLANTIQUE - INSTITUT MINES-TELECOM, IMT MINES ALBI - INSTITUT MINES-TELECOM, INSA LYON, INSA STRASBOURG, NANTES UNIV, ONIRIS NANTES, SORBONNE UNIV, UNIV BORDEAUX, UNIV BRETAGNE OCCIDENTALE, UNIV CLERMONT AUVERGNE, UNIV GRENOBLE ALPES, UNIV LIMOGES, UNIV LORRAINE, UNIV PARIS-SACLAY, UNIV SAVOIE MONT BLANC, UNIV STRASBOURG, UNIV TOULON, UNIV VERSAILLES ST-QUENTIN, UNIVERSITE DE SHERBROOKE

Sections : 10, 8, 14

#### *Délégation Ile-de-France Meudon*

FR n° 2609

Intitulé : Fédération Francilienne de Mécanique - matériaux, structures, procédés (F2M-msp)

Directeur : M. Olivier CASTELNAU, Directeur de recherche

Tutelles principales : ARTS ET METIERS SCIENCES ET TECHNOLOGIES, CEA, CNAM, CNRS, ECOLE DES PONTS PARISTECH, ECOLE POLYTECHNIQUE, EDF, ENSTA PARIS, MINES PARIS - PSL, ONERA, SORBONNE UNIV, UNIV GUSTAVE EIFFEL, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE, UNIV PARIS-SACLAY

Sections : 9, 5

#### *Délégation Ile-de-France Villejuif*

FR n° 3616

Intitulé : Imagerie X en ostéo-articulaire pour la recherche (IMOSAR)

Directrice par intérim : Mme Delphine LOGEART-AVRAMOGLOU, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE

Sections : 28, 9

**Institut de rattachement : CNRS Mathématiques (INSMI)***Délégation Paris-Centre*

UAR n° 839

Intitulé : Institut Henri Poincaré (IHP)

Directrice : Mme Sylvie BENZONI, Professeure des universités

Directeur adjoint : M. Dominique MOUHANNA, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 41, 2

**Institut de rattachement : CNRS Nucléaire & particules (IN2P3)***Délégation Paris-Centre*

UAR n° 6425

Intitulé : Musée et archives de l'institut du radium Pierre et Marie Curie, Frédéric et Irène Joliot (Musée Curie)

Directeur : M. Renaud HUYNH, Ingénieur de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSTITUT CURIE

Section : 1

**Institut de rattachement : CNRS Physique (INP)***Délégation Paris-Centre*

FR n° 2687

Intitulé : Fédération de recherche : Interactions fondamentales (FRIF)

Directeur par intérim : M. Benjamin FUKS, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, ENS - PSL, SORBONNE UNIV, UNIV PARIS CITE

Sections : 2, 1

UAR n° 3573

Intitulé : Jeunes équipes de l'Institut de Physique du Collège de France (JEIP)

Directeur : M. Michel BRUNE, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, COLLEGE DE FRANCE

Tutelle secondaire : ENS - PSL

Sections : 4, 3, 2, 5

**Institut de rattachement : CNRS Sciences humaines & sociales (INSHS)***Délégation Ile-de-France Meudon*

FR n° 2006

Intitulé : Fédération de Recherche pour les Sciences Sociales des Comportements Humains (S2CH)

Directeur : M. Jean-Christophe VERGNAUD, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV PANTHEON-SORBONNE, UNIV PARIS NANTERRE

Section : 37

UAR n° 3103

Intitulé : L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils (In Visu)

Directeur : M. Manuel CHARPY, Chargé de recherche

Tutelles principales : CNRS, INHA

Section : 33

FR n° 2007

Intitulé : Collège international des sciences territoriales (CIST)

Directeur : M. Claude GRASLAND, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme France GUERIN-PACE, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : CNRS, EHESS, INALCO, INSTITUT NATIONAL ETUDES DEMOGRAPHIQUES, IRD, UNIV CAEN NORMANDIE, UNIV GRENOBLE ALPES, UNIV LE HAVRE NORMANDIE, UNIV LILLE, UNIV PANTHEON-SORBONNE, UNIV PARIS CITE, UNIV PARIS NANTERRE, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE, UNIV POITIERS, UNIV ROUEN NORMANDIE, UNIV TOURS

Section : 39

UAR n° 828

Intitulé : Centre de données socio-politiques (CDSP)

Directeur par intérim : M. Emiliano GROSSMAN, Professeur associé

Tutelles principales : CNRS, SCIENCES PO PARIS

Section : 40

UAR n° 2414

Intitulé : Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement du territoire européen (RIATE)

Directeur : M. Renaud LE GOIX, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, UNIV PARIS CITE

Section : 39

UAR n° 3603

Intitulé : Structuration et Internationalisation des SHS (SISHS)

Directrice : Mme Myriam DANON-SZMYDT, Ingénieure de recherche

Tutelles principales : CNRS, FONDATION MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME

Sections : 37, 33, 36

UAR n° 3726

Intitulé : Centre pour Les humanités numériques et l'histoire de la justice (CLAMOR)

Directeur : M. Marc RENNEVILLE, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, MINISTERE DE LA JUSTICE

Tutelle secondaire : ARCHIVES NATIONALES

Sections : 33, 53

### Délégation Paris-Centre

UAR n° 2409

Intitulé : Centre de Documentation de l'Institut des Civilisations du Collège de France

Directrice par intérim : Mme Vincine PIRENNE-DELFORGE, Professeure des universités

Tutelles principales : CNRS, COLLEGE DE FRANCE

Section : 33

UAR n° 2500

Intitulé : Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman (IISMM)

Directeur par intérim : M. Philippe PETRIAT, Maître de conférences

Directeur adjoint par intérim : M. Mathieu TERRIER, Chargé de recherche

Tutelles principales : CNRS, EHESS

Section : 33

UAR n° 3224

Intitulé : Centre de Recherche sur la Conservation (CRC)

Directrice : Mme Christine ANDRAUD, Professeure des universités

Directrice adjointe : Mme Marie-Angélique LANGUILLE, Ingénieure de recherche

Tutelles principales : CNRS, MINISTERE DE LA CULTURE, MNHN

Section : 32

UAR n° 3608

Intitulé : République des savoirs : Lettres, Sciences, Philosophie (RDS)

Directrice par intérim : Mme Helene AJI, Professeure des universités

Tutelles principales : CNRS, COLLEGE DE FRANCE, ENS - PSL

Section : 35

UAR n° 3610

Intitulé : Centre d'archives en philosophie, histoire et édition des sciences (CAPHÉS)

Directeur : M. Mathias GIREL, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, ENS - PSL

Section : 35

### *Délégation Paris-Normandie*

UAR n° 3137

Intitulé : Centre français d'études éthiopiennes à Addis Abeba (CFEE)

Directeur : M. Jean-Nicolas BACH, Directeur de recherche contractuel

Tutelles principales : CNRS, MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES - MEAE

Sections : 33, 32, 40, 31

UAR n° 3330

Intitulé : Savoirs et Mondes Indiens

Directrice : Mme Blandine RIPERT, Chargée de recherche

Directrice adjointe : Mme Odile HENRY, Professeure des universités

Tutelles principales : CNRS, MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES - MEAE

Sections : 35, 37, 39, 36

UAR n° 3331

Intitulé : Asie Orientale

Directeur : M. Thomas GARCIN, Maître de conférences

Directeur adjoint : M. Benjamin TAUNAY, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES - MEAE

Sections : 35, 37, 39, 38, 40, 33

UAR n° 3336

Intitulé : Afrique au Sud du Sahara

Directrice : Mme Clélia CORET, Chargée de recherche contractuelle

Directrice adjointe par intérim : Mme Annael LE POULLENNEC, Chargée de recherche contractuelle

Directrice adjointe par intérim : Mme Severine MARCHI, Ingénieure de recherche

Directrice adjointe : Mme Barbara MOROVITCH, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : CNRS, MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES - MEAE

Sections : 39, 36, 32, 40, 34

UAR n° 3337

Intitulé : Amérique Latine

Directrice : Mme Maya COLLOMBON, Maîtresse de conférences

Directrice adjointe : Mme Irene FAVIER, Directrice de recherche associée à temps partiel

Tutelles principales : CNRS, MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES - MEAE, UNIV PARIS CITE

Sections : 35, 33, 32, 34, 36

**Institut de rattachement : CNRS Sciences informatiques (INS2I)***Délégation Ile-de-France Villejuif*

FR n° 3640

Intitulé : Paris Centre for Quantum Computing (PCQC)

Directeur : M. Iordanis KERENIDIS, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Eleni DIAMANTI, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV, UNIV PARIS CITE

Sections : 6, 7, 41, 8

*Délégation Paris-Normandie*

IRL n° 2005

Intitulé : French-Israeli Laboratory on Foundations of Computer Science (FILOFOCS)

Directeur : M. Yishay MANSOUR, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Adi ROSEN, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, INSTITUT WEIZMANN DES SCIENCES, UNIV PARIS CITE, UNIVERSITE TEL AVIV, UNIVERSITÉ HÉBRAÏQUE DE JÉRUSALEM

Section : 6

**Institut de rattachement : CNRS Terre & Univers (INSU)***Délégation Centre Limousin Poitou Charente*

UAR n° 704

Intitulé : Observatoire Radioastronomique de Nançay (ORN)

Directeur : M. Stephane CORBEL, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Christophe TAFFOUREAU, Ingénieur de recherche

Directeur adjoint : M. Philippe ZARKA, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, OBSERVATOIRE DE PARIS - PSL, UNIV ORLEANS

Section : 17

*Délégation Côte d'Azur*

FR n° 3761

Intitulé : Institut de la Mer de Villefranche (IMEV)

Directrice : Mme Elisabeth CHRISTIANS, Professeure des universités

Directrice adjointe : Mme Nathalie VIGIER, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 19, 30, 23

*Délégation Ile-de-France Villejuif*

UAR n° 3454

Intitulé : UAR-Institut de physique du globe de Paris (IPGP-UAR)

Directeur : M. Marc CHAUSSIDON, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Anne LE FRIANT, Directrice de recherche

Tutelles principales : CNRS, INST PHYSIQUE DU GLOBE DE PARIS

Sections : 18, 30

*Délégation Paris-Centre*

UAR n° 2201

Intitulé : Observatoire de Paris (OBS. PARIS)

Directrice : Mme Fabienne CASOLI, Astronome

Directrice adjointe : Mme Sophie MAIBORODA, Présidente/Directrice

Tutelles principales : CNRS, OBSERVATOIRE DE PARIS - PSL

Section : 17

UAR n° 3455

Intitulé : Observatoire des sciences de l'Univers Paris-Centre Ecce Terra (ECCE TERRA)

Directeur : M. Loïc SEGALEN, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, INRAE, IRD, MNHN, SORBONNE UNIV

Sections : 30, 18, 19

**Institut de rattachement : CNRS Écologie & environnement (INEE)***Délégation Bretagne et Pays de la Loire*

FR n° 2424

Intitulé : Station biologique de Roscoff (SBR)

Directrice : Mme Catherine BOYEN, Directrice de recherche

Directeur adjoint : M. Eric THIEBAUT, Professeur des universités

Tutelles principales : CNRS, SORBONNE UNIV

Sections : 29, 16, 19, 23, 22

*Délégation Occitanie Est*

UAR n° 3278

Intitulé : Centre de recherche insulaire et observatoire de l'environnement (CRIOBE)

Directeur : M. Pierre SASAL, Chargé de recherche

Directeur adjoint : M. Nicolas INGUIMBERT, Professeur

Tutelles principales : CNRS, EPHE - PSL, UNIV PERPIGNAN VIA DOMITIA

Sections : 29, 30

*Délégation Paris-Centre*

FR n° 3020

Intitulé : Fédération Ile de France de recherche sur l'environnement (FIRE)

Directeur : M. Christian MOUGIN, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Laurence LESTEL, Directrice de recherche

Directeur adjoint : M. Naoise NUNAN, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Laurent PALKA, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, ECOLE DES PONTS PARISTECH, ENS - PSL, EPHE - PSL, INRAE, IRD, MINES PARIS - PSL, MNHN, SORBONNE UNIV, UNIV ANTILLES, UNIV CAEN NORMANDIE, UNIV GUYANE, UNIV PANTHEON-SORBONNE, UNIV PARIS CITE, UNIV PARIS NANTERRE, UNIV PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE, UNIV PARIS-SACLAY

Section : 30

UAR n° 2700

Intitulé : Acquisition et Analyse de Données pour l'histoire naturelle (2AD)

Directrice : Mme Claire Marie GACHON, Professeure

Directeur adjoint par intérim : M. Nicolas BUISINE, Maître de conférences

Tutelles principales : CNRS, MNHN

Section : 29

UAR n° 3194

Intitulé : Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron IleDeFrance (CEREEP)

Directeur : M. Samuel ABIVEN, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Jean-François LE GALLIARD, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, ENS - PSL

Sections : 29, 30

UAR n° 3468

Intitulé : Bases de données sur la Biodiversité, Ecologie, Environnement et Sociétés (BBEES)

Directrice : Mme Cécile CALLOU, Maîtresse de conférences

Tutelles principales : CNRS, MNHN

Sections : 31, 30, 29

**Art. 3.** - Est prorogée pour une durée de deux ans à compter du 1er janvier 2024, dans un intérêt de service, l'unité suivante, sous réserve de la conclusion de l'avenant à la convention correspondante :

**Institut de rattachement : CNRS Sciences humaines & sociales (INSHS)**

*Délégation Ile-de-France Meudon*

UAR n° 3258

Intitulé : Maison des sciences de l'Homme Paris Nord (MSHPN)

Directrice : Mme Anne SEDES, Professeure des universités

Directrice adjointe : Mme Marie JAISSON, Professeure des universités

Tutelles principales : CNRS, UNIV SORBONNE PARIS NORD, UNIV VINCENNES-SAINT-DENIS

Section : 36

**Art. 4.** - Le mandat des directeurs, des directrices, des directeurs adjoints, des directrices adjointes nommés par intérim et mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 1er janvier 2024 pour une durée d'un an.

**Art. 5.** - Le mandat des directeurs, des directrices, des directeurs adjoints, des directrices adjointes mentionnés aux articles 1, 2, 3 prend effet au 1er janvier 2024.

**Art. 6.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 22 décembre 2023

Le Président-Directeur général  
Antoine PETIT

**DEC235788DGDS**

**Décision portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7363 intitulée Sociétés, acteurs, gouvernement en Europe (UMR SAGE)**

**LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** l'accord des partenaires tutelles principales ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire et des autres instances consultatives compétentes de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

**Vu** les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition de la directrice de CNRS Sciences humaines & Sociales ;

**DÉCIDE :**

**Art. 1.** - Est renouvelée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 l'unité mixte de recherche suivante, sous réserve de la conclusion de l'avenant à la convention correspondante :

**Institut de rattachement : CNRS Sciences humaines & sociales (INSHS)**

*Délégation Alsace*

UMR n° 7363

Intitulé : Sociétés, acteurs, gouvernement en Europe (UMR SAGE)

Directrice par intérim : Mme Isabelle LABOULAIS, Professeure

Directrice adjointe par intérim : Mme Marine DE LASSALLE, Professeure

Directeur adjoint par intérim : M. Thierry RAMADIER, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV STRASBOURG

Sections : 40, 36, 39

Durée : 2 ans

**Art. 2.** - Le mandat du directeur, du directeur adjoint et de la directrice adjointe nommés par intérim et mentionnés à l'article 1 prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée de 8 mois.

**Art. 3.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 22 décembre 2023

Le Président-Directeur général  
Antoine PETIT

**DEC235791DGDS**

**Décision portant renouvellement de l'unité d'appui et de recherche intitulée Singapore partnership with Cnrs for excellence in science (SPICES) – UAR2001**

**LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** l'avis du Conseil de laboratoire ;

**DÉCIDE :**

**Art. 1.** - Est renouvelée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'unité d'appui et de recherche suivante :

**Entité de rattachement : Direction générale déléguée à la Science (DGDS)**

*Délégation Paris-Normandie*

UAR n° 2001

Intitulé : Singapore partnership with Cnrs for excellence in science (SPICES)

Directeur : M. Dominique BAILLARGEAT, Professeur des universités

Tutelle principale : CNRS

Section : 50

Mission : Unité d'affectation des personnels participant pour de longues durées aux projets collaboratifs développés par CNRS@CREATE.

Durée : 5 ans

**Art. 2.** - Le mandat du directeur mentionné à l'article 1 prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour la durée de l'unité d'appui et de recherche.

**Art. 3.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 22 décembre 2023

Le Président-Directeur général  
Antoine PETIT

**DEC235793DGDS**

**Décision portant renouvellement de l'unité d'appui et de recherche intitulée Institut de l'information scientifique et technique (INIST) – UAR76**

**LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** l'avis du Conseil de laboratoire

**Sur** proposition de la directrice de la Direction des données ouvertes de la recherche

**DÉCIDE :**

**Art. 1.** - Est renouvelée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'unité d'appui et de recherche suivante :

**Entité de rattachement : Direction des données ouvertes de la recherche**

*Délégation Centre Est*

UAR n° 76

Intitulé : Institut de l'information scientifique et technique (INIST)

Directrice : Mme Claire FRANCOIS, Ingénieure de recherche

Tutelle principale : CNRS

Section : 50

Mission : Faciliter l'accès aux résultats issus des différents champs de la recherche mondiale, valoriser la production scientifique et accompagner les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR).

Durée : 5 ans

**Art. 2.** - Le mandat de la directrice mentionnée à l'article 1 prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour la durée de l'unité d'appui et de recherche.

**Art. 3.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 22 décembre 2023

Le Président-Directeur général  
Antoine PETIT

DEC235288INP

**Décision portant création de l'international research laboratory [IRL8023] intitulée French-American Center for Theoretical Science (FACTS)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** l'accord du partenaire University of California Santa Barbara (UCSB) ;

**Vu** l'avis émis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis du directeur ou directrice de l'institut de physique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Création**

Est créée, à compter du 01/11/23, l'international research laboratory French-American Center for Theoretical Science (FACTS) pour une durée de 5 ans, sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante ;

Tutelles principales : CNRS, University of California Santa Barbara (UCSB)

Institut de rattachement : Institut de physique

Délégation : Paris-Normandie

Section principale : 02

**Article 2 : Nomination**

Mme Lucile Savary, chargée de recherche de classe normale CNRS, est nommée directrice de cette unité internationale de recherche pour la durée fixée à l'article 1<sup>er</sup>.

M. Boris Shraiman, professeur des universités à University of California Santa Barbara (UCSB), est nommé directeur adjoint de cette unité internationale de recherche pour la durée fixée à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 novembre 2023

Le président-directeur général  
Antoine Petit



**DEC235746DR04**

**Décision relative au tarif des prestations de l'unité UMR9198 intitulée « Institut de biologie intégrative de la cellule »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de M. Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

**Vu** la décision DEC220187DAJ du 10 février 2022 modifiée portant délégation de signature à M. Benoît FORÊT, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04) notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**Vu** la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditables pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

**DECIDE****Article 1<sup>er</sup> :**

Les tarifs des prestations de la plateforme Cryo Microscopie électronique structurale (CRYOEM) de l'UMR9198 intitulée « Institut de biologie intégrative de la cellule » sont fixés selon le barème joint en annexe.

Ces tarifs font l'objet d'un dossier d'instruction auditable, validé le 21 décembre 2023.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 21 décembre 2023.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21 décembre 2023

Pour le président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Benoît FORÊT

<b>Laboratoire</b>	<b>Institut de Biologie Intégrative de la Cellule - I2BC</b>
<b>Plateforme</b>	<b>Plateforme CRYOEM</b>

<b>Prestation proposée</b>	<b>Microscope 200kv + camera K2 Summit</b>	<b>Microscope Tecnai Spirit 120kv (FEI) + camera K2 Base</b>	<b>Vitrification d'échantillons avec Vitrobot Mark IV (FEI)</b>
<b>PROPOSITION DE PRIX DE VENTE EN EUROS (H.T)</b>			
<b>Tarif interne I2BC</b>	210,00 €	34,00 €	10,00 €
<b>Tarif académique</b>	311,00 €	42,00 €	27,00 €
<b>Tarif industriel et académique étranger</b>	1 116,00 €	102,00 €	142,00 €

DEC234685DR05

**Décision relative au tarif des produits de l'UAR3225 intitulée MSH Mondes**

LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC213587DAJ en date du 06 décembre 2021 portant nomination de Mme Catherine LARROCHE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription de Meudon;

**Vu** la décision n° DEC213588DAJ en date du 15 décembre 2021 donnant délégation de signature à Mme Catherine LARROCHE déléguée régionale pour la circonscription de Meudon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UAR3225 intitulée MSH Mondes concernant le MEB sont fixés selon le barème joint en annexe 1.

**Article 2 :**

Ce tarif prend effet à compter du 01/08/2023

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS<sup>1</sup>.

Fait à Meudon, le 28/06/2023

Pour le président et par délégation,  
la déléguée régionale  
Catherine LARROCHE



Pour le Président-Directeur Général du CNRS  
et par délégation  
La Déléguée régionale Ile-de-France Meudon

Catherine LARROCHE

## Annexe 1

<b>Clients internes CNRS et clients partenaires</b>	
<b>MEB</b>	
Coût de la prestation HT	52,21
<b>MEB + Microscopie corrélative assisté par la technicienne</b>	
Coût de la prestation HT	85,48

<b>Clients externes privés et clients externes académiques</b>	
<b>MEB</b>	
Coût de la prestation HT	113,32
<b>MEB + Microscopie corrélative</b>	
Coût de la prestation HT	187,94



DEC235615DR08

**Décision relative aux tarifs des prestations/produits de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation - CEMHTI »****LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC181660DAJ en date du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic HAMON aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou Charente ;

Vu la décision n° DEC220191DAJ en date du 10 février 2022 modifiée donnant délégation de signature à M. Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou Charente notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditable pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

DECIDE:

**Article 1er**

Les tarifs des prestations de la plateforme RMN 850MHz de l'UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation - CEMHTI » sont fixés comme suit :

Nature des prestations

1) Journée d'utilisation du spectromètre RMN 850 MHz	
Client externe privé	Tarif € H.T. : 1 750,00
Client laboratoire académique	Tarif € H.T. : 764,00
Client laboratoire CNRS	Tarif € H.T. : 244,00
Client laboratoire CNRS dans le cadre de projet ANR	Tarif € H.T. : 244,00

**Article 2**

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/10/2022.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 10/11/2023.

Pour le Président-Directeur Général et par délégation  
Le Délégué Régional  
Ludovic HAMON





*Délégation Alsace*

DEC235736DR10

**Décision relative au tarif des prestations de la Plateforme Pétrologie, Minéralogie, Caractérisation et Imagerie (PEMCI/MICROS) relevant de l'Unité Mixte de Recherche UMR7063 intitulée Institut Terre et Environnement de Strasbourg (ITES)**

**LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC222919DAJ en date du 16 décembre 2022 portant nomination de M. Géraud Delorme aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

**Vu** la décision n°DEC222920DAJ en date du 16 décembre 2022 donnant délégation de signature à M. Géraud DELORME, délégué régional pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**Vu** la note n° DSFIM-SBOR-2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditables pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

**Vu** la note n° DSFIM-SBOR-2022-12 en date du 17 mars 2022 relative à la certification des coûts de cotuelles pris en compte dans les tarifications auditables ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des prestations réalisées par la Plateforme Pétrologie, Minéralogie, Caractérisation et Imagerie (PEMCI/MICROS) relevant de l'unité mixte de recherche UMR7063 L'Institut Terre et Environnement de Strasbourg (ITES) sont fixés comme suit :

Code article	Nature des prestations de la plateforme PEMCI/MICROS	Tarif HT € par heure
<b>1. Analyse MICROS</b>		
10805	Clients internes	31,37 €
10806	Clients partenaires	31,37 €
10807	Clients externes académiques	144,20 €
10808	Clients privés	250,00 €

## Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## Article 3

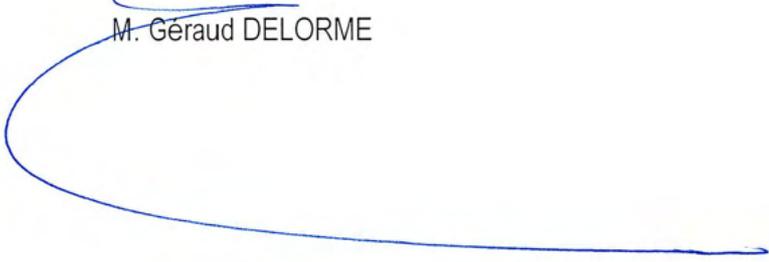
La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 21 décembre 2023

Pour le Président-Directeur Général et par délégation

Le délégué régional

M. Géraud DELORME



## **DEC234276 DR12**

**Décision portant nomination du régisseur et du mandataire suppléant auprès de la régie d'avances du Laboratoire de neurosciences cognitives (LNC)-UMR7291.**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu**, le code pénal, notamment l'article 432-10,

**Vu**, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

**Vu**, le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190,

**Vu**, le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

**Vu**, le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 modifié relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

**Vu**, l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

**Vu**, l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les ordonnateurs d'organismes publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et de recettes,

**Vu**, l'arrêté du 10 février 2023 relatif aux régies du Centre national de la recherche scientifique instituées en France et à l'étranger,

**Vu**, la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS,

**Vu**, la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux,

**Vu**, la décision n° DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 portant nomination de Mme Aurélie Philippe aux fonctions de Déléguée régionale pour la circonscription de Provence et Corse,

**Vu**, la décision n° DEC234275 instituant la régie d'avances de l'UMR7291- Laboratoire de neurosciences cognitives (LNC).

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Mme Liliane Borel directrice de recherche CNRS est nommée régisseur de la régie d'avances du Laboratoire de neurosciences cognitives (LNC) - UMR7291- avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans la décision de création de celle-ci.

**Article 2**

Mr Jean Marc Aimonetti est nommé mandataire suppléant de Mme Liliane Borel.

La suppléance s'exerce afin d'assurer le remplacement du régisseur pour l'ensemble des opérations de la régie (en cas d'absence du régisseur titulaire) pour une durée ne pouvant excéder deux mois.

Une remise de service est organisée entre le mandataire suppléant et le régisseur à chaque départ et retour dans le service.

**Article 3**

I. Le régisseur ne perçoit pas d'indemnité de maniement de fonds.

**Article 4**

Le régisseur et le mandataire suppléant ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites judiciaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal.

**Article 5**

- I. Le régisseur peut être assisté d'autres mandataires lorsque le fonctionnement de la régie l'impose et que l'acte constitutif de la régie le prévoit.
- II. Les mandataires sont désignés par le régisseur après autorisation de l'ordonnateur. Ils sont chargés d'effectuer les opérations qui leur sont confiées par mandat par le régisseur. L'agent comptable secondaire est destinataire d'une copie des mandats délivrés.
- III. Ces mandataires ne perçoivent pas d'indemnité.

**Article 6 - Dispositions finales**

- I. La Déléguée régionale et l'Agent comptable secondaire de la Délégation de Provence et Corse sont chargés de l'exécution de la présente décision.
- II. La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.



Fait à Marseille, le 16/06/2023

La Déléguée régionale,

Pour agrément, l'Agent comptable secondaire

Vu, l'Agent comptable principal

Pour acceptation,  
Le régisseur

Pour acceptation,  
Le mandataire suppléant



## **DEC234275 DR12**

### **Décision portant institution d'une régie d'avances auprès du Laboratoire de neurosciences cognitives (LNC) - UMR7291.**

#### **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu**, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

**Vu**, le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190,

**Vu**, le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

**Vu**, le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 modifié relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

**Vu**, l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

**Vu**, l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques,

**Vu**, l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les ordonnateurs d'organismes publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et de recettes,

**Vu**, l'arrêté du 10 février 2023 relatif aux régies du Centre national de la recherche scientifique instituées en France et à l'étranger

**Vu**, la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS,

**Vu**, la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux,

**Vu**, la décision n° DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 portant nomination de Mme Aurélie Philippe aux fonctions de Déléguée régionale pour la circonscription de Provence et Corse,

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup> - Institution de la régie**

- I. Il est institué auprès du Laboratoire de neurosciences cognitives (LNC) - UMR7291 une régie d'avance permanente à compter de la date de signature de la présente décision.
- II. Cette régie est installée au LNC, 3 place Victor Hugo, 13331 Marseille Cedex 03
- III. Le régisseur doit tenir une comptabilité générale qui fait apparaître et permet de justifier à tout moment de la situation de l'avance reçue, des dépenses réalisées et des disponibilités

**Article 2 - Dépenses réglées par l'intermédiaire de la régie**

- I. Le régisseur est habilité à payer les dépenses suivantes : Indemnisation des participants aux expérimentations dans le cadre des projets de recherche suivants :
  - « La proprioception dans le ressenti corporel chez les personnes non-voyantes. Comparaison entre appréciation subjective par un questionnaire et objective avec l'acuité proprioceptive »
  - « Ressenti corporel. Développement d'un questionnaire, validation, relation avec l'acuité proprioceptive (ReCorQuest) »
  - « Optimiser les informations proprioceptives musculaires pour améliorer le contrôle postural ».

Ces projets s'inscrivent dans le cadre de la lettre de demande d'ouverture d'une régie à l'attention de l'Agent Comptable, portés par la responsable scientifique.

- II. Le montant maximal des dépenses susceptibles d'être payées par l'intermédiaire de cette régie est fixé à 1250 € par opération.

**Article 3 - Modes de paiement**

- I. Le régisseur ouvre un compte de dépôt de fonds au Trésor.
- II. Le régisseur effectue le paiement des dépenses par : Numéraire (dans la limite de 300€) ; chèque ; virement.

**Article 4 - Montant de l'avance**

Le montant prévisible des dépenses annuelles à payer par le régisseur est de 5 000€.

Par conséquent, le montant de l'avance au régisseur s'élève à 1250€.

**Article 5 - Pièces justificatives**

Les pièces justificatives des dépenses payées par le régisseur sont remises à l'agent comptable secondaire au maximum dans un délai d'un mois à compter de la date de paiement.



### **Article 6 - Indemnité de manquement de fonds**

Le régisseur peut percevoir une indemnité de manquement de fonds dans les conditions fixées par l'article 4 du décret n° 2019-798 du 26/07/2019.

### **Article 7 - Désignation du régisseur et des mandataires**

Le régisseur et un mandataire suppléant sont désignés par la déléguée régionale après agrément de l'agent comptable secondaire assignataire.

Le régisseur peut être assisté d'autres mandataires lorsque le fonctionnement de la régie l'impose. Les mandataires sont désignés par le régisseur après autorisation de l'ordonnateur.

### **Article 8 - Dispositions finales**

I. La Déléguée régionale et l'Agent comptable secondaire de la Délégation de Provence et Corse sont chargés de l'exécution de la présente décision.

II. La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 16/06/2023

La Déléguée régionale,

Avis conforme de l'Agent comptable secondaire

Vu, l'Agent comptable principal



**DEC235730DR12****Décision relative aux tarifs des prestations du CEREGE - UMR7330, pour le laboratoire LN2C, intitulée mesure et préparation de cibles d'Aluminium ou de Béryllium par spectrométrie de masse par accélérateur ASTERisques.****LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC213808DAJ en date du 16 Décembre 2021 portant nomination de Mme Aurélie Philippe aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC220194DAJ en date du 10 Février 2022 donnant délégation de signature à Mme Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditable pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

DECIDE:

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs **d'une mesure** d'Aluminium ou de Béryllium par spectrométrie de masse par accélérateur ASTERisques par le laboratoire LN2C du CEREGE - UMR7330, sont fixés selon le barème ci-dessous :

<b>Typologie Clients</b>	<b>Tarif HT</b>
Clients privés	328,05€
Clients externes académiques	102,20€
Clients partenaires	97,51€
Clients internes	97,51€

**Article 2**

Les tarifs de **la préparation d'une cible** de mesure d'Aluminium ou de Béryllium par spectrométrie de masse par accélérateur ASTERisques par le laboratoire LN2C du CEREGE - UMR7330, sont fixés selon le barème ci-dessous :

<b>Typologie Clients</b>	<b>Tarif HT</b>
Clients privés	139,13€
Clients externes académiques	130,03€



Clients partenaires	124,76€
Clients internes	124,76€

**Article 3**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 20 décembre 2023.

Pour le Président-directeur général et par délégation  
La Déléguée régionale  
Mme Aurélie Philippe



**DEC235731DR12****Décision relative aux tarifs des prestations du CEREGE - UMR7330, pour le laboratoire LN2C, intitulée mesure et préparation de cibles de chlore par spectrométrie de masse par accélérateur ASTERisques.****LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC213808DAJ en date du 16 Décembre 2021 portant nomination de Mme Aurélie Philippe aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC220194DAJ en date du 10 Février 2022 donnant délégation de signature à Mme Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditable pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

DECIDE:

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs d'une **mesure** de chlore par spectrométrie de masse par accélérateur ASTERisques par le laboratoire LN2C du CEREGE - UMR7330, sont fixés selon le barème ci-dessous :

<b>Typologie Clients</b>	<b>Tarif HT</b>
Clients privés	530,89€
Clients externes académiques	165,39€
Clients partenaires	118,84€
Clients internes	118,84€

**Article 2**

Les tarifs de la **préparation d'une cible** de mesure de chlore par spectrométrie de masse par accélérateur ASTERisques par le laboratoire LN2C du CEREGE - UMR7330, sont fixés selon le barème ci-dessous :

<b>Typologie Clients</b>	<b>Tarif HT</b>
Clients privés	404,74€
Clients externes académiques	378,26€



Clients partenaires	219,05€
Clients internes	219,05€

**Article 3**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 20 Décembre 2023.

Pour le Président-directeur général et par délégation  
La Déléguée régionale  
Mme Aurélie Philippe



DEC235335DR14

**Décision relative aux tarifs des prestations de la Plateforme Intégrée de Criblage de Toulouse (PICT) de l'UMR5089 intitulée Institut de Pharmacologie et de Biologie Structurale (IPBS)**

**LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC222188DAJ en date du 26 septembre 2022 portant nomination de M. Méré Jocelyn aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest;

Vu la décision n° DEC222189DAJ en date du 26 septembre 2022 donnant délégation de signature à M. Méré Jocelyn délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditable pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

DECIDE:

**Article 1er**

Les tarifs des prestations Biophysique, In Silico et Cristallographie de la Plateforme Intégrée de Criblage de Toulouse (PICT) de l'IPBS sont fixés selon le barème joint en annexe.

**Article 2**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 19 octobre 2023,

Pour le Président-Directeur Général et par délégation

Le Délégué Régional  
M. Méré





**Plateforme PICT - IPBS  
SYNTHÈSE TARIFAIRE**



Date d'effet: 01/01/2023

Prestation tarifée	Unité d'œuvre	TARIFS CLIENTS ACADÉMIQUES			TARIF CLIENTS PRIVÉS OU ÉTRANGERS ET PRESTATIONS DE SERVICES
		CNRS	PARTENAIRES*	AUTRES	
BIOPHYSIQUE	Heure	26,28	54,94	135,35	258,52
CRISTALLOGRAPHIE	Heure	65,47	76,29	120,07	450,26
IN SILICO	Heure	14,40	86,67	104,99	204,73

*Les montants sont exprimés en euros HT*

\* Sont définis comme académiques partenaires les établissements suivants :

Université Toulouse III - Paul Sabatier - UT3  
 Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement - INRAE  
 Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale - INSERM  
 Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse - INSA TOULOUSE  
 École Nationale Vétérinaire de Toulouse - ENVT  
 Institut National Polytechnique de Toulouse - INPT  
 Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse - CHU-T

**IPBS - BP64182 - SERVICE PICT - 205 route de Narbonne, 31077 Toulouse cedex 4**

DEC235797DR14

**Décision modifiant décision DEC235334DR14 relative aux tarifs de la prestation RMN de la Plateforme Intégrée de Criblage de Toulouse (PICT) de l'UMR5089 intitulée Institut de Pharmacologie et de Biologie Structurale (IPBS)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC142558DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué(e) régional(e) pour la circonscription Occitanie Ouest ;

**Vu** la décision n° DEC180339DAJ en date du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs de la prestation RMN réalisées par la Plateforme Intégrée de Criblage de Toulouse (PICT) de l'UMR5089 intitulée Institut de Pharmacologie et de Biologie Structurale (IPBS) sont fixés selon le barème joint en annexe, conformément à la réglementation de la DSFIM : DSFIM-SBOR-D 2014-46 du 3 juillet 2014.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.  
La grille tarifaire annexe est modifiée et susvisée comme suit à compter de cette date.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 29 Décembre 2023,

Pour le Président-Directeur Général et par délégation

Le Délégué Régional  
M. Méré





**Plateforme PICT - IPBS**  
**SYNTHÈSE TARIFAIRE**

Date d'effet: 01/01/2023

Prestation tarifée	Unité d'œuvre	TARIFS CLIENTS ACADÉMIQUES			TARIF CLIENTS PRIVÉS OU ÉTRANGERS ET PRESTATIONS DE SERVICES
		CNRS	PARTENAIRES*	AUTRES	
RMN	Heure	8,33	11,52	34,97	104,92

*Les montants sont exprimés en euros HT*

\* Sont définis comme académiques partenaires les établissements suivants :  
 Université Toulouse III - Paul Sabatier - UT3  
 Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement - INRAE  
 Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse - INSA TOULOUSE

DEC235334DR14

**Décision relative aux tarifs de la prestation RMN de la Plateforme Intégrée de Criblage de Toulouse (PICT) de l'UMR5089 intitulée Institut de Pharmacologie et de Biologie Structurale (IPBS)**

**LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC222188DAJ en date du 26 septembre 2022 portant nomination de M. Méré Jocelyn aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest;

Vu la décision n° DEC222189DAJ en date du 26 septembre 2022 donnant délégation de signature à M. Méré Jocelyn délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditable pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

DECIDE:

**Article 1er**

Les tarifs de la prestation RMN de la Plateforme Intégrée de Criblage de Toulouse (PICT) de l'IPBS sont fixés selon le barème joint en annexe

**Article 2**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La présente décision annule et remplace la DEC233900DR14 à compter de cette date.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 19 octobre 2023,

Pour le Président-Directeur Général et par délégation

Le Délégué Régional  
M. Méré





Plateforme PICT - IPBS  
SYNTHÈSE TARIFAIRE



Date d'effet: 01/01/2023

Prestation tarifée	Unité d'œuvre	TARIFS CLIENTS ACADÉMIQUES			TARIF CLIENTS PRIVÉS OU ÉTRANGERS ET PRESTATIONS DE SERVICES
		CNRS	PARTENAIRES*	AUTRES	
RMN	Heure	8,33	11,52	34,97	104,92

Les montants sont exprimés en euros HT

\* Sont définis comme académiques partenaires les établissements suivants :

Université Toulouse III - Paul Sabatier - UT3  
 Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement - INRAE  
 Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale - INSERM  
 Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse - INSA TOULOUSE  
 École Nationale Vétérinaire de Toulouse - ENVT  
 Institut National Polytechnique de Toulouse - INPT  
 Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse - CHU-T

## DEC234859DSFIM

**Décision acceptant la libéralité consentie par Madame Josette Louise ADDA**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu**, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

**Vu**, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

**Vu**, la délibération du conseil d'administration du 4 février 2010 modifiée, donnant délégation de pouvoir au président notamment en matière d'acceptation de legs ;

Considérant l'acte de dévolution successorale établi le 7 février 2023 par l'étude notariale SCP BESSE-MEUNIER-PICARD, en charge de la succession, aux termes duquel le CNRS est désigné légataire particulier;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Est acceptée la libéralité consentie par Madame Josette Louise ADDA

**Article 2** - La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Antoine Petit

## **DEC234916DRH**

### **Décision portant création et composition du Collège de déontologie du CNRS**

#### **Le Président-Directeur général,**

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles L. 531-1 à L. 531-17, R. 322-1 à R. 322-33 et R. 531-2 à R. 531-7 ;

**Vu** le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 modifié relatif au référent déontologue dans la fonction publique, notamment ses articles 5 et 6 ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC181748DAJ du 13 juillet 2018 modifiée relative au référent déontologue au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** - Il est institué au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) un Collège de déontologie, compétent pour exercer un contrôle interne de déontologie des demandes présentées par les agents publics du CNRS tendant au bénéfice de l'un des dispositifs relatifs à la participation des personnels de la recherche à la création d'entreprises et aux activités des entreprises existantes prévus par les articles L. 531-1 à L. 531-17 du code de la recherche.

**Article 2.** - Le Collège de déontologie du CNRS veille à garantir le respect des règles de déontologie des agents publics du CNRS afin de prévenir toute situation de conflits d'intérêts ou de prises illégales d'intérêts dans laquelle ces derniers pourraient se trouver à l'occasion de l'examen de ces demandes.

**Article 3.** - Le Collège de déontologie du CNRS est chargé de rendre un avis sur les demandes mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision, à l'autorité compétente qui statue sur ces demandes en application des dispositions de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article L. 531-14 du code de la recherche.

**Article 4.** - Le Collège de déontologie du CNRS est présidé par le référent déontologue du CNRS.

Outre son président, le Collège de déontologie du CNRS comprend :

- un expert de la valorisation de CNRS Innovation ;
- un chargé de valorisation de l'institut dont relève l'agent sur le plan scientifique ;
- des représentants de la direction des ressources humaines du CNRS ;
- le directeur de la sûreté du CNRS lorsque la situation le justifie.

Le secrétariat du Collège de déontologie du CNRS est assuré par le service conseil et expertise juridique de la direction des ressources humaines du CNRS.

**Article 5.-** Les règles de fonctionnement, les modalités et les formes des saisines ainsi que les délais et les formes des avis du Collège de déontologie du CNRS sont précisés dans une instruction publiée au bulletin officiel du CNRS.

**Article 6.-** Les séances du Collège de déontologie du CNRS ne sont pas publiques.

**Article 7.-** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **22 JAN. 2024**

Le Président-Directeur général

Antoine Petit

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line that curves into a large loop and then returns to the top, forming a stylized 'P' or similar shape.

## DEC235823DRH

### **Le Président,**

**Vu** le code général de la fonction publique, notamment ses articles L261-1 et L263-2 ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicable aux agents contractuels de l'Etat ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - Monsieur Antoine PETIT ;

**Vu** la décision DEC233876DRH du 20 février 2023 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents contractuels exerçant leurs fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC233877DRH du 20 février 2023 créant les commissions consultatives paritaires compétentes au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la délibération de la commission consultative paritaire compétente pour les agents CDD et CDI « pratique de la recherche » du 21 février 2023 ;

**Vu** la décision DEC233889DRH du 22 février 2023 relatif au règlement intérieur de la commission consultative paritaire compétente pour les agents CDD et CDI « pratique de la recherche » du CNRS ;

### **DECIDE**

#### **Article 1**

L'article 7 est ainsi modifié :

Le mot : « CAP » est remplacé par le mot : « CCP ».

#### **Article 2**

L'article 18 est ainsi modifié :

Le mot : « CAP » est remplacé par le mot : « CCP ».

#### **Article 3**

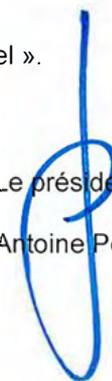
L'article 23 est ainsi modifié :

Le mot : « fonctionnaire » est remplacé par le mot : « contractuel ».

Fait à Paris, le 08 janvier 2024

Le président-directeur général

Antoine Petit



## **Règlement intérieur de la commission consultative paritaire n° 1 compétente pour les agents contractuels « pratique de la recherche » du CNRS**

### **Article 1**

Le présent règlement intérieur a pour objet de fixer, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, les conditions de travail de la commission consultative paritaire n° 1 (pratique de la recherche) compétente à l'égard des agents contractuels exerçant leurs fonctions au CNRS.

## **I. - CONVOCATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION**

### **Article 2**

La commission se réunit sur la convocation de son président.

### **Article 3**

Son président convoque les membres titulaires de la commission par voie électronique. Il en informe, le cas échéant, leur chef de service. Les convocations sont adressées aux membres titulaires de la commission quinze jours au moins avant la date de la réunion.

Tout membre titulaire de la commission qui ne peut pas répondre à la convocation doit en informer immédiatement le président.

S'il s'agit d'un représentant titulaire de l'administration, le président convoque alors l'un des représentants suppléants de l'administration.

S'il s'agit d'un représentant titulaire du personnel, le président convoque le premier suppléant proclamé élu au titre de la même liste que le représentant titulaire empêché. Si le suppléant ainsi convoqué avertit à son tour le président qu'il ne pourra pas assister aux travaux de la commission, ce dernier convoque s'il existe, le second suppléant proclamé élu au titre de la même liste.

Seuls les représentants convoqués dans les conditions mentionnées ci-dessus ont voix délibérative. Au début de la réunion, le président communique à la commission la liste des participants.

### **Article 4**

Les experts sont convoqués par le président de la commission, sur demande de l'administration ou des représentants du personnel, au moins quarante-huit heures avant l'ouverture de la réunion.

### **Article 5**

L'ordre du jour de chaque réunion de la commission est fixé par le président. Cet ordre du jour, accompagné autant que possible des documents qui s'y rapportent, est adressé aux membres de la commission en même temps que les convocations.

S'ils ne peuvent pas être transmis en même temps que les convocations et l'ordre du jour, les documents qui se rapportent à cet ordre du jour doivent être adressés aux membres de la commission au moins huit jours avant la date de la réunion.

Une procédure de consultation du dossier est organisée. Les modalités d'une telle consultation sont précisées dans les convocations.

## **II. - DEROULEMENT DES REUNIONS DE LA COMMISSION**

### **Article 6**

En cas d'urgence ou de circonstances particulières, et, dans ce dernier cas, sauf opposition de la majorité des membres représentants du personnel, le président de la commission peut décider que la réunion sera organisée par conférence audiovisuelle, dans les conditions fixées par l'article 32 bis du décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié. Lorsqu'il s'agit d'une commission réunie en matière disciplinaire, l'accord exprès du contractuel concerné est requis.

**CNRS**

Direction des ressources humaines  
3 rue Michel Ange  
75794 Paris Cedex 16

**Article 7**

Les trois quarts au moins des membres de la CCP doivent être présents lors de l'ouverture de la réunion. Lorsque ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle convocation est envoyée dans le délai maximum de huit jours aux membres de la commission qui siège alors valablement si la moitié de ses membres sont présents.

**Article 8**

Après avoir vérifié que le quorum est réuni, le président de la commission ouvre la réunion en rappelant les questions inscrites à l'ordre du jour.

**Article 9**

Le président est chargé de veiller à l'application des dispositions réglementaires auxquelles sont soumises les délibérations de la commission ainsi qu'à l'application du présent règlement intérieur. D'une façon plus générale, il est chargé d'assurer la bonne tenue et la discipline des réunions.

**Article 10**

Le secrétariat est assuré par un représentant de l'administration qui peut ne pas être membre de la commission.

**Article 11**

Le secrétaire adjoint est désigné par la commission conformément à la proposition émise par les représentants du personnel ayant voix délibérative. La désignation a lieu au début de chaque réunion de la commission et pour la seule durée de cette réunion. Ce secrétaire adjoint peut être soit un représentant du personnel ayant voix délibérative, soit un représentant suppléant du personnel assistant, en vertu des articles 20 et 21 de la de DEC233876DRH du 20 février 2023 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents contractuels exerçant leurs fonctions au Centre national de la recherche scientifique et de l'article 14 du présent règlement intérieur, aux réunions de la commission sans pouvoir prendre part aux débats ni aux votes.

**Article 12**

Il peut être fait appel à un prestataire extérieur chargé d'apporter un appui technique en vue de la réalisation du procès-verbal de la séance.

Ledit prestataire est soumis à une obligation de discrétion professionnelle, de confidentialité et de neutralité.

**Article 13**

Les experts convoqués par le président de la commission en application de l'article 21 de DEC233876DRH du 20 février 2023 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents contractuels exerçant leurs fonctions au Centre national de la recherche scientifique et de l'article 4 du présent règlement intérieur n'ont pas voix délibérative. Ils ne peuvent assister qu'à la partie des débats relative aux questions pour lesquelles ils ont été convoqués, à l'exclusion du vote.

**Article 14**

Les représentants suppléants de l'administration et du personnel qui n'ont pas été convoqués pour remplacer un représentant titulaire défaillant peuvent assister aux réunions de la commission, mais sans pouvoir prendre part aux débats et ni aux votes. Ces représentants suppléants sont informés par le président de la commission de la tenue de chaque réunion. Le président de la commission en informe également, le cas échéant, leur chef de service.

L'information des représentants suppléants prévue à l'alinéa précédent comporte l'indication de la date, de l'heure, du lieu et de l'ordre du jour de la réunion, ainsi que la transmission, dans les conditions définies à l'article 5 du présent règlement intérieur, de tous les documents communiqués aux membres de la commission convoqués pour siéger avec voix délibérative.

**Article 15**

Les documents utiles à l'information de la commission autres que ceux communiqués dans les conditions définies à l'article 5 du présent règlement intérieur peuvent être lus ou distribués pendant la réunion à la demande d'au moins un des membres de la commission ayant voix délibérative.

**Article 16**

La commission émet ses avis à la majorité des membres présents ayant voix délibérative. En cas de partage des voix, l'avis est réputé avoir été donné ou la proposition formulée.

Tout membre présent ayant voix délibérative peut demander qu'il soit procédé à un vote sur des propositions formulées par l'administration ou des propositions émanant d'un ou de plusieurs représentants du personnel ayant voix délibérative.

En toute matière, il ne peut être procédé à un vote avant que chaque membre présent ayant voix délibérative ait été invité à prendre la parole. S'il est procédé à un vote, celui-ci a normalement lieu à main levée. Toutefois, à la demande de l'un des membres de la commission ayant voix délibérative, le vote a lieu à bulletin secret. Les abstentions sont admises. Un membre quittant la séance peut donner délégation à tout autre membre de la commission, titulaire ou suppléant, pour voter en son nom.

**Article 17**

Le président peut décider une suspension de séance. Tout membre de la commission peut également demander une suspension de séance. Il appartient au président de décider de la suite à donner à cette demande.

Il prononce la clôture de la réunion après épuisement de l'ordre du jour.

**Article 18**

Le cas échéant, sur la base du document établi par le prestataire mentionné à l'article 12, le secrétaire de la commission, assisté par le secrétaire adjoint, établit le procès-verbal de la réunion.

Ce document comporte la répartition des votes, sans indication nominative et le cas échéant, la mention de l'empêchement du président.

Le procès-verbal de la réunion, signé par le président et contresigné par le secrétaire ainsi que par le secrétaire adjoint, est transmis, dans un délai de huit jours, à chacun des membres titulaires et suppléants de la commission.

Ce procès-verbal sera mis pour approbation à l'ordre du jour de la CCP suivante.

**Article 19**

Toutes facilités doivent être données aux membres de la commission pour exercer leurs fonctions. Les frais de déplacement et de séjour des membres de la commission et des experts sont indemnisés dans les conditions fixées par le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 et la circulaire d'application n° SE1 2014-2 du 3 juillet 2014 relative à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique d'Etat.

Une autorisation spéciale d'absence est accordée, sur simple présentation de leur convocation, aux représentants titulaires du personnel, aux représentants suppléants du personnel appelé à remplacer des représentants titulaires défaillants ainsi qu'aux experts convoqués par le président en application du second alinéa de l'article 31 du décret no 82-451 du 28 mai 1982 et de l'article 4 du présent règlement intérieur. La durée de cette autorisation comprend :

- la durée prévisible de la réunion,
  - les délais de route,
  - un temps égal à la durée prévisible de la réunion qui est destiné à la préparation et au compte rendu des travaux de la commission. Ce temps ne saurait être inférieur à une demi-journée, ni excéder deux journées.
- Sur présentation de la lettre du Président de la commission les informant de la tenue d'une réunion, les représentants suppléants du personnel qui souhaitent assister à cette réunion sans avoir voix délibérative et

sans pouvoir prendre part aux débats ont également droit à une autorisation spéciale d'absence calculée selon les modalités définies ci-dessus.

### **III. - DISPOSITIONS PARTICULIERES A LA PROCEDURE DISCIPLINAIRE**

#### **Article 20**

Les dispositions des articles précédents s'appliquent lorsque la commission siège en formation disciplinaire. Toutefois, la consultation par les membres de la commission du dossier individuel de l'agent déféré devant la commission et de tous les documents annexes doit être organisée dans les conditions définies au troisième alinéa de l'article 5 du présent règlement.

#### **Article 21**

L'agent contractuel déféré est convoqué devant la commission siégeant en formation disciplinaire par le président de la commission quinze jours au moins avant la date de la réunion, par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **Article 22**

Dans le cas où l'agent contractuel déféré devant la commission siégeant en formation disciplinaire, ou son(ses) défenseur(s), ne répondrait pas à l'appel de son nom lors de la réunion de la commission et qu'il n'aurait pas fait connaître des motifs légitimes d'absence, l'affaire est examinée au fond.

#### **Article 23**

Le président de la commission informe celle-ci des conditions dans lesquelles l'agent contractuel déféré devant elle et, le cas échéant, son(ses) défenseur(s), ont été mis en mesure d'exercer leur droit à recevoir communication intégrale du dossier individuel et de tous documents annexes ainsi que des observations écrites qui ont pu être présentées par l'intéressé dont le cas est évoqué

Le rapport écrit prévu à l'article 2 du décret n° 84-961, ainsi que les observations écrites qui ont pu être présentées, en application du premier alinéa de l'article 3 dudit décret, par l'agent contractuel dont le cas est évoqué, sont lus en séance. Ce rapport doit indiquer clairement les faits reprochés à l'intéressé et préciser les circonstances dans lesquelles ils se sont produits.

S'ils se sont présentés devant la commission, l'intéressé dont le cas est évoqué et, le cas échéant, son défenseur, assistent aux opérations prévues par l'alinéa précédent. La commission entend séparément les témoins cités par l'administration et par l'intéressé dont le cas est évoqué.

Tout témoin qui s'estime victime d'agissements mentionnés au chapitre Ier du titre III du livre Ier relatif à la protection contre les discriminations du code général de la fonction publique de la part de l'agent convoqué peut demander à être assisté devant la commission d'une tierce personne de son choix.

L'intéressé dont le cas est évoqué fait connaître au président de la commission les nom et qualité des témoins qu'il cite quarante-huit heures au moins avant l'ouverture de la réunion.

Une confrontation des témoins, ou une nouvelle audition d'un témoin déjà entendu, peuvent être demandées soit par un membre de la commission, soit par le contractuel dont le cas est évoqué ou son défenseur.

L'intéressé dont le cas est évoqué et, le cas échéant, son défenseur, peuvent, s'ils le souhaitent, assister aux auditions et confrontations de témoins prévues par les trois alinéas précédents. Cette disposition devra être rappelée par le président à la personne déférée et, le cas échéant, à son défenseur, avant les auditions des témoins.

Avant que la commission ne commence à délibérer, l'intéressé dont le cas est évoqué ou son défenseur sont invités à présenter d'ultimes observations.

**Article 24 :**

La commission délibère hors de la présence de l'agent contractuel déféré devant elle, de son(ses) défenseur(s) et des témoins. Elle émet un avis motivé sur la sanction éventuelle retenue, sur la publication de la sanction et sur son anonymisation, le cas échéant.

Si plusieurs propositions de sanction sont formulées, le président met aux voix ces propositions dans l'ordre décroissant de leur sévérité jusqu'à ce que l'une de ces propositions recueille l'accord de la majorité des membres présents. Si aucune des propositions soumises à la commission, y compris celle consistant à ne pas prononcer de sanction, n'obtient l'accord de la majorité des membres présents, la commission est considérée comme ayant été consultée mais comme ne s'étant prononcée en faveur d'aucune solution.

## DEC 235822DRH

### **Décision portant nomination de représentant suppléant de l'Administration à la Commission administrative paritaire n° 1**

**Vu** le code général de la fonction publique,

**Vu** le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 20 avril 2022 instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC222974DRH du 20 décembre 2022 portant nomination des représentants titulaires et suppléants de l'Administration à la Commission administrative paritaire n° 1,

**Vu** la décision DEC233496DRH du 13 janvier 2023 portant nomination des représentants suppléants de l'Administration à la Commission administrative paritaire n° 1,

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Est nommée, à compter du 1er janvier 2024, représentante suppléante de l'administration à la commission administrative paritaire n° 1 :

- Madame Marianne BESSEMOULIN, Chargée de recherche de classe normale.

En remplacement de :

- Monsieur Pierre NEUVIAL, directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe.

**Article 2 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 08 janvier 2024



Le président-directeur général

Antoine Petit

## DEC235812DAPP

Décision portant nomination de Madame PIQUE Claudine aux fonctions d'adjointe au directeur scientifique référent (**ADSR**) pour le site Aix-Marseille.

### LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Sur proposition de la directrice de l'appui aux partenariats publics ;

### DECIDE:

#### Article 1<sup>er</sup>

A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024, Madame PIQUE Claudine, Directrice de recherche au CNRS DR1, est renouvelée aux fonctions d'adjointe au directeur scientifique référent (**ADSR**) pour le site Aix-Marseille.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 Janvier 2024

Pour le Président-directeur général et par  
délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



**DEC235813DR04**

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR9006 intitulée Institut photovoltaïque d'Ile-de-France**

**LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC220187DAJ du 10 février 2022 modifiée donnant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR9006 intitulée Institut photovoltaïque d'Ile-de-France ;

**DÉCIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR9006 intitulée Institut photovoltaïque d'Ile-de-France.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 10 membres élus ;
- 3 membres nommés.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 26 décembre 2023

Pour le président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Benoît FORÊT

DEC222595DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Francesca Musiani, à Mme Céline Vaslin, et Mme Ouafa Rahmani, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR2000 intitulée Centre Internet et société**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181906DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité UPR2000, intitulée Centre Internet et Société (CIS), dont la directrice est Mme Mélanie Dulong de Rosnay ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Francesca Musiani, CR, à Mme Céline Vaslin, IE et Mme Ouafa Rahmani, AI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 octobre 2022

La directrice d'unité  
Mélanie Dulong de Rosnay



DEC222885DR05

**Décision portant création d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Ile-de-France Meudon****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

**Vu** la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**DECIDE :****Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de service au sein de la délégation régionale Ile-de-France Meudon.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de service comprend 8 membres :

- la déléguée régionale ;
- l'adjoint à la déléguée régionale ;
- 4 membres élus ;
- 2 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de service est fixée à cinq ans.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de service exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 29 novembre 2022

Pour le président - directeur général et par  
délégation,



## La déléguée régionale



DEC221161DR06

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR3598 intitulée TGR Humanités Numériques (TGR Huma-Num)**

## LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n°82-998 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC0920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC213588DA du 15 décembre 2021 donnant délégation de signature à Mme Catherine Larréche, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Meudon (DR05) ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'UAR3598, intitulée Humanités Numériques TGR Huma-Num (TGR Huma-Num) ;

## DECIDE :

### Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR3598.

### Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

### Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

### Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 17 mars 2022

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
La déléguée régionale  
Catherine Larréche

Par délégation  
L'Adjoint au Délégué régional

Eric MIEVANT



DEC246096DR10

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR3156 intitulée Centre de neurochimie****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche du 1er janvier 2024 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1er janvier 2023 ;

**Vu** la décision DEC235774DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UAR3156 intitulée Centre de neurochimie ;

**DECIDE :****Article 1er : Création**

En application de la décision du 1er janvier 2024 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR3156 intitulée Centre de neurochimie.

**Article 2 : Composition**

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **12 JAN. 2024**

Pour le Président-directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Géraud DELORME





DEC246090DR10

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR3227 intitulée Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme-Alsace (MISHA)****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche du 1er janvier 2024 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1er janvier 2023 ;

**Vu** la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UAR3227 intitulée Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme-Alsace (MISHA) ;

**DECIDE :****Article 1er : Création**

En application de la décision du 1er janvier 2024 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR3227 intitulée Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme-Alsace (MISHA).

**Article 2 : Composition**

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **12 JAN. 2024**

Pour le Président-directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Géraud DELORME

DEC246146DR10

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7550 intitulée Observatoire Astronomique de Strasbourg (ObAS)****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche du 1<sup>er</sup> janvier 2024 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7550 intitulée Observatoire Astronomique de Strasbourg (ObAS) ;

**DECIDE :****Article 1er : Création**

En application de la décision du 1<sup>er</sup> janvier 2024 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7550 intitulée Observatoire Astronomique de Strasbourg (ObAS).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 10 membres élus : Christian Boily, Laurent Cambresy, Benoît Famaey, Caroline Bot, Sébastien Derriere, Katarina Kraljic, Mihaela Buga, Olivier Marchal, Christophe Saillard et Thomas Oliveira ;
- 6 membres nommés : Mark Allen, Nicolas Martin, Laurence Boirin, Sandrine Langenbacher, Pierre Fernique et Clément Stahl.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le **16 JAN. 2024**

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Géraud DELORME





DEC246092DR10

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR3208 intitulée Nanomatériaux pour les Systèmes Sous Sollicitations Extrêmes (NS3E)****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche du 1er janvier 2024 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1er janvier 2023 ;

**Vu** la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant création de l'unité UAR3208 intitulée Nanomatériaux pour les Systèmes Sous Sollicitations Extrêmes (NS3E) ;

**DECIDE :****Article 1er : Création**

En application de la décision du 1<sup>er</sup> janvier 2024 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR3208 intitulée Nanomatériaux pour les Systèmes Sous Sollicitations Extrêmes (NS3E).

**Article 2 : Composition**

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **12 JAN. 2024**

Pour le Président-directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Géraud DELORME



DEC246095DR10

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR830 intitulée Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST)**

## **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche du 1er janvier 2024 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1er janvier 2023 ;

**Vu** la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UAR830 intitulée Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST) ;

## **DECIDE :**

### **Article 1er : Création**

En application de la décision du 1<sup>er</sup> janvier 2024 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR830 intitulée Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST).

### **Article 2 : Composition**

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **12 JAN. 2024**

Pour le Président-directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Géraud DELORME

DEC246295DR10

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7501 intitulée Institut de Recherche Mathématique Avancée (IRMA)****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche du 1er janvier 2024 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1er janvier 2023 ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7501 intitulée Institut de Recherche Mathématique Avancée (IRMA) ;

**DECIDE :****Article 1er : Création**

En application de la décision du 1er janvier 2024 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7501 intitulée Institut de Recherche Mathématique Avancée (IRMA).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- 2 membres de droit : le directeur de l'unité et M. Etienne Birmele ;
- 14 membres élus : M. Jean Berard, M. Yann Bugeaud, M. Frédéric Chapoton, M. Dragos Fratila, M. Carlo Gasbarri, Mme Ségolen Geffray, M. Arthur-César Le Bras, M. Yohann Le Floch, M. Victor Le Guilloux, Mme Jessica Maurer-Spoerk, M. Alexandru Oancea, M. Christophe Pouzat, M. Robin Riegel et M. Loïc Teyssier ;
- 4 membres nommés : Mme Léa Bittmann, Mme Clémentine Courtes, Mme Margherita Sandon et M. Xiaolin Zeng.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le **25 JAN. 2024**

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Géraud DELORME



DEC246326DR10

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS)****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche du 1er janvier 2024 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1er janvier 2023 ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) ;

**DECIDE :****Article 1er : Création**

En application de la décision du 1<sup>er</sup> janvier 2024 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 12 membres élus : M. Nicolas Bergeard, M. Anthony D'Aleo, M. Arnaud Glippe, M. Christophe Lefevre, M. Laurent Limot, M. Daniele Preziosi, M. Victor Da Costa, M. Marc Lenertz, M. Sébastien Le Roux, M. Jérôme Robert-Monteillet, Mme Virginie Speisser et M. Hilaire Mba.
- 6 membres nommés : Mme Stéphanie Tran-Vix, M. Hervé Bulou, M. Bertrand Donnio, M. Pascal Hebraud, M. Yves Henry et M. Guillaume Rogez.

**Article 3 : Compétences**

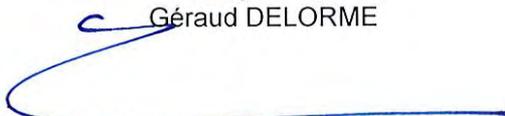
Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le **25 JAN. 2024**

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Géraud DELORME





DEC246045DR10

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR2042 intitulée Fédération de chimie « Le Bel »****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche du 1er janvier 2024 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1er janvier 2023 ;

**Vu** la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant création de l'unité UAR2042 intitulée Fédération de chimie « Le Bel » ;

;

**DECIDE :****Article 1er : Création**

En application de la décision du 1er janvier 2024 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR2042 intitulée Fédération de chimie « Le Bel ».

**Article 2 : Composition**

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **11 JAN. 2024**

Pour le Président-directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Géraud DELORME

DEC246048DR10

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR3286 intitulée Plate-forme de chimie biologique intégrative de Strasbourg (PCBIS)****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche du 1<sup>er</sup> janvier 2024 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**Vu** la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UAR3286 intitulée Plate-forme de chimie biologique intégrative de Strasbourg (PCBIS) ;

**DECIDE :****Article 1er : Création**

En application de la décision du 1<sup>er</sup> janvier 2024 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR3286 intitulée Plate-forme de chimie biologique intégrative de Strasbourg (PCBIS).

**Article 2 : Composition**

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

**Article 3 : Compétences**

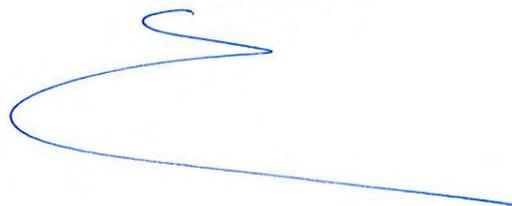
Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **11 JAN. 2024**

Pour le Président-directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Géraud DELORME



DEC246078DR10

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7042 intitulée Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications (LIMA)****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche du 1<sup>er</sup> janvier 2024 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7042 intitulée Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications (LIMA) ;

**DECIDE :****Article 1er : Création**

En application de la décision du 1<sup>er</sup> janvier 2024 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7042 intitulée Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications (LIMA).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 9 membres élus : Xavier Bugaut, Vincent Ritleng, Hélène Chaumeil, Sabine Choppin, Armen Panossian, Virginie Maurin, Emmanuel Salomon, Geoffrey Colombo et Margaux Walter ;
- 4 membres nommés : Sébastien Albrecht, Morgan Cormier, Sandrine Krauth et Aline Rodière-Motsch.

**Article 3 : Compétences**

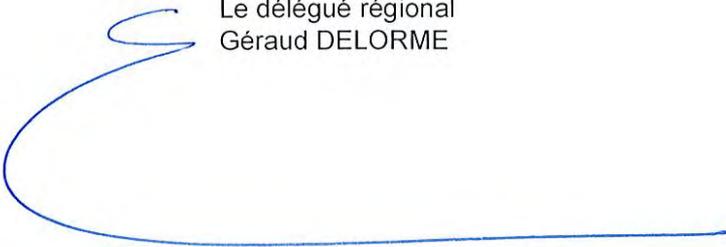
Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le **12 JAN. 2024**

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Géraud DELORME





DEC246086DR10

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR3415 intitulée Chronobiotron****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche du 1er janvier 2024 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1er janvier 2023 ;

**Vu** la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UAR3415 intitulée Chronobiotron ;

**DECIDE :****Article 1er : Création**

En application de la décision du 1<sup>er</sup> janvier 2024 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR3415 intitulée Chronobiotron.

**Article 2 : Composition**

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **12 JAN. 2024**

Pour le Président-directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Géraud DELORME



DEC246205DR10

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC)****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche du 1er janvier 2024 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1er janvier 2023 ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC) ;

**DECIDE :****Article 1er : Création**

En application de la décision du 1er janvier 2024 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC)

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- la directrice de l'unité ;
- 11 membres élus : Jean-Yves Georges, Nicolas Arbor, Olivier Dorvaux, Pierre Van Hove, Christine Carapito, Barbara Ernst, Davis Bock, Thierry Foehrenbacher, Jean-Michel Gallone, Sylvia Georg et Alexandre Lecointre ;
- 8 membres nommés : Josiane Heidmann, Emma Monpriat, Elisabeth Parentin, Marie Vanstalle, Gregory Bertolone, Ziad El Bitar, Said Ennahar et Eric Schaeffer.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le **19 JAN. 2024**

Pour le Président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Géraud DELORME

## DEC235745DAPP

Décision portant nomination de **VANTARD Marilyn** aux fonctions d'adjointe au directeur scientifique référent (**ADSR**) des sites Occitanie Ouest et Bourgogne Franche Comté.

### LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**Vu** la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Sur proposition de la directrice de l'appui aux partenariats publics ;

### DECIDE:

#### Article 1<sup>er</sup>

A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024, VANTARD Marilyn, Directrice de recherche au CNRS, DR1, est renouvelée aux fonctions d'adjointe au directeur scientifique référent (**ADSR**) pour les sites Occitanie Ouest et Bourgogne Franche Comté.

#### Article 2.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 Janvier 2024

Pour le Président-directeur général et par  
délégation

Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



DEC235840DR15

**Décision portant modification de la composition du conseil de laboratoire de l'UMR5254 intitulée Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux (IPREM).**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

**Vu** la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UMR5254 intitulée Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux (IPREM), dont le directeur est M. Ryszard Lobinski ;

**Vu** la décision DEC222076DR15 du 15 novembre 2022 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5254 intitulée Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux (IPREM) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Composition**

L'article 2 de la décision DEC222076DR15 du 15 novembre 2022 sus-visée est modifié comme suit :  
A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, consécutivement à l'évolution de l'équipe de direction, un membre de droit est ajouté à la composition du conseil de laboratoire. Le conseil de laboratoire comprend désormais 19 membres :

- le directeur de l'unité
- les 2 directeurs adjoints
- 12 membres élus
- 4 membres nommés

**Article 2 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 3 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 2 janvier 2024

délégation,

Pour le Président - directeur général et par

Le délégué régional  
Younis Hermès



## **DEC235424DSFIM**

**Décision portant acceptation du don consenti par la Fondation de France agissant au nom et pour le compte de la Fondation BNP Paribas**

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du 4 février 2010 modifiée, donnant délégation de pouvoir au président notamment en matière d'acceptation de dons ;

Considérant,

- la convention de mécénat de la Fondation de France agissant au nom et pour le compte de la Fondation BNP Paribas à la date du 30/10/2023

DECIDE :

### **Article 1<sup>er</sup>**

Est accepté, avec une date de constatation du 30/10/2023, le don consenti au Laboratoire de Recherche International Takuvik (IRL3376 TAKUVIK), par la Fondation de France agissant au nom et pour le compte de la Fondation BNP Paribas

### **Article 2**

La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Paris, le

Antoine Petit



## **DEC235639DSFIM**

### **Décision portant acceptation d'un don consenti par le Fonds de dotation IHP (FDDIHP) de l'Institut Henri Poincaré, au CNRS**

#### **LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du 4 février 2010 modifiée, donnant délégation de pouvoir au président notamment en matière d'acceptation de dons ;

**Vu** la lettre d'intention de don, du président de Fonds de dotation IHP (FDDIHP) de l'Institut Henri Poincaré, Monsieur Vincent LEFIEUX, du 14 novembre 2023 ;

**Vu** l'avis favorable la directrice de l'unité UAR839, bénéficiaire du don, Madame Sylvie BENZONI, en date du 14 novembre 2023 ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Est accepté, le don de l'œuvre Rulpidon d'une valeur de 35 889,83 € HT soit 38 572,80 € TTC, consenti par l'Institut Henri Poincaré (IHP), à l'unité d'appui et de recherche (UAR 839).

##### **Article 2**

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le

Le président-directeur général

Antoine Petit



## **DEC235638DSFIM**

### **Décision portant acceptation d'un don consenti par le Fonds de dotation IHP (FDDIHP) de l'Institut Henri Poincaré, au CNRS**

#### **LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du 4 février 2010 modifiée, donnant délégation de pouvoir au président notamment en matière d'acceptation de dons ;

**Vu** la lettre d'intention de don, du président de Fonds de dotation IHP (FDDIHP) de l'Institut Henri Poincaré, Monsieur Vincent LEFIEUX, du 14 novembre 2023 ;

**Vu** l'avis favorable de la directrice de l'unité UAR839, bénéficiaire du don, Madame Sylvie BENZONI, en date du 14 novembre 2023 ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Est accepté, le don de :

- 30 bureaux rectangulaires 140 x 60 cm - EURD1406 Haworth, Epure
- 58 chaises visit. 4 pieds - KLA00VV000V, Sokoa, Klik
- 2 bureaux rectangulaire 160 x 80 cm - EURD1406 Haworth, Epure
- 2 voiles de fond 130 cm - EUMP130 Haworth, Epure
- 2 chaises visit. 4 pieds - KLA00AA000A, Sokoa, Klik

d'une valeur de 12 810,70 € HT soit 15 372,84 € TTC, consenti par l'Institut Henri Poincaré (IHP), à l'unité d'appui et de recherche (UAR 839).

##### **Article 2**

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC235319DR18

**Décision portant modification de la décision portant création de la Commission d'Attribution des Marchés (CAM) de la Délégation Régionale Hauts-de-France du CNRS.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité des gestionnaires publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu l'instruction INS162813DSFIM du 16 janvier 2017 relative à la mise en œuvre au CNRS des règles de la commande publique aux achats de fournitures, de services et de travaux ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1<sup>er</sup> juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de Délégué Régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 ;

Vu la décision DEC213430DR18 du 15 octobre 2021 portant création de Commission d'Attribution des Marchés (CAM) de la Délégation Régionale Hauts-de-France du CNRS ;

**DECIDE :**

La décision DEC213430DR18 du 15 octobre 2021 portant création de Commission d'Attribution des Marchés (CAM) de la Délégation Régionale Hauts-de-France du CNRS est abrogée et remplacée par la présente décision.

**Article 1<sup>er</sup> – Création et mission**

Il est décidé de créer au sein de la Délégation Régionale Hauts-de-France du CNRS une Commission d'Attribution des Marchés (CAM) chargée d'émettre un avis destiné aux Personnes Responsables des Marchés (PRM) pour guider leur choix et pour procéder à l'attribution d'un marché ou d'un accord-cadre de travaux, fournitures ou services et des éventuelles prestations associées.

La Commission d'Attribution des Marchés est l'organe chargé d'examiner les candidatures et les offres reçues dans le cadre d'une procédure d'attribution d'un marché public. En vue de l'attribution du marché, elle est appelée

à vérifier la conformité de la procédure de passation du marché au regard de la réglementation en vigueur et de la politique achat du CNRS en sa qualité d'établissement public administratif.

## Article 2 – Compétences

### 2.1 – Périmètre des marchés concernés

La Commission d'Attribution des Marchés est saisie obligatoirement pour tout marché de travaux, fournitures ou services dont la valeur estimée est supérieure à 90 000 € HT.

Elle peut être saisie sur tout autre procédure marché d'un montant inférieur à 90 000 € HT et présentant un enjeu particulier, qu'il soit d'ordre stratégique, scientifique, économique, juridique, environnemental et/ou sociétal.

Le Pôle « Achats et Marchés Publics » du Service « Finances, Achats et Comptabilité » (SFAC) de la Délégation Régionale Hauts-de-France du CNRS se réserve la possibilité de déroger, à titre exceptionnel, à cette obligation de saisine de la CAM. Le cas échéant, cette dérogation sera formalisée par la production d'un formulaire de justification de dérogation, signé par le Délégué Régional.

### 2.2 – Modalités de saisine

La Commission d'Attribution des Marchés est saisie en amont du choix de l'attributaire, après analyse des offres reçues et *a fortiori* avant notification de la décision et signature du marché par la PRM.

La CAM se réunit une (1) fois par mois selon un calendrier trimestriel porté à la connaissance des PRM ; il est mis à disposition des Unités sur l'espace Intranet dédié au Pôle « Achats et Marchés Publics » de la Délégation Régionale Hauts-de-France du CNRS.

A titre exceptionnel et sur demande motivée de la PRM, la CAM peut être convoquée en dehors du calendrier trimestriel. En cas d'événements ne permettant pas la tenue de la CAM à la date prévue dans le calendrier trimestriel, la CAM peut être reportée pour permettre, dans la mesure du possible, la tenue d'une commission dans le mois.

La CAM est saisie dans un délai raisonnable avant la date prévue de la commission, par e-mail, *via* l'adresse générique [dr18.liste.poleachats@dr18.cnrs.fr](mailto:dr18.liste.poleachats@dr18.cnrs.fr). Le dossier complet doit être transmis au pôle « Achats et Marchés Publics » du SFAC et doit être accompagné d'une note de présentation et de la fiche de complétude. Le Pôle « Achats et Marchés Publics » du SFAC analyse la régularité de la procédure et la formalise par une fiche de contrôle qu'elle adresse à la CAM.

L'ordre du jour de la CAM est fixé sept (7) jours calendaires avant la date de tenue de la réunion.

En dehors de l'instruction d'une procédure marché, la CAM peut également être consultée sur tout dossier de marché ou d'accord-cadre présentant un enjeu particulier ; elle peut aussi émettre un avis sur tout autre sujet relatif à la politique achat du CNRS.

### 2.3 – Avis de la CAM

La CAM peut être amenée à rendre 2 types d'avis :

- Un avis favorable permet au marché d'être attribué par la PRM ; un procès-verbal (*cf.* Article 4) statuant sur l'attribution du marché est signé par le Président de la CAM.
- Un avis défavorable peut conduire à deux situations distinctes :
  - Soit une demande de déclaration sans suite, formalisée dans le procès-verbal signé par le Président de la CAM ;
  - Soit une demande de mesures correctives nécessitant une nouvelle soumission du dossier lors de la CAM suivante. Lors de la seconde saisine, le Pôle « Achats et Marchés Publics » du SFAC vérifie que les

mesures correctives ont été apportées ; si tel est le cas, le dossier peut alors être soumis à la CAM. Dans le cas contraire, le dossier est définitivement rejeté.

### Article 3 – Composition

La Commission d'Attribution des Marchés est composée des membres suivants constituant le jury ; chaque membre a voix délibérative :

- Le Délégué Régional, ou son·sa représentant·e, en sa qualité de Président de la CAM ;
- Le·la Directeur·rice de l'Unité concerné·e par le marché, en sa qualité de PRM, ou son·sa délégué·e de signature ;
- La responsable du Pôle « Achats et Marchés Publics » du SFAC ou son·sa représentant·e.

La CAM ne peut être tenue qu'en présence de l'ensemble des membres ayant voix délibérative.

Selon leur domaine d'expertise, d'autres personnalités peuvent être invitées à participer, à titre consultatif, à la CAM :

- Un ou plusieurs experts techniques de l'Unité concernée par le marché. La CAM ne pourra être tenue en l'absence d'une personne ayant une expertise technique suffisante pour présenter l'objet du marché ;
- Le responsable du Service « Partenariat et Valorisation » de la Délégation Régionale ou son·sa représentant·e, pour des achats bénéficiant de financements publics ou requérant une vigilance particulière en matière de protection de la propriété intellectuelle ou de vérification de l'absence de conflit d'intérêt ;
- L'agent comptable secondaire, ou son·sa représentant·e, pour son expertise en matière de ressources financières et/ou de soutenabilité budgétaire du marché. En vertu du principe de séparation entre l'ordonnateur et le comptable, réaffirmée par l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics, l'agent comptable secondaire ou son·sa représentant·e ne pourra pas prendre part aux votes.

L'avis est adopté à la majorité des votes exprimés.

### Article 4 – Fonctionnement

Le Pôle « Achats et Marchés Publics » du SFAC de la Délégation Régionale des Hauts-de-France du CNRS est chargé de l'organisation de la Commission d'Attribution des Marchés ainsi que de son secrétariat.

Sauf indication contraire précisée dans la convocation, la CAM se réunit au siège de la Délégation Régionale du CNRS Hauts-de-France, 43 avenue Le Corbusier, 59001 LILLE.

Tous les membres ayant participé à la CAM signent une feuille d'émargement. Si l'un des membres ne peut pas participer physiquement à la CAM, il peut y assister à distance, par visio-conférence. En cas de nécessité, la CAM peut être intégralement organisée par visio-conférence. Dans cette situation, l'émargement des membres de la CAM est effectué *a posteriori* par voie électronique.

Les réunions de la CAM ne sont pas publiques ; les échanges sont strictement confidentiels. Un procès-verbal est rédigé à l'issue de chaque réunion de la CAM ; il est signé par le Président de la CAM ou son·sa représentant·e.

### Article 5 – Entrée en vigueur de la décision

La présente décision entre en vigueur dès sa signature, jusqu'à ce qu'une nouvelle décision vienne l'abroger ou la modifier.

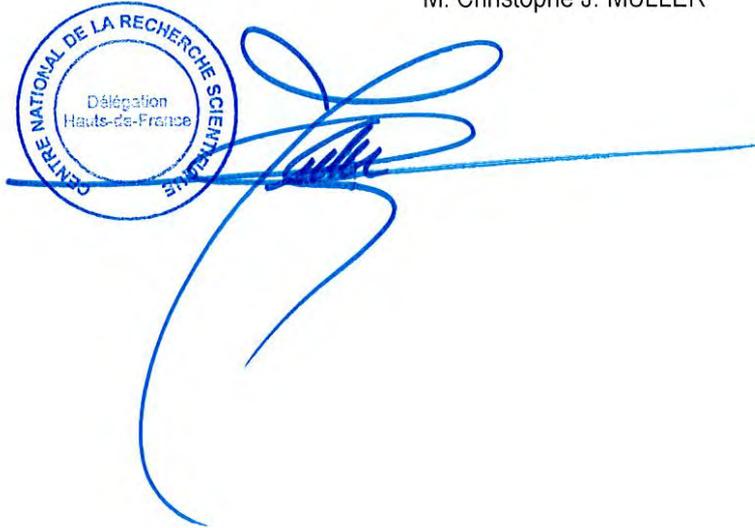
Fait à Lille, le

25/10/2023

Pour le Président – directeur général et par délégation

Le Délégué Régional Hauts-de-France

M. Christophe J. MULLER



The image shows a circular official stamp in blue ink. The outer ring of the stamp contains the text "CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE" at the top and "1963" at the bottom. The inner circle contains the text "Délégation Hauts-de-France". A blue ink signature is written over the stamp, extending to the right with a long horizontal stroke.

DEC246157DR20

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7277 intitulée Institut de Biologie Valrose (iBV)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC235409DAJ portant fin de fonctions et nomination de M. Laurent Barbieri aux fonctions de délégué régional par intérim de la circonscription Côte d'Azur (DR20), à compter du 6 novembre 2023 ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité UMR7277, intitulée Institut de Biologie Valrose (iBV) ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7277, intitulée Institut de Biologie de Valrose (iBV).

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité
- le directeur adjoint
- 9 membres élus
- 7 membres nommés

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 16/01/2024

Pour le président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional par intérim  
Laurent Barbieri



DEC235339INP

**Décision portant modification de l'intitulé de l'UMR137 « Unité Mixte de Physique CNRS/Thales » (UMPhy) en « Laboratoire Albert Fert ».**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

**Vu** l'accord du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'accord du partenaire tutelle principale ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'intitulé de l'unité UMR137 « Unité Mixte de Physique CNRS/Thales » (UMPhy) est modifié en « Laboratoire Albert Fert » (LAF), à compter du 01 décembre 2023.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 décembre 2023

Le président-directeur général

Antoine Petit



## **DEC235316INP**

**Décision portant fermeture de l'équipe mixte de recherche (EMR) n° 9000 intitulée « Laboratoire Interactions, Dynamiques et Lasers » (LIDYL)**

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC202263INP du 22 décembre 2020 modifiant la décision DEC191248DGDS du 19 décembre 2019 portant création et renouvellement des équipes de recherche labellisées du CNRS ;

**Vu** la décision DEC202357DGDS du 20 décembre 2021 portant modification de typologie et recodification de certaines Équipes de recherche labellisées (ERL) en Équipes mixtes de recherche (EMR) du CNRS ;

**Vu** l'accord du conseil de laboratoire du LIDYL ;

**Vu** l'accord des partenaires tutelles principales ;

**Vu** l'avis du directeur de CNRS Physique ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, est fermée l'équipe mixte de recherche (EMR) n°9000, intitulée - « Laboratoire Interactions, Dynamiques et Lasers (LIDYL) ».

#### **Article 2**

A compter de cette même date, il est mis fin aux fonctions de M. Catalin MIRON, directeur de ladite EMR.

#### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 décembre 2023

Le président-directeur général



Antoine Petit



**DEC246362DGDS**

**Décision portant modification de la décision DEC235779DGDS et notamment de certaines dispositions relatives à UMR7503 Laboratoire lorrain de recherche en informatique et ses applications (LORIA)**

**LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

**Vu** le code de la recherche ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

**Vu** la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 modifiée portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche ;

**DÉCIDE :**

**Art. 1.** – À l'article 2 de la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023, les dispositions relatives à l'UMR7503 LORIA sont modifiées ainsi qu'il suit :

Institut de rattachement : CNRS Sciences informatiques (INS2I)

*Délégation Centre Est*

UMR n° 7503

Intitulé : Laboratoire lorrain de recherche en informatique et ses applications (LORIA)

Directeur : M. Yannick TOUSSAINT, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Armelle BRUN, Professeure

Directeur adjoint : M. Sylvain LAZARD, Directeur de recherche

Tutelles principales : CNRS, UNIV LORRAINE

Tutelles secondaires : CENTRALESUPELEC, INRIA

Sections : 6, 7, 34

Durée : 5 ans

**Art. 2.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 29 janvier 2024

Le Président-Directeur général  
Antoine PETIT

**BULLETIN OFFICIEL DU CNRS**

CNRS  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris Cedex 16

**Directeur de la publication**  
Christophe Coudroy

**Pour consulter le BO et ses archives**  
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution  
Janvier 2024  
ISSN 1148-4853

